

**Universite Lumière Lyon 2**  
**École doctorale de Sciences sociales**  
**Faculté d'Anthropologie et Sociologie**  
*Groupe de recherche sur la socialisation (GRS - UMR 5040)*

# **Les trajectoires des jeunes adultes issus de parents séparés**

*Etude des représentations de la fonction parentale chez les jeunes adultes à partir des échanges intergénérationnels*

**Par Clotilde HAMANT**

Thèse de doctorat de sociologie et anthropologie  
Sous la direction du professeur Yves GRAFMEYER  
Présentée et soutenue publiquement le 3 novembre 2008

Devant un jury composé de : Yves GRAFMEYER, professeur des universités, Université Lyon 2  
Claude MARTIN, directeur de recherche, CNRS Martine SEGALEN, professeure émérite, Université Paris 10 Bernard BENSOUSSAN, chargé de recherche, CNRS Gérard CLAISSE, directeur de recherche, Ministère de l'équipement, Ecole nationale des Travaux publics de l'Etat Jean-Hugues DÉCHAUX, professeur, l'Université Lyon 2



# Table des matières

Contrat de diffusion . . .	6
Remerciements . . .	7
Introduction . . .	8
Explicitation de la démarche . . .	8
Les ambitions de ce travail . . .	9
<b>1<sup>ere</sup> partie La séparation des parents comme moyen de définition des liens de filiation . . .</b>	<b>11</b>
Chapitre 1 L'évolution de la définition de la notion de famille . . .	11
Chapitre 2 La question du lien de filiation : entre fonction parentale et affiliation symbolique . . .	15
<i><b>Rupture des activités de « parentage » et remise en question des dimensions symboliques : l'objectivation du lien de filiation . . .</b></i>	<b>16</b>
<i><b>Misère de position et normes autour de la famille . . .</b></i>	<b>19</b>
Chapitre 3 Les conséquences de la séparation des parents sur le contexte de socialisation des enfants . . .	24
<i><b>Modifications des conditions de résidence : Mobilité et bi-localisation des domiciles parentaux après la séparation . . .</b></i>	<b>25</b>
<i><b>Modifications des conditions de vie : reconfiguration des ressources parentales après la séparation . . .</b></i>	<b>29</b>
<i><b>Reconfiguration des rôles parentaux à l'issue de la séparation . . .</b></i>	<b>33</b>
Méthodologie du recueil des données . . .	35
<i><b>Un corpus d'entretiens : les étudiants d'Histoire de l'Art et Archéologie . . .</b></i>	<b>35</b>
<i><b>Une enquête par questionnaire : les jeunes adultes de 18-30 ans de l'agglomération lyonnaise . . .</b></i>	<b>36</b>
<b>2<sup>eme</sup> partie Formes de mobilisation des ressources parentales dans l'autonomisation des jeunes adultes . . .</b>	<b>47</b>
Introduction . . .	47
<i><b>Entre autonomie et mobilisation des ressources . . .</b></i>	<b>47</b>
<i><b>Les difficultés liées à l'interrogation des solidarités intergénérationnelles à partir des déclarations des jeunes adultes . . .</b></i>	<b>48</b>
<i><b>Quels liens entre les formes d'accès à l'autonomie matérielle et l'histoire matrimoniale des parents ? . . .</b></i>	<b>48</b>
<i><b>Plan de la partie . . .</b></i>	<b>49</b>
Chapitre 4 La mobilisation des aides parentales dans le budget des jeunes adultes : les différences suivant la situation matrimoniale des parents . . .	50
<i><b>L'aide financière des parents : une question de statut avant tout . . .</b></i>	<b>50</b>
<i><b>Aide financière parentale et milieu familial . . .</b></i>	<b>55</b>
<i><b>Variation des formes de l'aide financière des parents. . .</b></i>	<b>62</b>
<i><b>Comparaison entre le comportement paternel et le comportement maternel . . .</b></i>	<b>65</b>
<i><b>Variation du montant du budget alloué aux jeunes adultes selon l'histoire matrimoniale des parents. . .</b></i>	<b>71</b>
<i><b>Variations des revenus personnels des jeunes adultes suivant la situation matrimoniale des parents. . .</b></i>	<b>72</b>

Chapitre 5 Les services rendus entre les générations : influence de la séparation des parents sur leur circulation . .	77
<b>La gestion du linge et autres tâches ménagères. . .</b>	77
<b>Les dons de nourriture. . .</b>	80
<b>Pour résumer . .</b>	83
<b>3ème partie La territorialisation des jeunes adultes issus de parents séparés . .</b>	85
Introduction . .	85
Chapitre 6 Hypothèses autour du rapport au logement des enfants de parents séparés . .	85
<b>La nécessité d'un espace à soi... l'enfant escargot . .</b>	86
Chapitre 7 Partage de liens plutôt que de territoires: spécificités de la décohabitation des jeunes adultes issus de parents séparés . .	87
<b>Proximité/distance : l'inscription territoriale de la décohabitation . .</b>	89
<b>De l'importance relative de la « chambre de jeune homme » . .</b>	100
Chapitre 8 L'indépendance : les spécificités des enfants de parents séparés . .	103
<b>Pour résumer la troisième partie . .</b>	106
<b>4ème partie Analyse des régimes relationnels des familles par l'usage du téléphone . .</b>	108
Introduction . .	108
<b>De l'usage du téléphone . .</b>	108
<b>Point méthodologique . .</b>	111
Chapitre 9 Les variations des configurations des échanges téléphoniques suivant les caractéristiques des ascendants et des descendants . .	112
<b>Introduction : Caractéristiques des interlocuteurs en population générale . .</b>	112
<b>L'usage du téléphone : socialisation ou caractéristiques des interlocuteurs ?</b> <b>. .</b>	114
<b>Variations des usages du téléphone des jeunes adultes suivant leur âge et leur sexe . .</b>	117
<b>Pour résumer . .</b>	121
<b>Des régimes de communication téléphonique différents avec la mère suivant que l'on est fille ou garçon . .</b>	122
<b>Les degrés de l'autonomisation comme éléments explicatifs des régimes de communication téléphonique avec la famille . .</b>	123
<b>L'importance du contexte dans l'usage du téléphone . .</b>	129
<b>Pour résumer, . .</b>	132
<b>Les caractéristiques sociales des parents et leur usage du téléphone . .</b>	136
<b>Pour résumer, . .</b>	143
Introduction aux spécificités des régimes de relations téléphoniques après la séparation des parents . .	144
Chapitre 10 Les organisations familiales de gestion des échanges téléphoniques . .	145
<b>L'organisation de la gestion des échanges téléphoniques dans les familles unies . .</b>	145
<b>L'organisation de la gestion des échanges téléphoniques quand les parents sont séparés . .</b>	154
Chapitre 11 Les différents usages du téléphone : de l'échange pratique à la visite téléphonique . .	167
<b>Une approche des contenus des communications téléphoniques . .</b>	168

<b>Les modes d'utilisation des communications téléphoniques entre le jeune adulte et ses parents . . .</b>	176
<b>Pour résumer . . .</b>	183
Chapitre 12 Les appels téléphoniques comme exercice de la fonction parentale : les enjeux de l'initiative à l'épreuve de la séparation des parents . . .	184
<b>Père et mère : appelants ou appelés ? . . .</b>	185
<b>Initiatives des communications téléphoniques avec les parents vivant ensemble suivant le degré d'autonomisation . . .</b>	186
<b>Initiatives des communications téléphoniques avec les parents séparés suivant le degré d'autonomisation . . .</b>	191
<b>Pour résumer, . . .</b>	197
Chapitre 13 Le téléphone comme enjeu de reconnaissance de la relation de filiation : analyse du récit des jeunes adultes autour de l'usage du téléphone avec leurs parents . . .	198
<b>Évidence de la relation et régimes de communications téléphoniques. . .</b>	198
<b>Mise en question de la relation et régimes de communication téléphonique . . .</b>	200
<b>Pour résumer, . . .</b>	210
<b>Conclusion . . .</b>	211
<b>Bibliographie de la partie 1 . . .</b>	216
<b>Bibliographie de la partie 2 . . .</b>	220
<b>Bibliographie de la partie 3 . . .</b>	222
<b>Bibliographie de la partie 4 . . .</b>	223
<b>Bibliographie générale . . .</b>	225
<b>Annexes . . .</b>	238
<b>Annexes Méthodologie de l'enquête . . .</b>	238
<i>Présentation des terrains d'enquête retenus pour l'enquête par questionnaire . . .</i>	238
<b>Annexes chapitre 4 . . .</b>	240
<b>Annexes chapitre 7 . . .</b>	245
<i>Indices de mobilité des parents . . .</i>	247
<b>Annexes introduction 4<sup>ème</sup> partie . . .</b>	248
<i>Questions interrogeant le lien téléphonique : . . .</i>	248
<b>Annexes chapitre 9 . . .</b>	250
<b>Annexes chapitre 10 . . .</b>	254
<b>Annexes chapitre 11 . . .</b>	255
<b>Annexes chapitre 12 . . .</b>	256
<i>Éléments pour la compréhension du comportement téléphonique maternel à l'égard des jeunes inactifs : qui sont-ils ? . . .</i>	256
<i>Éléments pour la compréhension du comportement téléphonique des parents à l'égard des jeunes adultes déjà parents : spécificité de ces profils . . .</i>	257

## Contrat de diffusion

Ce document est diffusé sous le contrat *Creative Commons* « [Paternité – pas d'utilisation commerciale - pas de modification](http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/) » : vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.

---

## Remerciements

Je voudrais exprimer toute ma gratitude à l'égard des personnes, qui, à divers titres, m'ont témoigné au cours de ce travail de longue haleine leur soutien, leur estime, leur affection. Le voyage a été long, parfois difficile, mais jamais périlleux grâce à toutes les personnes qui m'ont accompagné au cours de ces années.

Je remercie Yves Grafmeyer d'avoir bien voulu montrer la direction et permettre la concrétisation de ce travail. Je tiens aussi à remercier Bernard Bensoussan qui, pour cette longue traversée, a tour à tour joué le rôle du bateau de ce voyage, le capitaine et/ou la houle. C'est en le côtoyant durant ces treize années que j'ai appris à faire mes nœuds et à tenir bon pied bon œil en toutes circonstances.

Toute ma reconnaissance également à Gérard Claisse, Jean-Hugues Déchaux, Claude Martin et Martine Segalen, qui ont bien voulu porter un regard et une parole d'experts sur ce travail.

Je remercie aussi Chantal Rodez et Martin Goutte, à qui je dois d'avoir redressé la barre et maintenu le cap.

L'Institut des Sciences de l'Homme, l'Université Lyon 2 et le GRS ont largement contribué sur un plan matériel à ce voyage. Que leurs équipages respectifs qui ont croisés ma route soient ici remerciés pour leur bienveillance et la confiance qu'ils ont pu me témoigner. Evelyne Labrosse, en particulier, en œuvrant à mes côtés, m'a permis dans les débuts de recueillir les données essentielles au voyage. Au CIRDD, Catherine Miachon, en m'accordant sa confiance, me permet d'achever l'aventure dans de bienveillantes conditions.

La sociologie ne serait rien si des personnes ne se prêtaient pas au jeu des récits et des réponses. Merci à toutes les personnes dont je fais l'écho dans ces pages d'avoir joué le jeu.

La thèse est un travail solitaire où paradoxalement, l'entourage est essentiel. Merci à mes amis, grâce auxquels j'ai pu avancer au quotidien. Une attention toute particulière à Joseph, Paul-Frantz, Emilie, Eva, Simon, Stéphanie, Franck, Nathalie, Olivier, Alexandra, Louis, Ludo, Florence et aux filles d'Echo Marengo, qui en s'enquérant de l'avancée du chantier ont donné du sens à cette entreprise. Merci à Christophe pour le coup de pouce final.

Merci enfin à Philippe et Françoise, qui par leurs parcours courageux, m'ont inspiré ce sujet et fourni les ressources éducatives et affectives pour mener à bien ce projet. Merci aussi à Pierre et Monique, pour m'avoir permis d'entrer dans un autre fonctionnement familial et d'objectiver celui dont je suis issue.

Merci enfin à Sébastien et à son implacable optimisme. Il a porté ce projet avec moi et a parfois dû y croire à ma place. Quant à Philéas, en me faisant mère, il m'a permis de prendre la mesure de la fonction parentale, dans l'exigence de son quotidien et l'immensité de l'amour qui l'accompagne. Merci de n'avoir rien fait d'autre que d'être, mon Philou.

# Introduction

## Explicitation de la démarche

L'organisation de la famille a considérablement évolué en 30 ans. L'explosion des divorces à partir des années 1970, le développement de la « cohabitation juvénile » [Roussel, 1975] puis de l'union libre, ont bouleversé les valeurs et les représentations sociales de cette institution. Dans ce contexte, le divorce en particulier a été pointé du doigt comme facteur de vulnérabilité pour les enfants issus de ce type de configuration familiale. C'est à partir du divorce que l'on a tenté d'expliquer l'échec scolaire, la délinquance et ce qui apparaissait comme la déliquescence des valeurs familiales. Ce travail vient interroger les jeunes adultes d'aujourd'hui, première génération issue de ces bouleversements sociaux. Il ne s'agit pas de savoir si les inquiétudes étaient fondées ou non, car ce n'est pas sur une dimension morale que nos questionnements se sont appuyés. Il s'agit plutôt de prendre la mesure de la socialisation de cette population aux caractéristiques familiales particulières et d'essayer d'établir ses spécificités en comparaison aux autres jeunes adultes dont les parents sont restés unis. Quelles sont les incidences de la séparation des parents sur la socialisation des enfants qui sont issus de cette configuration familiale ? Il s'agit ici d'en prendre la mesure à travers les pratiques et représentations comparées de mobilisations des ressources parentales, matérielles et affectives.

Ce travail n'est pas en soi une thèse sur le divorce, mais plutôt une façon d'approcher la question de la fonction parentale du point de vue des enfants, à travers la situation particulière de la séparation des parents. Il s'agit d'aborder la question des liens entre ascendants et descendants en allant interroger ceux pour qui cette relation a été mise en question par cette rupture familiale. L'étude des populations à la marge, des exclus de la norme familiale est en soi un moyen d'approcher, de définir ce que recouvre cette dimension socialement partagée. Elle permet d'étudier la place des parents et l'importance du genre les concernant, mettant en perspective le rôle du père par rapport à celui de la mère.

Les analyses portent sur une population de jeunes adultes âgés entre 18 et 30 ans de l'agglomération lyonnaise. Outre l'aspect générationnel déjà évoqué, cette période de la vie a été retenue en ce qu'elle permet de saisir les flux d'échange entre les générations tout en gardant encore vivace le rapport établi en tant qu'enfant avec chacun de ses parents dans le processus d'autonomisation engagé.

Le choix d'un recueil de données quantitatives s'est imposé dans la mesure où il permet de mettre au jour des régularités là où il s'agit toujours d'histoires individuelles pour les personnes, pour lesquelles les facteurs sont multiples et toujours uniques de leurs points de vue. Des entretiens viennent éclairer les représentations permettant de comprendre le sens que les jeunes adultes interrogés donnent à leurs pratiques. Nous y apprécions les représentations de la norme familiale qui s'imposent et l'importance que cette norme exerce sur les façons de faire et d'arbitrer les choix.

Ce travail s'intéresse principalement au point de vue des descendants. Il s'agit donc d'aborder la question de la famille à partir de cet angle d'approche. Si les résultats sont ainsi circonscrits, ils sont en même temps plus complets car confrontés à partir de sources et de modes d'interrogations complémentaires.



Nous nous devons de préciser qu'il s'agit plus volontiers d'une thèse sur les invariants de la famille que sur les incidences de la séparation. En fait de rupture de lien d'alliance, ce sont surtout les liens familiaux intergénérationnels qui sont évoqués. Il ne s'agit pas de savoir si les jeunes adultes interrogés s'installent plus souvent en couple, s'ils reproduisent un potentiel schéma familial, mais plutôt de voir comment s'élaborent les relations entre chacun des parents et leurs enfants et d'approcher ce que vient modifier la séparation des parents, à la fois d'un point de vue pratique et d'un point de vue symbolique. Ce travail comporte quatre parties, fractionnées en chapitres numérotés de 1 à 13 sur l'ensemble du document.

La première partie s'attache à poser les jalons du questionnement. Comment définir la norme familiale et comment peut-on aborder la question de la filiation ? Comment le divorce, événement venant sanctionner des relations familiales historiquement construites, vient-il questionner de façon spécifique les relations entre ascendants et descendants ? Nous détaillons les dimensions symboliques mobilisées à l'occasion de cet événement familial, sans pour autant négliger ce qui relève de la construction d'un contexte matériel de vie spécifique faisant suite à la séparation des parents. Les constats élaborés servent ensuite de trame d'interrogation aux différents pans de l'analyse menée au cours des trois autres parties.

La deuxième partie aborde les modes d'autonomisation financière de la famille d'origine de ces jeunes adultes, en comparant ceux ayant expérimenté une rupture d'union de leurs parents et les autres. Sont plus particulièrement observées les aides financières parentales, dans leur forme et dans leur niveau. Elles sont mises en perspective avec les ressources personnelles des jeunes adultes, actives ou passives. La position sociale des parents est prise en considération. Les aspects domestiques, développés dans le chapitre 5, apportent un éclairage complémentaire à ce processus d'autonomisation et aux répartitions genrées des pratiques entre les parents.

La troisième partie s'intéresse à la territorialisation des jeunes adultes issus de parents séparés. Quelles sont les pratiques résidentielles associées à l'expérimentation d'une bi-localisation des domiciles parentaux ? Les formes prises par la décohabitation sont tout particulièrement abordées, l'éclairage étant mis sur l'explicitation des circonstances du départ du domicile parental. Comme dans la deuxième partie, ce sont les modes d'autonomisation et d'acquisition de l'indépendance qui sont interrogés.

La quatrième partie, qui comporte cinq chapitres, aborde les relations intergénérationnelles à partir de l'usage qui est fait du téléphone entre le jeune adulte et chacun de ses parents. Après un chapitre consacré aux pratiques téléphoniques des jeunes adultes en général, une comparaison entre les jeunes adultes issus de parents séparés et les autres est menée, abordant différentes dimensions de la relation parents-enfants.

Une bibliographie référencée apparaît en fin de chaque partie. L'ensemble des ouvrages mobilisés pour ce travail est présenté dans une bibliographie générale.

## Les ambitions de ce travail

Le postulat est de dépasser ce que représente la famille d'un point de vue normatif au niveau du recueil de l'information lui-même. Pour cela, nous avons interrogé autant que possible,

dans le cadre contraignant de ce recueil de données<sup>1</sup>, ce qui avait trait à la circulation de flux entre les jeunes adultes interrogés et chacun de leurs parents. Ces flux pouvaient être du domaine matériel en nature (biens, nourritures, logement...), soit du domaine financier (budget, aides financières...), soit du domaine relationnel (conversations téléphoniques, visite...). Ce sont donc bien les flux interpersonnels qui ont été pris en considération. Nous verrons aux détours des analyses que les représentations des enquêtés ont parfois eu raison de la déconstruction à laquelle nous avons tenté de nous livrer, y compris lorsque ce sont des pratiques concrètes qui ont été recensées.

Il n'y avait, autant que possible, aucun *a priori* sur la façon dont s'organisaient les échanges intergénérationnels entre les jeunes adultes et leurs parents. Cette description « à plat » de la façon dont les ressources parentales sont mobilisées au moment de l'accession de l'autonomie pour les jeunes adultes interrogés constitue à nos yeux une plus-value de ce travail.

Cela ne nous a pas pour autant amené à évacuer la subjectivité des acteurs pour comprendre comment pouvaient s'organiser ces liens entre les générations. Les normes concernant la famille s'imposent de façon impérieuse. Le divorce, la séparation des parents, sont vécus à ce titre comme une déviance qui oriente l'action des acteurs qui y sont confrontés. Les stratégies développées en réponse à cette expérience et aux contextes d'existence qui en découlent sont autant d'éléments qui nous permettent d'apprécier ce qui se joue dans les relations familiales, sur les attentes qui y sont associées.

En abordant ces dimensions à partir du concept de socialisation, nous espérons à la fois expliciter les dimensions de contexte et leur importance dans la construction des trajectoires des jeunes adultes, tout en approchant les spécificités de leurs représentations à l'épreuve de l'objectivation et de la reconfiguration des liens familiaux consécutifs de la séparation des parents.

La lecture de ce travail doit permettre d'approcher la notion de liens familiaux, et plus largement celle de la famille, au-delà de leurs descriptions factuelles ou de la place que les représentations individuelles et sociales veulent bien leur octroyer.

---

<sup>1</sup> Voir la partie « Méthodologie du recueil des données », p 49.

# 1<sup>ere</sup> partie La séparation des parents comme moyen de définition des liens de filiation

## Chapitre 1 L'évolution de la définition de la notion de famille

Sans doute parce qu'elle touche à des objets qui nous sont familiers, la sociologie de la famille a mis du temps à se définir. Durkheim, déjà, en 1888, souligne qu'une difficulté à traiter de ce sujet tient au fait que **« ces questions nous touchent de si près que nous ne pouvons nous empêcher d'y mêler nos passions »**<sup>2</sup>. Et plus que dans les autres domaines de la sociologie, celle s'intéressant à la famille **« fut portée par les infléchissements idéologique, politique et épistémologique des discours prévalant ailleurs que dans le champ de la sociologie de la famille, par exemple dans la psychanalyse, la psychologie et les discours féministes »**<sup>3</sup>. La définition de ce champ de la recherche sociologique est donc délicate de par son objet d'étude et les enjeux qui le traversent.

Jusque dans les années 1970, les sociologues qui se penchent sur la question de la famille tendent à la décrire dans sa structure et à montrer quelle place elle occupe dans la société. Deux représentations sont alors en concurrence : soit la famille est perçue comme un élément au service de l'Etat et de l'économie qui s'en servent comme un élément permettant de stabiliser les individus, de les rendre disponibles au travail industriel ; soit au contraire, on pense que c'est par la famille que la société évolue. Dans les deux cas de figure, la famille dite « traditionnelle », qui précède la période d'industrialisation du XIXe siècle, est traitée sur un mode nostalgique de communauté solidaire et étendue. Les auteurs de cette époque sont particulièrement enclins à utiliser le concept de communauté à propos des théories produites sur la famille. S'ils ne sont pas d'accord sur la forme la plus « performante » que doit prendre la famille, Comte, Le Play, Tonnies, Weber ou Durkheim pensent le rapport entre famille et société, la famille étant la communauté première, gage de stabilité pour l'ensemble de la société. Ils sont également précurseurs dans la mise en évidence de la complémentarité des rôles sexués au sein de la famille conjugale [Bawin-Legros, 1996], angle d'approche repris plus tard par Parsons. Ce dernier, très décrié, perçoit également la stabilité de la famille conjugale comme un élément essentiel à celle de la société, et plus globalement au fonctionnement de cette dernière.

Le début des années 70 voit apparaître les premiers divorces de masse, dont la courbe ne cessera d'être ascendante jusqu'à nos jours, même si elle semble se stabiliser depuis quelques années. Ce phénomène social marque un tournant dans les études qui mobilisent la notion de famille. Tout d'abord, elle amène les sociologues à

<sup>2</sup> Durkheim, 1975.

<sup>3</sup> Bawin-Legros, 1996, p 15.

s'interroger sur sa fragilité. Mais surtout, ils sont amenés à se poser la question de sa définition. L'adéquation entre ménage (ou foyer) et famille ne va plus de soi puisque la « famille conjugale » (Bawin-Legros, 1988) éclate. Curieusement, cela semble invalider un certain nombre de théories précédentes. Les différentes approches de la famille jusque-là développées sous-entendaient une unité de lieu de vie pour la famille nucléaire<sup>4</sup>. La séparation des conjoints de leur vivant amène à reconsidérer ce mode d'approche qui devient une analyse partielle de la population alors qu'elle se voulait globale.

Plusieurs solutions s'offrent alors aux sociologues pour continuer à traiter de la question de la famille alors que celle-ci subit des modifications structurales considérables, tout au moins au regard du siècle précédent. Martine Segalen [1981] souligne en effet la complexité des structures familiales à laquelle étaient déjà confrontés alors les enfants des sociétés traditionnelles, et ce jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Les décès successifs de la mère et/ou du père pouvaient donner lieu à des recompositions familiales compliquées. La proportion d'enfants qui vivaient alors avec leurs deux parents était alors probablement au moins aussi faible qu'à notre époque, puisque près d'un quart des mariages, voire pratiquement la moitié dans certaines régions, étaient des remariages. Toutefois, en se plaçant du point de vue conjugal et par rapport à la distribution des rôles entre l'homme et la femme qui composait le socle dit « familial », la famille offrait une relative homogénéité structurelle.

Mais cette dernière est allée en se complexifiant depuis les années 1970. Les ménages monoparentaux se sont multipliés [Données Sociales, Villac, 1984], les enfants peuvent « appartenir » à deux ménages différents si leurs parents sont séparés, les unions se font et se défont sans forcément en rendre compte à la société, ce qui rend difficile la frontière à partir de laquelle l'étiquette « famille » peut-être attribuée à un ménage. D'une façon générale, les parcours sociaux se sont complexifiés et il n'est plus possible d'établir des calendriers de cycle de vie qui permettent de schématiser l'étape dans laquelle un individu se trouve [Desplanques et Saboulin, 1990]. Cette complexification met au jour les présupposés peu explicités des sociologues de la famille : la superposition entre famille et ménage, comme cela a déjà été dit ; mais également le raccourci établi entre « la famille » et « le père, la mère et les enfants » (la famille nucléaire), occultant ainsi tous les autres membres de la famille. L'allongement de la durée de la vie les a pourtant rendus de plus en plus nombreux pour chaque individu.

Si les chercheurs commencent à prendre la mesure des bouleversements qui touchent le champ de la famille pendant les années 70, c'est surtout à travers des préoccupations comme l'arrivée massive des femmes sur le marché du travail [Lery & Deville, 1978 ; Charraud, 1978]. Ce type d'étude fait écho à un questionnement plus global qui tente de mettre en relation l'organisation de la société et le couple conjugal alors qu'il est fragilisé. Il s'agit de nouveau de comprendre le rôle de chacun dans le couple, angle d'approche dont les théories féministes se sont particulièrement emparées [Delphy, 1970] mais pour dénoncer comment l'organisation de la société toute entière reposait sur un partage sexué des tâches inégalitaire. Cet objet d'étude est encore particulièrement prisé dans les années 80 [Segalen, 1981 ; Glaude et de Singly, 1987]. Ces travaux développent une perspective

<sup>4</sup> Paul-André Rosental [2002] pointe également ce type d'approche parmi les historiens de l'histoire sociale, et il montre comment Peter Laslett va développer une théorie dont la caractéristique principale est l'adoption du ménage comme unité d'observation exclusive, ce qui donnera lieu à une vision de la famille qui tend à minimiser les relations intergénérationnelles. Mis en perspective avec ce qui se passe dans le champ de la sociologie de la famille, qui, nous le verrons, n'est pas sans lien avec l'histoire sociale, on prend la mesure du raccourci qui a pu être effectué entre « famille » et « ménage » dans les théories et les statistiques développées autour de la famille contemporaine.

<sup>5</sup> Ses affirmations reposent en particulier sur les travaux de Peter Laslett, 1972.

au regard des sociétés dites « traditionnelles », étayés par des recherches directement historiques [Donzelot, 1972 ; Ariès, 1973]. Martine Segalen [2000] souligne le rôle central qu'a joué en particulier le grand mouvement de l'histoire des mentalités issu de l'Ecole des Annales. Historiens, démographes et ethnologues sont de plus en plus mobilisés, car ils permettent aux sociologues de prendre la mesure de la spécificité de la famille contemporaine. La sociologie de la famille commence alors à se nourrir des disciplines voisines.

Ce n'est qu'à partir des années 80 que démographes et sociologues se rendent compte de l'ampleur prise par le divorce d'une part [Boigeol, Commaille, Munoz-Perez, 1984 ; Bawin-Legros, 1988], et par la privatisation des unions d'autre part, lesquelles ne sont plus immédiatement sanctionnées socialement par un mariage [Audirac, 1987]. Mais les interrogations de l'époque portent surtout sur les questions d'homogamie dans le mariage et sur les structures de l'hérédité sociale [Thélot, 1982 ; Pohl et Soleilhavoup, 1982 ; Thélot, 1983 ; Gollac et Laulhé, 1987A, 1987B]. Remarquons toutefois que ces études sur la question de la transmission des statuts sociaux ne sont pas reprises dans les ouvrages qui se donnent pour objet de définir le champ de la sociologie de la famille [Bawin-Legros, 1988 ; de Singly, 1993 ; Segalen, 2000], comme si cet objet d'étude en était exclu. Il s'agit pourtant bien d'envisager les mécanismes de transmission entre générations, mais tout se passe comme si ces approches visant à comprendre des phénomènes structurels sociétaux n'étaient plus légitimes dans ce domaine de la sociologie. Il est possible que la mise à distance à partir des années 1970 des premières théories en sociologie de la famille, dont les logiques d'analyses étaient approchantes, ait suscité également la mise au ban de ces approches sur la mobilité sociale du champ de la sociologie de la famille. En outre, les méthodes statistiques d'analyse des phénomènes de mobilité sociale, très complexes pour certaines, sont très peu utilisées par les sociologues de la famille, ce qui a probablement participé à cette mise à l'écart : les différences de méthode de l'approche de l'objet sont en effet susceptibles de contribuer à la délimitation d'un domaine.

Un véritable tournant est pris par la sociologie de la famille au début des années 1990, où l'on assiste à la multiplication des travaux sur la famille [Roussel, 1993]. Ce qui est particulièrement remarquable, c'est la relative homogénéité dans les attitudes intellectuelles des auteurs dans ce domaine, que Louis Roussel décline sous trois traits distincts [1993]. Tout d'abord, il constate que les sociologues de la famille font preuve de dispositions non prescriptives, et même « compréhensives » à l'égard des agencements conjugaux et parentaux, ce qui apparaît effectivement comme une tendance nouvelle eu égard aux travaux passés, traversés par des considérations moralistes ou traditionalistes. Ensuite, les nouvelles orientations de recherche s'attachent à rendre compte de la complexité des situations dans la, ou plutôt les familles contemporaines. Par exemple, on s'interroge enfin frontalement sur la notion de ménage, en lien avec les bouleversements de leurs compositions. Et plus globalement, c'est une réflexion critique globale qui est menée sur les outils théoriques et méthodologiques. Le troisième trait qui caractérise ce renouveau de la sociologie de la famille est son renoncement à voir dans les évolutions des formes prises par la famille un bouleversement qui amènerait la famille à voler en éclat, comme le laissait entendre précédemment certains écrits [par exemple Géraud, 1973]. L'accent est mis sur les permanences, comme les échanges et les transmissions intergénérationnels, et donc sur les dimensions de la reproduction de la société plus que sur sa complète reconfiguration. Dans un propos daté de 1996, Martine Segalen, lors d'une nouvelle mise à jour de son ouvrage « Sociologie de la famille », souligne que si l'on parlait encore de crise de la famille à la fin des années 80, il n'est alors « **plus question que de retrouvailles avec une institution**

**méconnaissable et rajeunie** »<sup>6</sup>. Les travaux en sociologie de la famille dans les années 1990 vont résolument s'orienter vers la mise en exergue des liens familiaux, notamment entre les générations. Leurs titres sont éloquentes : *Le double circuit des transmissions* [Attias-Donfut, 1995], *La circulation du don entre générations* [Bloch et Buisson, 1994], *Les relations intergénérationnelles* [Bawin-Legros et Kellerhals, 1990], *Proches et Parents* [Bonvalet, 1993], *Grands-Parents : la famille à travers les générations* [Segalen, 1998], *Les liens de famille* [Blöss, 1997], pour n'en citer que quelques-uns. Ils rendent également compte d'un renouveau d'intérêt pour ce qui concerne la parenté. Ce premier pan de recherche se double de celui qui concerne plus volontiers la question du couple et donc de sa fragilité, en écho avec les constats démographiques. L'individualisme est en particulier pointé du doigt par nombre de chercheurs qui le voit jouer un rôle déterminant dans les relations au sein de la famille [de Singly, 1996, 2000 ; Kaufmann, 1999]. Le lien familial ne relèverait plus, alors, d'une institution sociale fondée sur des normes, rôles, droits et devoirs partagés ; mais il se rapprocherait d'un système de relations interpersonnelles, négociables et révocables au gré des exigences individuelles [Déchaux, 1998].

La fin des années 1990 et le début du XXIème siècle sont marqués, en sociologie de la famille, par l'importance des études de terrain qui visent à observer et comprendre comment les individus vivent et s'organisent face à la complexité des parcours auxquels ils sont confrontés. Quel modèle inventer quand ceux de nos parents ne tiennent plus, alors que l'on peut changer plusieurs fois de conjoints, avoir des enfants de plusieurs lits, changer de travail, de logement, de région...

Plusieurs travaux sont menés sur la recomposition familiale [Meulders-klein & Théry, 1993], la place du beau-parent [Blöss, 1996, Cadolle, 2000], et plus largement sur la notion de parentalité [Le Gall & Bettahar, 2001], y compris à travers des situations extrêmes comme par exemple l'homoparentalité [Cadoret, 2002 ; Gross, 2005]. C'est en redéfinissant la notion de famille que les chercheurs, face aux changements sociaux observés, parviennent à dépasser les anciennes approches de la famille. Perçue, lorsqu'elle était stable, essentiellement comme une institution politique souple ayant des fondements juridiques et normatifs précis capable de résister aux différents soubresauts de l'histoire [Bawin-Legros, 1996], la famille est finalement plutôt appréhendée comme un lieu d'échange et de communication dont les fonctions principales seraient le maintien et le renouvellement des générations, la transmission des biens et des savoirs, le partage d'un travail fondé sur la complémentarité des sexes. Mais ce n'est pas tant sa fonction que son essence même qui est interrogée.

L'enjeu est de taille et se confronte à la difficulté rencontrée depuis longtemps par la sociologie de la famille : définir ce qu'est la famille. Cette notion, intuitivement parlante, a vu se construire autour d'elles, nous venons de les lister, un ensemble de travaux, portant tantôt sur les fonctions sociales de la famille, souvent teintées de morale ; tantôt sur sa structuration, sur les formes et pratiques auxquelles elle renvoie. Mais de définition théorique de l'objet, point. Pourtant, elle constitue, selon des travaux récents menés par l'INSEE, le « pilier des identités » des personnes interrogés, qui se définissent d'abord par rapport à leur famille, plus que par leur métier, leurs études, leurs amis, leurs passions ou leur appartenance géographique [Houseaux, 2003]. Universellement partagée, substantifiée, la famille n'en reste pas moins difficile à définir. L'enjeu actuel, alors que les structures familiales poussent à interroger de façon plus aiguë les fondements de cette notion aux formes mouvantes, est de parvenir à identifier un élément constitutif de la famille : le lien familial.

<sup>6</sup> Segalen, 2000. Avant-propos p7.

## Chapitre 2 La question du lien de filiation : entre fonction parentale et affiliation symbolique

Qu'est-ce qui fait la spécificité du lien familial, à la fois à travers les pratiques qui y sont associées, mais également les normes et les logiques qui le régissent. Pourquoi est-il signalé par les individus comme le plus structurant, le plus sécurisant ? L'enquête Proche et Parents<sup>7</sup> affichait une ambition difficile à tenir : ne pas établir *a priori* de hiérarchie d'importance entre les relations dans la famille « restreinte », dans la famille « élargie », ou dans les relations amicales. Elle doit pourtant faire le constat du rôle primordial de la famille par rapport aux amis, et qui plus est de la famille nucléaire. Les enquêtes sur les sociabilités en général [Degenne et Forsé, 1994 ; Rivière, 1999] font le même constat : c'est avec les membres de sa famille restreinte, ascendants directs, descendants directs et collatéraux (frères et sœurs), que l'on a le plus d'échanges relationnels. Pourtant, une certaine électivité existe, que montrent ces travaux : tous les membres de la famille, même restreintes, ne sont pas également proches, et les ruptures familiales avec les ascendants ou les descendants, bien que minoritaires, ne sont pas anecdotiques. Il apparaît donc qu'il y a au moins deux dimensions dans le lien familial : d'une part celle qui renvoie à la permanence, à la sécurité de la famille, qui rassure, qui structure les rôles et fonctions de chacun ; et d'autre part, celle plus électives, qui est à mettre plus volontiers en relation avec l'histoire individuelle des personnes.

Dans le cadre de ce travail, nous avons pris plus particulièrement en considération le lien de filiation, appréhendé comme un lien familial spécifique : le premier, et sans doute le plus structurant.

De nombreux travaux ont vu le jour ces dernières années sur ces questions, en particulier à l'occasion de l'émergence de nouvelles formes familiales. Beau-père et belle-mère apparaissent dans les familles recomposées ; et les familles homoparentales, en se dévoilant, se mettent à envisager d'élever au grand jour des enfants. Les progrès médicaux en matière de procréation, avec en particulier le recours possible aux dons d'ovocytes, posent également des questions sur ce qui fonde le lien de filiation. Nous laissons à d'autres la polémique sur la primauté des dimensions biologiques sur celles juridiques, affectives ou sociales [Cadoret, 2000 ; Fine, 2005 ; Godelier, 2004, Héritier, 1981 ; Neyrand, 2001 ; Ouellette, 1996, Verdier, 1996]. Nous nous positionnerons délibérément du point de vue des individus, l'objectif central de notre travail étant d'explicitier les représentations, appréhendées comme des éléments structurant les trajectoires et les pratiques relationnelles des personnes.

A ce titre, la relation de filiation semble, du point de vue des acteurs, organisée selon deux dimensions.

La première dimension est symbolique. Elle est culturellement construite, socialement admise, et repose sur la transmission du patrimoine génétique. Ce sont les fameux « liens du sang », la « chair de la chair », dont la portée, essentiellement symbolique, permet au parent de se projeter, de se perpétuer, de se prolonger. Les études menées sur l'homoparentalité ou sur l'adoption abordent indirectement l'importance de ces dimensions biologiques dans le lien de filiation et d'affiliation [Gross, 2005 ; Cadoret, 2002]. Elles montrent la reconstruction qui s'opère au sein du couple homosexuel pour définir comme parent la personne qui n'est pas le parent biologique. Les enfants semblent alors plus souvent désigner ces personnes comme des beaux-parents. Pour les adultes, la position

<sup>7</sup> Enquête INED, 1946 personnes enquêtées en 1990. Pour plus d'informations : Bonvalet, Gotman et Grafmeyer, 1999.

de chacun est ambivalente, désignant tour à tour le parent non biologique comme parent à part entière, tout en reconnaissant que ce n'est pas tout à fait la même chose [De Singly, Descoutures, 2005]. La légitimité à être père ou mère est d'abord symboliquement octroyée par la transmission du patrimoine biologique. Dans notre société, qui s'est construite culturellement autour d'une reconnaissance de filiation limitée à deux parents, le père et la mère [Théry, 1998 ; Cadoret, 2000] – avec une prééminence forte accordée aux parents biologiques – la portée symbolique de la position de géniteur est très importante. Les lois et textes qui établissent juridiquement la filiation participent de la même dimension symbolique qui permet de désigner telle personne comme parent et d'établir une filiation. En Europe, le nombre de parents reconnus se réduit à deux maximum, puisqu'il ne peut, par exemple y avoir deux mères ou deux pères. Dans le cas d'adoption, on pratique ainsi l'éviction juridique des géniteurs pour mieux établir la parentalité sociale [Fine, 2001].

La deuxième dimension du lien de filiation relève plus de l'expérience traversée par l'individu et de l'effectivité des liens et de leurs activations avec son enfant. Le fait de prendre soin de son enfant, d'exercer sa fonction parentale dans ce qu'elle a de quotidien telle qu'elle est établie en particulier par les anthropologues [Godelier, 2004] et les psychologues [Lamour et Barrocco, 1998] – élever, protéger, nourrir, éduquer –, constitue, nous semble-t-il, le pendant de la dimension symbolique exposée précédemment. C'est à travers ce vécu du quotidien, de l'attention portée, que le lien affectif – que l'on pourrait dire « concret » – s'élabore et se construit. Si la première dimension du lien de filiation, du domaine du symbolique, est donnée ou reconnue dès la naissance, voire dès la conception, la deuxième dimension prend sens dans l'expérimentation, dans l'exercice de la fonction parentale. Le père ou la mère, désignés socialement, bénéficient du statut de parent. Mais la fonction parentale, que l'on peut également nommer parentalité, dépend des activités de « parentage » menées par ces parents, ou par d'autres personnes, comme les beaux-parents, par exemple [Neyrand, 2001].

La tradition des théories psychologiques sur le développement de l'enfant et sur le rôle dévolu à chacun des parents désigne généralement les pères pour assumer les dimensions symboliques (de séparation, de tiers, d'autorité) et les mères pour occuper celles du « maternage ». La construction de ces théories est sociale, et les enjeux qui les traversent renvoient notamment à un intérêt des dominants à leur diffusion, cette séparation des rôles ayant permis un plus grand contrôle des classes laborieuses [Donzelot, 1977]. Les travaux récents sur l'homoparentalité montrent pour leur part que cette distinction des fonctions selon les sexes ne tient pas [De Singly, Descoutures, 2005]. La répartition de tâche entre les deux membres du couple parental de même sexe apparaît, chacun ne jouant pas exactement le même rôle concernant les fonctions parentales du quotidien, une polarisation s'opérant entre les deux parents, combien même il s'agit de deux hommes ou de deux femmes. Le lien de filiation n'est pas « généré » par nature, mais il s'opère en revanche une répartition des rôles entre les adultes qui occupent le rôle de parent. Le lien familial relève à la fois du symbolique et du parentage (dimension matérielle), quel que soit le sexe du parent, et cela même si dans les faits, certaines répartitions des rôles se retrouvent statistiquement entre le père et la mère.

### ***Rupture des activités de « parentage » et remise en question des dimensions symboliques : l'objectivation du lien de filiation***

---

Les situations familiales où sont mises à mal les activités de « parentage » permettent d'évaluer l'importance de cette dimension du lien de filiation.



Lors d'entretiens menés auprès de jeunes adultes issus de parents séparés, certains décrivent des pères qui ont pendant un temps cessé d'exercer leur fonction parentale aux yeux de leurs enfants. Cela a pris la forme d'un abandon du foyer parental, parfois temporaire mais suffisamment long pour avoir marqué l'enfant. La particularité de ce départ lors de la séparation des parents nous semble structurante : il n'est pas immédiatement suivi d'une organisation, au moins théorique, des relations entre père et enfants. Les pères s'en vont, à une adresse parfois inconnue, et il n'est pas dit quand ils se reverront, ni à quelle fréquence ils auront des contacts – par exemple téléphoniques. Ce type de situation entraîne une rupture dans la fonction parentale, puisqu'il n'y a plus de quotidien, ni actuel, ni envisagé. A partir de là, les jeunes adultes semblent estimer que leur relation de filiation avec leur père et surtout, la légitimité qu'ils ont à exercer leur fonction parentale, ne va plus de soi. Dans les entretiens menés, ils listent minutieusement toutes les situations où leur père a, selon eux, manqué à leur « devoir ». Tout se passe comme si la rupture pratiquée par les pères dans leur fonction parentale remettait en cause pour les enfants le lien de la filiation avec leur père. A partir de ce moment, les entretiens montrent qu'aux yeux des jeunes adultes, seules les preuves concrètes de l'aptitude des pères à exercer la fonction parentale pouvaient réparer ce qui allait auparavant de soi : le lien de filiation. Sauf qu'il apparaît clairement dans ces témoignages que le prix de la réparation est élevé. Le moindre manquement à l'exercice de leur fonction parentale, dans la représentation que les jeunes adultes s'en font, semble avoir comme vertu de remettre les compteurs de la dette à zéro. Tout est à refaire pour reconquérir la confiance de leur descendant dans la quête de la reconnaissance de la légitimité de la filiation.

On voit ainsi dans ces récits comment cette rupture va remettre en question l'ensemble du lien de filiation alors que c'est essentiellement la dimension du parentage, de la fonction parentale, qui est concernée.

Les stratégies de gestion de ces ruptures sont diverses. Mais globalement, les jeunes adultes ayant affronté ce type de situation portent un regard assez dur sur le mode de vie de leur père et sur leurs capacités à s'en sortir.

Ainsi, Prune, Belle et Nadège ont toutes trois connu des périodes de rupture des visites avec leurs pères, ayant été sans nouvelle pendant plusieurs mois, parfois plusieurs années. La description qu'elles font de leur père mêle l'attitude de ces derniers à leur égard et des considérations globales sur le rapport à la vie de leur père.

**Prune, 22 ans, maîtrise d'histoire de l'art, parents séparés quand elle avait 10 ans. Elle vit seule, à plus de 200 km de ses deux parents. « Si tu avais à décrire ton père, qu'est-ce que tu en dirais ? » P. « Euh.... Je dirais que c'est quelqu'un qui va pas bien... quelqu'un de fragile... euh... quelqu'un d'égoïste... mais euh : pas méchant ! Qui a fait 6 enfants mais qui ne les assume pas. Enfin qui plane quoi ! (...) Il a des problèmes de frics en ce moment, il me dit : « ho, mais moi ça ne me dérange pas d'avoir des problèmes de frics, moi je peux très bien vivre sans sous... ». Je lui dis : « mais papa, t'as quand même fait 6 enfants ! Enfin ». Quand on fait 6 enfants... tu vois, lui, il dit « moi, ça ne me dérange pas » Mais je trouve que quand t'as fait des enfants, enfin, t'assumes, quoi ! Lui, il assume pas franchement. Sinon, quelqu'un qui a raté sa vie sentimentale, euh... non je... j'ai un peu mal au cœur quand je pense à mon père, il me fait un peu pitié. » Belle, 23 ans, en Deug d'histoire de l'art, parents séparés quand elle avait 3 ans. Elle vit chez sa mère. « Si tu as à décrire ton père, qu'est-ce que t'en dis ? » B. : « Fume trop, se lave pas assez, les cheveux grisonnant, trop longs, d'un caractère**

***opiniâtre, on va dire... Dans un sens, je tiens de lui, je suis très têtue. (...) Euh, en tant que père : existant ou existant pas? Là est la question, donc ça restera en suspens... Pour l'instant ça va, et avant c'était vraiment nul. Voilà à peu près le portrait du père modèle !!! Non, c'est vraiment pas un père modèle, vraiment pas. (...) j'aime pas aller chez lui, c'est totalement l'opposé de chez moi. Il y a plein de merdier partout. » Nadège, 19 ans, en Deug d'histoire de l'art, parents séparés quand elle avait 2 ans. Elle vit dans un foyer de jeune fille. Père et mère actuellement en Turquie, mais la mère vit habituellement à moins de 100 km de Lyon. « Si tu devais décrire ton père, qu'est-ce que tu en dirais ? » N. « Gros, gras et bête. » « Bon... et moralement ? tu peux détailler ? » N. « Je pense que c'est quelqu'un qui... déjà d'une mauvaise foi ! une mauvaise foi !!! forcément, je le comprends, il a fait tellement de bêtises que... bon il essaye de se rattraper en disant, non, c'est pas possible, j'ai pas fait ça, mais quand même, avoir une mauvaise foi à ce point-là, c'est quand même un peu maladif, et puis je pense que c'est quelqu'un qui est pas courageux, qui... Et puis qui se sert des gens, qui se sert beaucoup des gens... (...) »***

Prune va considérer son père comme quelqu'un qui n'arrive pas à s'en sortir dans la vie, empêtré dans ses problèmes. C'est d'ailleurs également l'attitude de Belle, ou de Nadège. En fait, nonobstant le fait qu'elles considèrent qu'ils ont mal joué leur rôle de père, elles vont également évoquer qu'ils sont assez incapables de bien jouer tout autre rôle social. Il est possible que ce soit là un moyen de protection, car si leur père était tout à fait apte à la vie sociale, comment expliquer son incapacité à exercer sa fonction parentale, si ce n'est pas le désintérêt ? Il est en outre possible qu'effectivement, les pères incriminés soient dans des difficultés psychiques et sociales telles qu'il ne leur soit pas possible d'assurer l'entretien de lien de filiation.

Le discours de ces enquêtées tend également à dévaloriser ce père, ce qui leur permettrait d'avoir moins de regret de ne pas plus le fréquenter. Elles tenteraient de se convaincre qu'ils n'en valent pas la peine. La mise en question de la légitimité du lien de filiation est assez évidente.

Mais la rupture temporaire de la relation n'est pas le seul élément qui puisse conduire à la remise en question du lien de filiation. En fait, elle peut même en être le symptôme. Le non exercice de la fonction parentale peut avoir couru pendant toute l'enfance de nos enquêtés. Certains pères n'ont pas tissé de relations directes avec leurs enfants, et ont délégué à la mère le soin de s'en occuper. De Singly montre que les pères s'identifieraient principalement comme les pourvoyeurs principaux de revenus et, en tant que membre du couple, comme garant de la famille unie [1996]. A la mère le soin d'occuper de ce qui est perceptible de la fonction parentale de la part des enfants, à savoir la deuxième dimension du lien de filiation, qui renvoie au parentage.

Il est étonnant d'observer que cette sorte de défaillance des pères, tout au moins aux yeux de leurs descendants, amène paradoxalement ces derniers à adopter, dans certain cas, les pratiques, activités ou choix professionnels qu'ils ont par ailleurs identifiés comme étant des éléments importants dans la vie de leur père. Tout se passe comme si, puisque la dimension concrète du lien de filiation est minime, les jeunes adultes procédaient à une réaffiliation symbolique en adoptant des pratiques professionnelles proches de ce qu'ils ont identifié comme important dans la vie de leur père.

Par exemple, Elsa, dont le père est parti de plus en plus longtemps pour ne plus revenir, suit des études d'histoire de l'art et surtout d'archéologie. Elle justifie presque cette pratique avec le fait que son père est également passionné par l'archéologie.

### **" C'était une passion de mon père, et j'ai repris la passion derrière".**

Elle ne dit pas explicitement qu'elle a choisi ces études pour aller en direction de son père, car elle n'est pas forcément consciente que son choix est lié à ce qu'elle perçoit être une passion pour son père. Mais en recoupant *a posteriori* ses choix personnels et ce qu'elle dit de son père, il apparaît qu'un lien fort existe.

Il en va de même pour Nadège qui, même si elle est très en colère pour l'abandon dont elle estime avoir été victime de la part de son père, se promet à une carrière d'historienne de l'art à l'université, comme il l'est lui-même dans une université en Turquie. Tout se passe comme si elle puisait dans une ressemblance symbolique avec son père une légitimation à la relation de filiation qui les unit.

De part la subtilité des éléments symboliques d'affiliation qui peuvent faire sens pour les jeunes adultes, il n'est pas possible d'avoir une approche statistique des points de ressemblance entre le parcours d'études et professionnel des jeunes adultes, et celui de leur père. Les éléments importants pour eux dans le parcours paternel peuvent en effet être une passion annexe à leur métier ou non, une activité bénévole, ou même une pratique qu'ils avaient lorsque l'enquêté était enfant. Seuls les entretiens nous ont permis d'apprécier ces coïncidences, et nous ne sommes donc pas en mesure d'en faire une approche systématique. Néanmoins, il apparaît que ces éléments viennent nourrir notre réflexion sur les fondements du lien de filiation. La portée des éléments symboliques est très importante dans la définition de ce lien, et en étroite relation avec la fonction parentale.

La question reste de savoir si ces jeunes adultes revendiquent plus cette affiliation au père que ceux pour lesquels elle est évidente. La sociologie qui s'intéresse à la mobilité sociale a montré depuis longtemps, et de façon précise, les transmissions de position et de centres d'intérêts entre les parents et leurs enfants. Ce qui est intéressant dans ces cas présents, c'est surtout d'observer comment, malgré une colère et un rejet parfois fort de ces pères – qui sont très fortement contestés pour n'avoir pas occupé la fonction parentale attendue – la recherche d'une affiliation symbolique reste forte. Nous ne sommes pas à même de dire si elle est plus forte que lorsque la fonction parentale est estimée comme remplie, mais le fait que le maintien de ce désir d'affiliation soit marqué montre comment ce sont bien deux dimensions complémentaires et imbriquées qui entrent en ligne de compte dans la définition du lien familial, et combien la dimension symbolique est importante.

Au-delà de la démonstration de la dimension symbolique du lien de filiation, les questions de la présence et de la place du père constituent des fils conducteurs de l'analyse.

### **Misère de position et normes autour de la famille**

---

Afin de mieux comprendre les reproches et la remise en question du lien de filiation de la part des jeunes adultes qui perçoivent leur père comme défaillant, nous pouvons faire l'hypothèse qu'ils conçoivent ce manquement paternel comme un préjudice à leur égard. S'ils formulent des reproches à l'égard de leur parent défaillant, la raison peut en être qu'ils attribuent à cette absence les difficultés rencontrées sur leur propre parcours. En quelques sortes, ce serait le « manque à gagner » qui serait incriminé, l'absence du parent les ayant privés des conditions concrètes nécessaires à une bonne éducation, au sens large.

Or, ce ne sont pas leurs conditions d'existence qui posent question à ces jeunes adultes. Ils décrivent tous au contraire combien leur mère s'en est sortie, qu'ils ont reçu tout ce dont ils avaient besoin au niveau matériel et éducatif. Le divorce engendre généralement une baisse du niveau de vie pour les femmes [Boigeol, Commaille, Munoz-Perez, 1984 ; Martin, 1997], mais ils n'ont, de leur point de vue d'enfant, manqué de rien si l'on reprend les différentes fonctions parentales déclinées plus haut.

Ainsi le montrent ces extraits d'entretiens, où ne sont retenus que les enquêtés pour lesquels le père est parti quand ils étaient encore enfants.

**Nadège, 19 ans, en Deug d'histoire de l'art, parents séparés quand elle avait 2 ans. Elle vit dans un foyer de jeune fille. Père et mère actuellement en Turquie, mais la mère vit habituellement à moins de 100 km de Lyon. « J'ai eu une mère formidable, enfin qui a très bien fait la part des choses, et ce qui fait que j'ai jamais réellement souffert de... de l'absence du père, en fait. » Victor, 25 ans, en Licence d'Histoire de l'art, parents séparés quand il avait 16 mois. Vit en colocation en centre ville avec un autre étudiant. Sa mère et son beau-père habitent à 100 km, son père dans le Sud-ouest de la France. « Elle a orienté sa vie en fonction de nous et pour nous, quoi. Pour notre éducation, et pour qu'on ait, justement, une vie euh... avec un certain confort, quoi... Donc euh... Ça a un peu décidé de sa vie, ça, en l'occurrence. [...] Donc elle, elle a une activité associative, elle fait partie du Secours catholique, à Aix les bains, depuis qu'elle est à la retraite parce que sinon, justement, pour nous apporter tout ce dont elle pensait qu'on avait besoin, elle a travaillé beaucoup. » Caroline, 22 ans, en Maîtrise d'histoire de l'art, parents séparés quand elle avait 17 ans. Elle vit en couple dans un appartement du centre ville. Père et Mère habitent l'agglomération lyonnaise. « Ma mère, elle est très très dynamique, quoi ! c'est surtout ça, elle est dynamique, elle a toujours.... On peut toujours compter sur elle, pour n'importe quoi, pour n'importe quel problème, ma mère, elle serait là... je peux lui dire... enfin ! je peux parler de n'importe quoi avec ma mère... y'a aucun... enfin, y'a rien que je ne peux dire, quoi ! Et puis... oui, c'est quelqu'un de vachement fort... [...] Je pense que j'ai eu une enfance très heureuse, et je pense que... à mon avis, c'est dû en grande partie à ma mère quoi, car elle a su faire tout pour qu'on fasse des études et qu'on ait envie, quoi ! Parce que tout le monde n'a pas... enfin, je veux dire, toutes les trois, on fait des études, ma sœur va faire des études, je pense, je pense que ma mère nous a donné envie et puis cette envie de s'exprimer, de parler... je lui suis vachement reconnaissante, pour ça. Stéphanie, 22 ans, en 2<sup>ème</sup> année de DEUG, parents séparés quand elle avait 7 ans. Vit chez sa mère, sur l'agglomération lyonnaise. « J'ai une maman, en fait, qui est très forte, et euh... elle a su gérer ça avec brio, je dirais... ce qui fait que... on n'a jamais eu de manque, quelque part. Donc à la limite, en grandissant, on s'est focalisé sur maman, et maman sur nous, donc y'a un réel cocon qui s'est initié sans pour autant qu'on soit étouffés ; je veux dire par là : sans pour autant qu'on n'ait aucune notions de l'extérieur, aucune maturité : bien au contraire, on l'a eu je pense assez tôt – d'ailleurs elle s'en veut déjà beaucoup pour ça – mais bon ben, moi, à la limite, je pense que c'était pas plus mal, et non elle a géré. [...]**

***Elle a su, je dirais, avoir une main de fer dans un gant de velours, voilà ce que je dirais. »***

Il y a une conscience aiguë des efforts fournis par les mères pour offrir des conditions de vie décentes à leur progéniture. Pourtant, lorsque le père est absent, ou l'a été temporairement comme nous l'avons montré précédemment, ce sont les dimensions d'une souffrance qui concerne autre chose que les conditions de vie qui pointent derrière les discours.

Dans les cadres des entretiens qui ont été recueillis, nous avons affaire à des étudiants en histoire de l'art. De par le recrutement de notre population enquêtée à cette occasion, nous nous trouvons en face de personnes dont les parents, et la mère en particulier lorsque le père n'est plus en relation, ont maintenu un niveau de vie suffisant pour que des études supérieures de ce type soient envisagées. Il y a donc un biais certain sur la population interrogée en ce qui concerne les positions sociales d'origine et les moyens mobilisés pour les jeunes adultes interrogés dans le cadre de cette campagne d'entretiens. C'est probablement la raison pour laquelle nous ne nous trouvons pas en présence de témoignage de situations économiques difficiles. Cela nous permet de mettre au jour un autre versant des difficultés traversées par ces jeunes adultes issus de parents séparés.

Pour expliciter ce dont il est question, nous ferons référence au concept de misère de position, tel qu'il est utilisé par Pierre Bourdieu quand il explique ce qu'il a tenté de faire dans le travail mené pour « La misère du monde » [1993]. Au contraire de la misère de condition, socialement identifiée, la misère de position renvoie à une misère qui n'est pas désignée comme telle. Elle désigne la souffrance de celui qui est en bas – non pas de l'espace social dans son ensemble, mais d'une position donnée dans l'espace social. Les personnes en situation de misère de position souffrent d'expérimenter le décalage entre le but proposé par ceux qui sont en position dominante et les moyens dont elles disposent en fait pour parvenir à cet objectif. Elles ne parviennent pas à atteindre la place qui correspond à leurs attentes.

Dans le cas de la séparation des parents, ce que nous pouvons observer semble relever de cette logique. Il ne s'agit pas pour les enfants issus de parents séparés de revendiquer une position dans l'espace social au sens où Bourdieu l'entend. Le fait est qu'on divorce ou on se sépare dans tous les milieux – même si c'est n'est pas complètement aléatoire d'un milieu social à l'autre. La problématique n'est donc pas celle de la disqualification dans la hiérarchie sociale. Ce n'est de ce cadre de référence dont il est question dans le discours des jeunes adultes enquêtés. Pourtant, il y a bien un cadre de référence, que la séparation des parents révèle à leurs descendants. Il leur apparaît d'autant plus central et contraignant qu'ils y sont confrontés. En regard, ceux dont les couples parentaux sont restés unis n'objectivent pas obligatoirement le confort octroyé par leur situation, comme cela a pu être décrit par Bourdieu à propos des dominants qui n'ont pas forcément conscience des règles du jeu et de ce qui a permis qu'ils soient à la position qu'ils occupent. Or, dans le cas de la séparation des parents, et à fortiori, dans celui de l'éloignement physique et/ou moral durable du père, la souffrance des personnes n'est pas du domaine des conditions de vie, mais en référence à une situation à laquelle ils aspirent, par rapport à la représentation qu'ils en ont.

La norme de la famille telle qu'elle est véhiculée dans notre société implique que pour être quelqu'un d' « équilibré », il faut avoir bénéficié du soutien de sa mère et de son père dans son enfance. Il est très difficile de dire quelles peuvent être les conséquences de l'absence d'un des deux parents, et sur quel plan cela peut être mesuré. Le travail mené dans le cadre de cette thèse n'en fera pas plus état. Par contre, il semble important, pour comprendre ce qui porte les personnes interrogées, de prendre la mesure de ce type de

misère de position. Il ne s'agit pas là de position sociale, mais de position par rapport à la norme, telle qu'elle s'applique à la famille.

Selon Becker [1985], les normes s'appliquent à un groupe (qui peut être la société dans son ensemble, mais pas forcément), elles sont véhiculées par ce groupe, qui exerce des formes de sanction en cas de déviance.

Mais cette théorie s'applique pour décrire des actions. Or, dans le cas de figure que nous observons, il ne s'agit pas de pratiques, d'actions en tant que telles, mais d'un rapport à la norme, aux valeurs de la famille et au sentiment d'être déviant, sans être responsable de cette déviance. Si les parents sont déviants en divorçant – puisqu'ils décident, pour l'un d'entre eux au moins – de rompre avec la norme du mariage, les enfants, eux, ne le sont pas à proprement parler suivant cette définition.

Becker explique également que les normes sociales sont créées par des groupes sociaux spécifiques qui sont soit en mesure de convaincre la majorité du groupe du bien fondé de ces normes, soit l'imposent à un ensemble d'individus. Le divorce étant redevenu possible depuis 1884 (Loi Naquet du 27 juillet), il n'y a pas de loi qui impose de rester marié, mais l'opprobre social a existé, et existe encore dans certains milieux. A titre d'exemple, les catholiques mariés devant Dieu et la République peuvent divorcer et se remarier civilement, mais en aucun cas défaire le sacrement de Dieu sur leur première union. Divorcer est considéré comme un péché. S'ils se remarient civilement, ou même vivent en concubinage avec une nouvelle personne, **les divorcés remariés « ne peuvent recevoir l'absolution sacramentelle, ni accéder à la communion eucharistique, ni exercer certaines responsabilités dans l'Eglise »** [Saint-Siège, 2005]. Dans le système de valeur catholique, le divorce est donc perçu de façon négative, allant à l'encontre de ce que doit être la famille dans ce cadre de référence. Etant donné le poids de la religion catholique sur la société française, encore aujourd'hui, la norme du mariage, indéfectible, est susceptible d'avoir été inscrite de façon importante dans les représentations, à la fois en convainquant et en l'imposant par un certain nombre de règles qui régissent ce référentiel. Mais ce n'est pas directement à ce type de norme à laquelle sont confrontés les enfants issus de parents séparés.

La définition des normes donnée par Marie-Hélène Morin [2006] s'approcherait plus sûrement de la situation que nous observons. Elle présente les normes comme faisant partie des éléments du mécanisme de socialisation, et les énonce comme des règles de conduites et des modèles de comportements suivis par les membres d'une société. Elles orienteraient ainsi son action vers les agissements attendus par l'ensemble de la société. Là encore, la norme comme l'orientation de l'action n'entre pas dans notre cadre d'analyse. En revanche, la notion de « modèles de comportements » nous semble plus appropriée. C'est bien par rapport à des modèles familiaux que les jeunes adultes dont les parents se sont séparés se sentent en contradiction.

Mais quels sont ces modèles familiaux constituant cette norme dans notre société ? Plus exactement, comment saisir les caractéristiques de ces modèles familiaux tels que les jeunes adultes qui nous interrogeons se les représentent ? Diffus, ils s'imaginent aisément de façon intuitive, mais ne se laissent pas facilement décrire.

Les fictions, cinématographiques, télévisuelles ou littéraires rendent compte d'un certain imaginaire collectif. Elles offrent une voie qui permet d'approcher les valeurs familiales véhiculées. Par exemple, elles présentent de façon récurrente un dilemme obligeant le héros à choisir entre différents systèmes de valeur. Ainsi, par exemple, le commissaire doit choisir entre d'une part le bien collectif comme sauver le monde ou

empêcher un criminel d'agir (son rôle professionnel) et d'autre part, son univers familial, comme sauver son enfant retenu en otage (son rôle en tant que parent). Les scènes où le méchant fini par pointer son arme sur l'enfant de la personne qu'il avait en joue pour lui faire faire ce qu'il veut sont de la même teneur : le héros est prêt à se sacrifier pour une grande cause, mais dans la hiérarchie des valeurs, le rôle de parent protecteur passe devant, et il peut être amené à sacrifier son devoir de citoyen pour sa famille. Cette dernière est placée comme premier principe d'action, avant la sauvegarde collective. Si ce sont dans les productions anglo-saxonnes que cette tendance est la plus affirmée, l'écho qu'elles rencontrent auprès du public français ne laisse que peu de doute quant à la proximité des représentations dans ce domaine.

A ce niveau de valeur, les rôles de chacun des membres de la famille sont également codifiés : le privé, le familial, prend donc le pas sur le public, le bien commun, et de plus, au sein même de la famille, le rôle de chacun est codifié. La saga « Harry Potter » permet d'approcher cette norme, partagée mais relativement peu explicitée. L'engouement autour du dernier tome, qui s'est vendu en 2 semaines à plus de 1 150 000 exemplaires [Rowling, 2007], laisse supposer que les catégories de pensées qu'il véhicule sont largement partagées.

Les parents d'Harry Potter se sont sacrifiés pour qu'il survive. C'est-à-dire qu'au-delà de leur propre existence, de leur individualité, ils ont privilégié celle de leur enfant. C'est la dimension de leur rôle familial qui a pris le pas sur les autres rôles sociaux de leur existence. Une phrase que l'auteur J.K. Rowling attribue à Harry complète cette représentation du monde et de la hiérarchie des valeurs qui y prévaut. Son ami Lupin Remus est tenté de rentrer dans la clandestinité pour combattre les forces du mal, ce qui implique qu'il abandonne sa femme et l'enfant qu'elle porte. Sa motivation déclarée est d'éviter à son enfant de pâtir de la disgrâce due à sa condition de loup-garou, situation source d'une grande honte pour lui. Disparaître de la vie de son enfant constitue de cette façon un moyen de contourner la honte qu'il ressentira vis-à-vis de sa progéniture. Harry se met alors dans une colère terrible et lui assène la phrase suivante : **« Mon propre père est mort en essayant de protéger ma mère et moi-même et vous vous imaginez qu'il vous recommanderait d'abandonner votre enfant pour partir à l'aventure avec nous ? »** (p 232, Rowling, 2007). Du haut de son statut de héros, il fait ici clairement état de la « bonne » hiérarchie des valeurs : la honte personnelle doit passer après le rôle parental. A la page suivante, une autre phrase d'Harry Potter entérine cette analyse : **« Les parents ne devraient jamais quitter leurs enfants, à moins... à moins qu'ils ne puissent faire autrement »**. Autrement dit, à moins qu'ils soient en incapacité physique de remplir cette tâche. Le message est clair : la logique qui doit prévaloir chez les parents est celle du bien-être de leur enfant. Ce qui sous-tend deux choses : le rôle de parent est celui qui est à privilégier dans l'ensemble des rôles sociaux d'une part ; le bien-être de l'enfant dépend de la présence de ses parents à ses côtés d'autre part. Le poids des propos d'Harry Potter repose sur son statut de héros, mais également sur le fait qu'il est « enfant de ». La saga entière insiste sur la place qu'occupent ses parents, et surtout leur disparition, dans son existence. Cette place prépondérante renforce sa position d'enfant. Il grandit à chaque nouvelle aventure, mais il reste cet enfant souffrant de l'absence de ses parents. Il parle donc de ce point de vue-là et porte sur la fonction parentale le regard d'un enfant.

Or, dans le cadre de notre travail, c'est bien de cette position-là dont il est question étant donné notre protocole de recherche. Ce sont les jeunes adultes issus de parents séparés qui sont interrogés, et les représentations qui sont recueillies sont bien celles d'enfants portant un regard sur la façon dont leurs parents se sont comportés à leur égard.

L'archétype, porté par l'histoire d'Harry Potter qui trouve résonance auprès de tellement de lecteurs, nous permet d'approcher ce qui semble être la norme pour ce groupe social que sont les enfants regardant leurs parents. La norme sociale, au sens de modèle vers lequel ont tend, serait celle où les parents ne quitteraient jamais leurs enfants à moins d'en être physiquement empêchés. On n'abandonne pas ses enfants, sous aucun prétexte, surtout pas pour des raisons de confort individuel. Dans le cas contraire, on est disqualifié et l'on peut être destitué de son attribut de « père » ou « mère » par ceux-là même qui vous l'ont donné : ses propres enfants. Or, c'est pour les enfants issus de parents séparés que cette représentation de la norme est la plus idéalisée. L'objectivation des liens, qui allaient de soi avant la séparation, rend paradoxalement cruciale la dimension de la norme des rôles parentaux ; alors même que la séparation des parents les en écarte.

Plus largement, la défaillance du père – ou de la mère – qui n'aurait pas mis la valeur familiale comme principe premier, serait vécue comme un facteur de protection en moins, comme un handicap par rapport aux autres. Pour filer la métaphore avec l'histoire de Harry Potter, le sacrifice de ses parents l'oblige à certains devoirs, mais surtout lui octroient des pouvoirs magiques. En particulier, ces derniers le protègent. Par opposition, il est possible que la défaillance d'un parent, selon ce système de valeur, soit interprétée par ses descendants comme un facteur de vulnérabilité.

Du point de vue des jeunes adultes interrogés, ce ne serait donc pas tant les conditions de vie consécutives à la séparation qui sont reprochées au parent qui a des difficultés à assumer sa fonction parentale, mais bien la misère de position qu'ils ressentent, eu égard à des liens de filiations « normaux » auxquels ils aspireraient. C'est la déviance contrainte, fragilisante, qui est pointée par ces jeunes adultes.

## Chapitre 3 Les conséquences de la séparation des parents sur le contexte de socialisation des enfants

Au-delà des dimensions d'ordre symbolique, de la redistribution relationnelle au niveau des membres de la famille et de la « misère de position » que la séparation du couple des parents est susceptible d'engager pour les descendants, il est des aspects pratiques, presque mécaniques, consécutifs à cet événement. Ce chapitre sera consacré à établir les conséquences qui découlent de la séparation des parents au niveau du contexte de socialisation des descendants, lequel sera examiné selon trois dimensions.

Il apparaît important que l'ensemble des éléments subséquents à la désunion soit décrit, permettant d'établir les difficultés et le contexte de socialisation spécifiques à la population qui nous intéresse : les enfants issus de parents séparés. Car si l'objectif est bien de prendre la mesure des effets induits par la séparation des parents sur la socialisation des enfants, le contexte résidentiel d'une part, et celui économique d'autre part, constituent deux éléments centraux pour comprendre comment les relations sont à même de se réorganiser, dans un système contraint par un certain nombre de dimensions pratiques.

A ces observations des dimensions plutôt matérielles, nous considérerons dans un troisième temps des hypothèses sur les réorganisations de nature plus symboliques occasionnées par la rupture du couple conjugal. Elles porteront sur la reconfiguration de la perception des rôles et des fonctions de chacun entre ascendants et descendants à l'issue de la séparation.



## **Modifications des conditions de résidence : Mobilité et bi-localisation des domiciles parentaux après la séparation**

---

La première conséquence de la séparation des parents est, sauf exception, la séparation du foyer parental en deux logements distincts : celui du père et celui de la mère. Quelques couples ont pu faire le choix de garder un logement « pour les enfants », l'alternance se faisant au niveau de la présence de l'un ou de l'autre dans ce domicile. D'autres ont pu maintenir une vie au sein du même domicile, mais se considérer comme séparés. Néanmoins, sans qu'il soit aujourd'hui possible d'identifier et surtout de comptabiliser ce type de fonctionnement, nous n'avons pas rencontré, parmi les personnes que nous avons interrogé dans le cadre d'entretien, ce type de configuration. Il s'agit plutôt de situations marginales, tout au moins pour les générations qui nous intéressent.

Dans la plupart des cas, une certaine hiérarchie est instaurée entre les deux logements. Le premier est considéré par la justice ou les administrations comme le logement principal, dit « résidence principale » ou « résidence habituelle » (loi Malhuret du 22 juillet 1987, n°87-570 : le juge intervient pour fixer la résidence habituelle de l'enfant). Il s'agit généralement de celui de la mère (environ 85 %, proportion relativement stable au cours du temps). Le deuxième logement a plusieurs appellations suivant le contexte d'utilisation du terme. Les termes utilisés sont « logement secondaire » ou domicile « dans lequel l'enfant ne réside pas habituellement ».

### **La place de la résidence alternée**

La résidence alternée n'est véritablement et officiellement possible que depuis la loi du 4 mars 2002 (n°2002-305). Elle reste minoritaire, mais on ne dispose pas de chiffres récents sur la question. Ils ne concernent pas de toute façon la population des jeunes adultes de 18-30 ans interrogés dans le cadre de ce travail. La résidence alternée s'est pratiquée de façon informelle avant cette loi, mais sa comptabilisation n'a pas été menée. Elle reste compliquée à mettre en œuvre pour les parents, car pour que le quotidien de l'enfant ne soit pas trop perturbé, elle nécessite une organisation impliquant plus de contraintes que dans le cas d'une résidence principale –par exemple aller dans une seule école. Ceci suppose que les résidences des parents soient proches, les transports en commun développés. L'exemple de la contrainte de l'unité de lieu pour la scolarité n'en n'est qu'un parmi de nombreux autres. Il en va de même pour les activités périscolaires, ou pour le recours aux soins médicaux. Ce choix de la résidence alternée suppose le maintien d'une concertation entre les deux parents.

Notons que l'alternance du domicile peut se faire sur une périodicité courte (une semaine sur deux) ou longue (une année sur deux), et qu'en plus, les arrangements sur ces temporalités peuvent évoluer. Les organisations sont donc multiples et variables dans le temps, ce qui rend d'autant plus difficile leur observation.

La résidence alternée constitue donc une organisation difficile à organiser sur le plan pratique. Elle requiert le maintien du couple parental au-delà de la rupture du couple conjugal. La variabilité de sa mise en œuvre et son absence de possibilité juridique jusqu'à une date récente en rendent l'observation difficile. Elle reste une forme marginale d'organisation sur l'ensemble des situations de séparation.

### **Vers la distinction entre « résidence » et « autorité parentale »**

La norme reste donc, lorsqu'il y a séparation, la hiérarchisation de fait entre les deux logements parentaux. Cette distribution n'est pas sans lien avec la place occupée par chacun des parents dans la vie de l'enfant, tant sur le plan symbolique que matériel. Jusqu'en 1987, c'est l'un des deux parents qui, suite au divorce, a « la garde » de l'enfant. Cette responsabilité recouvre la dimension de l'exercice de l'autorité parentale et celle de la résidence principale.

La loi Malhuret, le 22 juillet 1987, institue l'exercice commun de l'autorité parentale dans les familles « légitimes » et le facilite dans les familles dites « naturelles ». Cette loi vient tenter de remédier à ce que les observateurs constatent : les enfants, qui pour la plupart résident principalement chez leur mère, ne voient plus leur père dans un tiers des cas [Villeneuve-Gokalp, 1999 ; sur une enquête INED de 1994]. Cette proportion est restée stable entre 1986 et 1994, selon un protocole d'enquête similaire. Dans l'idée d'amener les pères à maintenir leur rôle de parent, l'autorité parentale n'est plus déléguée à une seule personne – qui était généralement la mère, laquelle était également celle bénéficiant de la résidence principale pour l'enfant – mais aux deux parents. Ces derniers sont ainsi supposés, au-delà du divorce et de la rupture du couple conjugal, rester un couple parental.

Dans un même temps, la loi de 1987, en introduisant la notion de résidence habituelle de l'enfant de façon obligatoire, répond à l'arrêt du 2 mai 1984 de la Cour de cassation qui prohibe la « garde alternée », pourtant reconnue en 1975 par la loi autorisant le divorce par consentement mutuel. Il y a donc, d'une part, une volonté de re-concerner les pères, en leur montrant qu'ils jouent aux yeux de la loi le même rôle que la mère quant à l'autorité parentale. Mais simultanément, la notion de résidence principale vient figer la possibilité de partager à part égale la gestion du quotidien, pourtant si importante dans l'élaboration d'un lien avec les enfants, surtout les plus jeunes. Il faut attendre le 4 mars 2002 et la loi n°2002-305 pour qu'il soit possible à la fois de bénéficier d'une garde alternée et d'une autorité parentale conjointe.

Dans les faits, la réalité des enfants de parents divorcés n'a pas été bouleversée du jour au lendemain par l'évolution de ces lois sur le divorce. La garde alternée, même si elle n'était pas possible juridiquement, s'est pratiquée, et nombreux sont les parents qui ont pris des décisions en concertation avant le partage de l'autorité parentale. Mais l'importance de ces modifications réside plutôt dans leur portée symbolique. On voit que la mesure a été prise de la dimension arbitraire de la promulgation d'un seul des deux parents au statut de responsable de l'enfant. On a supposé que les effets de la séparation comme la perte du lien entre père et enfant étaient liés à cette organisation juridique de l'après-rupture. La perception du rôle joué par la mère à l'égard des enfants par rapport à celui joué par le père a également évolué. La mère semble être passée du statut d'incontournable, d'absolument nécessaire à ses enfants – le père étant une sorte de bonus – à celui de pôle, impliquant un autre référent : le père. Ce sont ces deux logiques qui expliquent la situation actuelle qui vise à maintenir juridiquement, et donc symbolique, le couple parental.

Dans les faits, les 18-30 ans interrogés dans le cadre de ce travail ne sont pas concernés par la dernière modification apportée par la loi de 2002. Par contre, un tiers d'entre eux ont vu leurs parents se séparer avant 1987, et ont donc été à la garde exclusive de l'un de leurs parents. Les deux autres tiers ont été sous l'autorité conjointe de leurs deux parents, même divorcés.

Quelle a été l'incidence de cette loi sur les relations entre père et enfant ? Ont-ils moins perdu le lien du fait de cette mesure symbolique d'autorité partagée ?

**Tableau 1. Fréquences des communications téléphoniques entre les jeunes adultes et leur père selon que le divorce a eu lieu avant ou après 1987 (% colonne)<sup>8</sup>**

	avant 1987	en 1987 et après	Ensemble des divorces
Au moins une fois par semaine	12	35	27
une fois tous les 15 jours et moins	49	37	41
pas de conversation téléphonique	39	28	32
Total	100	100	100

Sous-population des jeunes adultes dont les parents sont divorcés, à l'exclusion de ceux veufs ou seulement séparés. N = 126. Test khi2 significatif= 7,86, ddl=2, p=0,019.

Le fait est que les liens apparaissent comme plus étroits entre ceux qui ont bénéficié de cette mesure et les autres. Par exemple, les conversations téléphoniques entre les pères et leurs enfants devenus jeunes adultes que nous avons interrogés sont tendanciellement plus fréquentes pour les divorces postérieurs à 1987. Mais il s'agit également des cas où il était probable que les enquêtés fussent également parmi les plus âgés, ce qui introduit une dimension supplémentaire favorisant à priori le maintien du lien. C'est ce que montre le tableau suivant, où la part des enfants ayant gardé le contact avec leur père est d'autant plus élevé que l'enfant au moment de la séparation était âgé.

**Tableau 2. Fréquences des communications téléphoniques entre les jeunes adultes et leur père selon l'âge qu'ils avaient au moment de la séparation (% colonne)**

	Avant 8 ans	8 ans et plus
Au moins une fois par semaine	15	33
une fois tous les 15 jours et moins	44	41
pas de conversation téléphonique	41	26
Total	100	100

Sous-population des jeunes adultes dont les parents sont divorcés, à l'exclusion de ceux veufs ou seulement séparés. N = 123. Test khi2 assez significatif= 5,69, ddl=2, p=0,056.

Il est donc assez difficile d'imputer à un facteur en particulier (l'âge de la séparation ou les nouvelles mesures législatives) l'évolution du maintien du lien père-enfant, ces deux variables explicatives étant liées pour la population interrogée. De plus, étant donné nos effectifs, il n'est pas possible de procéder à une estimation de l'influence de l'une ou de l'autre dimension à partir d'une sous-population neutralisant l'un des deux critères. Nous ne pourrions donc pas trancher dans le cadre de cette enquête statistique sur la portée de la modification de la loi relative à l'autorité exercée par les parents suite à leur divorce.

<sup>8</sup> Chiffres extraits de l'enquête quantitative menée sur les 853 jeunes adultes de 18-30 ans de l'agglomération lyonnaise. Voir la partie « Méthodologie du recueil des données » p 49.

Il reste comme élément permanent la situation concrète dans laquelle ces jeunes adultes se sont trouvés dans leur enfance. La séparation du couple conjugal a entraîné une bi-localisation des domiciles parentaux, avec pour le plus grand nombre, une forme de hiérarchisation des domiciles : la résidence principale et l'autre.

Cette situation apparemment simple renvoie à des réalités très différentes.

La plupart ont effectivement comme résidence principale le domicile de leur mère, et se rendent régulièrement au domicile de leur père. Mais leur mère peut résider soit seule, et constituer ainsi un foyer monoparental, soit avec un nouveau conjoint. Des frères et sœurs peuvent également habiter avec elle, du même père que Ego, ou d'un père différent (celui qui habite avec la mère ou un autre). La configuration du ménage de la résidence principale peut donc varier, et les conditions d'existences en sont fortement affectées.

Une part importante, nous l'avons vu, n'ont plus de contact avec leur père. Selon les enquêtes, cette proportion oscille entre un tiers et un quart des enfants dont les parents sont séparés. On ne peut alors considérer qu'ils habitent une résidence « principale », puisqu'il n'y a pas de résidence secondaire.

### Où la notion de « ménage » semble inadaptée

La statistique publique achoppe sur la complexité de ces situations familiales. Il est difficile de mesurer des espaces de vie qui ne sont occupés qu'à temps partiel. Comment rendre compte de l'espace habitable occupé par un individu alors que celui-ci a plusieurs logements, successivement occupé au cours d'une période donnée ? Comment rendre compte de la configuration familiale alors que plusieurs logements sont concernés, et quel sens cela a-t-il ? Autant de questions qui ne sont généralement traitées que d'une façon : par la comptabilisation des ménages. Catherine Bonvalet, lors d'un exposé sur la question dans le cadre d'un séminaire du Groupe de Recherche sur la Socialisation [2005], montre toute la complexité de cette notion de ménage. Sa variabilité au cours de l'histoire ou d'un pays à l'autre est très importante. Ce sont les enjeux et l'utilisation de cette notion à des fins de politiques publiques qui vont en grande partie déterminer ce que l'on doit inclure ou exclure et ce que l'on doit compter. La définition de ménage utilisée par l'INSEE ou l'INED est aujourd'hui la suivante : **« Chaque individu vivant seul dans une unité d'habitation distincte, ou occupant à titre de locataire une ou plusieurs pièces distinctes faisant partie d'une habitation, ou tout groupe de deux personnes ou plus s'associant pour occuper une unité d'habitation en totalité ou en partie, et pour pourvoir à leurs besoins alimentaires ainsi qu'à leurs besoins vitaux, constituent un ménage »**. Si cette définition convient pour remplir l'objectif premier de description du parc du logement, elle est insuffisante pour décrire la famille. La séparation conjugale et les formes de résidence associée, avec par exemple les recompositions familiales ou le changement de représentation des fonctionnements de couple où les deux personnes n'habitent pas forcément le même domicile, sont autant d'éléments difficiles à appréhender. Mais par quoi remplacer le concept de ménage ? L'étude de l'« entourage » est une piste proposée par C. Bonvalet à l'occasion de cette présentation. Elle s'inspire notamment des travaux menés collectivement par les chercheurs regroupés au sein de l'atelier SRAI (« Statuts résidentiels : approche intergénérationnelle »)<sup>9</sup>. Les difficultés sont évidentes pour mettre en œuvre une approche statistique de cette notion, mais à ses dires, pas insurmontables.

<sup>9</sup> L'atelier SRAI était composé d'Isabelle Bertaux-Wiame, Catherine Bonvalet, Paul Cuturello, Anne Gotman, Yves Grafmeyer, Dominique Maison, Paul-André Rosental et Laurent Ortalda [Bonvalet, Gotman, Grafmeyer, 1999].

Du point de vue des enfants de parents séparés, l'inadéquation entre ménage et groupe familial est poussée à son paroxysme.

Ces différents constats montrent une socialisation résidentielle spécifique des enfants qui ont grandi dans des familles désunies. Quelles peuvent être les conséquences observables sociologiquement de ces expériences ? Ces dernières donnent-elles lieu à des comportements résidentiels particuliers au moment de l'entrée dans la vie adulte ?

Nous faisons l'hypothèse d'un rapport au logement et à la mobilité résidentielle spécifique à ces populations. Ces dimensions seront plus particulièrement développées dans la troisième partie de ce travail, où nous nous attacherons à comprendre comment en quoi réside la particularité du rapport au logement et si cela donne lieu à des pratiques différentes en matière de construction des trajectoires résidentielles. Les formes prises par l'autonomisation résidentielle, à travers la décohabitation et la négociation de l'usage de la chambre de « jeune homme » ou de « jeune fille » seront au centre de notre analyse.

### ***Modifications des conditions de vie : reconfiguration des ressources parentales après la séparation***

---

La deuxième conséquence de la séparation du couple parental est économique. Elle constitue un prolongement pratiquement structurel de la dissociation du couple, même si elle est sans doute moins apparente et moins systématique que la bi-localisation des domiciles parentaux.

Le poids économique de la rupture apparaît très délicat à évaluer. De plus, il est sujet à évolution dans les années qui suivent la séparation. Il dépend de plusieurs dimensions recensées par les différents observateurs. Les principales sont la remise en couple, l'occupation d'un emploi et le paiement de la pension alimentaire. D'autres, sans doute plus secondaires, constituent néanmoins des éléments qui peuvent également être des facteurs rentrant en ligne de compte. Parmi eux, nous pouvons identifier l'aide de la famille. 49 % des hommes et 60 % des femmes recevraient une aide financière fréquente de leur famille à la suite de leur divorce [Munoz-Perez, 1987]. Le fait de pouvoir ou non conserver le domicile conjugal est également un élément qui entre en ligne de compte, sans qu'il soit simple de savoir si cela pèse en faveur du bénéficiaire : suivant si le logement est loué ou acheté, l'apport de cette contribution est très différent.

Lorsqu'il y a des enfants, le parent non gardien doit participer au financement de l'éducation de ses enfants en versant une pension alimentaire, qui relève du devoir de secours. Ainsi, ce sont les prestations financières versées pour les enfants qui constituent l'essentiel des transactions financières qui s'instaurent au moment du jugement de divorce. En 1984, une étude de Données Sociales [Boigeol, Commaille, Munoz-Perez] estime qu'un quart à un tiers des pensions sont irrégulièrement ou pas du tout versées. Trois ans plus tard, une étude parue dans cette même collection [Munoz-Perez, 1987] établit que seul un tiers des pensions alimentaires est payé régulièrement. Les chiffres du paiement des pensions alimentaires varient suivant les enquêtes, mais l'on peut résumer qu'en moyenne seule la moitié des pensions alimentaires est payée intégralement, dont une partie avec du retard. Ce constat est en dépit des tentatives d'interventions législatives de 1973 et 1975<sup>10</sup>. Très

<sup>10</sup> Globalement, les articles des lois promulgués à ces dates permettent des recours civils ou pénaux afin de se faire payer les prestations financières prévues dans le cadre du jugement de divorce. Ils consistent en des saisies, sur salaire, sur tout compte (ASSEDIC, Allocations familiales, banques...) ou sur mobilier ou immobilier ; mais peuvent également relever d'un recours au Trésor Public ou être passible d'emprisonnement.

peu de recours en justice sont toutefois engagés pour obtenir le paiement des pensions, phénomène pour lequel les explications restent hypothétiques [Boigeol, Commaille, Munoz-Perez, 1984]. Au-delà des mesures prises au niveau législatif pour gérer au mieux la séparation, les pratiques ne correspondent que partiellement aux engagements fixés par les jugements de divorce.

Le parent non gardien est également tenu de compenser autant que possible la disparité que la rupture du mariage crée dans les conditions de vie respectives en versant une prestation compensatoire à l'autre parent<sup>11</sup>. Les applications de ce principe sont multiples et variables selon les départements, tant du point de vue de la forme (de capital ou de rente) que du montant. Ce sont principalement les femmes qui sont les destinataires de prestations compensatoires étant donné qu'elles sont plus souvent le parent gardien tout en étant dans une situation économique et professionnelle inférieure à celle de leur ex-conjoint. C'est cette population qui va être potentiellement exposée à une baisse de son niveau de vie après la séparation.

En 1980, à la question de savoir si le divorce a provoqué un changement dans leur niveau de vie, 36 % des femmes déclarent que celui-ci a baissé, contre 18 % des hommes. Pour 31 % des femmes et 25 % des hommes, le niveau de vie s'est même élevé [Boigeol, Commaille, Munoz-Perez, 1984].

Est-ce parce qu'il existe une évolution temporelle des situations ? Est-ce parce que suivant les études, les indicateurs utilisés sont différents ? Ou encore la variabilité des situations en fonction de la période qui est interrogée après une séparation est-elle si grande qu'elle entraîne des modifications des conditions de vie importantes ? Toujours est-il que les différents travaux et statistiques sur l'impact général du divorce sur le niveau de vie n'annoncent pas tout à fait les mêmes résultats les uns par rapport aux autres ; et cela même s'ils vont globalement dans le même sens : le divorce entraîne une plus grande vulnérabilité économique pour les femmes que pour les hommes

Ainsi, en 1985, les données recueillies par l'INED dans le cadre de l'Enquête sur les situations familiales<sup>12</sup> estiment que 60 % des femmes ont dû restreindre leur train de vie, et 30 % des hommes. 40 % des femmes divorcées ont déclaré qu'elles avaient « juste de quoi vivre » après leur séparation. Même sans enfant, elles présentaient plus de difficultés pécuniaires que les hommes [Leridon et Villeneuve-Gokalp, 1994].

Globalement, les femmes s'estiment donc deux fois plus souvent touchées économiquement par la séparation. Mais on peut tout de même s'interroger sur ce chiffre qui paraît somme toute assez faible si on considère qu'elles ont à mener de front éducation des enfants et vie professionnelle tout en assumant financièrement un logement aussi grand, et cela avec une pension irrégulière voire impayée dans un tiers des cas et souvent avec une situation professionnelle à développer. Aussi, dans quelle mesure (et ce n'est pas vérifiable dans ce cadre) ce chiffre ne correspond-il pas à l'ensemble des divorces, ceux sans enfant inclus ? Ils n'entraînent alors généralement pas la mise en place d'obligations financières après la séparation et représentent jusqu'à 40 % des jugements de divorce en 1984.

P. Festy et M-F. Valetas, dans leur contribution à Données Sociales en 1990, développent ces constats formulés sur le plan économique en observant dans leur ensemble les conditions de vie des femmes séparées. Ils s'intéressent en particulier à leur

<sup>11</sup> Terme mis en vigueur par la loi du 11 juillet 1975 de la réforme du divorce.

<sup>12</sup> Enquête réalisée en collaboration avec l'INSEE et le concours financier de la CNAF en 1985.

statut d'occupation de leur logement. Cinq ans après le divorce, la part des propriétaires retrouve à peine le niveau atteint après la rupture, et le nombre de bénéficiaires de logements HLM a fortement augmenté. Les parcours de ces femmes dépendent en grande partie du fait qu'elles aient ou non reformé un couple. Si c'est le cas, la part des propriétaires connaît une évolution favorable, semblable à celle qu'on aurait sans doute observée, s'il y avait eu maintien du mariage. Dans le cas contraire, les femmes restées seules sont nettement moins souvent propriétaires et davantage en HLM que si elles étaient restées en couple. Tous ces résultats vont dans le sens de ce qu'a pu établir Claude Martin [1997] ou Henri Leridon et Catherine Villeneuve-Gokalp [1994] sur les difficultés rencontrées par les femmes après un divorce, en particulier sur le plan économique, mais également social.

Ces informations montrent que ce sont surtout les femmes qui voient leur niveau de vie baisser après une séparation. Les variations enregistrées entre les enquêtes posent la question de l'accentuation de l'écart entre hommes et femmes. Il s'avère que les femmes, lors de la séparation, accusent de façon mécanique les inégalités sociales entre les hommes et les femmes : des salaires moins importants, des contrats de travail plus précaires, plus souvent à temps partiel, mais aussi une plus grande difficulté à retrouver un conjoint, en particulier lorsqu'elles sont plus âgées. La séparation accentue les écarts de ce type entre les hommes et les femmes, même si cette tendance est d'une certaine façon compensée par le plus fort taux de femmes actives divorcées que celui de femmes mariées dans ces générations.

Pour aller plus loin, il faut surtout souligner que les difficultés financières des femmes divorcées ne sont pas réparties de façon aléatoire dans l'espace social. Claude Martin [1997] montre en particulier comment il existe une forme de cumul des handicaps pour certaine catégorie sociale de femmes. Ainsi, ce sont les plus faiblement diplômées qui vont le moins souvent avoir un emploi stable, ce qui correspond à une observation que l'on peut faire quelle que soit la situation matrimoniale des femmes. Mais à cette situation professionnelle précaire s'ajoute une propension au mauvais paiement des pensions alimentaires pour ces catégories. Il semble que ce soit parmi les femmes des catégories les plus défavorisées que le paiement des pensions apparaît comme le plus irrégulier ou même le plus absent<sup>13</sup>. Il y a donc cumul des difficultés économiques : des salaires bas et des pensions alimentaires défaillantes, irrégulières ou partielles. L'aide financière de la famille, dont on a vu qu'elle était relativement fréquente, suit probablement cette répartition sociale : ce sont dans les milieux favorisés que le transfert de capitaux est matériellement et culturellement plus souvent possible, alors que dans les milieux les plus défavorisés, ce sont plutôt les aides en nature qui vont être prodiguées [Déchaux, 1990].

Henri Leridon et Catherine Villeneuve-Gokalp montrent que ces dimensions économiques ont des conséquences sur leur réseau de sociabilité et la densité de leur entourage. Dans leur enquête de 1985, les femmes divorcées sont 24 % à déclarer s'isoler pour des raisons financières, le fait de manquer de moyens empêchant réceptions et sorties (contre 8 % des hommes divorcés). Pourtant, les auteurs observent que globalement, le réseau des relations sociales tend à s'élargir après une séparation. Pour ces femmes en particulier, Claude Martin évoque les notions de « vulnérabilité relationnelle » et d'un « risque solitude » [1990].

<sup>13</sup> Munoz-Perez, 1987. L'auteur s'appuie sur l'indice sur l'allocation d'orphelin (aide sociale de la CAF à cette époque) qui montre que ce sont essentiellement les femmes en bas de l'échelle sociale qui y ont recours. Elles peuvent en bénéficier lorsqu'il y a constat d'abandon, c'est-à-dire en particulier non paiement de pension alimentaire. Mais il se peut également que ce soit dans ces catégories sociales en particulier qu'il y a une demande d'effectuée pour des raisons financières, ce qui ne signifie pas que les autres femmes se voient payer une pension alimentaire pour leurs enfants...

Le divorce peut également avoir des conséquences sur les conditions de vie des enfants, les possibilités économiques des parents gardiens, le plus souvent la mère, étant diminuées [Boigeol, Commaille, Munoz-Perez, 1984]. Les femmes sans statut socioprofessionnel ou avec un statut peu élevé auraient recours de façon maximum aux services d'équipements collectifs sans que ces derniers apparaissent spécialement préparés à assumer cette fonction de substitut aux réseaux familiaux ou sociaux de soutien. Aussi, les « problèmes » tels que peuvent les repérer les enseignants à propos de ces enfants issus de parents séparés relèveraient plus de leurs conditions culturelles et matérielles de vie, « **les perturbations familiales ne jouant un rôle que dans la mesure où elles contribuent à aggraver les effets de ces conditions** »<sup>14</sup>. La portée sociale de ces affirmations est très importante car elle va à l'encontre des analyses sur les effets psychologiques du divorce sur les enfants. Un des indicateurs de l'équilibre psychologique des enfants étant leur réussite scolaire, le fait d'attribuer les difficultés qu'ils rencontrent plus volontiers à leurs conditions sociales change la perception que l'on peut avoir du divorce et de ses inconvénients.

Pour résumer, il y a donc des conséquences très différentes du divorce : suivant que l'on est homme ou femme, suivant que l'on se trouve en haut ou en bas de l'échelle sociale. Pour les femmes appartenant aux milieux les plus défavorisés, il y a cumul des handicaps : revenus faibles, précaires, mais aussi isolement social, amical et conjugal. Au contraire, pour les femmes les plus diplômées, la paupérisation qui succède à la séparation apparaît relativement rapidement surmontée, par l'accès à des emplois valorisés, la diversification du réseau de relation et une remise en couple plus fréquente<sup>15</sup> [Martin, 1990]<sup>16</sup>. Les conséquences sur les enfants se distribueraient de la même façon dans l'espace social.

Il n'y a pas à notre connaissance d'enquêtes plus récentes sur les conséquences économiques de la séparation. A croire que ce type de préoccupations n'a existé que dans les années 80. Néanmoins, le peu de variation des systèmes d'aides sociales et des dispositions juridiques permettant de contraindre au paiement des pensions alimentaires laisse penser que les observations faites dans les années 1980 sont encore valables à l'heure actuelle. De plus, les périodes renseignées rendent compte du contexte dans lequel les jeunes adultes interrogés dans le cadre de ce travail de thèse ont été élevés. La mise en perspective qu'ils offrent à l'analyse est donc tout à fait à propos au regard de notre sujet d'analyse.

Nous noterons en particulier que suivant le milieu social dont sont issus les jeunes adultes interrogés, les conséquences économiques du divorce seraient potentiellement très variables. Ainsi, nous pouvons faire l'hypothèse que lorsque la séparation des parents concernait des personnes de milieu modeste, le contexte économique de socialisation aura été très différent par rapport à un couple uni du même type de milieu social. Au contraire, on peut se demander si des différences s'observent pour les milieux sociaux les plus favorisés entre enfants de parents séparés et les autres – tout en moins en ce qui concernent les dimensions directement en lien avec les possibilités économiques.

Pour aller plus loin dans le raisonnement, nous pouvons faire l'hypothèse que c'est dans les milieux les plus favorisés que l'on sera à même d'identifier les différences de socialisation

<sup>14</sup> p 446, Données Sociales de 1984. Ces hypothèses sont issues d'un article de E. Burguière, *Dissociation familiale et difficultés scolaires* – Recherches pédagogiques – n°96 – INRP – 1978.

<sup>15</sup> Même si on peut observer que suivant les milieux, cette remise en couple ne donne pas lieu à une cohabitation.

<sup>16</sup> Notre propos est bien ici de montrer dans quel contexte les jeunes adultes interrogés ont été élevés, et non pas de dramatiser ou de dénoncer les situations des femmes aux dépens de celles des hommes après une séparation.



propres à la séparation des parents toutes choses égales d'ailleurs, les conséquences économiques de la séparation apparaissant surtout temporaires et promptes à retrouver un niveau équivalent à celui qui précédait le divorce. Ces interrogations seront confrontées aux données recueillies. La question des inégalités sociales face au divorce traversera les analyses menées dans la deuxième partie, à partir de l'observation des formes de mobilisation des ressources parentales suivant la configuration familiale dont les jeunes adultes interrogés sont issus. Les formes d'accès à l'autonomie financière constitueront un axe permettant d'apprécier des dimensions.

### ***Reconfiguration des rôles parentaux à l'issue de la séparation***

---

La troisième conséquence supposée de la séparation du couple parental s'inscrit dans un autre registre. Elle concerne plus volontiers le domaine des représentations et leurs implications que les dimensions matérielles.

Le couple des parents représente pour le ou les enfants une entité tant que ceux-ci vivent ensemble. Ils peuvent bien sûr à l'occasion percevoir des dissonances dans la pratique éducative de leurs parents, l'un étant plus strict, l'autre plus conciliant, et l'on sait à qui demander quoi suivant les circonstances. Mais la visée est la même, et sauf mésentente, il existe une certaine cohérence dans le message éducatif du couple. Ce n'est d'ailleurs pas toujours chose facile pour les parents de parvenir à cette consonance dans le discours et la pratique entre deux héritages éducatifs forcément différents.

Que se passe-t-il lors de la séparation des parents ? L'apparente unité du couple parental est susceptible de disparaître avec la rupture du couple conjugal. Avec deux domiciles parentaux, ce sont deux façons de vivre au quotidien qui sont expérimentées. Les règles de vie dans un logement ne sont pas forcément celles en œuvre dans l'autre. Cet aspect est renforcé par la différence de temporalité chez l'un et l'autre. A part dans les situations de garde partagée de façon très égalitaire, la semaine et les jours d'école se déroulent sous l'égide d'un parent, tandis que ce sont des périodes de repos qui correspondent aux moments passés avec l'autre parent. En semaine, il faut gérer les rythmes en fonction de la contrainte forte du travail des adultes et de la scolarisation des enfants, à laquelle s'ajoutent les transports, les activités extrascolaires ou les rendez-vous médicaux. Le week-end, le temps apparaît plus souple, moins contraint, ce qui permet un certain relâchement de la pression éducative parentale. Aussi, ne serait-ce que pour ces raisons contextuelles de l'organisation de l'activité, le partage entre les deux parents est dissymétrique et induit des façons différentes de gérer l'éducatif. A cela s'ajoute que le parent qui ne voit au mieux ses enfants qu'une fois tous les quinze jours aura plus de difficulté pour imposer un rythme qui peut sembler rébarbatif aux enfants.

Selon Daniel Dagenais [2000], le divorce des parents fait éclater la solidarité des rôles des parents. Divorcés, découpés, exercés séparément, ces rôles ne forment plus un tout et ne peuvent plus représenter une même visée aux yeux de l'enfant. Cet écart de posture et de contexte entre les deux parents est susceptible d'avoir une conséquence importante : celle d'interroger la fonction parentale, qui jusqu'à présent allait de soi car elle était unitaire et émanait de l'entité parentale. Si les façons de faire ne sont pas les mêmes pour le père et pour la mère, cela signifierait qu'il ne s'agirait pas d'un positionnement, d'une fonction intrinsèque, mais qu'elle dépendrait des individus qui sont dans cette position éducative. Ainsi, d'une certaine façon, cette situation tendrait à amener les enfants à objectiver la fonction parentale, à s'interroger sur la position éducative que chacun d'entre eux occupe.

Les parents, jusqu'à cette situation de mésentente puis de dissociation, constituaient une entité qui renforçait l'impression d'unité familiale. Les représentations de la famille sont culturellement construites autour de la forme nucléaire de la famille. Que les historiens ou démographes aient montré que cette forme, bien que majoritaire, ait toujours coexisté avec des organisations familiales différentes n'y change rien. Aussi, lors de la séparation des parents, cette représentation nucléaire de la famille est mise à mal pour chacun des membres. Pour les enfants en particulier, le caractère défectible du lien conjugal vient questionner la nature du lien de filiation. Cette désunion suggère aux enfants, et sans doute aux parents également, que les liens entre ascendants et descendants ne vont pas non plus de soi. Ils sont également construits. Nous faisons donc l'hypothèse que la rupture des parents participe à l'objectivation des liens familiaux par les membres de la famille nucléaire puisqu'ils n'ont plus un caractère d'évidence.

Nous sommes donc susceptibles d'observer, suite à une séparation, ce double mouvement : d'une part l'objectivation de la fonction parentale et d'autre part, le questionnement à propos du lien familial. Il participerait d'une même logique : l'effacement, aux yeux des enfants, de la fonction parentale remplie par leurs parents, au profit d'une perception plus objectivée de leur situation en tant qu'individu. Cette objectivation de la position des parents dans la complexité de leur identité sociale est favorisée par les changements occasionnés par la séparation : baisse du pouvoir économique, réajustements professionnels, mise en exergue de l'importance de la vie sentimentale dans le parcours parental. Autant de situations qui amèneraient les enfants issus de ces couples séparés à percevoir la complexité des identités plurielles de leurs parents.

Quelles conséquences peuvent avoir ces différences de perception de la fonction parentale ?

Les rapports entre ascendants et descendants ne sont plus dictés par les fonctions et rôles de chacun tels qu'ils sont culturellement construits, par rapport à une norme valable dans le cadre de la famille nucléaire. Pour fonctionner, ces familles désunies sont obligées de reconnaître le caractère idiosyncrasique de la norme proposée, mettant en avant son caractère arbitraire. Daniel Dagenais évoque la notion d'autorité, qui serait mise à mal par ces situations. Si tel est le cas, bien qu'il soit discutable d'utiliser cette terminologie à propos d'éducation, il est probable que cette autorité doit faire place à la négociation. Nous serions enclins à supposer que cette situation d'objectivation de la part des différents membres de la famille amènerait chacun non pas à exercer son rôle comme allant de soit, mais à considérer son positionnement par rapport aux autres. La question du rôle de chacun et de la fonction parentale apparaît de ce fait au cœur des renégociations en œuvre lors de cette période d'autonomisation qu'est l'entrée dans l'âge adulte.

La séparation des parents augurerait une remise en question des positions de chacun. Il s'agira d'aborder ces dimensions plus particulièrement dans le cadre de la quatrième partie de cette thèse, à partir des régimes de relations intergénérationnelles. A travers l'usage du téléphone entre les jeunes adultes et leurs parents, nous testerons l'hypothèse selon laquelle les régimes de relation sont différents suivant l'expérience matrimoniale des parents, en raison du repositionnement dont nous avons fait l'hypothèse.

Plus globalement, on peut se demander dans quelles mesures cette perturbation de l'image parentale et de la représentation de la descendance va engendrer un comportement particulier concernant l'émancipation des individus issus de ce type de configurations familiales. Face à des parents avec lesquels la négociation et la discussion sont les éléments majeurs de la construction des itinéraires – plutôt que l'expérimentation de l'autorité – comment les jeunes adultes vont-ils cheminer lors de leur entrée dans l'adulthood ? Se

percevant eux-mêmes comme des individus plus autonomes que ceux dont les parents ont affirmé leur autorité, nous supposons une certaine précocité dans l'autonomisation des jeunes adultes issus de ce type de configuration familiale. Cette dernière hypothèse servira de fil conducteur à l'ensemble des analyses.

## Méthodologie du recueil des données

Les relations intergénérationnelles entre les jeunes adultes et leurs parents sont autant de situations que de relations entre deux protagonistes. Même dans une fratrie, la relation entretenue avec le père ou la mère ne peut être strictement comparable, les enjeux d'affiliation et de reconnaissance n'étant pas les mêmes d'un enfant à l'autre. L'exercice de la parentalité tend pour sa part vers le mythe de l'égalité parfaite à l'égard des descendants et vers une forme d'universalité. Mais là encore, il y a autant de situations que de couples « parent-enfant ». Ceci étant dit, l'enjeu de cette recherche est précisément de mettre au jour les régularités autour de ces dimensions, tant du point de vue des représentations et de leur construction que des pratiques mises en œuvre pour construire son parcours vers l'autonomisation de la sphère parentale.

Interroger de jeunes adultes s'imposait pour étudier les dimensions des liens intergénérationnels tout en prenant la mesure des effets de la séparation des parents sur leur socialisation. Il fallait que les personnes sollicitées soient encore pour partie dans une position d'enfant, afin que les liens et représentations avec chacun des parents soient encore empreints des contextes de leur construction ; et en même temps engagés dans un processus d'autonomisation de la sphère familiale d'origine pour que l'on puisse prendre la mesure de la mobilisation des ressources parentales. C'est en effet autour de ces pratiques que l'on peut voir se dessiner les éléments matérialisant ce lien de filiation.

La possibilité de comparer ceux qui avaient vu la séparation de leurs parents et ceux dont les familles étaient restées unies constituait un élément central de la méthodologie du projet. Un des objectifs principaux était de démêler ce qui relevait du contexte de socialisation et ce qui pouvait au contraire constituer un fondement du lien de filiation. Seule la mise en parallèle des situations et pratiques entre les deux profils familiaux pouvait permettre de dévoiler les spécificités. Un centrage sur la population des enfants de parents séparés uniquement aurait inmanquablement laissé la porte ouverte à une surinterprétation de données.

Deux grands types de matériaux ont été collectés à l'occasion de ce travail : 35 entretiens semi-directifs auprès d'étudiants en Histoire de l'Art et Archéologie de l'Université Lumière Lyon 2 ; 853 questionnaires administrés par téléphone auprès d'un échantillon représentatif des jeunes adultes de 18-30 ans de l'agglomération lyonnaise

### ***Un corpus d'entretiens : les étudiants d'Histoire de l'Art et Archéologie***

---

Pour mener à bien ce travail, il fallait être en mesure d'approcher les représentations des personnes sur ces questions, les enjeux sous-jacents aux pratiques. L'importance des dimensions symboliques ne pouvait être approchée qu'à partir du récit des personnes elles-mêmes. Cela a clairement été énoncé en introduction de ce travail, il s'agissait ici de se

pencher en particulier sur le point de vue des descendants. Ce sont leurs représentations qui ont été analysées, un des objectifs étant de prendre la mesure des conséquences de la séparation des parents sur la socialisation de leur progéniture.

Nous avons donc travaillé dans un premier temps sur le corpus de 35 entretiens réalisés au printemps 1998 auprès d'étudiants d'Histoire de l'Art et Archéologie dans le cadre de notre mémoire de DEA. Le choix de n'interroger des étudiants d'une seule discipline reposait sur le souci d'une certaine homogénéité de la population, les dimensions à observer étant elles-mêmes très vastes. Cette campagne d'entretiens faisait suite à une enquête par questionnaire auprès des étudiants du département d'Histoire de l'Art et Archéologie de l'Université Lyon 2. Tous les niveaux, de la première année à la maîtrise (Master 1) avaient été interrogés. Les enquêtés pouvaient s'ils le souhaitaient laisser leurs coordonnées à la fin du questionnaire s'ils donnaient leur accord de principe pour participer à un entretien pour approfondir les questions générales du questionnaire. Ce dispositif présentait l'immense avantage de pouvoir sélectionner les personnes à interroger sur la base de critères contenus dans le questionnaire.

Il a ainsi été possible de sélectionner 15 étudiants issus de parents séparés, et 20 autres qui répondaient aux critères croisés de l'autre étudiante en DEA<sup>17</sup> travaillant sur ce corpus d'entretiens (configuration de la fratrie, en particulier). L'objectif était de pouvoir comparer les jeunes adultes issus de parents séparés et les autres. Cohabitants et décohabitants ont été interrogés à part égale afin de pouvoir comparer également les comportements pour des contextes de vie différents, très structurants dans les pratiques et les représentations à cet âge.

### Contenu des entretiens

Les entretiens menés portaient sur la trajectoire de la personne, de façon assez complète : cadre de vie, matériel et sociable, parcours scolaire, environnement familial... Un accent été mis sur les relations entretenues avec les autres membres de la famille (parents et fratrie) à propos de leur mobilisation sur les questions de choix d'orientation, par exemple, mais également sur les liens et activités pratiquées ensembles. Le régime des communications téléphoniques et des visites était un point systématiquement abordé, directement ou indirectement.

Un axe du questionnement portait plus particulièrement sur la représentation que les jeunes adultes interrogés avaient de ces proches. Il leur était demandé de faire un portrait de chacun d'eux et de définir en quoi ils se sentaient proches ou pensaient ressembler à ces personnes. Ces questions abordaient très directement des dimensions de l'ordre de la représentation et ont permis d'approcher l'idée qu'ils se faisaient du rôle de chacun.

Les entretiens se sont déroulés soit au domicile des enquêtés, lorsque c'était possible, soit dans un bureau de l'Institut des Sciences de l'Homme (Lyon 7<sup>ème</sup>).

## ***Une enquête par questionnaire : les jeunes adultes de 18-30 ans de l'agglomération lyonnaise***

---

L'autre enjeu de ce travail est de faire émerger des régularités des histoires individuelles. Sur ces dimensions familiales, où le vécu de chacun apparaît comme tellement spécifique,

<sup>17</sup> Evelyne Labrosse.

nous nous sommes attachée à trouver les éléments qui permettraient de mieux saisir les dimensions structurelles de ces situations. L'approche quantitative s'est alors imposée.

### **Contexte de sa mise en œuvre et limites de l'analyse**

Afin de réaliser une enquête dans des conditions de représentativité acceptable, nous avons intégré nos questionnements à une recherche de portée plus générale sur la mobilité des jeunes adultes de l'agglomération lyonnaise.

Le projet global dans lequel s'est inscrite la dimension quantitative de notre projet s'est déroulé entre mai 2000 et mai 2003, dans le cadre d'un appel d'offre « Aide à la décision publique et privée » proposé par la région Rhône-Alpes. Il avait pour principal objectif d'étudier les trajectoires résidentielles ainsi que les processus de dispersion des jeunes dans la région Rhône-Alpes, en prenant l'agglomération lyonnaise comme point central de ses analyses. Cette étude de la mobilité a été conduite de pair avec celle des processus d'autonomisation. Le pilotage du projet a été assuré par Bernard Bensoussan (Chargé de Recherche CNRS) et mis en œuvre par lui et son équipe « Les Etudiants et la Ville » (Groupe de Recherche sur la Socialisation – UMR 5040 / Institut des Sciences de l'Homme). Brigitte Baccaïni, alors Chargée de Recherche à l'INSEE, a été associée au projet ; ainsi que la structure *Ardèche Images* pour les aspects de l'étude relatifs aux dimensions audiovisuelles.

L'enquête quantitative qui a été élaborée dans ce cadre était une enquête téléphonique. Elle avait pour ambitieuse vocation de dépasser les approches quantitatives habituelles en allant au plus près des pratiques. Par ce dispositif, nous cherchions à élucider les agencements de positions dans différents champs (résidence, formation, profession) à partir desquels les jeunes ont dû arbitrer pour construire leur histoire, l'objectif étant de dégager une typologie des pratiques résidentielles des jeunes qui soit éclairée par les différents registres de leurs pratiques.

Nous avons choisi de travailler à l'échelle de l'agglomération lyonnaise afin de pouvoir tenir compte des contextes d'origine et de résidence dans l'analyse des modes de différenciation des itinéraires et des pratiques résidentielles des jeunes adultes. La connaissance des contextes, des milieux résidentiels, des types d'habitat présents dans l'agglomération devait nous permettre de mieux prendre en compte les incidences des contextes spécifiques de résidence (types de commune, types des quartiers, types de logements) sur la mobilité et les conditions d'autonomisation de la population étudiée.

Il est important de souligner que dans le cadre de notre travail de thèse, la population interrogée a d'abord été fonction des critères énoncés ci-dessus relatifs au projet mené pour la Région Rhône-Alpes. Toutefois, ceux-ci n'entraient pas en contradiction avec nos objectifs. Le premier était de permettre une comparaison entre enfants issus de parents séparés et les autres. Cette étude menée en population générale correspondait à ces critères. Ensuite, il était important qu'une représentativité soit assurée sur une échelle territoriale suffisamment importante pour approcher des situations issues de différents milieux sociaux – ce qui était le cas de ce dispositif. Enfin, il nous fallait pouvoir apprécier finement les situations et contextes de vie des personnes interrogées et la démarche globale de ce projet allait dans ce sens.

L'on sait par des études de l'INED, par exemple, que la cartographie des divorces n'est pas la même en Ile-de-France et en province ; et que d'un département à l'autre, de grandes variations existent [Boigeol., Commaille, Munoz-Perez, 1984]. Le fait de résider en milieu rural, par exemple, n'a pas les mêmes incidences non plus que le fait d'habiter l'agglomération lyonnaise. Toutefois, il est important de préciser que d'une part, ce ne

sont pas les divorces qui sont ici analysés mais les régimes relationnels intergénérationnels, probablement moins sensibles aux changements de contextes de vie. D'autre part, le fait d'avoir mobilisé dans la plupart des analyses des décohabitants suppose que ce biais du contexte de résidence des parents soit en partie amoindri.

Mais précisément, cette spécificité de la décohabitation de la population sollicitée dans la majeure partie des analyses implique d'autres biais. Qu'ils soient plus souvent jeunes délocalisés, par exemple<sup>18</sup>, a probablement quelques incidences les résultats obtenus, sans qu'il soit réellement possible de démêler dans quel sens cela a pu orienter les résultats. Il est délicat de signifier quelle est la spécificité de cette population par rapport à l'ensemble des 18-30 ans autrement que par cette caractéristique urbaine récente. L'échantillon interrogé n'est en aucun cas le reflet d'une certaine catégorie sociale de la famille d'origine puisque les quotas utilisés pour constituer les échantillons ont tenu compte des proportions en termes d'activités (actifs, en formation ou chômeurs), de ménages (cohabitants, seuls, en couple ou en colocation) et d'âges (pour chaque âge entre 18 et 30 ans) pour les enquêtés eux-mêmes, et cela pour chaque terrain d'enquête

Il nous semble que l'on peut ainsi circonscrire nos analyses et établir qu'elles correspondent à ce que l'on peut observer pour des jeunes de 18-30 ans résidant au moment de l'enquête en milieu urbain ou périurbain. Les résultats proposés sont donc à majorer ou minimiser si l'on voulait généraliser ces observations aux 18-30 ans de l'ensemble du territoire national. Les processus décrits sont en revanche probablement assez représentatifs de la réalité des pratiques, seuls leurs poids respectifs seraient modifiés.

### L'élaboration du questionnaire<sup>19</sup>

La posture méthodologique présidant à l'élaboration des questions fut, dans un certain nombre de cas, de dépasser les catégories habituellement admises pour s'attacher aux pratiques mêmes des enquêtés. L'objectif était ici de dépasser les présupposés de certains découpages qui ne nous semblaient pas adéquats pour observer cette population spécifique. Ainsi, par exemple, un travail de réflexion et de déconstruction important fut mené autour de la notion d'activité des jeunes adultes de 18 à 30 ans. À la place du choix disjonctif entre la modalité « en formation » et celle d' « actifs en activité », nous avons pris le parti de faire préciser si une formation était actuellement suivie et le temps hebdomadaire consacré aux cours d'une part et au travail personnel d'autre part. Par ailleurs, il était demandé de préciser si une activité professionnelle était exercée et le temps hebdomadaire consacré à cette activité. Sur la base des conventions utilisées notamment par l'INSEE, nous avons fixé à au moins un mi-temps la borne à partir de laquelle les questions concernant l'activité professionnelle seraient posées. Dans le cas contraire, nous avons considéré qu'il s'agissait d'un « petit boulot », et une autre série de questions y étaient associées. Cet exemple montre l'attention que nous avons eu à ne pas partir des déclarations de situations faites par les personnes (les travailleurs débutants se classant très souvent spontanément comme actifs alors qu'ils n'effectuent, par exemple, que 3

<sup>18</sup> Sur les 540 décohabitants de la base de données, 63 % des mères ne vivent pas dans le Rhône, ce qui suppose qu'une part proche des décohabitants de notre base de données vient d'un autre département.

<sup>19</sup> Les éléments suivants qui présentent le contenu de l'enquête par questionnaire sont essentiellement tirés du rapport final rendu au Conseil Régional, principalement rédigés par nos soins sur ce point en particulier [Bensoussan, Baccaïni, Hamant, Goutte, 2003]

heures de baby-sitting par semaine) mais de partir de leurs pratiques pour opérer une classification.

Un travail de déconstruction important a également été mené sur la question des relations avec chacun des parents. Ce point mérite d'être souligné car il engage pour partie la teneur des réponses. De plus, le présupposé qui sous-tend ce choix est important à expliciter.

**La logique qui a prévalu à l'élaboration des questions portant sur les échanges relationnels avec les parents était de distinguer systématiquement ceux en direction de la mère et ceux en direction du père.** Ainsi, les communications téléphoniques et les visites aux domiciles de l'enquêté ou des parents ont été recensées séparément pour le père et pour la mère. Si cette distinction va de soi pour les enfants issus de parents séparés, cette déconstruction n'est pas l'évidence pour la plupart des autres jeunes adultes. Il fallait d'une certaine façon rendre comparable des pratiques dans des contextes relationnels différents. Toute la difficulté résidait dans le fait qu'il ne fallait pas imposer des possibilités de réponse qui soient en dehors des réalités des enquêtés, tout en poursuivant l'objectif de rendre comparables des situations historiquement et concrètement distinctes. Nous avons tranché pour le recueil à plat et interindividuel des échanges relationnels, car l'important était de recenser les pratiques effectives au plus près de la réalité. Nous n'excluons pas pour autant la part de subjectivité des réponses, dont nous signalons la prise en compte au cours de l'analyse. Néanmoins, la distinction demandée entre les relations avec le père et celles avec la mère est susceptible d'avoir apporté plus d'informations, même subjective, que si l'interrogation avait porté sur l'entité « parents ». Au pire, nous le voyons dans l'analyse des données, les jeunes adultes ont répondu la même chose pour leurs deux parents lorsque cette distinction leur était trop étrangère, au mieux ils l'ont opérée, ce qui constitue un surcroît d'information. Globalement, l'objectif de cette démarche était de ne pas prescrire les normes concernant la famille en les utilisant comme catégorie de recueil des données, mais bien d'aborder les pratiques avec le moins de présupposés possibles, comme nous l'avons fait par exemple pour la question de l'activité professionnelle des adultes explicitée précédemment.

Par ailleurs, nous avons utilisé un petit nombre de questions présentes dans les grandes enquêtes afin de pouvoir, lors de l'analyse, opérer une comparaison de nos résultats.

Dans la mesure où la multiplicité des situations, tant en termes de résidences qu'au niveau des situations de formation ou de professions pour la population concernée (les jeunes adultes de l'agglomération lyonnaise ayant entre 18 et 30 ans inclus) a été appréciée au plus près, la complexité engendrée au niveau de la trame générale du questionnaire est très importante.

En particulier, nous avons été dans l'obligation d'adapter la place des questions suivant les réponses apportées en question de départ. Par exemple, entre les cohabitants, autrement appelés « enfants d'une famille », et ceux qui occupent un logement indépendant du domicile parental, les informations concernant les ascendants pouvaient soit figurer au niveau des personnes composant le ménage (pour les cohabitants), soit se placer à la fin du questionnaire au même endroit que les informations plus spécifiques aux parents.

Ce type de difficulté était loin d'être isolé et il a fallu multiplier les sous-populations à l'intérieur du questionnaire tout en conservant, dans un souci de comparaison et de fusions ultérieures, des formulations de questions communes.

L'ordre des questions n'a donc pas toujours été le même suivant le profil de la personne enquêtée. La programmation logique de ces cheminements a présenté un travail considérable, tout changement de place d'une question, toute avancée dans la précision d'un profil de personne entraînant des modifications en cascade en aval du questionnaire.

### **Le contenu du questionnaire**

Le questionnaire réalisé comprend au total plus de 750 questions, le nombre de questions effectivement posées dépendant du profil de la personne enquêtée. Il prend en considération non seulement les caractéristiques et les pratiques des jeunes de 18 à 30 ans qui ont été enquêtés, mais également des éléments qui concernent les populations avec lesquelles ils sont liés (amis, relations) ou alliés (conjoint, concubins), ainsi que des informations qui ont trait aux caractéristiques de position de leurs parents.

Le questionnaire administré est constitué de plusieurs grands groupes de questions, le plus souvent fermées. Il nous a permis d'obtenir deux séries d'informations : d'une part, celles qui concernent les itinéraires résidentiels, scolaires et professionnels ; d'autre part, une série d'indications propres à éclairer quelques-unes des pratiques des jeunes actifs, étudiants ou à la recherche d'emploi, et de leurs parents à différents moments clés de leur trajectoire.

Soucieux de connaître les itinéraires des jeunes par une exploration détaillée tant de leurs milieux sociaux d'origine que de leur milieu actuel d'insertion, nous avons élaboré des questions qui nous ont permis de recueillir des informations pour qualifier, au-delà de la profession des parents et de leur niveau d'étude respectif, diverses caractéristiques familiales.

En ce qui concerne le cursus de formation et l'itinéraire professionnel, les repères jugés essentiels dans l'orientation ont été retenus ; les circonstances des choix sont éclairées par des questions sur l'environnement familial et relationnel dans lequel les choix ont été opérés.

Sur ces différents plans de l'activité des jeunes, le recueil de l'information tel qu'il a été conçu nous a permis de reconstituer, outre les choix, une partie des situations qui ont présidé à ceux-ci.

### **Choix des terrains de l'enquête par questionnaire**

Un certain nombre de choix ont dû être effectués pour déterminer les terrains d'enquête. L'objectif principal - interroger toutes les catégories de jeunes entre 18 et 30 ans - a d'abord imposé une diversité de populations telle qu'un resserrement du contexte d'enquête s'imposait. Dans un souci de rendre comparables les pratiques urbaines des enquêtés, nous avons opté pour l'observation de Lyon et de ses communes limitrophes<sup>20</sup>. L'agglomération lyonnaise, entendue dans ce sens restreint, donne la possibilité d'analyser les usages de la ville des jeunes de 18-30 ans dans un contexte offrant des distances et une accessibilité comparables aux divers équipements et lieux de sorties.

En plus de cette option consistant à délimiter l'aire géographique de l'enquête, un autre dilemme se posait à propos de la localisation des personnes susceptibles de répondre au questionnaire : soit elles étaient choisies de façon aléatoire sur l'ensemble du territoire défini, soit elles étaient sélectionnées dans quelques secteurs limités représentatifs dans leur ensemble de la composition de l'ensemble de la population de l'agglomération.

<sup>20</sup> Cette définition restreinte de l'agglomération lyonnaise est appliquée à chaque fois qu'elle est mobilisée dans le cadre de l'enquête par questionnaire.



La première solution présentait l'avantage d'une facilité de passation puisqu'il était ainsi possible de disposer d'une base de sondage très importante. Néanmoins, les inconvénients étaient majeurs. La diversité des contextes de résidence, incontrôlable en cours de passation, ajoutait des facteurs multiples -difficilement contrôlables d'un point de vue statistique- aux critères d'explicitation des pratiques d'une population aux multiples cas de figures. Ce choix rendait en particulier difficile l'explicitation des usages de la ville autour d'un quartier ou au contraire en direction du centre de Lyon. Aussi, en dépit des difficultés engendrées dans la captation des populations à enquêter, nous avons préféré élaborer un protocole permettant un contrôle en matière de localisations et de contextes urbains.

Le critère de choix des zones à enquêter était donc tel qu'elles puissent « faire système » en tant que quartiers. Au-delà du découpage administratif en unité territoriale, nous avons sélectionné des secteurs dont la réalité est perçue et nommée par ses habitants en tant qu'entité. Selon Yves Grafmeyer[1991], l'individualisation d'un quartier, secteur de la ville, peut ainsi être consolidée par diverses caractéristiques physiques qui en font un site aux limites fortement soulignées par la présence d'un cours d'eau, d'une voie ferrée, d'artères à grande circulation, de terrains vagues, etc. L'identité d'un quartier est également renforcée par la netteté des contours combinée avec une originalité architecturale aisément perceptible et la présence de divers monuments ou emblèmes locaux. La répartition non aléatoire des quartiers sur le territoire de l'agglomération lyonnaise est avérée [Grafmeyer, 1991], et leurs identités sont diverses. Certains quartiers, au sens administratif du terme, ne sont pourtant que des « morceaux de ville »<sup>21</sup>, sans centre ni contours bien déterminés en termes de pratiques urbaines, sans dénomination spécifique par leurs habitants.

Devant cette hétérogénéité, notre souci a été tout d'abord de choisir des quartiers qui rendent compte de la diversité des cas de figure en fonction de 8 grands critères : l'ancienneté du bâti, la taille des logements, l'habitat horizontal ou vertical, la proportion de logement sociaux, les positions socioprofessionnelles des personnes de référence des ménages, la proportion de jeunes de 18-30 ans, la proportion de cohabitants chez les 18-30 ans, la plus ou moins forte prégnance d'une identité de quartier.

Par ailleurs, il fallait que ces terrains accueillent des populations de jeunes de 18-30 dont les caractéristiques en termes d'âge, de statut d'activité et de type de ménage occupé rendent compte à la fois de la diversité des contextes mais restent représentatifs au niveau de l'agglomération<sup>22</sup>.

D'un point de vue pratique, nous avons eu recours aux découpages administratifs de l'INSEE pour définir avec précision les limites des secteurs enquêtés en sélectionnant entre trois et sept IRIS par terrain, suivant la proportion de jeunes 18-30 ans et leur pertinence en tant que quartier. L'IRIS (dénommé IRIS 2000) constitue la zone minimale pour la diffusion à tout public des comptages, listes et tableaux du RP 99 (hors variables sensibles) et du fichier logement. Il concerne les communes de plus de 5 000 habitants<sup>23</sup>. Cette unité regroupe un ensemble d'îlots et constitue une zone d'environ 2000 habitants.

Grâce à une connaissance notable des quartiers de l'agglomération lyonnaise d'une part, et sur la base des données INSEE du recensement 1999 concernant la composition des IRIS d'autre part, nous avons déterminé une série de 6 quartiers.

<sup>21</sup> Grafmeyer, 1991

<sup>22</sup> Voir p 60 le tableau des quotas.

<sup>23</sup> Informations disponibles sur le site Web de l'INSEE.

### **Quotas des effectifs requis pour les terrains de l'enquête par questionnaire**

L'échantillon a été constitué sur la base de quotas croisés très précis. Cinq dimensions étaient prises en considération : la localisation, l'activité, le type de ménage, le sexe et l'âge. Les critères retenus correspondaient non seulement à des dimensions habituellement retenues pour déterminer la composition sociale d'une population (âge, sexe, activité) mais imposaient également des critères comme le type de ménage ou la localisation précise. Les objets généraux de la recherche exigeaient en effet qu'un intérêt particulier soit porté sur l'ensemble de ces dimensions.

L'âge n'a pas été contrôlé par tranche mais âge par âge. En revanche, étant donné la complexité déjà importante du recueil de données, le sexe n'a été contrôlé que globalement. Nous avons interrogé 45 % d'homme et 55 % de femmes, ce qui correspond aux données proposées par le recensement de 1999 pour l'ensemble de ces quartiers chez les 18-30 ans.

Le détail des quotas, respectés pratiquement exactement, est présenté dans le tableau suivant.

	Population de Lyon et des communes limitrophes	Croix-Rousse	Tonkin Charpenne	Gerland	Ecully	Vénissieux	Vaise
<b>AGE</b>							
18 ans	45	4	6	7	10	13	6
19 ans	62	7	9	7	10	11	8
20 ans	66	9	10	9	11	11	9
21 ans	69	10	13	10	17	10	10
22 ans	68	11	13	11	14	9	11
23 ans	68	13	13	11	14	10	10
24 ans	65	11	11	11	10	10	11
25 ans	66	13	11	13	7	10	13
26 ans	71	13	13	14	9	11	16
27 ans	71	14	11	13	10	11	13
28 ans	69	14	11	13	10	13	13
29 ans	66	11	11	11	10	10	11
30 ans	65	11	10	11	10	13	12
Total	850	142	142	142	142	142	142
<b>ACTIVITE</b>							
Actifs occupés	451	74	73	80	57	83	94
étudiants	306	49	55	43	77	28	32
chômeurs	94	19	13	20	8	30	16
Total	850	142	142	142	142	142	142
<b>TYPE DE MENAGE</b>							
cohabitants	280	23	29	49	81	83	22
couples	288	46	56	52	40	45	57
colocataires	67	18	15	7	7	3	10
seuls	215	54	41	34	14	10	53
Total	850	142	142	142	142	142	142

### Déroulement de la passation

Cette enquête par questionnaire a été administrée auprès de 853 jeunes de 18 à 30 ans par l'intermédiaire d'une société d'enquête spécialisée dans l'administration de questionnaire par téléphone, MV3, dont les services avaient précédemment été sollicités par le Groupe de Recherche sur la Socialisation<sup>24</sup>.

La complexité du questionnaire, intégrant plusieurs sous-populations et donc de nombreux filtres, a donné lieu entre Avril 2002 et Mai 2003 à de multiples allers-retours entre le service de programmation de la société, leurs superviseurs et l'équipe des « Etudiants et la Ville ». L'obtention d'un CATI opérationnel<sup>25</sup> a été le fruit d'efforts conjugués considérables

<sup>24</sup> Cette entreprise avait été mobilisée dans le cadre de l'enquête sur les « Rapports résidentiels et contextes urbains » [Authier, 1999].

<sup>25</sup> Un CATI est un programme informatique permettant de saisir directement les réponses des enquêtés, chaque écran correspondant à une ou deux questions maximum. La mise en place de filtre permet de ne faire apparaître – et donc de ne poser – que les questions qui concernent l'enquêté, en fonction de ses réponses.

tant la longueur du questionnaire et la multiplicité des cas de figures ont été complexes à mettre en forme.

### **La phase du pilote**

Le pilote du questionnaire, phase test essentielle pour compléter d'éventuels oublis ou problèmes de formulation, s'est déroulé le 14 mai 2003. Une équipe de 10 enquêteurs aguerris ont ainsi été formés pendant une partie de la journée sur les objectifs de la recherche d'une part, et sur la complexité des cas de figures d'autre part<sup>26</sup>. 30 questionnaires ont pu être administrés pendant cette journée. Nous avons fixé des quotas permettant d'interroger les grands cas de figures (cohabitant, couples, personnes seules ou en colocation / actifs, étudiants, chômeurs) afin d'évaluer toutes les questions du questionnaire.

Plusieurs informations ont émergé de cette phase pilote :

- A) Le temps de passation s'est avéré long, (65 min en moyenne) et essentiellement pour des raisons budgétaires, il a fallu retrancher quelques questions. Au niveau de la réception par les enquêtés, la longueur du questionnaire n'a pas eu l'air de poser de problème, ce qui témoignait d'une bonne organisation générale des questions. Tous les questionnaires ont d'ailleurs été administrés dans leur ensemble. En revanche, démultiplié, ce temps de passation ne permettait pas de respecter le budget alloué à l'enquête.
- B) Certaines questions présentaient des problèmes de formulation spécifiques à la population interrogée. L'exemple le plus notoire fut celui des questions qui portaient sur le régime d'activité des enquêtés. En effet, interroger les jeunes sur le statut de leurs activités professionnelles dans le cadre des questions filtres du départ s'est révélé plus délicat qu'il n'y paraissait, cette question constituant un enjeu important, en particulier pour ceux qui travaillaient partiellement. Ils avaient une forte propension à se déclarer comme actifs réguliers au moins à mi-temps même s'il ne s'agissait que de l'exercice d'une activité pendant une après-midi par semaine. Il a donc fallu mettre en œuvre une façon de les interroger telle qu'un filtre soit posé sur le nombre d'heures exercées et non sur la déclaration des enquêtés sur leurs statuts d'activité.
- C) Les 30 passations nous ont également permis de repérer les erreurs de programmation concernant les filtres. En effet, malgré des simulations multiples, seule la passation sur des cas de figures réels nous a permis d'identifier les éventuelles incohérences qui concernaient la succession des blocs de questions. Etant donné qu'un filtre pouvait parfois être composé à partir de trois autres questions, il était logique que des erreurs subsistent, lesquelles furent neutralisées à l'occasion de cette phase pilote.

Les 15 jours suivant le pilote ont été consacrés à l'analyse des données produites et à l'amélioration de la formulation des questions. Il a surtout fallu supprimer un certain nombre de questions afin de raccourcir le temps de passation, ce qui fut particulièrement difficile. Tout d'abord d'un point de vue scientifique dans la mesure où chaque aspect avait été longuement pensé et apparaissait comme indispensable au traitement de la problématique. Par ailleurs, il était difficile dans cette architecture de programmation complexe de supprimer purement et simplement des questions sans par ailleurs déséquilibrer un système qui avait fait ses preuves au niveau du déroulement de la passation des questions. Nous nous sommes également heurtés à de nombreuses difficultés techniques consécutives aux

<sup>26</sup> Les briefings en question ont été assurés pour partie par les membres de l'équipe de recherche et complétés au niveau technique par les superviseurs de la société MV3.

condensations ou aux suppressions de questions. C'est néanmoins ce tour de force qu'il a fallu opérer dans un temps minimum. L'approche des vacances d'été donnait de fait une borne incontournable avant laquelle l'ensemble des questionnaires devait être administré. Nonobstant les modifications dans les libellés des questions, le report de l'enquête à la rentrée aurait impliqué un véritable changement de contexte pour cette population de jeunes de 18-30 ans, rendant caduques les comparaisons concernant les trajectoires.

### **La phase de passation**

La phase de passation du questionnaire dans sa forme finale a débuté le 28 mai 2003 avec l'équipe de 10 enquêteurs constituée lors du pilote. Ensuite, une deuxième équipe a été formée selon les mêmes protocoles que la première, puis une troisième, portant à 30 le nombre d'enquêteurs<sup>27</sup>. L'importance de l'équipe d'enquêteurs, encadrés au jour le jour par l'équipe « Les Etudiants et la Ville » et les superviseurs de la société de téléphonie<sup>28</sup>, a permis de réaliser jusqu'à 100 interviews dans la même journée. La deuxième quinzaine de juin a vu apparaître les premières difficultés dues à un problème d'approvisionnement en fichier de numéros de téléphone dans un premier temps, puis à une difficulté à trouver sur les terrains concernés des jeunes correspondant aux quotas demandés.

Constitués sur la base des données globales décrivant les populations de chaque terrain, les quotas rendaient compte des proportions en termes d'activités (actifs, en formation ou chômeurs), de ménages (cohabitants, seuls, en couple ou en colocation) et d'âges (pour chaque âge entre 18 et 30 ans)<sup>29</sup>. L'objectif était d'enquêter entre 138 et 142 personnes par terrain d'enquête, ce qui laissait une légère marge de manœuvre pour compléter le corpus. Entre ces quotas très précis et les limites des fichiers téléphoniques, la fin de l'enquête a nécessité beaucoup de ténacité pour compléter les derniers individus recherchés. Malgré un excellent taux de réponses lorsque les profils des personnes correspondaient aux quotas, certaines journées n'ont parfois donné qu'un seul questionnaire par enquêteur. Ces difficultés nous ont amené à élargir quelque peu deux des terrains d'enquête, Gerland et Ecully, en choisissant les IRIS qui soient compris dans les quartiers qui étaient initialement définis. Les derniers questionnaires ont finalement été administrés le samedi 28 juin 2003, soit exactement un mois après le premier questionnaire définitif.

Le questionnaire définitif administré contenait plus de 750 questions. Bien que n'étant pas posées dans leur totalité à tous les enquêtés, elles ont engendré un temps de passation important. Sur les 853 questionnaires administrés, le temps moyen de passation est de 55 mn, soit 10 mn de moins que lors du pilote. Pour être plus précis, le temps médian de passation est de 53 mn. Ces repères recouvrent une réalité plus nuancée : le temps de passation le plus court est de 29 mn, tandis qu'on atteint 100 mn pour le plus long. Cette amplitude de 70 mn dépend surtout des profils des personnes interrogées. Les cohabitants n'ayant jamais quitté le domicile parental, sans petit ami, n'ayant jamais travaillé et à peine entrés dans les études supérieures constituaient les profils de personnes les plus courts en

<sup>27</sup> La deuxième et la troisième équipe ont été formées début juin 2003.

<sup>28</sup> Présents quotidiennement, les chercheurs ont permis de trancher les cas litigieux sur le moment. L'écoute permanente des interviews téléphoniques a également permis un certain nombre de précisions tout au long de la passation. Cette présence des chercheurs a de toute évidence eu un effet bénéfique quant à l'investissement des enquêteurs dans cette enquête. Peu coutumiers de l'administration de si longs questionnaires, ils ont pourtant fait preuve d'une grande écoute et d'une dextérité certaine pour maintenir l'attention des enquêtés. Nombreux sont ceux qui nous ont témoigné leur intérêt pour cet exercice pour eux rare.

<sup>29</sup> Voir les quotas demandés p 60.

terme de temps de passation du questionnaire. En revanche, lorsque le parcours résidentiel était complexe, fait de ménages aux compositions diverses, de présence d'un conjoint et d'enfant, d'une activité professionnelle doublée d'une activité de formation, le temps de passation pouvait atteindre une heure et demie... Loin de catégoriser dès le départ les individus interrogés, le questionnaire est fait de telle sorte que chaque profil a trouvé, au fur et à mesure de son élaboration et des phases de test, une configuration permettant de prendre en considération la diversité des positions et des itinéraires.

C'est à partir des données ainsi recueillies – entretiens semi-directifs et questionnaires – que nous avons pu mener des analyses où sont comparés les jeunes adultes issus de parents séparés et ceux dont les parents sont restés unis. Elles sont mobilisées pour analyser la spécificité des pratiques de ceux issus de parents séparés, en cherchant à comprendre, sur différentes dimensions de leurs trajectoires, si l'expérience familiale de la séparation du couple des parents a pu constituer – et dans quelles mesures – un élément prépondérant orientant les pratiques et le rapport au monde des jeunes adultes qui y ont été confrontés.

# 2<sup>eme</sup> partie Formes de mobilisation des ressources parentales dans l'autonomisation des jeunes adultes

## Introduction

### *Entre autonomie et mobilisation des ressources*

---

Perçue à priori comme un état qui signifierait la fin de la circulation des ressources dans la famille, l'autonomie des jeunes adultes vis-à-vis de la sphère parentale est beaucoup plus nuancée. Bien que l'on parle d'autonomie ou d'accès à l'indépendance de cette population, il serait plus exact d'utiliser le terme d'entrée dans la vie adulte. Il s'agit d'envisager que le statut d'enfant soit abandonné pour celui d'adulte à partir du moment où l'individu est en mesure de subvenir à ses besoins sans ses parents. L'indépendance financière est alors nécessaire et le moyen le plus répandu est celui d'un revenu, qu'il soit issu du salariat et/ou d'aides sociales. On ne peut présumer que le jeune adulte y parvienne : le soutien d'un conjoint peut également être un moyen de ne plus dépendre de ses parents en ce qui concernent ses besoins de subsistance.

L'idée générale de l'autonomie est pour l'individu de se donner lui-même ses lois [Chaland, 1999]. Parler d'autonomie à propos des jeunes adultes réfère et s'oppose ainsi à l'hétéronomie, état de la volonté dans laquelle se trouvent placés les individus dans l'enfance. Il s'agit de concevoir ces états en relation avec l'exercice de la fonction parentale. Ainsi, parler d'autonomisation pour la population des jeunes adultes signifierait évaluer le processus par lequel ils s'extraient des injonctions parentales directes et surtout des leviers de cette autorité parentale. Vincenzo Cicchelli montre que la question de l'autonomie subjective des jeunes adultes, à savoir le sentiment qu'ils ont d'être autonomes vis-à-vis de leurs parents, ne dépend pas entièrement de leur indépendance financière vis-à-vis de la sphère parentale : alors qu'ils peuvent être encore financés en grande partie par les parents, certains jeunes adultes se perçoivent pourtant comme autonomes. Voilà qui ravive le débat autour de la réduction à des indicateurs d'une position, d'une situation, d'une représentation sociale. Dans le cadre de notre enquête quantitative, et dans la majeure partie de la littérature sociologique sur la question de l'autonomisation et de l'entrée dans la vie adulte des jeunes, c'est à partir d'un certain nombre d'indicateurs (indépendance financière, décohabitation, mise en couple) que l'accession à l'autonomie est évaluée. Approches objectivistes s'il se doit, elles ont pour avantage d'identifier les leviers d'exercice de l'autorité parentale. La présence de liens de dépendance qui concernent les aspects matériels de la vie quotidienne permet en effet aux parents l'exercice d'un contrôle, direct ou indirect [Cicchelli, 2001]. Les parents utiliseraient ainsi ces dimensions comme des dispositifs susceptibles d'atteindre les objectifs éducatifs qu'ils se sont fixés.

La question de l'autonomie doit aussi être mise en perspective au regard des solidarités familiales. Les travaux sur ces dimensions utilisent les indicateurs d'échanges, de distance

et de fréquence des rencontres comme l'expression de l'état des relations entre les générations<sup>30</sup>. Agnès Pitrou [1992] établit qu'inversement, lorsqu'il n'y a pas d'aide offerte et acceptée entre deux ménages ascendants-descendants, c'est qu'il y a rupture, y compris relationnelle. Elle précise que les dons et services constituent dans les deux cas un ciment solide de l'affectivité, sans qu'il ne soit pour autant possible de dire si l'on s'entraide au nom de l'affection réciproque ou si c'est l'affection réciproque qui se nourrit de l'entraide. Interroger les formes de mobilisation des ressources parentales des 18-30 ans consiste donc à comprendre le processus d'autonomisation de ces adultes en devenir mais permet également d'approcher les régimes relationnels entretenus entre ascendants et descendants.

Nous nous attacherons tout particulièrement à distinguer quelles sont les différences que l'on peut observer entre des jeunes adultes issus de familles unies par rapport à ceux dont les parents se sont séparés. L'interrogation qui sous-tend ces observations met en avant le contexte économique spécifique consécutif à la séparation tel qu'il a été supposé dans le chapitre 3. Il suppose des conditions de vie d'autant plus difficiles après une séparation lorsqu'elle concerne des milieux plutôt défavorisés.

### ***Les difficultés liées à l'interrogation des solidarités intergénérationnelles à partir des déclarations des jeunes adultes***

---

Si les solidarités intergénérationnelles prennent de multiples formes, qui varient suivant les moments dans le cycle de vie et le milieu social d'origine, il s'avère particulièrement difficile de les interroger au moment du processus d'autonomisation, c'est-à-dire au moment de la « jeunesse » des descendants. Il s'agit en effet d'une période où, saisie du point de vue des jeunes adultes, les aides déclarées sont minimisées car leur objectif est d'affirmer leur autonomie vis-à-vis de la sphère parentale [Pitrou, 1992, Attias-Donfut, 1995]. Au contraire, ce qui relève des petits boulots, par exemple, est majoré. Pour cette raison, les résultats présentés concernant les transferts de dons et de service à partir des déclarations des jeunes adultes sont très probablement sous-évalués. Il serait hâtif pour nous de conclure à l'absence de relation ou à des relations dégradées en cas d'absence visible par notre dispositif de circulation de ressources entre les jeunes de 18-30 ans et leurs parents. Ces dernières ont très bien pu être occultées, tout au moins pour partie, ou ne pas être saisies par notre dispositif de recueil de l'information.

En ce qui concerne la population des enfants de parents séparés, nous faisons l'hypothèse d'un processus d'autonomisation spécifique des jeunes adultes ayant expérimenté la séparation de leurs parents.

### ***Quels liens entre les formes d'accès à l'autonomie matérielle et l'histoire matrimoniale des parents ?***

---

Comment la séparation des parents peut-elle avoir des conséquences sur la gestion de dimensions comme l'accès à l'autonomie financière ? L'autonomie financière, comme l'autonomie résidentielle, se construit au regard de la dépendance vis-à-vis des parents. Il s'agit donc bien d'enjeux familiaux : ce ne sont pas seulement les jeunes adultes qui prennent leur indépendance. Les parents sont également des acteurs de ce processus,

<sup>30</sup> Les différents auteurs de l'ouvrage « Les solidarités entre générations », sous la direction de C. Attias-Donfut, [1995] s'accordent globalement sur ces dimensions.



profitant de cette période pour inculquer un certain nombre d'éléments éducatifs dans la façon de gérer cette transition. Par exemple, ce sont les parents qui décident du montant et de la forme du budget, même s'ils ne l'établissent pas forcément seuls. En d'autres termes, le processus d'autonomisation des jeunes adultes implique de façon étroite les parents comme les jeunes adultes, et c'est en cela que ce changement doit se concevoir à partir du régime relationnel, entendu du point de vue des attentes de chacun et de la circulation des ressources.

Nous faisons l'hypothèse que l'on ne s'autonomise pas de la même façon suivant que l'on est issu d'une famille où les parents se sont séparés que lorsqu'ils vivent ensemble. Au moins deux éléments, qui relèvent directement des conséquences sociales de la séparation des parents, apparaissent comme structurants ce processus :

- les possibilités de financement des parents ne sont pas les mêmes suivant leur parcours matrimonial [Villeneuve-Gokalp et Léridon, 1994 ; Martin, 1997], alors que l'on sait que ce sont des dimensions qui structurent pour partie l'aide financière apportée aux jeunes adultes [Cicchelli, 2001 ; Pitrou, 1992] ;

- l'expérience de la nécessité d'occuper une position professionnelle, en particulier pour les mères séparées, majorerait l'importance de la question de l'indépendance financière.

A cela, il faut ajouter les dimensions qui relèvent plus volontiers des représentations, à savoir l'objectivation des relations de filiation dans le cas des séparations. La rupture du lien conjugal amènerait les jeunes adultes qui y ont été confronté à remettre en question le lien qui les unit à chacun de leurs parents. Cela tendrait à mettre sur un même plan chacun des membres de la famille nucléaire dans la généalogie familiale. Autrement dit, la fonction parentale et la « fonction » d'enfant seraient minimisées et le fonctionnement familial moins vertical. Ce glissement dans les représentations ne peut être sans lien sur la façon dont s'organise l'accès à l'autonomie financière et la mobilisation des ressources parentales « en nature » des jeunes adultes.

## ***Plan de la partie***

---

L'analyse des transferts financiers entre ascendants et descendants constitue la partie la plus centrale des solidarités intergénérationnelles, en particulier tant que les jeunes adultes n'ont pas réellement acquis une autonomie financière stable. Il est établi que la circulation d'argent dans la parentèle n'est pas circonscrite à la période de l'enfance : de nombreux travaux ont montré son extension pendant la période des études [Bozon et Villeneuve-Gokalp, 1994 ; Grignon, Gruel, et Bensoussan, 1996 ; Erlich, 1998 ; Cicchelli, 2001], mais également tout au long de la vie [Déchaux, 1990 ; Attias-Donfut, 1995, 1998 ; Pitrou, 1992]. Dans le chapitre 4, l'étude des budgets des étudiants constituera une approche nous permettant de comprendre le rôle tenu par les parents et la variation de ce rôle en fonction de leur situation matrimoniale.

Nous avons pris soin d'interroger les pratiques de mobilisation de ressources parentales des jeunes adultes à propos de plusieurs types de services « domestiques » susceptibles d'être les plus souvent octroyés par les parents à l'égard de leur progéniture à ces âges [Erlich, 1998]. Nous verrons ainsi dans le chapitre 5 en quoi la séparation des parents introduit des modifications dans la gestion de ces services par les parents. Par contre, les échanges de services dans leur réciprocity n'est pas analysable en tant que tels à travers les données recueillies. La priorité a en effet été donnée dans l'enquête aux

transferts de ressources des parents à l'égard de leurs enfants devenant adultes, ce qui représente la part principale des flux de ressources [Attias-Donfut, 1995].

## Chapitre 4 La mobilisation des aides parentales dans le budget des jeunes adultes : les différences suivant la situation matrimoniale des parents

La question du budget des jeunes adultes est un sujet sensible. Souvent traité à propos de la population des étudiants, ceux qui s'y confrontent témoignent de la difficulté d'établir avec précision un montant [Erich, 1998]. Il est en revanche possible de lister les différentes sources de revenus des jeunes adultes [Eicher et Gruel, 1996], et parmi elles, les aides parentales occupent une place prépondérante, en particulier pour les plus jeunes des 18-30 ans. Nous ne nous aventurerons pas à estimer le montant de l'argent dont disposent les jeunes adultes que nous avons interrogés. En revanche, nous avons analysé la circulation des différents flux, et lorsque nous ferons mention de montants, ce sera à titre de comparaison entre plusieurs populations, et non comme information objective.

L'analyse des contributions familiales au budget des jeunes adultes présente l'intérêt d'approcher la question des relations entre les parents et leurs descendants, que ce soit concernant l'importance relative de ces aides financières ou les formes prises par ces transferts. Elles varient suivant le statut des jeunes adultes et les caractéristiques socioéconomiques des parents.

La séparation des parents est susceptible d'introduire des modifications importantes dans l'aide financière que ceux-ci apportent, tant du point de vue structurel (baisse des moyens économiques en particulier) qu'au niveau des enjeux relatifs à l'accès à l'indépendance économique des jeunes adultes. Le rôle joué par chacun des parents est alors identifiable.

Les autres sources de revenus, constituées principalement par les aides publiques pour les étudiants et les revenus du salariat en général, représentent des éléments qui participent à l'autonomisation financière des jeunes adultes vis-à-vis de leur famille d'origine. Leur mobilisation sera également analysée au regard de l'histoire matrimoniale des parents.

### ***L'aide financière des parents : une question de statut avant tout***

---

L'aide que les parents peuvent apporter au niveau économique n'est pas inconditionnelle. Vincenzo Cicchelli [2001], à propos des étudiants, montre que pour les parents, **« le report des engagements statutaires de la vie adulte, le prolongement du financement des études, bref l'étirement du moratoire « psychosocial » [Erikson, 1972] se méritent »**. Autrement dit, le fondement éducatif des parents à l'âge des études reposerait sur une sorte de contrat, énoncé à travers la notion de responsabilité. Cette dernière permettrait aux ascendants de résoudre le paradoxe entre le prolongement de la dépendance financière de leurs enfants afin qu'ils puissent obtenir un diplôme puis une position sociale, et l'apprentissage de leur propre prise en charge. L'aide économique apportée aux jeunes adultes ne serait pas tant un don désintéressé que la poursuite d'une stratégie éducative

des parents quant à leurs ambitions de position et mobilité dans l'espace social [Bourdieu, 1989].

L'observation des données quantitatives sur les jeunes adultes de 18-30 ans, rend compte de ces enjeux. Les étudiants, porteurs de ce projet familial de mobilité sociale, sont les plus aidés (pour pratiquement les deux tiers d'entre eux). Ce transfert financier peut s'expliquer par le fait qu'ils sont alors considérés comme assignés en priorité à la construction de leur bagage social, la recherche de financements extérieurs ne devant être que secondaire et si possible non concurrentielle. La responsabilité de leur financement est alors portée par leurs parents. Mais à situation économique parentale équivalente, les jeunes adultes qui se déclarent sans activité – situation qui leur est vraisemblablement souvent imposée – ne sont que très peu souvent aidés régulièrement par leurs parents<sup>31</sup>. Cette opposition dans le traitement à situations de revenus équivalentes montre que les statuts occupés par les jeunes adultes mobilisent plus ou moins les ressources familiales. Etre sans activité paraît désinvestir les parents, tout se passant comme si leur rôle éducatif n'était alors plus engagé. Ce constat pose la question des fondements du rôle éducatif, pourtant *a priori* assorti de devoirs, en particulier d'élevage, à l'égard de leur progéniture. Il renvoie à la notion de mérite développée par Vincenzo Cicchelli, rendant l'aide parentale conditionnelle.

La faible part des jeunes adultes actifs aidés s'explique plus volontiers par leur accession à une certaine indépendance financière que leur permet un revenu fixe, laquelle lève l'obligation des parents de subvenir aux besoins de leurs descendants.

Tableau 3. Présence d'une aide financière parentale suivant le statut des jeunes adultes (% ligne)

	aide financière d'au moins un parent	pas d'aide financière des parents	Total
Actifs occupés	9	92	100
Etudiants	65	35	100
Sans activité	14	86	100
Etudiants cohabitants	53	47	100
Etudiants vivant seuls	88	12	100
Etudiants vivant en couple	59	42	100
Etudiants en colocation	79	21	100
18 -22 ans	50	50	100
23 -26 ans	29	71	100
27 -30 ans	3	97	100
<b>Répartition des bénéficiaires des aides parentales</b>	<b>27</b>	<b>73</b>	<b>100</b>

N=853

Par ailleurs, en interrogeant la situation résidentielle des jeunes adultes, nous observons des variations importantes dans l'aide financière apportée par les parents. Tout

<sup>31</sup> Pour démonstration de cette affirmation, voir le tableau n°60 p345 des annexes pour le chapitre 4.

d'abord, si les cohabitants<sup>32</sup> sont également ceux qui sont le moins souvent aidés par leurs parents, ils sont tout de même plus de la moitié à bénéficier de leur part d'un apport financier régulier. Le gîte et le couvert ne sont donc pas considérés comme suffisants quant au rôle que se fixent les parents. Ils financent également d'autres dimensions de la vie quotidienne des jeunes adultes.

Parmi les décohabitants, ce sont les étudiants qui vivent seuls qui sont le plus souvent aidés régulièrement, devant ceux qui habitent en colocation et ceux qui sont en couple. Outre le statut des jeunes adultes, la situation résidentielle est également en lien avec l'aide parentale. Mais il est difficile de savoir si les étudiants ont recours à la colocation ou s'installent plus rapidement en couple parce que n'étant pas aidés par les parents, cette situation est plus économique, ou au contraire, si c'est en raison de leur situation résidentielle que les parents se sont désengagés financièrement. Ces dimensions ne sont pas possibles à départager au regard des données disponibles, mais également parce qu'il serait difficile pour ces jeunes de déterminer quelle dimension a été le moteur de l'autre. Il s'agit *a priori* d'une négociation entre les deux parties. Néanmoins, et en particulier pour ceux qui vivent en couple, nous pouvons percevoir dans cette configuration résidentielle une affirmation d'une certaine indépendance vis-à-vis de la famille d'origine, dont l'expression peut être de cesser l'aide financière des parents. Ces deux indicateurs d'autonomie iraient ainsi de concert.

L'installation en couple est également fortement corrélée avec l'âge, laquelle dimension est étroitement liée au soutien économique des parents. Si pratiquement la moitié des 18-22 ans est aidée régulièrement par leurs parents, tous statuts confondus, ce n'est le cas que pour une portion congrue des 27-30 ans. D'une façon générale, que ce soit pour des raisons de changement de statut ou d'évolution dans le parcours résidentiel, la part des jeunes adultes aidés par leurs parents s'amenuise au fur et à mesure qu'ils vieillissent et s'éloignent ainsi de leur statut d'enfant. Ainsi, l'âge est sans doute le critère le plus structurant.

### **Importance des statuts suivant la situation matrimoniale des parents**

Les variations que l'on peut observer à propos de l'aide financière régulière octroyée par les parents, suivant le statut d'activité occupé par les jeunes adultes, présentent-elles les mêmes tendances lorsqu'il y a eu séparation ? Autrement dit, l'importance accordée au statut des jeunes adultes est-elle la même alors que l'éclatement du couple des parents a eu lieu, événement susceptible de bouleverser les objectifs éducatifs des parents ?

### **Statut d'activité : les étudiants toujours plus aidés**

Structurellement, la répartition des statuts d'activité entre actifs, étudiants et ceux sans activité est très semblable entre les jeunes adultes issus de parents séparés et les autres. La proportion d'étudiants est identique alors même que le critère de séparation des parents n'entraîne pas en ligne de compte dans les quotas qui ont permis de constituer l'échantillon d'individus interrogés.

**Tableau 4. Statut d'activité des jeunes adultes suivant la situation matrimoniale de leurs parents (%)**

<sup>32</sup> Sont considérés comme cohabitants ceux ayant déclaré tout d'abord, à la question Q9A, loger avec leur père et/ou mère, ou tuteur, et ensuite, à la question Q9B, qu'il s'agissait bien pour eux de loger chez leurs parents et non de les accueillir à leur propre domicile. Tous les autres sont considérés comme décohabitants. Suivant le lien avec les personnes avec lesquelles ils ont déclaré loger, ils ont été classés comme résidants en couple (avec un concubin, conjoint ou petit ami), seul (sans autre personne ou avec des enfants), en colocation (avec des amis, de simples connaissances ou des membres de la famille autre que les parents).

	Parents séparés	Parents mariés
Actifs occupés	56	55
Etudiants	32	32
Sans activité	12	13
Total	100	100

N=831

A structure de population équivalente en matière de statut d'activité, la part de ceux aidés financièrement par leurs parents ne varie pas réellement suivant le statut matrimonial des parents. Les étudiants restent massivement les plus aidés (pour pratiquement les deux tiers d'entre eux). Ceux qui sont sans activité (qu'ils soient en recherche d'emploi ou dans une situation autre) sont, comparativement très peu aidés, si l'on considère qu'ils sont à priori sans ressource personnelle. Ils le sont un peu plus quand les parents sont mariés, mais la différence n'est pas significative. Lorsque le statut d'étudiant cesse, les parents sont donc très peu nombreux à apporter un soutien financier régulier à leurs descendants. Il semblerait ainsi que ce n'est pas tant la question de la fonction nourricière qui soit à l'origine du prolongement des transferts financiers des ascendants vers les descendants directs, puisqu'elle devrait s'exercer tant que les jeunes adultes ne présentent pas des moyens de subsistance propres et donc une certaine autonomie financière. Au lieu de cela, comme nous l'avons déjà remarqué, c'est d'abord le statut social de l'activité occupée qui oriente la prodigalité des parents, qu'ils soient ou non séparés.

**Tableau 5. Aide financière régulière des parents suivant leur situation matrimoniale et le statut d'activité des jeunes adultes (%)**

	Parents séparés aide financière d'au moins un parent <sup>33</sup>	Parents mariés aide financière des parents
Actifs occupés	8	9
Etudiants	65	65
Sans activité	13	15
Ensemble	27	27

N=853

L'on pouvait pourtant supposer une différence de traitement concernant les familles confrontées à une désunion. En effet, les perspectives familiales de transmission d'une position sociale apparaissent comme plus floues à partir du moment où précisément, cette position est brouillée par l'apparition de deux pôles de référence au lieu d'un. De plus, là où le couple des parents pouvait avoir une stratégie éducative concertée, ce qui est susceptible de peser d'un poids important dans la mesure où elle se présente comme « allant de soit », les parents séparés peuvent avoir des modes d'investissements éducatifs et financiers dans des perspectives discordantes. Apparemment, il n'en n'est rien : les parents séparés, comme ceux mariés, considèrent que leur fonction nourricière s'arrête là où les jeunes adultes ne sont plus dans une démarche de valorisation de la famille d'origine : lorsqu'ils ne sont plus étudiants, les jeunes adultes sont alors censés trouver des financements par eux-mêmes, quels que soient par ailleurs leurs revenus. A ce critère des études, il faut ajouter que tendanciellement, les étudiants sont plus jeunes que ceux actifs ou même sans activité ; et l'âge est un critère synthétique corrélé au fait de bénéficier d'une aide financière de la part des parents.

### Statut résidentiel : quelques différences de traitement suivant la situation matrimoniale des parents

Qu'en est-il de l'importance du type de ménage occupé par les jeunes adultes et l'aide financière parentale suivant le parcours matrimonial des parents ? De la même façon que pour le statut d'activité, nous nous demanderons en quoi une séparation du couple des parents peut avoir entraîné un rapport à l'aide qu'ils apportent à leur descendant qui varierait suivant la situation résidentielle que ces derniers occuperaient.

Or, à répartition pratiquement équivalente<sup>34</sup> entre les différents types de ménages, nous pouvons observer deux légères différences entre les distributions. La première concerne la part des cohabitants aidés financièrement par au moins un de leurs parents, qui est plus importante pour les enfants de parents séparés. Cet écart s'explique très probablement par l'aide financière qui peut être apportée par l'autre parent, c'est-à-dire par celui avec lequel il ne cohabite pas. La seconde concerne ceux qui résident soit seul, soit en colocation, et qui, décohabitants, n'ont donc pas constitué à proprement parler un autre pôle d'indépendance affective vis-à-vis de la famille d'origine, comme peut le laisser percevoir en revanche la mise en couple. Ils sont alors un peu moins souvent aidés par leurs parents séparés que lorsque ces derniers vivent ensemble. Nous pouvons supposer qu'il s'agit alors plus volontiers pour eux de marquer par leurs décohabitations une certaine indépendance : moins contrainte par des motifs de formation ou professionnels, elle s'accompagnerait plus souvent d'une recherche de ressources indépendamment de leurs ascendants.

**Tableau 6. Aide financière d'au moins un des parents suivant la situation résidentielle des jeunes adultes et la situation matrimoniale des parents (%)**

	Parents séparés aide financière d'au moins un parent	Parents mariés aide financière des parents
Cohabitants	42	35
Seuls/ colocataires	33	37
Couples	12	12
Ensemble	27	27

N=853

### L'âge reste l'indicateur partagé sur l'aide financière des parents

Quant à la variation de l'aide parentale suivant l'âge des enfants et la situation matrimoniale des parents, il n'y a pas de différence statistiquement significative suivant que les ascendants soient ou non séparés<sup>35</sup>. Tout au plus pouvons-nous constater une légère surreprésentation de l'aide parentale aux 18-22 ans quand les parents vivent toujours

<sup>34</sup> Seule la part des jeunes adultes qui réside en couple présente un écart susceptible d'être signalé entre ceux issus de parents séparés et les autres. Il s'agit, pour les résidents en couple, d'une légère surreprésentation non significative de 4 points pour ceux issus de parents séparés (Voir Tableau 61 en annexe).

<sup>35</sup> Par ailleurs, la structure par âge de la population des enfants de parents séparés est assez proche de celle dont les parents sont mariés, les enfants de parents séparés étant apparemment un peu plus nombreux chez les plus jeunes, sans que la différence ne soit statistiquement significative. Nous pouvons considérer qu'il n'y a pas de différence probante étant donné les effectifs (voir Tableau 62 en annexe).

ensemble, ce qui indiquerait une tendance à la prise d'indépendance financière vis-à-vis des parents séparés plus précoce que lorsque la famille est unie.

Tableau 7. Aide financière d'au moins un des parents suivant l'âge des jeunes adultes et la situation matrimoniale des parents (%)

	Parents séparés	Parents mariés
	aide financière d'au moins un parent	aide financière des parents
18 -22 ans	47	51
23 -30 ans	15	16
Ensemble	27	27

N=853

L'âge constituerait toujours l'indicateur principal selon lequel évoluerait l'autonomisation financière progressive des jeunes adultes, quelle que soit la situation matrimoniale des parents.

*Pour résumer : Les étudiants sont ceux qui sont les plus aidés par leurs parents, lesquels poursuivent ainsi un effort éducatif qui vise également une stratégie familiale de mobilité intergénérationnelle dans l'espace social. La séparation du couple parental ne semble pas altérer cette propension à financer une certaine mobilité sociale lorsqu'ils sont étudiants.*

*La situation résidentielle des jeunes adultes constitue par ailleurs une dimension marquante dans l'accès à l'autonomie. Cohabitants, et dans une moindre mesure, décohabitants résidants seuls ou en colocation, sont plus aidés que ceux qui témoignent une certaine indépendance affective en résidant en couple. Il reste difficile à définir si ce sont les conditions des parents qui ont induits ce type de ménage, ou si c'est parce qu'ils y ont eu recours que les jeunes adultes en couple se seraient vus engagés à être indépendants financièrement. La séparation des parents a comme effet structurel une majoration des cohabitants aidés par un parent au moins, qui très probablement celui qui ne réside pas avec lui. Le sens de « cohabitant » est en effet modifié : il s'agit d'être encore au domicile d'un des parents, mais d'une certaine façon, décohabitant vis-à-vis de l'autre. La moindre part des jeunes adultes décohabitants aidés financièrement par leurs parents lorsqu'ils sont séparés indiquerait une prise d'indépendance résidentielle moins contrainte, qui irait de concert avec une plus grande autonomie en général, y compris financièrement.*

*L'âge, à la fois variable indépendante et indicateur des changements de statut qui s'opèrent, est une dimension fortement corrélée au fait de recevoir une aide financière régulière de la part de ses parents, sans distinction majeure suivant la situation matrimoniale des parents.*

## **Aide financière parentale et milieu familial**

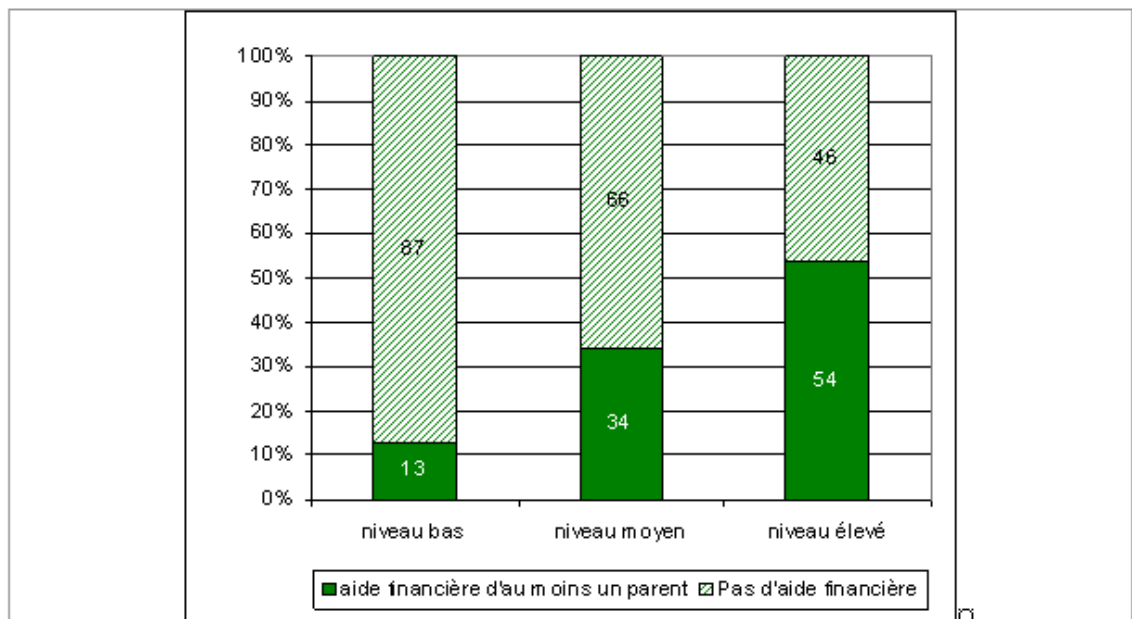
Si la prise en compte des différents statuts des jeunes adultes joue un rôle important dans l'aide financière apportée, qu'en est-il des conditions sociales des parents ? Est-il possible d'évaluer comment l'aide financière varie en fonction des « possibilités » financières des ascendants ?

### **L'aide financière varie en fonction de la position sociale des parents**

Nous avons procédé à la construction d'un indice de niveau social qui permette de prendre en compte à la fois les caractéristiques des pères et des mères. Cette méthode nous permet en effet de voir si globalement, il existe une corrélation entre les caractéristiques sociales des parents et leur propension à aider financièrement leurs enfants, toutes situations matrimoniales confondues.

Cet indice est élaboré à partir de la fusion des deux catégories socioprofessionnelles d'appartenance des parents – où la catégorie la plus haute a été retenue –, du diplôme de la mère – variable mieux renseignée que celle du père – et le salaire du père, plus significatif dans la mesure où c'est plus souvent lui qui travaille, avec un salaire est le plus élevé.

Remarquons préalablement que le fait de ne retenir que les parents pour lesquels les dimensions sociales sont déclarées tend à faire augmenter la proportion des jeunes adultes aidés financièrement par leurs parents<sup>36</sup>. Cela tient à la corrélation qui existe entre perte du lien et aide financière, sur laquelle nous reviendrons. Il a été constaté que c'était plus spécifiquement dans les milieux les plus populaires que les dimensions qui constituent l'indice étaient le moins renseignées, ce qui irait de concert avec l'observation selon laquelle ce sont dans ces milieux que la part des pères sans lien déclarés est la plus importante. Soulignons ainsi que les réponses présentées dans ce tableau sont celles de jeunes adultes pour lesquels la hiérarchie des milieux sociaux d'origine est décalée vers le haut par rapport à la répartition effective de la population observée.



Graphique 1. Aide d'au moins un parent en fonction du niveau social de la famille d'origine.

N=429<sup>37</sup>.

<sup>36</sup> La part des jeunes adultes aidés par leurs parents est en effet 27 %, contre 33 % pour ceux qui ont répondu à l'ensemble des informations qui constituent l'indice de niveau social des parents.

<sup>37</sup> La complexité de l'indice de niveau social des parents, qui porte sur le plus haut niveau de diplôme des parents, le niveau d'étude de la mère et le niveau de revenu du père, entraîne un nombre de non réponses très important, chaque chaîne d'information où une réponse manque étant codé en non réponse. En particulier, le revenu des pères, choisi en raison de sa moyenne plus élevée que celui des mères – et *a priori* plus représentatif – est particulièrement mal renseigné avec 41 % de non réponses.



La relation entre le niveau social de la famille d'origine et le fait d'octroyer ou non une aide financière régulière aux jeunes adultes est très significative : plus on est issu d'un milieu social favorisé, plus on a de chance de bénéficier d'une aide financière de la part des parents [Eicher et Gruel, 1996 ; Erlich, 1998]. Ainsi, lorsque l'on est issu des milieux les plus favorisés, la probabilité de bénéficier d'une aide financière des parents est quatre fois plus importante que lorsque l'on est issu de milieu populaire. La réussite scolaire et universitaire dépend déjà du milieu des parents et de leur proximité avec la culture légitime [Bourdieu et Passeron, 1964, 1970], mais l'on peut ici constater le cumul des facilités, puisque c'est aussi dans ces milieux que l'on aide le plus facilement ses descendants, les allégeant des contingences économiques lors de la poursuite des études et de leur installation dans la vie active.

La séparation des parents est un élément de la biographie des parents qui tend à modifier de façon significative les milieux sociaux tels que nous avons pu les appréhender. La baisse du pouvoir économique concomitante à la séparation en est un élément structurel, mais elle n'est pas la seule évolution possible. Il n'est pas possible d'approcher cette question sur la base de l'indice construit en raison des effectifs trop restreints qui tiennent à l'importance des données manquantes pour ces dimensions. Toutefois, à travers l'analyse de différentes variables de position des parents, nous pouvons voir en quoi la séparation des parents peut entraîner des comportements différents quant à l'aide financière apportée aux descendants.

### **Aide financière et revenus parentaux : de la difficulté d'aborder l'indicateur « revenu des parents » en cas de séparation**

Le revenu des parents est un élément fondamental dans le fait d'accorder ou non une aide financière régulière à ses enfants lors de leur entrée dans la vie adulte<sup>38</sup>. L'argent disponible dans le ménage est ainsi un critère des plus structurants. Mais il est difficile d'analyser à situation économique égale la propension des parents à aider leurs descendants suivant leur situation matrimoniale.

Tout d'abord, il ne nous est pas possible d'ajouter des tranches de salaire telles que nous avons recueilli l'information afin de constituer le budget des couples mariés. Même si nous contournions cette difficulté par la constitution d'un indice, quelle valeur aurait le même indice pour les parents séparés alors que leurs frais ne sont pas les mêmes et que les revenus des potentiels nouveaux conjoints seraient alors à prendre en compte le cas échéant ? La séparation des parents implique également une séparation des revenus, mais non une division par deux des dépenses liées à la vie quotidienne (logement, nourriture, etc.). Quels revenus comparer à propos des parents séparés par rapport aux parents mariés ?

Ensuite, le taux important de non-réponses concernant en particulier les revenus des pères séparés introduit un biais majeur qu'il est difficile de contourner. La plupart de ces non-réponses correspondent aux pères qui n'ont plus de relations avec leurs descendants, lesquels ne leur octroient pas non plus d'aide financière régulière. Il s'agirait donc de produire des résultats sur la base de ceux qui sont en contact, ce qui ne constitue qu'une part très particulière des situations observées.

Enfin, faudrait-il comparer, en cas de séparation, l'aide du père en fonction de son revenu d'un côté, l'aide de la mère par rapport à son revenu de l'autre ? Cette position serait tenable si l'on cherche à savoir quel rapport il peut y avoir entre la propension à

<sup>38</sup> Voir Tableau 63 en annexe de la part des jeunes adultes aidés financièrement suivant le revenu des pères.

donner quant on est parent en fonction de ses possibilités financières. Mais ce serait occulter la possibilité d'un accord entre le père et la mère, même après la séparation, sur le rôle de chacun en fonction de ses possibilités. Or, bien que la coordination soit probablement bien moins importante que lorsque les parents vivent ensemble, nous ne pouvons faire le postulat d'une complète étanchéité entre les pratiques du père et celles de la mère en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants. Contourner cette difficulté en observant la part des jeunes adultes aidés, quelle que soit la provenance de l'aide, n'offrirait qu'un résultat en trompe-l'œil. En effet, dans un certain nombre de cas, l'on pourrait par exemple observer que le jeune adulte est aidé lorsque le revenu du père est faible, ce qui nous amènerait à conclure à l'investissement des pères séparés dans l'éducation de leurs enfants malgré leurs difficultés financières, alors qu'il s'agirait d'une aide maternelle. Nous n'interrogerions plus, de ce fait, les effets de structure à proprement parler.

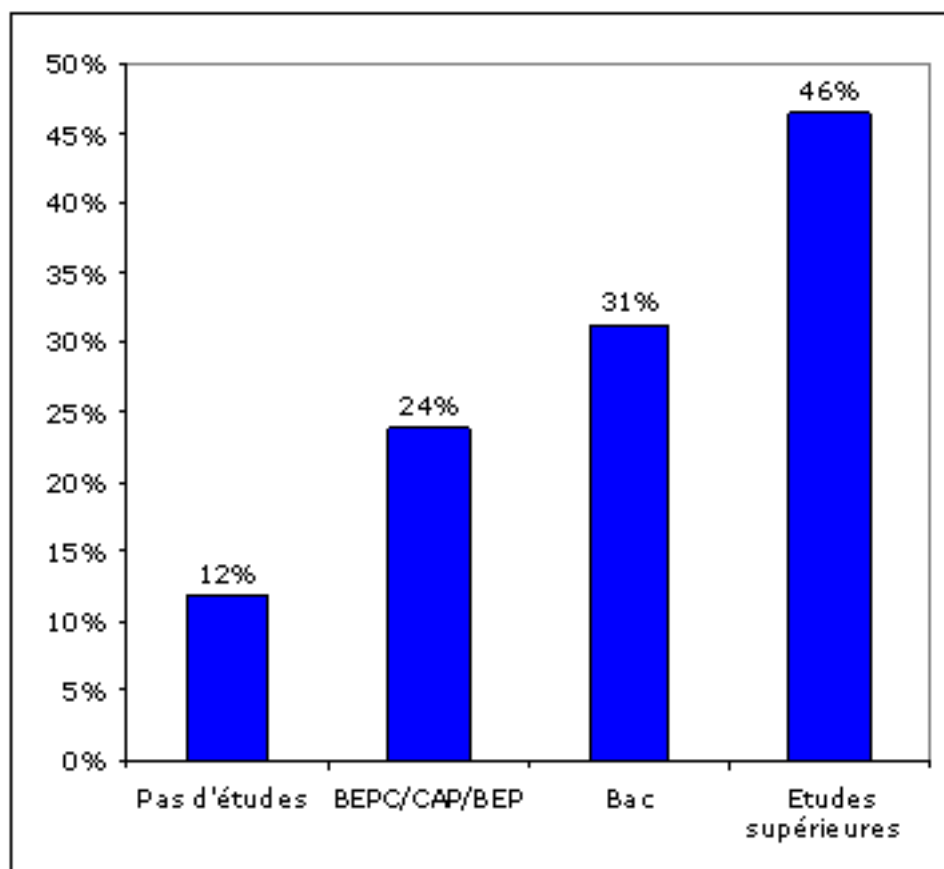
Aussi, l'analyse à partir des revenus des parents, pour séduisante qu'elle soit, ne peut être menée à bien de façon rigoureuse si l'on compare les comportements des parents suivant leur situation matrimoniale. Elle a en revanche l'avantage de susciter une réflexion autour de la complexité des dimensions auxquelles sont confrontés les parents séparés dans la gestion de leur rapport à l'aide financière qu'ils sont en mesure d'apporter d'une part, et les enjeux aussi bien à l'égard des moyens d'existence de leurs descendants que de la recherche d'équité avec l'autre parent d'autre part.

L'approche de la propension à aider est en revanche plus aisée à analyser à partir d'éléments du capital culturel des parents, lesquels sont portés par les individus eux-mêmes et ne constituent pas des éléments dont le transfert serait support d'appauvrissement de la part du donateur.

### **Aide financière et niveaux d'étude des parents**

#### **Une corrélation étroite entre le niveau d'étude des mères et l'aide financière des parents**

Le niveau scolaire de la mère est un indicateur qui structure profondément les pratiques d'aide financière lors de l'autonomisation des jeunes adultes. Nonobstant le fait que ces niveaux de diplôme correspondent pour partie à des revenus plus ou moins élevés, la part des descendants aidés financièrement par leurs parents est d'autant plus importante que le niveau scolaire est élevé. Les jeunes adultes issus de mères fortement diplômées sont ainsi quatre fois plus nombreux que ceux dont les mères n'ont pas fait d'étude à être régulièrement aidés financièrement par leurs parents.



Graphique 2. Part des jeunes adultes bénéficiant d'une aide financière d'au moins un de leurs parents suivant le niveau d'étude des mères (%)

N = 754

Outre une question de moyens, cette répartition dépend également, nous l'avons vu, des statuts occupés par les jeunes adultes : les étudiants sont beaucoup plus souvent aidés par leurs parents. Or, ils sont aussi plus souvent issus de parents diplômés<sup>39</sup>, ce qui explique également pour partie que les mères ayant fait des études supérieures soient plus fréquemment dans une position d'aide financière à leurs descendants. Il est également probable que ces femmes plus diplômées soient dans un rapport éducatif à leurs enfants tel qu'elles envisagent donner un budget à leur descendant afin de leur permettre de porter le niveau social dont ils sont issus en menant des études.

### **Des comportements maternels différents suivant leur situation matrimoniale**

En quoi la séparation des parents vient jouer un rôle dans la propension maternelle à aider financièrement son descendant ? Deux points de vue peuvent être adoptés : celui de la mère en tant que donatrice, et celui du jeune adulte, qui reçoit ou non une aide financière de ses parents. Il peut alors s'agir d'une aide de son père, de sa mère ou de ses deux parents.

<sup>39</sup> La part des étudiants dont les parents ont fait des études supérieures est plus importante qu'en population générale [Grignon, Gruel, Bensoussan, 1996]. Dans notre base de données, les étudiants issus de mères diplômées du supérieur sont pratiquement deux fois plus nombreux que ceux dont les mères n'ont pas le niveau baccalauréat. (Voir Tableau 64 en annexe).

Si l'on se place du point de vue maternel, le niveau de diplôme ne joue pas de la même façon suivant qu'elle est ou non séparée. Remarquons au préalable que la part des mères qui aident financièrement leurs enfants est plus importante lorsqu'elles sont mariées que lorsqu'elles sont séparées, alors même que la structure des niveaux de diplôme est très semblable pour les deux situations matrimoniales<sup>40</sup>. Pour chaque niveau de diplôme, la part des mères séparées qui apportent un soutien économique régulier à leur enfant est inférieure à celle des mères mariées.

**Tableau 8. Part des jeunes adultes aidés financièrement par leur mère suivant la situation matrimoniale et le niveau de diplôme de celles-ci (%)**

Niveau d'étude des mères	aide financière de la mère séparée	aide financière des parents mariés
< Bac	11	19
Bac	25	30
études sup.	35	44
Ensemble	20	28

N =754

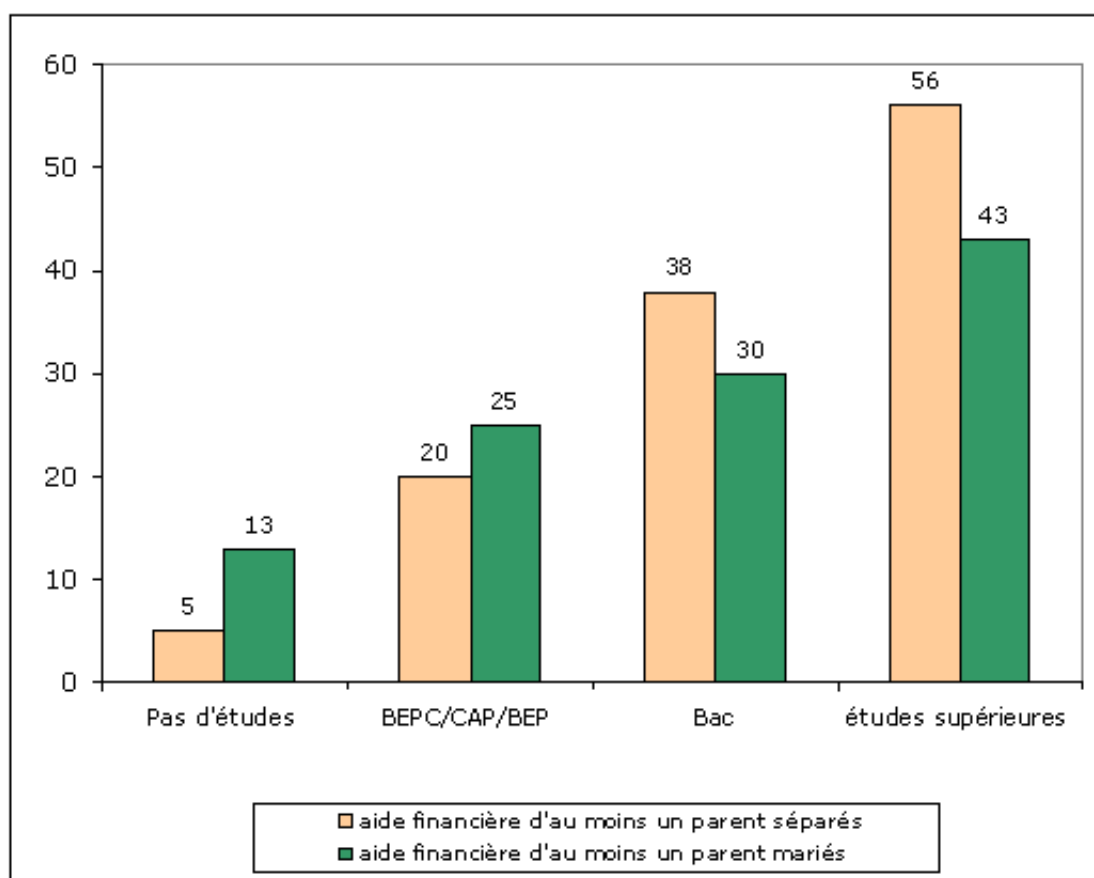
Ces résultats laissent supposer qu'à niveau de diplôme équivalent, les possibilités économiques des mères ne sont pas les mêmes. Elles ne sont pas personnellement en mesure de fournir une aide financière régulière à leur descendant suite à la baisse de leurs moyens de subsistance consécutifs à la rupture [Villeneuve-Gokalp et Léridon, 1994 ; Martin, 1997]<sup>41</sup>.

Si l'on se place du point de vue du jeune adulte, les situations auxquelles elles sont confrontées diffèrent suivant leur niveau de diplôme. Tout niveau de diplôme maternel confondu, soulignons tout d'abord qu'en moyenne, la part des jeunes adultes aidés est équivalente, soit environ 27 %<sup>42</sup>. Mais l'analyse détaillée par niveau de diplôme des mères nous montre que lorsque celui-ci est inférieur au baccalauréat, la part des jeunes adultes aidés financièrement par leurs parents reste inférieure quand ils sont séparés. En revanche, celles qui sont titulaires du baccalauréat voient leur descendant bénéficier plus souvent d'une aide économique des parents lorsqu'elles sont séparées, écart qui s'accroît encore lorsqu'elles sont diplômées de l'enseignement supérieur. Cette tendance montre que pour les milieux les plus dotés culturellement, les pères viennent compenser l'impossibilité économique dans laquelle se trouvent les mères séparées d'apporter cette aide financière.

<sup>40</sup> Voir tableau de la distribution des niveaux de diplôme des mères suivant leur situation matrimoniale en Annexe, Tableau 64 en annexe.

<sup>41</sup> 6/10<sup>ème</sup> des femmes ont dû restreindre leur train de vie contre 3/10<sup>ème</sup> des hommes. 40 % des femmes qui avaient des enfants ont déclaré qu'elles avaient « juste de quoi vivre » après leur séparation. Les recherches menées par Claude Martin (1997) montrent également la précarisation et les difficultés financières des femmes suite à une séparation.

<sup>42</sup> Voir Tableau 65 en annexe p 347.



Graphique 3. Aide financière des parents suivant leur situation matrimoniale et le niveau de diplôme de la mère (%)

Sous-population sans parent veuf, avec niveau d'étude de la mère renseigné. N = 737

Si la comparaison globale entre parents séparés et parents mariés nous amène à constater une part équivalente de jeunes adultes aidés financièrement par leur famille, qu'elle soit ou non désunie, l'analyse à partir des niveaux de diplôme nous montre des disparités importantes. Les mères les moins dotées sont aussi souvent que les autres confrontées à de difficultés pour fournir une aide économique à leurs descendants quand elles sont séparées, mais cette difficulté n'est pas compensée par un soutien de la part du père. Les plus diplômées se voient épaulées dans cet effort par une aide paternelle dont la part est d'autant plus importante que le niveau d'étude de la mère est élevé.

Ainsi, suivant le capital culturel maternel, la séparation présente plus ou moins d'inconvénients. Lorsqu'il y a séparation, nous pouvons observer un cumul des inconvénients dans le bas de la hiérarchie sociale, tandis qu'au contraire, les jeunes adultes issus de parents séparés diplômés du supérieur bénéficient plus souvent que les autres d'une aide financière en provenance de leurs parents.

*Pour résumer : La propension à aider financièrement et régulièrement leurs descendants dépend surtout de la position occupée par les parents dans l'espace social : plus l'indice de position est élevé, plus l'aide est fréquente.*

*La séparation des parents pèse sur un certain nombre de dimensions qui désorganisent la correspondance entre position sociale et propension à fournir une aide financière*

*régulière. Il est très difficile de mener à bien une comparaison des comportements d'aide suivant les revenus des parents. Mais l'analyse à partir des niveaux de diplôme des mères nous montre que si les mères séparées, quel que soit leur niveau de diplôme, sont moins souvent en mesure d'apporter une aide financière à leurs enfants, elles sont plus souvent épaulées par les pères lorsqu'elles sont titulaires d'un baccalauréat, phénomène qui s'accroît encore lorsqu'elles sont diplômées du supérieur. Cette approche nous montre un cumul des difficultés économiques pour les jeunes adultes dont les mères séparées sont peu diplômées puisqu'ils bénéficient alors moins souvent d'une aide parentale, et au contraire, une situation financière plus favorable pour ceux dont les mères sont diplômées, puisqu'ils bénéficient d'aide en provenance de leur père et/ou de leur mère qui les amènent à être plus souvent aidés, à niveau de diplôme maternel égal, que ceux dont les parents sont mariés.*

### **Variation des formes de l'aide financière des parents.**

---

#### **Les formes d'aide financière des parents suivant le statut des jeunes adultes**

Si la part des jeunes adultes qui sont aidés financièrement par leurs parents ne varie pas suivant la situation matrimoniale de ces derniers, à statut d'activité des jeunes adultes équivalent, nous pouvons néanmoins supposer que la façon dont ce don est effectué prend une forme différente.

Le choix du mode de financement des jeunes adultes prend de fait des allures diverses. Deux grandes façons de procéder se côtoient : soit il s'agit pour les parents d'allouer un budget établi (65 % des cas), généralement de façon mensuelle, soit ils donnent ce dont les jeunes adultes ont besoin, au fur et à mesure que les dépenses se présentent (35 % des cas).

Les étudiants sont les plus susceptibles de recevoir une aide financière de leurs parents sous la forme d'un budget établi. Les actifs, puis ceux sans statut d'activité à proprement parler, sont, rappelons-le, non seulement moins souvent bénéficiaires d'une aide des parents, mais celle-ci est également tributaire de l'expression d'un besoin de leur part.

**Tableau 9. Formes de l'aide parentale suivant le statut d'activité des jeunes adultes concernés (%)**

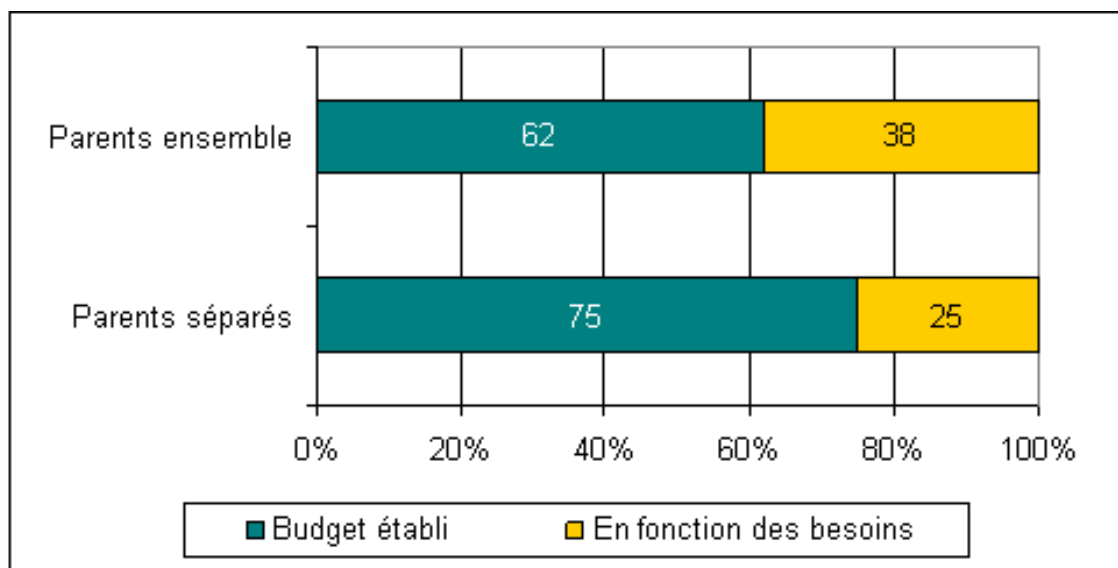
	Budget établi	En fonction des besoins	Total
Actifs occupés	57	43	100
Étudiants	69	31	100
Sans activité*	44	56	100
Ensemble	65	35	100

N = 178. Attention pour « sans activité », n = 13.

Toutefois, lorsqu'ils sont aidés, plus de la moitié des actifs bénéficient encore d'un budget établi alors même qu'ils ont leurs revenus propres issus de leur salaire. Nous constatons que lorsque l'aide parentale régulière perdure (il est peu probable que l'aide ait commencé après la période des études), elle se maintient majoritairement sous la forme d'un budget établi.

#### **Les spécificités du comportement des parents séparés**

Les parents séparés allouent plus souvent que les autres des budgets établis, au détriment d'un don d'argent en fonction des besoins des jeunes adultes.



Graphique 4. Forme de l'aide financière des parents suivant leur situation matrimoniale

N = 216

L'allocation d'un budget établie dénote une approche visant à favoriser la prise d'autonomie des jeunes adultes dans la gestion de l'argent. En effet, ce dispositif du budget établi ne permet qu'un contrôle indirect des dépenses, voire pas de contrôle du tout [Cicchelli, 2001]. L'aide financière au coup par coup, en fonction des besoins, serait au contraire un moyen pour les parents d'exercer un contrôle direct sur ce qui est dépensé. Ce choix dans la forme de l'aide relèverait de deux logiques. La première serait celle de la gestion du budget familial serré : l'argent versé au jeune est réduit dans les périodes économiquement difficiles. La deuxième relèverait de la crainte d'introduire un rapport comptable au sein de la cellule familiale : chacun utilise les revenus familiaux en fonction de ce dont il a besoin, dans un souci d'attention à la communauté [Cicchelli, 2001].

Ce dernier type de conception familiale s'avère moins en adéquation avec la situation d'une séparation parentale, dans la mesure où la communauté familiale a déjà été démantelée. De fait, c'est dans ce type de structure familiale que l'on rencontre le moins souvent ce type d'organisation.

Cette différence dans la forme prise par l'aide financière parentale n'est pas marquée de la même façon suivant le statut d'activité qu'occupent les jeunes adultes. Ainsi, lorsqu'ils sont étudiants, les parents séparés vont avoir beaucoup plus souvent tendance à octroyer un budget établi que les parents mariés. Il en ira de même pour ceux dont les situations professionnelles ne sont pas encore installées et qui ne sont plus en formation : les jeunes adultes sans activité professionnelle reçoivent généralement un budget établi lorsque leurs parents sont séparés alors que c'est beaucoup moins souvent le cas quand les parents sont mariés<sup>43</sup>. En revanche, lorsqu'il s'agit de l'aide financière aux jeunes adultes en activité, les comportements tendent à s'unifier, quel que soit le statut matrimonial des parents. Ils

<sup>43</sup> Les effectifs sont très faibles pour les jeunes sans activité, mais la répartition concernant les types d'aide financière semble radicalement opposée. Nous prendrons néanmoins ces informations avec beaucoup de prudence.

ont plus souvent inclination à verser de l'argent en fonction des besoins que lorsqu'ils sont face à des étudiants. La part des jeunes actifs qui bénéficient d'un budget établi reste majoritaire. L'on peut penser qu'il s'agirait alors d'une sorte de complément de salaire quand les revenus issus du travail ne suffisent pas encore à assurer le niveau de vie auquel les jeunes peuvent prétendre étant donné leur niveau d'étude et leur milieu social d'origine, pratique caractéristique des milieux les plus favorisés [Pitrou, 1992].

**Tableau 10. Forme de l'aide financière parentale en fonction du statut matrimonial des parents et du statut d'activité des jeunes adultes (%)**

	Parents séparés			Parents mariés		
	Budget établi	En fonction des besoins	Part des jeunes adultes aidés	Budget établi	En fonction des besoins	Part des jeunes adultes aidés
Actifs occupés	57	43	17	57	43	17
Etudiants	77	24	77	67	33	76
Sans activité	100		6	31	69	7
Ensemble	75	25	100	62	38	100

\* pour permettre une meilleure lecture du tableau, nous avons supprimé les 5 individus qui avaient des parents séparés dont l'un donnait un budget établi et l'autre en fonction des besoins. Effectif marginal, il brouillait la lecture des données. Les effectifs restent faibles dans la catégorie « parents séparés » (n=41). Parents mariés : n=175.

Cette supposition se vérifie en observant de plus près la situation professionnelle des jeunes actifs encore aidés financièrement par leurs parents. Malgré la faiblesse des effectifs, nous avons déjà montré que ce sont bien ceux qui travaillent à temps partiel – lesquels sont également ceux qui touchent le salaire le moins élevé<sup>44</sup> – qui sont le plus susceptible d'être aidés financièrement par leurs parents. Il s'avère que cette aide est de préférence versée sous la forme d'un budget établi, ce qui confirme l'hypothèse d'une sorte de complément de salaire lorsque le revenu est limité.

	Budget établi	En fonction des besoins	Total
à plein-temps	41	59	100
à temps partiel	70	30	100
Ensemble	57	43	100

**Tableau 11. Forme de l'aide parentale suivant le taux d'activité des jeunes actifs (%)**

<sup>44</sup> Parmi les jeunes adultes qui travaillent à temps partiel, 74 % touchent un salaire inférieur à 750 euros, alors que ce n'est le cas que pour 5 % de ceux qui travaillent à temps plein. Voir graphique 53 p 347 en annexe.



Pour être exhaustif, précisons que le fait que les jeunes adultes soient des filles ou des garçons ne change rien à la forme de l'aide financière des parents quand elle est octroyée<sup>45</sup>. Les pratiques adoptées dans les familles dépendent de leurs conceptions éducatives et de la fonction que doit occuper l'aide financière engagée, mais apparemment peu du genre du bénéficiaire.

L'histoire matrimoniale des parents n'introduit pas non plus de changement significatif dans le fait d'accorder ou non une aide financière selon le sexe du descendant<sup>46</sup>.

Les parents restent, même une fois le temps des études terminées, les interlocuteurs privilégiés pour pallier les difficultés financières. Ces résultats confirment des observations plus anciennes faites par Agnès Pitrou (1992) qui montre que «  **finalement, les parents sont bien là pour continuer leur soutien, même auprès des ménages ayant pris leur autonomie ; ils sont prioritaires dans la liste des donneurs d'aide.** » (p. 91). La séparation du couple des parents n'altère pas cette conception partagée entre parents et enfants du rôle de soutien des parents.

Nous retiendrons principalement de ces analyses la propension des parents séparés à favoriser une prise d'autonomie plus importante en octroyant un budget plutôt qu'en finançant les dépenses de leurs enfants au coup par coup.

## **Comparaison entre le comportement paternel et le comportement maternel**

---

Si l'aide parentale apparaît *a priori* comme un soutien familial pour lequel il est difficile de dissocier le rôle de père par rapport à celui de la mère lorsqu'ils vivent ensemble<sup>47</sup>, la séparation du couple parental met en question la répartition entre le père et la mère de cette charge financière<sup>48</sup>.

La participation conjointe des deux parents n'est pas l'attitude majoritaire. Parmi les jeunes adultes qui perçoivent une aide financière de leurs parents séparés, seul un peu plus d'un quart reçoit cette aide de la part de leurs deux parents. Ce sont les mères qui, le plus souvent, sont les pourvoyeuses de cette aide financière, les pères comme seuls financeurs venant en deuxième position<sup>49</sup>. Or, ces pères sont globalement dans une position financière plus favorable<sup>50</sup>, ce qui, comparé aux jeunes adultes dont les parents sont mariés, devrait être un critère qui favorise le fait d'aider financièrement son descendant [Cicchelli, 2001 ;

<sup>45</sup> Voir graphique 54 p 347 en annexe.

<sup>46</sup> Voir tableau 66 p 345 en annexe.

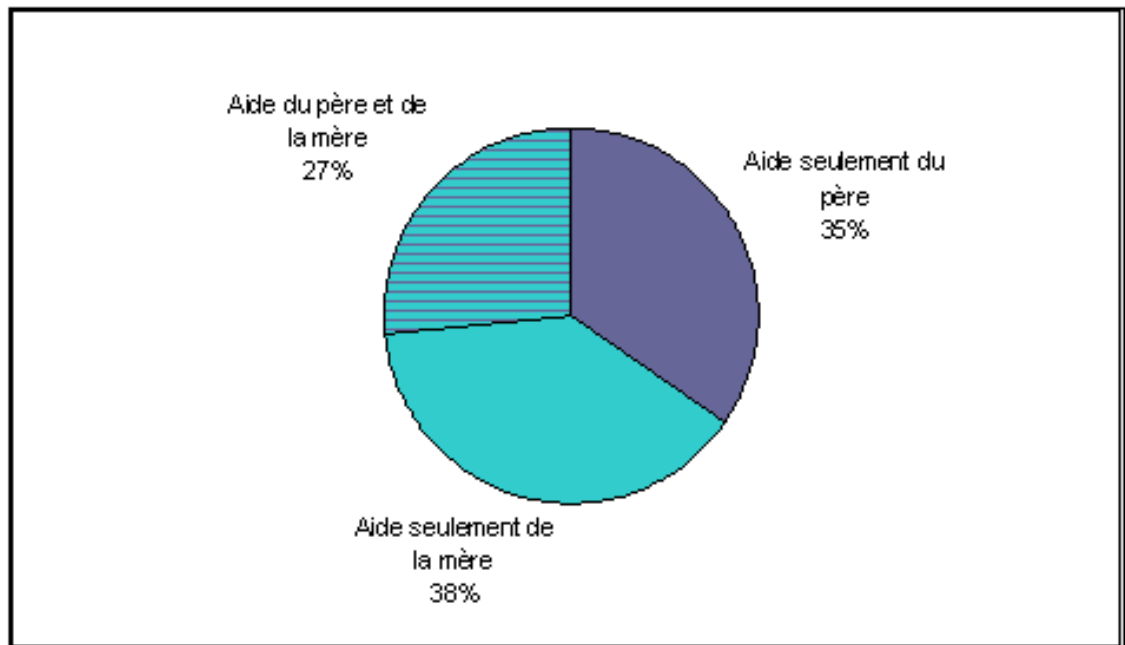
<sup>47</sup> Et cela même si les enquêtes qualitatives nous montrent qu'il est fréquent qu'un des parents soit plus spécifiquement dévolu à la gestion des aspects financiers du ménage suivant les milieux familiaux, en particulier lorsque l'aide financière allouée se fait en fonction des besoins et non pas à partir d'un budget établi [Cicchelli, 2001].

<sup>48</sup> Pour mener à bien cette analyse, nous ne prendrons en considération que les jeunes adultes dont les deux parents, séparés, sont encore vivants afin d'éviter une distorsion due à un effet de structure. Soit N = 173.

<sup>49</sup> Ces proportions sont sensiblement les mêmes que celles observées lors de l'étude quantitative auprès des étudiants en Histoire de l'art menée dans le cadre de notre DEA.

<sup>50</sup> Voir en Annexe la comparaison des revenus des parents suivant leur situation matrimoniale (Tableaux 67 et 68 p 348).

Pitrou, 1992]. De plus, les cohabitants étant résidents principalement chez les mères<sup>51</sup>, l'on peut considérer qu'une part non négligeable d'entre eux est aidée « en nature » par leur mère, ce que leur père devrait être amené à compenser. Hypothétiquement, ils devraient être ainsi plus souvent aidants d'un point de vue financier, les mères assurant gîte et couvert.



*Graphique 5. Origine de l'aide financière parentale lorsque au moins un des parents séparés est donateur*

N=49

Ces observations nous montrent que lorsqu'il y a eu séparation, les éléments structurels que sont les ressources disponibles au niveau des ascendants ne constituent que dans une moindre mesure un critère permettant d'expliquer un transfert de ressources. Il s'agit donc de trouver d'autres éléments qui soient susceptibles d'expliquer selon quelles logiques l'aide financière paternelle est accordée.

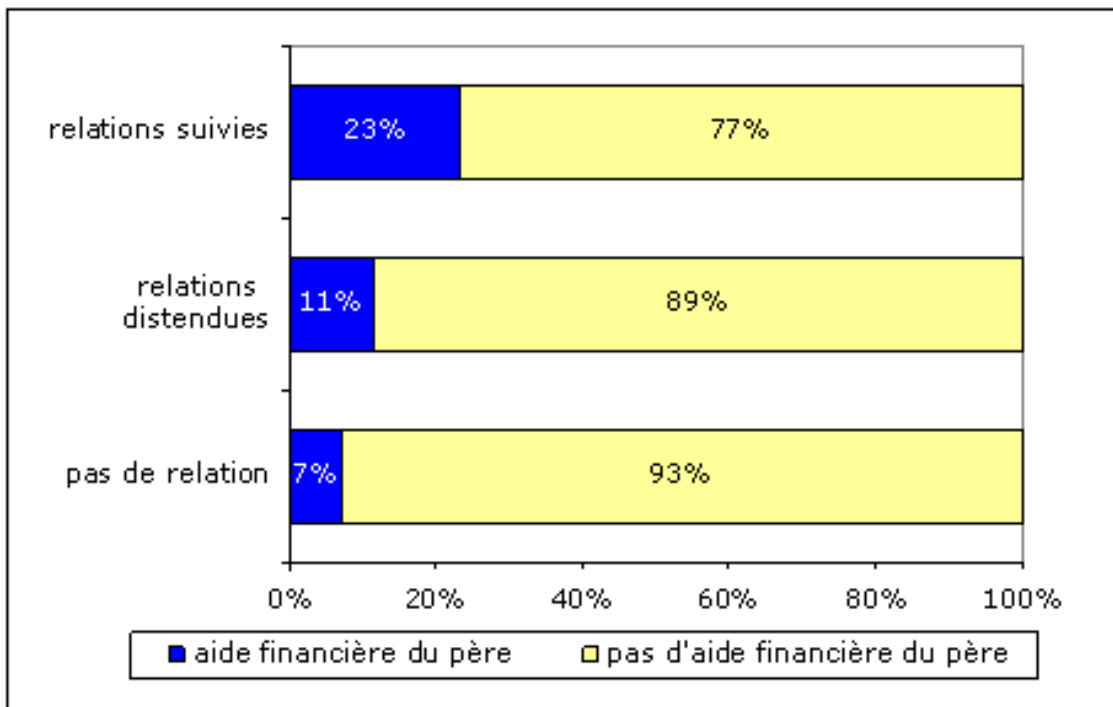
### **Éléments d'explications à la présence ou non d'une aide financière de la part des pères séparés**

Nous pouvons supposer que le fait d'octroyer ou non une aide financière dépend pour les pères séparés de la relation qu'ils entretiennent avec leur descendant. Un indice construit à partir de la fréquence des contacts téléphoniques et de la fréquence des visites du jeune adulte au domicile paternel permet de rendre compte de la teneur de la relation entre pères et jeunes adultes<sup>52</sup>. Il montre que le fait que le père verse ou non une aide financière à son

<sup>51</sup> Plus des trois quarts de ceux dont les parents se sont séparés avant la décohabitation habitaient chez leur mère. Voir Graphique 55 p 349 en annexe.

<sup>52</sup> Afin de comparer des pratiques comparables, nous sommes amenés à ne prendre en considération que les décohabitants, seuls à avoir été interrogés sur leurs relations téléphoniques avec leurs parents et la fréquence des visites à leur domicile. L'effectif s'en trouve assez considérablement restreint.

descendant est effectivement corrélé à la teneur des relations qu'ils entretiennent. L'aspect linéaire de la distribution nous confirme dans cette idée malgré la faiblesse des effectifs.



Graphique 6. Présence d'une aide financière paternelle en fonction des relations entretenues entre les pères séparés et les jeunes adultes décohabitants (%)

N=173

Constatons toutefois que certains pères versent à leurs descendants une aide financière alors que, visiblement, il n'existe aucun échange relationnel entre eux. Bien que très minoritaire, cette dimension doit tout de même être soulignée car elle va à l'encontre d'une représentation intuitive des faits.

Les conditions financières des pères apparaissent comme un critère secondaire dans l'attribution d'une aide financière à leurs descendants. C'est la teneur de la relation telle qu'elle s'est constituée après la séparation entre ascendant et descendant qui se présente comme un élément central dans la décision paternelle<sup>53</sup>.

Dans le domaine financier, plus que dans les autres sans doute, le rôle parental est remis en question par la séparation. L'exercice de la fonction parentale, qui amène les parents vivant ensemble à poursuivre la socialisation familiale et l'éducation de leurs enfants au-delà de l'adolescence, ne va plus de soi lorsqu'il y a eu désunion. Même s'il ne s'agit pas pour les parents mariés de concevoir ce rôle dans l'abnégation et le don de soi sans contrepartie [Bloch, Buisson, Mermet, 1989 ; Godbout, 1992], l'aide financière au-delà de la majorité est vécue comme une sorte de devoir, de prolongement de leur rôle éducatif. Lorsque la cellule familiale a éclaté, ces dimensions sont remises en question et ce sont les dimensions relationnelles qui deviennent les leviers de l'action parentale. Autrement dit, pour les pères séparés, l'aide financière est apportée à leurs descendants dans la mesure

<sup>53</sup> Agnès Pitrou [1992] pose la question de savoir si en famille, on s'entraide au nom de l'affection réciproque ou que l'affection réciproque se nourrit de cette entraide. C'est exactement ce qu'on peut se demander à propos des relations entre les pères séparés et leurs descendants.

où le lien relationnel est effectif, alimenté par la permanence des échanges qui viennent les rassurer sur la relation et la place de chacun.

Mais du point de vue des jeunes adultes eux-mêmes, le paiement d'une pension alimentaire ou tout autre don d'argent de la part de leur père relèvent des mêmes conditions. Ils ne sont possibles, y compris du point de vue de la réception, que lorsque la relation est avérée.

### **Représentation des jeunes adultes autour des obligations paternelles de don d'argent**

La part des pères séparés qui versent une pension alimentaire pendant l'enfance de leurs descendants est assez faible : Claude Martin (1997) dénombre que 61,5 % des pères non gardiens s'y emploient, mais parmi eux, seulement les 3/4 la versent régulièrement. Le chercheur précise en outre que le droit de visite et le devoir de pension apparaissent étroitement liés : le non-versement de la pension s'accompagne le plus souvent d'un renoncement à l'exercice du droit de visite. Il précise que c'est dans les milieux les plus diplômés que le droit de visite et le paiement de la pension sont le plus souvent honorés.

Les enquêtés interrogés par entretien restent très « pudiques » sur les questions d'argent en général, sur le versement d'une pension en particulier. Tout se passe comme si la mise en perspective monétaire de la relation la disqualifiait. Il est ainsi possible de compter le nombre de fois où des contacts téléphoniques ou des visites ont été effectués, mais rarement de savoir combien le père a versé. Néanmoins, il s'avère que pour Nadège, Caroline, Elsa ou Belle, il n'y a pas eu de pension alimentaire versée à leur profit, ou seulement pendant une très courte période. Si ces jeunes femmes ne font pas directement le lien entre la crise de confiance qu'elles traversent vis-à-vis de leur père et le fait qu'il ne verse pas d'argent, les moments de l'entretien où elles en parlent nous montrent qu'il y a un certain nombre d'enjeux autour de ces questions.

***Nadège, 19 ans, en Deug d'histoire de l'art, parents séparés quand elle avait 2 ans. Elle vit dans un foyer de jeune fille. Père et mère actuellement en Turquie, mais la mère vit habituellement à moins de 100 km de Lyon. Elle raconte qu'elle a revu son père l'été d'avant en Turquie, après plusieurs années. « On est allé dans un restaurant, on a choisi le restaurant le plus cher avec ma sœur (elle rit) et alors là on a pris la table du milieu, celle que tout le monde voyait le mieux tu vois, et alors on lui a dit tout ce qu'on pensait ! Enfin, moi surtout. AAAh ! J'étais énervée ! Je me suis déchargée !!!! Ahhh ! Mais vraiment !!!! (Elle rit) Ah mais, il était furieux, il voulait plus me voir, après, il supportait plus...euh, il dit... à tel point que, après, il avait appelé ma mère pour l'engueuler parce qu'on était mal élevées... il voulait nous enlever son nom, enfin, euh... vraiment... alors euh, bon. Après, bon, on a quand même arrangé les choses, parce qu'il nous avait donné de l'argent, alors...nous on avait dit bon : ben puisqu'il ne veut pas qu'on ai le même nom que lui, ben on ne veut pas de son argent, donc on est allées retrouver son hôtel, on a fait tous les hôtels de l'autre village pour le retrouver, et on a discuté avec lui, et puis... bon, comme ça on a décidé de passer une journée ensemble après... »***

Ainsi, pour Nadège, le don d'argent n'est possible que si son père reconnaît sa paternité et surtout sa descendance. Autrement dit, toutes ces années où il n'a pas versé de pension étaient d'une certaine façon des années où il ne les reconnaissait pas comme ses filles.

En même temps, dans ce cas de figure, parler de cet argent c'est en définitive se donner l'occasion de redéfinir les liens. Mais finalement, remarquons que ce n'est pas parce qu'il y a un don d'argent qu'il y a une relation, mais au contraire, parce qu'il y a une relation que le don financier est acceptable.

Pour Belle aussi, l'argent paternel arrive quand la relation commence à être restaurée :

***Belle, 23 ans, en Deug d'histoire de l'art, parents séparés quand elle avait 3 ans. Elle vit chez sa mère. Après avoir expliqué que son père n'a jamais versé de pension parce qu'il soupçonnait la mère de Belle d'utiliser l'argent pour elle : « Ta mère n'a jamais essayé d'avoir de l'argent... B. Non. Non, elle s'est débrouillée par elle-même. Elle faisait deux boulots jusqu'à ce qu'elle rencontre mon beau-père, et sinon, elle n'a jamais eu d'argent de papa. C'est pas possible. Maintenant, par contre... si, il a... ma première année de fac, c'est elle qui l'a financée, par contre ma deuxième année de fac, mon père m'a fait : « ben tiens, c'est pour ton année de fac, y'a mille balles. » Oh, j'ai halluciné !! Oh !!! On est tombé des nues, j'ai dit à maman : tiens, c'est pour l'année de fac, c'est à toi que ça revient puisque c'est toi qui a financé au départ, donc euh.... Elle a regardé, elle a fait : « hou ! Qu'est-ce qui lui arrive ? » C'était vraiment miraculeux, là ! »***

Son père est en effet de plus en plus présent depuis quelques années et ils se voient régulièrement, il lui fait des cadeaux. En même temps, le fait qu'elle compare les 1000 francs (150 euros) donnés à une pension alimentaire susceptible de financer une année universitaire montre que le geste est important, alors que la réalité de la somme l'est peu ! Donc là aussi, le don financier vient entériner symboliquement une reconnaissance d'une relation de filiation.

L'argent apparaît à ce titre comme un élément de plus, dépendant des autres. La reconnaissance de la filiation, du lien entre le père et le jeune adulte, rend possible le transfert d'argent entre les deux générations. Il est objet de conflit, mais pour ces jeunes adultes principalement dans sa fonction symbolique.

### **Éléments d'explications à la présence ou non d'une aide financière de la part des mères séparées**

Entre la mère et son descendant, le fait d'entretenir ou non des relations suivies ne semble pas en lien avec l'attribution d'une aide financière. Si des relations distendues ne favorisent pas un transfert financier intergénérationnel, des relations très suivies n'ont pas comme conséquence de développer la part des jeunes adultes aidés par ces mères séparées. Il est difficile de dégager une tendance claire, ce qui nous laisse supposer que ces aides ne sont pas attribuées en fonction de ce type de critère. Seuls 8 enquêtés sur les 850 interrogés<sup>54</sup> n'ont plus de relations avec leur mère, et cette situation extrême entraîne alors la rupture d'une transmission financière. Il s'agit de situations conflictuelles plus marginales dont on ne peut tirer de conclusion comme cela était possible lorsqu'il y a rupture de lien avec le père.

**Tableau 12. Présence d'une aide financière maternelle suivant l'indice des relations entretenues entre elle et le jeune adulte décohabitante (%)**

<sup>54</sup> Et dont la mère est encore vivante.

	Aide financière de la mère	pas d'aide financière de la mère	Total
pas de relation (indice = 0)		100	100
Relations distendues (indice 1-2)	16	84	100
Relations suivies (indice 3-4)	28	72	100
Relations très suivies (indice 5 à 10)	10	90	100
Ensemble	15	85	100

population des mères séparées sans veuves (n=173)

L'attribution par les mères d'une aide financière à leur descendant ne dépend pas des mêmes critères que pour le père. En effet, la question du revenu est centrale : en dessous de 1100 euros mensuels, la part des mères qui donnent de façon régulière à leur descendant est très faible. Par contre, à partir de 1 100 euros, la part des mères qui attribue une aide financière régulière à leur enfant semble stable.

	Aide financière de la mère	pas d'aide financière de la mère	Total
< 1.100 €	6	94	100
Entre 1.100 et 1.500 €	27	73	100
1.500 € et +	24	76	100
<b>Ensemble</b>	<b>18</b>	<b>83</b>	<b>100</b>

Tableau 13. Présence d'une aide financière maternelle aux décohabitants suivant son revenu (%)

Sous-population des mères séparées sans veuves (n=173)

Il existerait ainsi un seuil structurel au-dessus duquel il est possible de dégager de l'argent pour financer les jeunes adultes en voie d'autonomisation. Il s'agirait alors d'y avoir systématiquement recours, quelle que soit la fréquence des contacts. Seul le montant varierait.

Le devoir nourricier que suppose la parentalité apparaît ici essentiellement porté par les mères, l'implication du père dépendant plus volontiers de l'exercice de la relation elle-même. C'est ce caractère optionnel qui semble fragiliser les jeunes adultes qui y ont été confrontés.

*Pour résumer*

*Les ressorts de l'aide financière que les parents allouent à leurs descendants ne sont pas les mêmes suivant la situation matrimoniale des parents. Lorsque l'union des parents*

est maintenue, ce sont les niveaux de revenus, mais également de diplôme ou de catégories socioprofessionnelles qui sont corrélés à l'aide apportée.

La rupture du couple parental remet en question ces mécanismes d'entraide intergénérationnels et révèle des comportements paternels et maternels différents. L'aide qu'apportent les pères dépend pour une large part de la relation qu'ils entretiennent avec les jeunes adultes, tandis que pour les mères, cette dimension relationnelle entre moins souvent en ligne de compte et qu'il s'agit d'abord pour elles d'avoir les moyens minimaux qui leur permettent de dégager une aide financière régulière, laquelle est alors octroyée. C'est sur elles que repose principalement le devoir nourricier de la fonction parentale.

### **Variation du montant du budget alloué aux jeunes adultes selon l'histoire matrimoniale des parents.**

Le montant des sommes allouées par les parents aux jeunes adultes ne constitue qu'une part des revenus des jeunes adultes, et principalement lorsqu'ils sont étudiants. Comme cela a été précisé lors de l'introduction à cette analyse des flux financiers intergénérationnels, l'objectif n'est pas de faire une évaluation précise des montants dont disposent les jeunes adultes mais de prendre la mesure de la mobilisation différenciée des ressources parentales suivant les milieux familiaux d'origine. Les montants exposés dans les analyses ne présentent ainsi qu'un intérêt comparatif, le dispositif de recueil des données n'ayant pas vocation à établir leur évaluation précise.

La répartition par classe des sommes allouées par les parents n'affiche pas de différence suivant que les jeunes soient issus de parents séparés ou de parents qui vivent toujours ensemble. Néanmoins, l'examen comparé des moyennes des aides parentales de ces deux populations nous montre que lorsque les parents donnent régulièrement de l'argent à leur descendant, le montant moyen est de 277 euros lorsqu'ils sont mariés contre 237 euros lorsqu'ils sont séparés – soit 14 % de moins. Le fait que cet écart ne soit pas perceptible lorsque l'on observe la répartition par classe provient d'une dispersion moins importante du montant des aides en provenance des parents séparés<sup>55</sup>.

⌘	Parents séparés⌘	Parents ensemble⌘	Sans distinction de situation matrimoniale⌘
moins de 150 euros⌘	31⌘	34⌘	33⌘
entre 150 et moins de 330 euros⌘	39⌘	37⌘	38⌘
330 euros et plus⌘	29⌘	29⌘	29⌘
Total⌘	100⌘	100⌘	100⌘

<sup>55</sup> Par ailleurs, notons que la structure de tranches de salaires des pères séparés est équivalente à celle des pères mariés. Parmi les mères qui travaillent, celles séparées ont des revenus tendanciellement un peu supérieurs, sans que cela ne soit très significatif (voir Tableaux 67 et 68 en annexe). Etant données les situations de monoparentalité répandues, nous ne pouvons pas considérer qu'elles disposent pour autant d'un budget potentiel plus important à destination de l'éducation de leurs enfants.

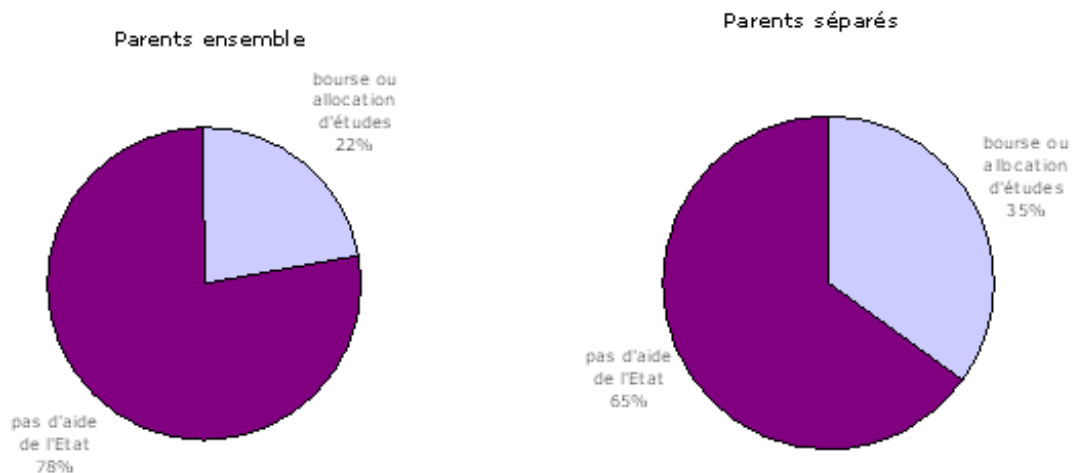
Tableau 14. Montant des aides allouées par les parents suivant leur situation matrimoniale.

La séparation a donc comme incidence principale, en matière de budget alloué, de diminuer l'aide en provenance des parents de 14 % en moyenne. Cet événement dans l'histoire familiale a comme effet de diminuer le rôle joué par les parents dans le processus d'autonomisation des jeunes adultes. Comme nous l'avons vu précédemment, il n'a probablement pas les mêmes implications pour toutes les catégories sociales, mais des effectifs trop restreints ne nous permettent pas de le vérifier concernant les montants.

### Variations des revenus personnels des jeunes adultes suivant la situation matrimoniale des parents.

#### Le recours aux bourses dans le budget des étudiants.

Les étudiants issus de parents séparés sont proportionnellement plus nombreux à avoir une aide sociale de la part de l'Etat<sup>56</sup>. Cet état de fait est dû, d'une part, à une situation financière plus souvent difficile de la part du parent référent – laquelle autorise l'attribution de ce type d'aide<sup>57</sup> – et d'autre part, à la prise en compte, dans le calcul des points pour attribution, de la situation de monoparentalité du parent de référence.



Graphique 7. Bénéfice d'une bourse d'étude suivant la situation matrimoniale des parents

Sous-population des étudiants, n=271.

<sup>56</sup> Les analyses suivantes, menées à propos des différentes sources de revenus des jeunes adultes, sont faites sur la sous-population des étudiants, lesquels sont concernés par l'attribution des bourses et les plus souvent destinataires des aides financières des parents.

<sup>57</sup> Les bourses allouées par le CROUS sont en effet attribuées sur critères sociaux, notamment à partir des revenus des parents ou du « tuteur légal ». Le divorce des parents était pour les jeunes adultes étudiés un paramètre pris en compte : le fait pour un parent d'élever seul un ou plusieurs enfants constituait un critère supplémentaire dans l'évaluation de l'attribution et du montant de la bourse. Noter qu'à partir de la rentrée 2008, le critère de « parent isolé » n'octroie plus de point supplémentaire comptant dans l'attribution et le montant de la bourse.



Ces bourses permettent aux jeunes adultes qui en bénéficient une relative indépendance financière vis-à-vis de leurs parents. Ainsi, ceux dont les parents vivent ensemble sont significativement moins nombreux à bénéficier d'une contribution financière régulière des parents lorsqu'ils touchent par ailleurs cette aide sociale. D'une certaine façon, la bourse d'étude constitue un moyen qui leur permet d'acquérir assez tôt une certaine autonomie financière. Comme les bénéficiaires se recrutent majoritairement dans les milieux les plus défavorisés (parmi ceux qui sont étudiants), la conséquence directe de ce type d'aide est de permettre à ces jeunes adultes, plus tôt qu'à ceux qui dépendent encore de leurs parents, de gérer leur propre budget. Ils sont ainsi moins soumis au contrôle parental qu'autorise le transfert intergénérationnel, et ceci dès le début de leurs études, avec les effets négatifs que cela peut avoir sur le suivi des études par les parents.

**Tableau 15. Part des aides financières accordées par les parents suivant si les jeunes adultes bénéficient ou non d'une bourse (%)**

	aide financière d'au moins un parent séparé	Aide financière du père séparé	Aide financière de la mère séparée	Aide des parents mariés
bourse ou allocation d'études	54	37	30	37
pas d'aide de l'Etat	56	34	38	62
Ensemble	55	35	35	56

Sous-population des étudiants, n=271.

L'examen plus approfondi des ressources dont bénéficient les étudiants issus de parents séparés nuance ce constat d'autonomie financière précoce. Ainsi, alors que les bénéficiaires d'une bourse sont plus nombreux parmi les étudiants qui ont connu la séparation de leurs parents, ils sont autant aidés par leurs ascendants, qu'ils soient ou non boursiers. Autrement dit, il semble y avoir pour cette population une relative indépendance entre le fait de bénéficier d'une bourse et celui de recourir à une aide parentale régulière (alors que lorsque les parents sont mariés, ces financements sont globalement alternatifs). Pour les enfants de parents séparés, ces différents financements semblent vouloir se cumuler.

C'est particulièrement l'aide paternelle qui est indépendante de l'attribution d'une bourse. De fait, les revenus de père n'étant pas pris en considération dans les critères d'attribution s'il n'est pas le parent référent<sup>58</sup>, les possibilités financières paternelles peuvent être importantes et il leur est alors matériellement possible de dégager une aide régulière pour leurs descendants. Nous avons par ailleurs déjà constaté l'importance des relations entretenues entre les pères et leurs descendants dans l'attribution d'une aide financière.

Les mères séparées fournissent également une aide financière à leurs descendants boursiers dans des proportions non négligeables. Ces dernières restent tout de même inférieures à celles observées pour les étudiants boursiers issus de parents mariés.

Globalement, c'est bien parce que les sources sont multiples (le foyer paternel et le foyer maternel) que la part des boursiers aidés par leurs parents est plus importante pour les enfants des parents séparés que pour les autres, car chaque parent séparément ne

<sup>58</sup> Ce qui est le cas, rappelons-le, dans environ 85 % des cas.

fournit pas plus souvent une aide financière en complément de la bourse, voire même moins souvent en ce qui concerne les mères.

Lorsqu'ils financent en plus de la bourse les études de leurs enfants, les parents mariés sont moins « généreux » que les parents séparés si l'on additionne les aides de ces derniers. En effet, pour les parents séparés, il n'est pas rare que le montant global octroyé avoisine celui de la bourse, voire le dépasse.

Montant de l'aide d'au moins un parent	Parents séparés	Parents mariés
moins de 150 euros	33	48
entre 150 et moins de 330 euros	40	48
330 euros et plus	27	5
Total	100	100

Tableau 16. Montant des aides parentales lorsque les étudiants bénéficient d'une bourse, suivant la situation matrimoniale des parents(% colonne)

ATTENTION, petits effectifs : n=89.

Il s'agit là encore d'une observation que l'on peut expliquer par la multiplication des sources d'aides.

### **Le recours aux petits boulots des étudiants : une démarche active vers l'indépendance financière.**

Les étudiants boursiers bénéficient de revenus qui sont extérieurs à la famille, mais la démarche effectuée pour accéder à ces ressources est ponctuelle et peu coûteuse. En revanche, exercer un petit boulot pendant ses études demande un investissement plus important en temps et en énergie. La démarche qui vise à obtenir une certaine autonomie financière en travaillant est plus active que lorsqu'on reçoit une bourse : il faut trouver ce travail, puis y consacrer du temps, pris à la fois sur ses loisirs et ses études. Les revenus issus de ces petits boulots constituent ainsi des revenus *actifs*, en comparaison aux revenus issus des bourses ou des aides parentales, que l'on peut plus volontiers qualifier de *passifs*.

Quelles sont les velléités affichées des étudiants issus de parents séparés par rapport aux autres en matière d'autonomisation économique ? Ils semblent bénéficier, pour ceux qui sont issus des milieux les plus dotés, de revenus plus importants que les autres. Est-ce que pour autant ils délaissent complètement les chemins visant à obtenir par leurs propres moyens des revenus ? Et ceux qui sont les plus en difficulté financièrement – que l'aide parentale soit absente, minime ou qu'il n'y ait pas de bourse possible – sont-ils alors plus ou moins enclins à travailler ? En quoi la situation matrimoniale des parents peut-elle jouer un rôle ?

De fait, alors que les étudiants issus de parents séparés sont plus nombreux à bénéficier d'une bourse, ils occupent également, en proportion, plus fréquemment un petit

boulot pendant l'année (+ 7 points), et ont travaillé plus souvent pendant le dernier été que les étudiants dont les parents vivent ensemble (+ 9 points).

**Tableau 17. Exercice d'un petit boulot pendant l'année ou pendant le précédent été suivant la situation matrimoniale des parents (%)**

	Exercice d'un petit boulot pendant le dernier mois précédant l'enquête	Exercice d'un petit boulot pendant l'été précédent
Parents séparés	32	61
Parents vivant ensemble	25	52

Sous-population des étudiants, n= 271.

Ces jeunes adultes encore en formation semblent donc plus préoccupés que les autres issus de famille unie par une recherche active d'autonomie financière. Ils visent à multiplier les sources de revenus qui leur permettent ainsi des conditions de vie plus confortables. Nous pouvons nous demander si cela ne va pas de pair avec une installation plus affirmée, alors que les premières années d'études sont souvent une période d'un certain flou sur la résidence de référence [Grignon, Gruel, Bensoussan, 1996 ; Erlich, 1998 ; Cicchelli, 2001].

Les étudiants issus de parents séparés sont par conséquent moins souvent que les autres dépendants de la seule aide des parents. Plus globalement, ils ont moins souvent des revenus uniquement passifs (bourse, aides). S'ils ne sont pas plus souvent indépendants financièrement que ceux dont les parents vivent ensemble (ce qui reste une situation minoritaire), ils témoignent en revanche d'une recherche de revenus active et plus diversifiée.

**Tableau 18. Type de ressources des étudiants suivant la situation matrimoniale des parents (% colonne)**

	Parents séparés	Parents vivant ensemble	Total
Ressources passives et actives	63	47	51
Ressources passives seulement	21	32	29
Ressources actives seulement	11	14	13
Ni job, ni bourse, ni aide parentale	5	8	7
Total	100	100	100

Sous-population des étudiants, n=271.

Ces comportements sont potentiellement symptomatiques de la recherche d'une plus grande autonomie. Le fait de disposer de revenus personnels (par l'intermédiaire d'un salaire ou d'une bourse) autorise une plus grande indépendance dans la gestion de son budget, quand bien même les parents accorderaient une aide financière. Par rapport à la gêne ou à l'aisance perçue par les étudiants vis-à-vis de leurs parents [Cicchelli, 2001], l'autofinancement conjure la gêne d'être pris en charge par ailleurs, ou tout au moins permet aux étudiants de la maîtriser. Ainsi, si les enfants de parents séparés ne sont pas significativement plus nombreux que les autres à financer leur quotidien par leurs propres

moyens, c'est-à-dire sans aide parentale (30 % contre 28 %), ils sont en revanche plus nombreux à ne pas dépendre uniquement des ressources accordées par leurs parents (+13 points).

**Tableau 19. Composition des revenus des étudiants suivant la situation matrimoniale des parents (% colonnes)**

	Parents séparés	Parents vivant ensemble
jobs et aide parentale	37	35
aide parentale seulement	8	21
jobs annuel et estival	11	14
boursier et jobs	11	7
boursier, jobs et aide parentale	15	5
ni job ni bourse ni aide parentale	5	8
boursier seulement	8	7
boursier et aide parentale	5	4
Total	100	100

Sous-population des étudiants, n=271.

Le contrôle parental est ainsi potentiellement moins important lorsqu'il y a eu séparation du couple des parents. Il est également possible que cette attitude face à l'autonomie financière vis-à-vis de la sphère familiale soit le signe d'une plus grande préoccupation à ne pas peser sur le budget maternel déjà restreint. Ces enfants de parents séparés se positionneraient ainsi dans une forme de solidarité intergénérationnelle, ce qui tendrait à redéfinir les positions de chacun, en réorganisant les rôles et fonctions traditionnellement assignés aux parents et aux enfants – tout au moins en ce qui concerne de tels comportements d'émancipation financière à ces âges de la vie.

*Pour résumer :*

*Les jeunes adultes étudiants issus de parents séparés cumulent les revenus, passifs et actifs : plus souvent titulaires d'une bourse, dont l'attribution est favorisée par la situation matrimoniale et économique du parent de référence, ils sont alors plus nombreux à bénéficier également d'une aide parentale alors que ces revenus sont alternatifs quand les parents sont mariés. Ils occupent également plus souvent un petit boulot pendant l'année ou pendant la période estivale.*

*D'une façon générale, leurs sources de revenus sont plus diverses que les étudiants dont les parents vivent ensemble, ce qui montre à la fois une certaine recherche d'indépendance financière qui minimise le contrôle parental et réduit la vulnérabilité liée à une source de revenus unique.*

## Chapitre 5 Les services rendus entre les générations : influence de la séparation des parents sur leur circulation

Outre les aides purement financières, les parents contribuent de plusieurs autres manières à aider leurs descendants, lorsqu'ils accèdent à l'adulthood en particulier, mais également tout au long de la vie [Pitrou, 1992 ; Attias-Donfut, 1995]. En ce qui concerne la population qui nous intéresse – à savoir les 18-30 ans – les services que se rendent alors les membres d'une famille entre générations sont encore essentiellement dans le sens ascendant-descendant [Attias-Donfut, 1995]. La part de ceux qui ont déjà constitué leur propre famille en engendrant une descendance reste marginale (12 %). Or, c'est autour de la charge domestique supplémentaire occasionnée par la présence d'enfants que s'instaurent la plupart des services intergénérationnels, en particulier autour de la garde des petits-enfants. Mais les parents apportent, avant cette période, un certain nombre d'avantages, de dépannages et d'aides en nature décisifs alors qu'il s'agit de s'émanciper, de s'installer, de s'équiper avec des revenus encore faibles. Dans les milieux populaires en particulier, il semble que ce type d'aide intergénérationnelle soit particulièrement favorisé, l'argent demeurant une denrée rare [Déchaux, 1990].

Les services à caractère domestique renvoient plus largement au parentage : s'occuper de ses enfants, outre l'aspect éducatif, consiste à les nourrir, les vêtir et leur procurer un endroit propre où vivre. Ce sont donc des dimensions qui touchent au domaine domestique. Interroger les échanges et services domestiques constitue donc un moyen d'observer la façon dont s'exerce les rôles parentaux à l'égard des descendants. Si l'on suit l'hypothèse précédemment établie qui suggère que la séparation des parents donne lieu à une renégociation des rôles et fonctions de chacun, cette réorganisation doit être perceptible dans l'analyse des services et activités domestiques. Elle s'organiserait selon un double mouvement, apparemment contradictoire. D'une part, on devrait observer la majoration de ces activités lorsque les conséquences économiques de la séparation ont été importantes, puisque c'est l'apanage des milieux où les liquidités financières manquent. D'autre part, l'affaiblissement des rôles de chacun donnerait à voir une prise en charge domestique personnelle plus importante, que l'on pourrait traduire par une autonomie domestique plus évidente à ces âges pour les jeunes adultes issus de parents séparés que pour les autres.

D'autre part, face à la remise en question des liens de filiation suite à la séparation des parents, l'échange de services peut apparaître comme un moyen de réaffirmer ces liens. Là où ils ne vont plus de soi, renforcer les activités de parentage, en donnant de la nourriture ou en participant à l'entretien du linge, peut constituer une action visant à renforcer ces liens, comme autant de preuves de leur existence. Plus globalement, nous allons donc nous demander dans quelles mesures la spécificité des enjeux relationnels dus à la séparation entraîne une mobilisation particulière des ressources domestiques parentales.

### ***La gestion du linge et autres tâches ménagères.***

---

La gestion des tâches ménagères constitue un indicateur d'autonomie vis-à-vis de la famille d'origine. L'indépendance à l'égard de leurs parents s'identifie d'abord par la manière dont les jeunes adultes gèrent leur vie quotidienne. Cela signifie qu'ils sont effectivement amenés à gérer les tâches ménagères liées à la gestion d'un foyer. Or, même si cela a été peu étudié, la période des études, par exemple, est le moment de l'expérimentation de l'organisation

des différents domaines du quotidien – le ménage, le linge, la nourriture – ainsi que celui de la gestion administrative et financière des dépenses liées au logement. L'indépendance résidentielle ne signifie pas que tous les stades soient en une seule fois franchis. Pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, les jeunes adultes continuent d'apporter du domicile parental leur nourriture, d'y laver leur linge, voire de déléguer la gestion de leurs factures à leurs parents [Grignon, 1998 ; Erlich, 1998].

### **La gestion du linge : plus précoce chez les jeunes adultes de parents séparés.**

Dans cet apprentissage graduel de l'autonomie vis-à-vis de la famille d'origine, la gestion du linge constitue un indicateur intéressant. L'interroger au regard de la question de la séparation du couple des parents permet d'approcher les éventuelles différences dans les processus d'autonomisation suivant la socialisation familiale à laquelle les jeunes adultes interrogés ont été exposés.

Qu'ils soient issus de parents qui se sont séparés ou non, la part des décohabitants qui déclarent s'occuper eux-mêmes de leur linge est très majoritaire et représentent plus de neuf jeunes adultes sur dix. Les parents participent à cette tâche surtout pour les plus jeunes. Mais les enfants de parents séparés sont plus rapidement indépendants de ces derniers sur ce point, puisque la part des 18-22 ans qui se font aider est moins importante pour cette configuration familiale et qu'elle ne va qu'en diminuant au fur et à mesure que l'âge augmente. Aussi, même si globalement, les parents séparés ne s'occupent pas plus du linge de leurs descendants que les autres, cette délégation se fait plus précocement.

**Tableau 20. Part des décohabitants dont les parents lavent le linge, suivant leur âge et la situation matrimoniale de leurs parents (%)**

	18 à 22 ans	23 à 26 ans	27 à 30 ans	Ensemble
Parents séparés	19	4	3	7
Parents mariés	27	10	3	9

Sous-population des décohabitants, n=557.

Les informations recueillies sur l'équipement même du logement nous montrent que les jeunes adultes issus de parents séparés sont, plus souvent que les autres, équipés d'un lave-linge à leur domicile (+ 9,2 points). Faut-il voir là un élément qui permette d'expliquer qu'ils soient plus enclins à laver eux-mêmes leur linge indépendamment de leurs parents, et de façon plus précoce ? Cette indication nous montre surtout qu'il s'agit pour eux d'un équipement plus prioritaire qui traduit un départ effectif du domicile parental. Laver son linge – y compris soi-même – au domicile des parents suppose d'être dépendant d'un retour chez eux pour pouvoir s'acquitter de cette tâche ménagère. Elle traduit en ce sens combien le logement du jeune adulte peut n'être qu'une extension du domicile parental, les points névralgiques de la gestion domestique restant à la « maison mère ». De plus, la détention d'un lave-linge implique de disposer de la place nécessaire (ce qui exclu par exemple la chambre en cité universitaire) et une certaine stabilité résidentielle étant donné le poids et l'encombrement de ce type d'équipement.

Les jeunes adultes de parents séparés, s'ils sont plus souvent équipés d'un de ces engins à leur propre domicile que ceux dont les parents vivent ensemble, le sont surtout plus

précocement puisqu'ils sont déjà près de 8 sur 10 à posséder un lave-linge à domicile entre 18 et 22 ans alors que c'est le cas pour moins de la moitié de ceux issus de parents mariés.

**Tableau 21. Part des décohabitants équipés d'un lave-linge à leur domicile, suivant leur âge et la situation matrimoniale de leurs parents (%)**

	Parents séparés	Parents mariés
18-22 ans	80	44
23-26 ans	84	75
27-30 ans	91	91
Jeunes adultes équipés ensemble	86	77

Sous-population des décohabitants, n=557.

Les enfants de parents séparés sont donc plus massivement et plus précocement équipés pour gérer à leur propre domicile les tâches ménagères, alors que cet équipement n'apparaît que petit à petit comme une dimension importante de l'autonomie lorsque les parents vivent ensemble<sup>59</sup>. Le foyer familial que constitue un couple parental uni se révèle de cette façon être un pôle domestique plus attractif, dans le sens où il constitue un référent avec des habitudes domestiques plus évidentes et plus ancrées. Il est également probable que c'est dans ce cadre que la division sexuée des tâches est la plus affirmée<sup>60</sup>, les situations de monoparentalité ou de recombinaison bousculant ce type de repère.

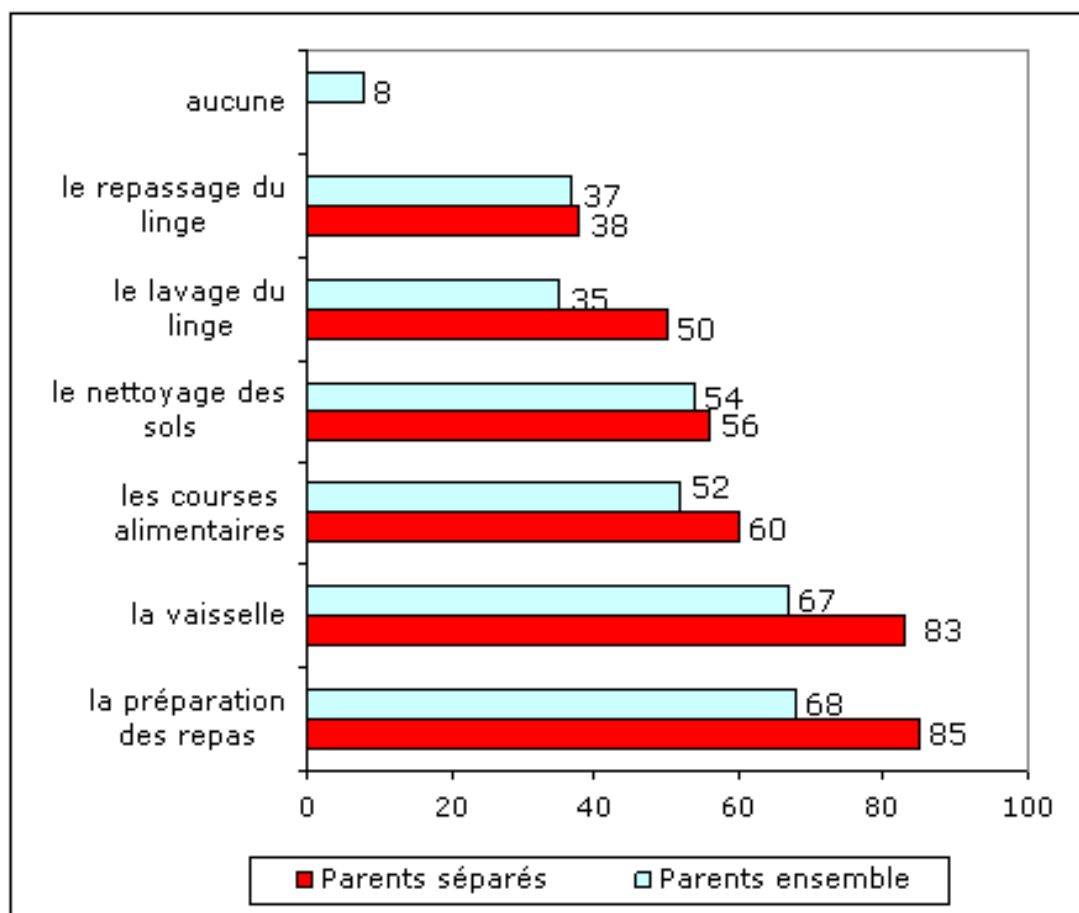
Au regard des hypothèses qui sous-tendent ces observations, nous mettons plutôt en évidence une plus grande précocité dans l'autonomie domestique. Elle traduit la moins grande prégnance des fonctions parentales telle que nous l'avons supposé précédemment.

### **La participation aux tâches ménagères : les jeunes adultes de parents séparés plus « adultes » quand ils habitent chez leur parent**

Pour ceux qui résident encore au domicile parental, le partage des tâches ménagères apparaît comme un indicateur intéressant sur les représentations que chacun se fait de son rôle et de sa fonction. De fait, lorsqu'on interroge la participation aux activités ménagères des jeunes adultes cohabitants, la séparation des parents se révèle être une dimension structurante. Excepté pour le nettoyage des sols et le repassage du linge, les jeunes adultes qui vivent avec un de leur deux parents séparés (et éventuellement un beau-parent) sont beaucoup plus actifs dans la plupart des tâches ménagères. C'est autour de la gestion des repas que la participation est la plus forte : préparation, vaisselle et courses. Il s'agit pourtant d'activités ménagères qui relèvent du collectif. Les jeunes adultes dont les parents sont séparés paraissent, à travers ces dimensions, se placer pratiquement sur un pied d'égalité avec l'adulte du ménage quant à leur rôle dans la gestion de la maison. Ces résultats valident l'hypothèse selon laquelle les rôles de parents et d'enfants sont moins affirmés suite à la séparation, la place de chacun étant réinterrogée.

<sup>59</sup> Par ailleurs, l'hypothèse selon laquelle les décohabitants issus de parents séparés seraient installés plus loin que les autres du domicile de leurs parents – laquelle permettrait d'expliquer un taux d'équipement supérieur puisqu'il serait plus difficile pour eux de se servir du lave-linge familial – n'est pas vérifiée : ils ont plus souvent décohabité localement et se trouvent plus souvent à proximité du domicile d'au moins un des parents (Développement de ces aspects dans la partie « Proximité et distance : l'inscription territoriale de la décohabitation », chapitre 7, p 134.

<sup>60</sup> Le linge constitue l'un des domaines domestiques où les femmes sont les plus actives [Kaufmann, 1992]. Dans l'enquête, près des 3/4 des jeunes qui déclarent que ce sont leurs parents qui lavent leur linge précisent que c'est leur mère qui s'en charge.



Graphique 8. Tâches ménagères remplies par les cohabitants, suivant la situation matrimoniale de leurs parents (% répondants)

Sous-population des cohabitants, n=234.

Situés sur un plan plus égalitaire, accentué par l'impossibilité dans laquelle se trouve un seul parent de gérer toutes les charges domestiques d'une maison, parent et jeunes adultes occupent dans le cadre domestique des positions proches, même si elles ne sont pas équivalentes.

### **Les dons de nourriture.**

La nourriture et les repas constituent des éléments symboliquement forts dans les relations entre parents et enfants, puisque la fonction nourricière est parmi les premières dévolues aux parents [Lamour et Barraco, 1998]. Ainsi, dans de nombreux cas, même une fois qu'ils résident dans un logement indépendant, les jeunes adultes continuent de s'alimenter à partir de nourriture qui provient du foyer parental. Arguant des difficultés à cuisiner dans leur nouvel habitat (cité U, par exemple) ou des aspects fonctionnels de telles pratiques, les jeunes interrogés nous ont fréquemment fait part de cette circulation de denrées. Contrairement aux aspects financiers, exposés avec beaucoup de pudeur et de volonté de majoration des ressources obtenues par soi-même, ces transferts apparaissent dans les entretiens comme normaux et justifiés. Ils ne sont pas perçus à proprement parler comme



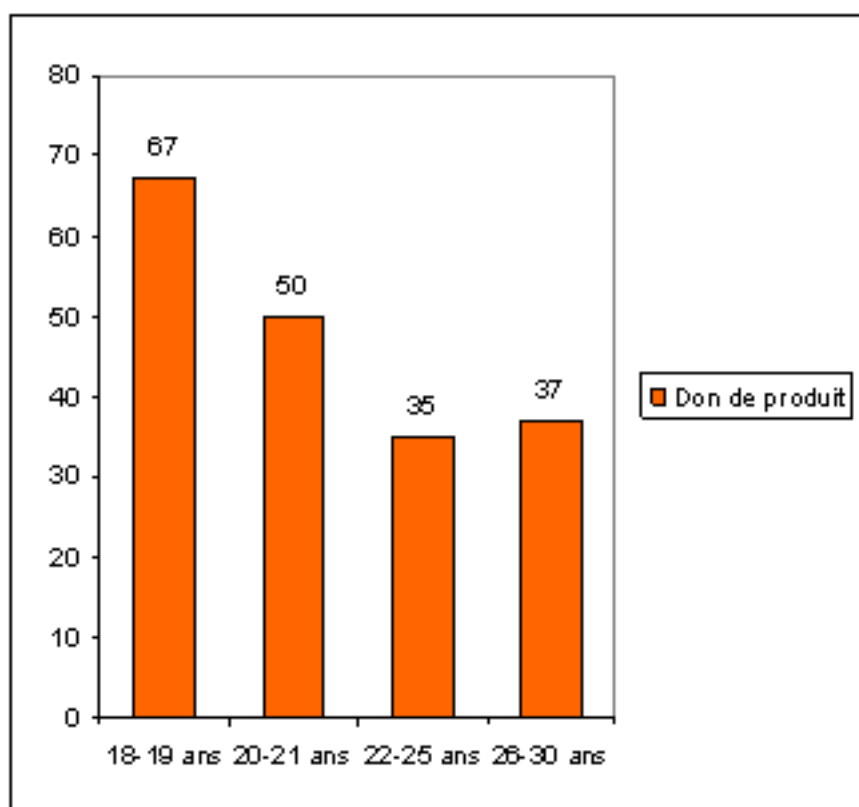
des enjeux de l'émancipation, alors qu'ils sont caractéristiques de la relation entre parents et enfants, et que par leurs existences mêmes, ils l'incarnent.

Les réponses à ces questions peuvent donc être considérées comme relativement fiables dans la mesure où elles n'apparaissent pas comme objet d'enjeu pour les jeunes adultes dans la mise en scène de leur émancipation. Il n'y a d'ailleurs pas de non réponses. Pourtant, elles constituent un indicateur intéressant de la relation entre parents et jeunes adultes.

Malgré la déconstruction quelque peu artificielle de la distinction des dons nourriciers fait par la mère d'une part, et le père d'autre part, la différence est significative entre les deux parents lorsqu'ils vivent ensemble. La mère se révèle être plus souvent à l'initiative de ces dons de nourriture que le père, ce qui cadre avec la répartition des tâches ménagères dans le couple : la confection de repas est encore largement du domaine féminin [Kaufmann, 1992].

### La réception de nourriture, pas seulement une question d'âge

Ce sont les décohabitants les plus jeunes qui bénéficient le plus souvent d'une aide en nature<sup>61</sup>. Cette proportion de jeunes qui ramènent des denrées alimentaires diminue jusqu'à 22 ans pour finalement se stabiliser autour d'un tiers de bénéficiaires.



Graphique 9. Dons de produits alimentaires de la part de la mère suivant l'âge des jeunes adultes décohabitants.

Sous-population des décohabitants, n=557

<sup>61</sup> De la part de la mère, le père étant beaucoup moins souvent donateur.

Ces observations laissent entrevoir deux types d'organisation familiale. D'une part, celle où ce type de ravitaillement est temporaire et lié à une prise d'indépendance progressive. Claude Grignon, à propos des étudiants, y voit les caractéristiques une « **décohabitation forcée qui va de pair avec le maintien des liens avec la famille d'origine** », suggérant que les dons d'aliment sont des « **souvenirs et des consolations qui adoucissent, de part et d'autre, la séparation du dimanche soir** » [Grignon, 1998, p 165]. D'autre part, la permanence, après 22 ans, de ce type de pratique, laisse penser que pour une part non négligeable de la population observée, il s'agit moins de pratiques temporaires liées à la prise d'indépendance qu'une façon de marquer les liens entre les deux générations.

### La mère nourricière ?

Les personnes enquêtées déclarent, dans 39 % des cas, être bénéficiaires d'un don de nourriture de la part de leur mère à l'occasion d'une rencontre. Mais c'est parmi les jeunes adultes dont les parents sont encore mariés que ces dons sont les plus fréquents. La séparation rendrait ainsi moins évidente la fonction nourricière de la part de la mère.

**Tableau 22. Dons de nourriture de la part de la mère suivant sa situation matrimoniale (%)**

	don de produits	aucun produit	Total
Mères séparées	31	69	100
Mères mariées	41	59	100
Ensemble des mères	39	62	100

Sous-population des décohabitants, n=557.

Notons que cette tendance concerne surtout les produits de base (11 points de différence) qui sont le plus souvent donnés lorsque les parents vivent ensemble (plus d'une fois sur quatre). Les plats cuisinés sont également prisés. Les mères séparées y sont plus particulièrement attentives par rapport aux autres types de nourriture, mais cela reste dans une moindre mesure par rapport aux mères mariées. Les produits de luxe, de type alcool ou sucreries, sont rarement l'objet de dons, dans une situation comme dans l'autre. Ainsi, le « ravitaillement », à proprement parler, est une aide en nature plus souvent apportée par les mères mariées. Les plats cuisinés, quant à eux, peuvent être perçus de plusieurs façons : soit il s'agit d'une extension de l'exercice maternel qui consiste à perpétuer la fonction nourricière telle quelle dans le logement du jeune adulte (on continue alors de manger ce qu'on mangeait chez ses parents mais à son propre domicile), soit ces plats, confectionnés le plus souvent par la mère, sont un gage de l'attention maternelle et de sa volonté de « faire plaisir » à travers ce don que personne d'autre ne peut réellement faire. Il est délicat de déterminer *a priori* vers quelle signification le don de plat cuisiné se tourne, mais nous pouvons retenir la volonté partagée de conserver un lien privilégié entre la mère et le jeune décohabitant.

**Tableau 23. Types de dons de nourriture de la mère suivant sa situation matrimoniale (% répondants)**

	des plats cuisinés	des produits de base	des produits de luxe	aucun produit	non concerné	Total
séparés	18	15	5	65	6	109
ensemble	21	26	7	55	7	116

Sous-population des décohabitants, n=557.

L'exercice du soutien parental par l'intermédiaire de service plutôt que de finance dans les milieux les plus en difficulté financière n'apparaît pas clairement ici. Pourtant, ce sont bien tendancielle les familles dites « monoparentale » qui sont le plus représentées dans ces catégories défavorisées. L'on pouvait donc s'attendre à ce qu'il y ait une compensation « en nature » de l'impossibilité financière dans laquelle les mères se trouvaient. Or, cela ne se vérifie pas, ni au niveau des dons globaux de nourriture, ni au niveau du type d'aliments concernés. L'amointrissement de la fonction parentale, en lien avec une autonomie domestique précoce, semble donc prendre le pas sur les logiques qui organisent par ailleurs les transferts intergénérationnels lorsqu'il y a eu séparation.

### Le père et le rapport à la nourriture

Le choix a été fait, lors de l'élaboration du questionnaire, d'inciter les enquêtés à distinguer les pratiques maternelles de celles paternelles. Même si pour les jeunes adultes dont les parents vivent ensemble la différenciation des pratiques entre leurs parents est moins évidente, la question de la nourriture apparaît comme un domaine suffisamment sexué pour qu'une distinction soit possible dans la plupart des cas. Néanmoins, la perception de leurs parents comme une entité homogène tend *a priori* à majorer la part des pères qui donneraient de la nourriture. Ces précautions prises quant à l'interprétation des résultats, nous pouvons constater dans les pères sont dans l'ensemble beaucoup moins souvent donateurs que les mères (- 20 points), ce qui laisse penser que les enquêtés ont opéré une distinction entre leurs deux parents.

Tableau 24. Dons de nourriture de la part du père suivant sa situation matrimoniale (%)

	don de produits	aucun produit	Total
Pères séparés	7	93	100
Pères mariés	22	78	100
Ensemble des pères	19	82	100

Sous-population des décohabitants, n=557.

Mais cette différence dans le comportement est surtout l'apanage des parents séparés : l'écart observé entre le père et la mère désunis est de 24 points. Les pères séparés sont très peu nombreux à fournir des denrées alimentaires à leurs enfants lorsque ceux-ci viennent en visite. La séparation pouvait hypothétiquement amener le père à prendre une part active dans l'alimentation du jeune adulte : il n'en n'est rien. Ce que nous avons pu observer pour les mères séparées est accentué pour les pères de ces familles : la désunion des parents amoindrit la fonction nourricière des parents, pour le père plus encore que pour la mère. Le père ne semble pas réinvestir ce rôle plus volontiers maternel en l'absence de sa protagoniste.

### Pour résumer

*Que ce soit au regard de la gestion de leur linge, des tâches ménagères ou de la nourriture, les jeunes adultes issus de parents séparés présentent plus que les autres des attributs d'une autonomie domestique précoce.*

*Concernant le rôle des parents, la mère reste la personne référente. Et même si son rôle est amoindri lorsqu'elle est séparée, elle reste bien plus impliquée dans une fonction nourricière que le père.*

*Globalement, cette autonomisation précoce des enfants de parents séparés sur le plan domestique révèle un affaiblissement des rôles statutaires de chacun dans la chaîne des générations. Cette tendance correspond dans sa logique générale aux observations sur la mobilisation des flux financiers par les jeunes adultes. Ceux issus de parents séparés tendraient également à s'organiser de telles façons que leur dépendance économique à leurs parents soit moins cruciale, ce qui indique des attentes différentes vis-à-vis des parents. Ces observations vérifient sur ces dimensions l'hypothèse selon laquelle la rupture de l'alliance conjugale mettrait en question également le lien de filiation, et par la même occasion, la place et le rôle de chaque génération. Les parents restés unis apparaissent plutôt perçus comme pourvoyeurs, et l'on pressent que ce rôle est à peine objectivé par leurs descendants. Ceux dont les parents sont séparés apparaissent négociation, en recherche d'autres formes de mobilisation des données. Les flux ne sont pas radicalement différents, dans leurs quantités tout au moins, mais l'on a l'impression que l'organisation générale tend à se différencier.*

*L'analyse de la mobilisation des flux financiers par les jeunes adultes constituait un moyen assez direct et logique d'aborder la question de l'autonomisation de la sphère parentale. Pour prolonger cette interrogation, nous nous proposons d'analyser dans la 3<sup>ème</sup> partie la façon dont s'organise l'émancipation résidentielle, en prenant la mesure de la spécificité de l'expérience de la séparation des parents dans ce processus négocié entre parents et enfants.*

# 3ème partie La territorialisation des jeunes adultes issus de parents séparés

## Introduction

Dans les expériences fondatrices qu'entraîne la séparation des parents, nous avons pointé la bi-localisation des domiciles parentaux. Nous avons formulé l'hypothèse que les rapports au logement développés par les enfants qui en faisaient l'expérience étaient susceptibles d'être spécifiques. C'est cette question que nous abordons dans un premier temps [chapitre 7], en réfléchissant à ce qui caractérise le rapport au logement de ces populations ayant expérimenté la bi-localisation.

Dans un deuxième temps [chapitre 8], nous nous intéressons au rapport au logement entretenu par les jeunes adultes issus de parents séparés par rapport aux autres. L'hypothèse d'une autonomisation précoce est testée à travers l'analyse de la spécificité du processus de décohabitation de notre population. Là encore, c'est la question de la place de chacun qui est interrogée, tout autant que les effets socialisateurs des expériences résidentielles fondatrices. L'analyse du devenir de la « chambre de jeune homme » des jeunes adultes qui ont décohabité constitue un élément permettant de mettre au jour la spécificité des enjeux et des négociations en œuvre qui accompagnent la décohabitation pour cette population.

Le dernier chapitre de cette troisième partie [chapitre 9], en analysant les motifs de la décohabitation, tente de faire le lien entre les éléments d'autonomisation financières et ceux relevant du résidentiel. C'est la logique générale en œuvre qui est observée, permettant de faire évoluer l'analyse sur l'expérience socialisatrice que constitue la séparation des parents. Les raisons de la décohabitation apparaissent spécifiques et révèlent que les formes de négociation de l'émancipation des jeunes adultes issus de parents séparés ne reposent pas sur les mêmes enjeux que celles des jeunes adultes dont les parents sont restés mariés.

## Chapitre 6 Hypothèses autour du rapport au logement des enfants de parents séparés

Il existe peu de travaux, dans la littérature sociologique, qui traitent de façon centrale la question du rapport au logement. Les recherches se développent autour de la notion de quartier, de la proximité ou de la distance entre les personnes, mais les fondements des rapports que les individus peuvent entretenir avec leur logement sont éludés.

La question de l'hospitalité constitue un angle d'approche de ces dimensions : à quel titre, dans quelles circonstances et à quelles conditions accorde-t-on l'hospitalité à autrui ? Les réponses à ces questions complexes peuvent dessiner le contour de ce que « occuper un logement » signifie. Anne Gotman [2001] aborde la question de l'hospitalité comme une pratique sociale, où se négocient des rapports interpersonnels. C'est ainsi plus volontiers

la dimension relationnelle qui est abordée, et non la dimension du rapport de l'individu aux lieux qu'il fréquente au quotidien.

Rendre compte du rapport au territoire pourrait se faire à travers la notion d'hébergement, qui dessinerait les contours de ce qu'héberger signifie pour celui qui détient le logement au regard de ce qu'être hébergé peut représenter pour le bénéficiaire. Mais là encore, les rares travaux en sociologie sur la question [Grafmeyer, 1999] s'intéressent plus à ce que cette étape peut signifier dans une trajectoire résidentielle qu'à ce qu'elle implique l'absence de logement pour un individu, par exemple.

Il est donc difficile de s'appuyer sur des travaux existants pour élaborer une réflexion sur le rapport de l'individu à son logement. Mais nous pouvons nous construire un raisonnement logique pour tenter d'approcher cette question.

Au regard de notre objet d'étude, l'interrogation sous-jacente est de savoir si le fait d'occuper plusieurs logements est une difficulté pour un individu. En effet, les enfants dont les parents se sont séparés et qui ont continué à avoir des relations avec chacun d'entre eux se sont vus désigner deux domiciles distincts. Dans la mesure où le lieu habité, avec les autres personnes qui constituent la maisonnée, participe à la définition de l'identité de la personne, on peut supposer que deux unités de vie donnent lieu à deux facettes de l'identité. Comment ces deux dimensions cohabitent-elles ?

### ***La nécessité d'un espace à soi... l'enfant escargot***

---

Il est probable que dans la représentation de ces jeunes, les domiciles parentaux soient hiérarchisés. Dans leurs travaux, François de Singly et Benoîte Decup-Pannier [2000] montrent cette dissymétrie entre les deux domiciles de référence chez des enfants et adolescents qui expérimentent la résidence alternée. Alors que les temps de résidence dans chacun des logements sont équivalents et les espaces qui les accueillent comparables, les enfants et adolescents interrogés dans cette étude hiérarchisent tous leurs espaces personnels. Ils désignent la plupart du temps la chambre dans le logement maternel comme leur chambre privilégiée, qu'ils associent à un environnement relationnel meilleur. L'usage des deux chambres est également différent. Dans la première, il s'agit plus souvent de leur territoire personnel, avec leurs affaires, dans lequel ils se permettent de ne « rien faire », sans pour autant s'ennuyer. Dans la deuxième, il s'agit plutôt d'un endroit où l'on dort, le temps passé dans cet autre logement étant plus volontiers partagé avec les autres habitants. Il y a bien une chambre préférée dans ces cas de tentative de partage équitable entre les deux parents, et les auteurs pointent l'enjeu de « l'unité de soi » de ces enfants. L'utilisation d'un sac « de voyage », qui revient lorsqu'on observe le fonctionnement des enfants de parents séparés, permet de faire un lien entre les univers, en emportant ce qui va servir – au minimum – voire les éléments importants pour définir l'univers de l'enfant. Dans ce cas de figure, François de Singly et Benoîte Decup-Pannier les qualifient d'« enfants escargots », le sac étant très volumineux et permet à l'enfant d'emmener, au sens figuré, sa maison sur le dos.

Cette étude repère comment, malgré la multiplication des logements, il existe bien un lieu de référence, et ensuite un ou plusieurs autres lieux. Dans le cas des enfants pour lesquels une résidence principale a été désignée, cette observation est d'autant plus vraie. Le domicile de la mère, puisque la mère est principalement titulaire de la résidence principale, constitue de fait le logement principal, l'adresse de l'enfant. Pourtant, plus qu'ailleurs, on peut supposer que ce logement est considéré comme un hébergement par l'enfant. Ce n'est pas ainsi que les choses sont présentées par la société ou plus

précisément par le juridique : au contraire. Mais la multiplicité des lieux possibles, comme nous le supposons à propos des liens familiaux, permet l'objectivation de la situation et d'une certaine façon, sa fragilisation. La seule chose qui appartient réellement à l'enfant est alors ce fameux sac de voyage, dans lequel sont consignées ses affaires personnelles.

Benoîte Decup-Pannier [2000] aborde brièvement une dimension qui nous semble particulièrement importante pour notre objet : « **le sentiment d'être « chez soi » [est] associé à un environnement relationnel meilleur** » (p 230). Elle place plutôt son analyse sur la teneur du contrôle parental et la tranquillité dont s'estiment bénéficier les adolescents qu'elle interroge comme élément qui détermine le logement « principal ». En même temps, elle fait le lien avec le fait qu'il s'agit beaucoup plus souvent du domicile de la mère, avec laquelle les adolescents interrogés dans l'ouvrage entretiennent plus souvent une relation privilégiée (« **les adolescents se sentent plus proches de leur mère que de leur père** » p 231). Cette dernière observation est d'ailleurs vérifiée par ailleurs par Olivier Galland [1997]. L'hypothèse que nous formulons, et qui veut pousser plus loin cette réflexion, est celle d'une spécificité du rapport au territoire des enfants de parents séparés. Paradoxalement, il nous apparaît que la mise à mal du lien conjugal tend à majorer l'importance du lien de filiation, voire du lien relationnel en soi. De cette sorte, le territoire, apprécié dans sa dimension spatiale et matérielle, passerait au second plan. L'expérience de la perte du foyer parental suite à la séparation pourrait constituer le point de départ d'un certain détachement vis-à-vis des lieux, au profit des réseaux de relation. L'expérience de plusieurs logements, dont aucun n'est vraiment le leur puisqu'ils sont « chez leur père » ou « chez leur mère », tendrait à favoriser un désinvestissement des lieux en privilégiant les relations. Deux éléments nous permettent de mener une investigation autour de cette hypothèse.

- La spécificité des modes de décohabitation des jeunes issus de parents séparés par rapport aux autres
- La spécificité du rapport entretenu avec la chambre de « jeune homme » ou de « jeune fille » de ces mêmes jeunes adultes.

## Chapitre 7 Partage de liens plutôt que de territoires: spécificités de la décohabitation des jeunes adultes issus de parents séparés

L'émancipation résidentielle, autrement appelée décohabitation dans la littérature sociologique contemporaine, est à la fois un événement daté, avec une première nuit dans un logement indépendant, et en même temps un processus, fait d'ajustement successive, d'installation progressive dans un lieu indépendant et de désinvestissement du logement des parents. Cette étape, même si elle est difficile à appréhender dans sa dimension processuelle, constitue un angle d'approche particulièrement pertinent pour observer comment se négocie entre parents et enfants l'émancipation de ces derniers. Les motifs invoqués, la distance effective et l'aide matérielle apportée par les parents pour mener à bien ce processus sont autant d'éléments pour comprendre comment se redéfinissent les places de chacun à l'occasion de cet événement fondateur. Catherine Villeneuve-Gokalp montrent que pour les parents, cet épisode est vécu entre « satisfaction et désarroi ». On peut penser qu'en effet, le rôle qu'ils ont tenu pendant près de deux décennies est symboliquement renégocié par le départ du domicile, du foyer parental. Mais qu'en est-il

pour les parents qui se sont séparés et leurs descendants ? Les formes de mobilisation des ressources matérielles nous sont apparues différentes pour ces populations. Cela se traduit vraisemblablement également sur le plan résidentiel. Le rapport au logement, dont on a vu que l'expérience de la séparation mettait en question sa fonction de « foyer », peut-il être le même pour les jeunes issus de parents séparés ? Observe-t-on, sur la question de la décohabitation, les mêmes tendances à une autonomisation précoce de la part des jeunes adultes issus de famille désunie ?

L'étude des distances spatiales entre les domiciles des descendants et des ascendants constitue un moyen objectif de compléter cette approche. Elle a le mérite de reposer sur des dimensions concrètes, objectivables. La localisation au moment de la décohabitation constitue dans ce cadre un élément du parcours particulièrement significatif.

Deux types de décohabitation peuvent être distingués : la décohabitation avec délocalisation, souvent associée à une situation contraignante, comme l'éloignement du lieu d'étude [Grignon, Gruel, Bensoussan, 1996 ; Grignon, 1998], et la décohabitation dite « de voisinage » [Grignon, 1998] ou locale [Bensoussan, 1994], associée à un départ intentionnel, où la contrainte de la distance n'apparaît pas. Dans un cas comme dans l'autre, que ce soit par choix personnel ou par choix plutôt contraint par le contexte d'offres de formation ou de travail, il s'agit pour ces jeunes adultes qui y sont confrontés d'expérimenter la gestion quotidienne de la vie domestique et l'apprentissage de l'autonomie vis-à-vis de ses parents.

Deux grandes voies de recherches sont possibles pour interroger le processus de la décohabitation [Godard et Blöss, 1988].

D'une part, il peut s'agir de construire une typologie de cheminement de la décohabitation en établissant son inscription spatiale. Cette approche présente l'intérêt d'approcher la question du logement et de sa localisation en termes de territoire, ce qui permet de prendre en compte la dimension des distances entre les domiciles de référence : le ou les logements des parents et celui du jeune adulte. Cette approche à partir des territoires en lien avec les relations intergénérationnelles apparaît comme particulièrement intéressante lorsqu'on se penche sur les effets de la socialisation spécifique aux enfants de parents séparés. En effet, l'expérimentation d'une mobilité importante, ainsi que la bi-localisation des domiciles parentaux, sont hypothétiquement des éléments susceptibles d'engendrer des comportements spécifiques aux jeunes adultes issus de parents séparés. De plus, elle constitue une approche qui permet d'approcher la question des relations intergénérationnelles en termes de proximité/distance [Attias-Donfut, 1995].

D'autre part, interroger le processus de décohabitation peut consister en l'analyse des modèles culturels de décohabitation qui permettent ainsi de prendre la mesure de la façon dont chaque jeune adulte peut quitter sa famille suivant les modèles familiaux auxquels il a été confronté. Cela implique la prise en compte des milieux sociaux d'origine, mais également la dimension de la configuration conjugale des parents, élément qui nous intéresse au plus haut point dans le cadre de cette recherche. Il s'agirait donc d'identifier la part de cette dimension suivant les origines sociales des jeunes interrogés et d'analyser la façon dont la séparation des parents pourrait modifier ces parcours.

Ces deux approches seront menées de concert afin de comprendre les logiques en œuvre dans les processus de décohabitation des jeunes adultes de parents séparés par rapport aux autres.



## ***Proximité/distance : l'inscription territoriale de la décohabitation***

La part des décohabitations délocalisées est relativement importante puisqu'elle concerne plus de 57 % des situations de décohabitation. Autrement dit, lorsque l'on quitte pour la première fois le domicile de ses parents, c'est de préférence pour aller loin, voire, dans près d'un quart des cas, assez loin<sup>62</sup>. Cette situation s'explique particulièrement bien à la lumière des entretiens réalisés. Nombreux sont ceux qui déclarent avoir délibérément choisi des types d'études impliquant des lieux de formation suffisamment éloignés pour justifier de quitter le domicile parental. Ce contexte paraît plus favorable pour négocier le financement de son logement indépendant auprès de ses parents, mais également pour adoucir la rupture affective que cela entraîne avec ses ascendants<sup>63</sup>. Il s'agit en effet d'invoquer au départ une raison pratique qui concerne l'avenir professionnel du jeune. Cela implique qu'entre le motif de la décohabitation (pour études, en majorité, pour les plus jeunes<sup>64</sup>) et les raisons du choix effectif, il peut y avoir un écart : la ville a bien été choisie pour y suivre des études, mais le fait que ce soit cette ville en particulier et ces études spécifiquement dépendent d'autres facteurs, comme celui, par exemple, de rendre possible sans heurt la décohabitation. D'autres motifs sont sous-jacents, comme le parcours des pairs et l'expérience familiale des lieux d'études, qui orientent les trajectoires des jeunes adultes. Ces derniers tendront à privilégier des villes d'études dont ils auront une préconnaissance, par réseaux de relations ou réseaux familiaux [Bensoussan, 1994].

La séparation des parents semble toutefois bousculer quelque peu la donne. Le départ se fait beaucoup plus souvent pour un logement situé dans le même département que celui des parents, en particulier lorsque la séparation a eu lieu avant ou au moment de la décohabitation.

**Tableau 25. Type de décohabitation suivant l'histoire matrimoniale des parents (% ligne)**

	locale	délocalisée	Total
<b>Parents séparés</b>	<b>53</b>	<b>47</b>	<b>100</b>
séparation avant la décohabitation	55	45	100
séparation au moment ou juste après décohabitation	57	43	100
séparation après la décohabitation	39	62	100
<b>Parents ensemble</b>	<b>40</b>	<b>60</b>	<b>100</b>

N= 557.

Les jeunes adultes issus de parents séparés décohabitent plus souvent localement que les autres. L'enjeu est ici de comprendre pourquoi, dans l'idée de mettre à jour la spécificité des rapports qu'ils entretiennent d'une part avec le logement ; d'autre part avec le processus d'autonomisation et donc le rapport avec leurs parents.

Nous chercherons dans un premier temps à expliciter les raisons de ces départs de voisinage en analysant les spécificités des caractéristiques sociales de cette population. Plusieurs dimensions sont ainsi susceptibles de favoriser ce type de départ, et la question

<sup>62</sup> Un tiers des décohabitations se fait dans le département limitrophe de celui du logement des parents, 24 % dans un département d'une autre région.

<sup>63</sup> Catherine Villeneuve-Gokalp montre que les mères redoutent dans 38 % des cas le moment de la décohabitation (les pères, dans 25 % des cas) [1999].

<sup>64</sup> Voir Tableau 35 p 154.

est de savoir si ces dimensions sociologiques sont à même de rendre compte de ce comportement particulier observé chez les enfants de parents séparés.

Dans un deuxième temps, nous chercherons dans l'expérience résidentielle des jeunes adultes des éléments permettant de comprendre cette tendance à la décohabitation locale précoce.

Dans un troisième temps, nous évaluerons en quoi la spécificité du ménage du logement d'origine, avec la présence d'un beau-parent, peut constituer un élément d'explication à cette tendance.

### **Recherche d'une spécificité sociale structurelle pour expliquer la décohabitation locale précoce des jeunes adultes issus de parents séparés**

La question de l'âge intervient de façon centrale dans ce processus de décohabitation locale et nous verrons comment dans un premier paragraphe. Nous interrogerons ensuite les conditions matérielles de départ, à partir de l'hypothèse selon laquelle ce type de départ n'est possible que sous conditions financières favorables. Puis, nous chercherons à établir en quoi un milieu familial peut être favorable à ce mode d'émancipation résidentielle, tant du point de vue de ses caractéristiques sociales que de son rapport à la mobilité résidentielle.

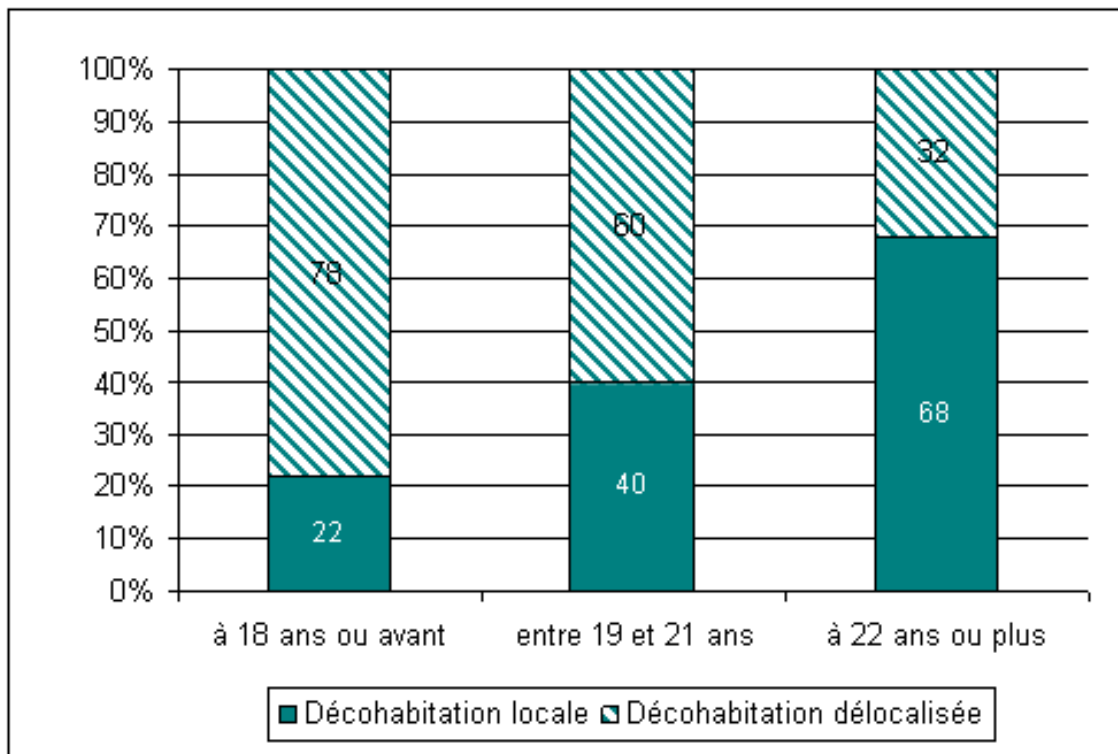
La spécificité de la population des enfants de parents séparés sera testée pour chacune de ces dimensions.

### **L'âge dans le processus de décohabitation locale**

La prise d'un premier logement indépendant se fait plus ou moins loin du domicile des parents suivant l'âge. Ainsi, les plus jeunes décohabitent plutôt loin (dans le département voisin, voire dans une autre région) dans plus des deux tiers des cas. Il s'agit en fait de décohabitations avec délocalisation, contraintes la plupart du temps par un lieu d'étude lointain<sup>65</sup> [Grignon, Gruel, Bensoussan, 1996 ; Grignon, 1998]. Après 22 ans, la part des décohabitants devient majoritaire [Desplanques, 1994]<sup>66</sup>, observation qui va de pair avec l'augmentation des décohabitations locales.

<sup>65</sup> La distance à partir de laquelle jeunes adultes et parents évaluent majoritairement qu'une décohabitation est préférable est de 30 km [Grignon, Gruel, Bensoussan, 1996]. Il s'agit d'un seuil important en deçà duquel la décohabitation est nettement moins importante pour les plus jeunes d'entre eux.

<sup>66</sup> Observations confirmées dans notre base de données (Voir Graphique 56 p 351).



Graphique 10. Type de décohabitation selon l'âge

N= 557.

L'hypothèse qui s'impose donc est celle d'une surreprésentation des enfants de parents séparés parmi les jeunes adultes des âges les plus élevés. Cette différence structurelle du recrutement de ces jeunes adultes suivant la situation matrimoniale de leurs parents expliquerait de cette façon que l'on observe pour eux cette propension à quitter le domicile parental pour aller s'installer localement. Or, il n'en n'est rien. La structure par classe d'âge de la population des enfants de parents séparés présente même une certaine surreprésentation, statistiquement assez significative, des enquêtés les plus jeunes (18-22 ans).

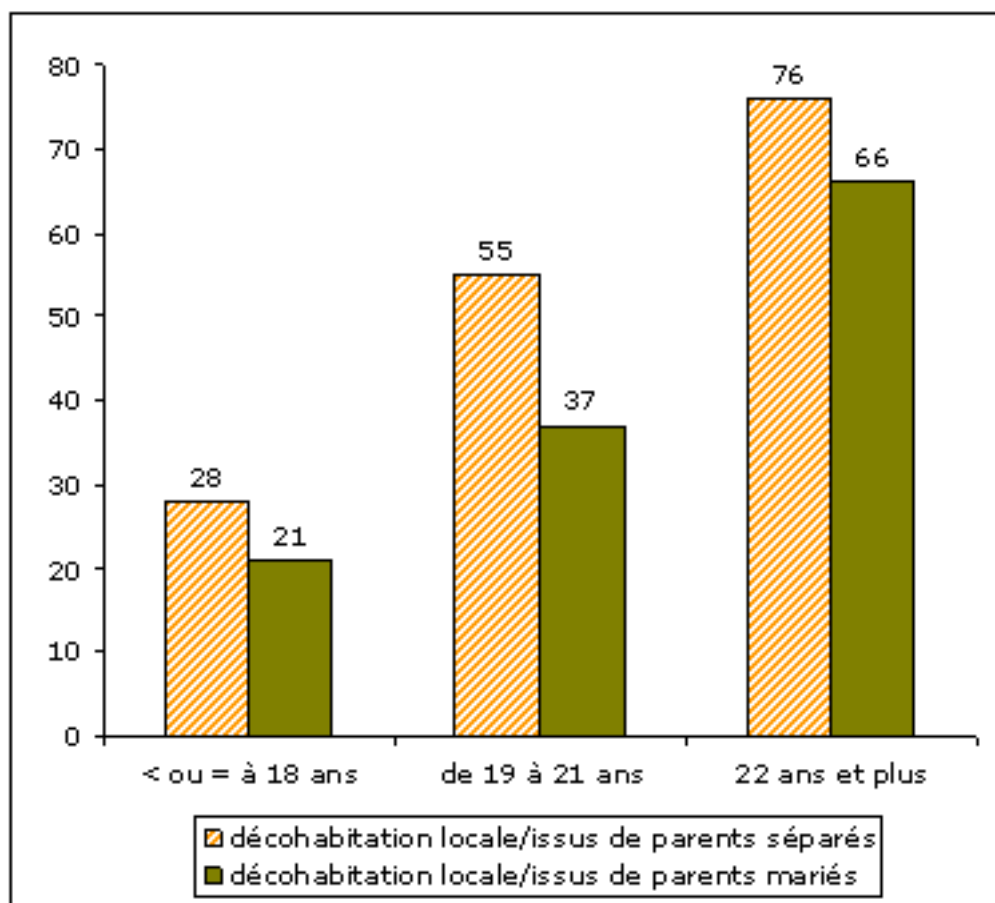
Tableau 26. Structure des classes d'âge des décohabitants selon la situation matrimoniale des parents (% colonne)

	séparés	ensemble
18-22	22	15
23-26	35	44
27- 30	43	42
Total	100	100

N = 557, Khi2 = 5,04, ddl = 2

Nous ne pouvons donc pas imputer à la structure des âges de la population des jeunes adultes issus de parents séparés une quelconque influence sur leur plus forte propension à décohabiter localement.

De plus, pour chaque classe d'âge à la décohabitation, la part de décohabitation locale des jeunes adultes issus de parents séparés est supérieure à celle dont les parents sont unis.



Graphique 11. Part des décohabitants locaux suivant l'âge à la décohabitation et la situation matrimoniale des parents.

N= 557.

En d'autres termes, ce n'est pas à partir d'une structure différente des âges que l'on peut expliquer que ce type de décohabitation se produise, puisqu'il s'agit d'une tendance partagée pour toutes les classes d'âge à la décohabitation lorsque les parents sont séparés.

Il faut donc chercher d'autres explications à cette observation, en particulier dans les conditions matérielles de ces populations pour comprendre ce phénomène.

### **Les conditions financières favorables à la décohabitation locale**

La prise d'un logement indépendant constitue un poste de dépense important. Cette phase de la vie que constitue la jeunesse s'accompagnant d'une dépendance financière vis-à-vis de la famille d'origine qui se prolonge, il s'agissait de voir en quoi les ressources passives extérieures à la famille pouvaient jouer un rôle dans la prise d'un logement. La bourse d'étude est ainsi un élément susceptible d'occasionner aux jeunes adultes une certaine indépendance financière vis-à-vis de leurs parents. Cette autonomie économique peut

favoriser une prise d'indépendance résidentielle des jeunes étudiants alors même qu'ils n'y sont pas contraints par un lieu d'étude éloigné.

L'analyse des données nous montre que le bénéfice d'une bourse ne présente pas d'incidence sur le fait de décohabiter localement ou non : qu'ils bénéficient ou non d'une aide de l'Etat, les étudiants n'ont pas plus tendance à décohabiter localement.

**Tableau 27. Type de décohabitation suivant la présence d'une bourse d'étude (%)**

	locale	délocalisée	Total
bourse ou allocation d'études	24	76	100
pas d'aide de l'Etat	23	77	100
Ensemble	23	77	100

Sous-population des étudiants décohabitants, N= 135.

En revanche, le fait d'être aidé par ses parents est spécifique d'une décohabitation contrainte et délocalisée : les parents aident financièrement leurs descendants à prendre un logement indépendant à partir du moment où cela s'avère nécessaire pour mener à bien leurs projets professionnels, et en particulier leurs études. Dans ce don, il s'agit en fait pour eux de poursuivre une ambition de mobilité dans l'espace social, à travers le parcours de leurs descendants [Cicchelli, 2001].

**Tableau 28. Type de décohabitation suivant la présence d'une aide financière des parents (%)**

	locale	délocalisée	Total
aide financière des parents	27	73	100
pas d'aide financière des parents	48	52	100

N= 557.

Le soutien économique régulier des parents est beaucoup plus rare lorsque la décohabitation est locale, car sa raison d'être n'est pas de l'ordre de la contrainte matérielle au service d'une cause familiale. L'aide financière parentale, lorsque la décohabitation est lointaine – qui est massive puisqu'un jeune adulte sur trois en bénéficie – correspond aux raisons mêmes de cette décohabitation : la poursuite d'études ou, de façon minoritaire, l'installation dans un nouvel emploi. Cette aide rend compte du rôle éducatif que se donnent les parents, qui se perpétue au moment des études supérieures. La décohabitation locale, en revanche, semble être perçue comme une sorte de « luxe » dont les parents considèrent n'avoir pas à porter le poids financier.

Si cette tendance se vérifie de façon encore plus extrême pour les familles unies, il en va autrement pour celles dont les parents se sont séparés. Ainsi, pour ces types de configurations familiales, parmi ceux qui ne sont pas aidés financièrement par leurs parents, la part des décohabitants locaux est pratiquement la même que celles des délocalisés. Lorsqu'on est aidé par ses parents séparés, il y a autant de chance d'habiter localement qu'à distance.

**Tableau 29. Type de décohabitation suivant la présence d'une aide financière des parents et leur situation matrimoniale (% ligne)**

	Parents séparés		Parents mariés	
	locale	délocalisée	locale	délocalisée
aide financière des parents	50	50	21	79
pas d'aide financière des parents	52	48	47	53
Ensemble	52	48	40	60

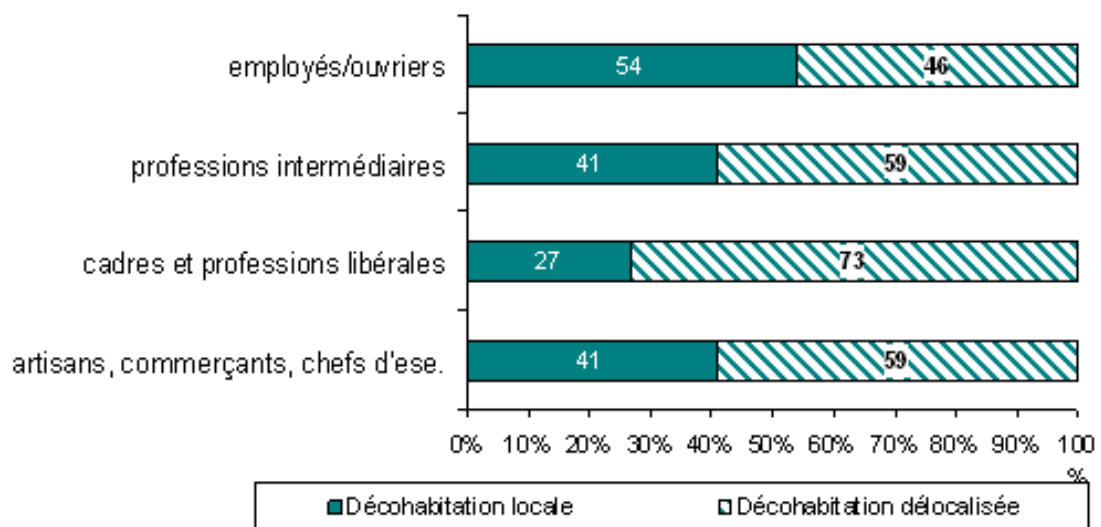
N= 557.

Autrement dit, il semble que pour les parents séparés, aider financièrement ses enfants ne dépend pas du fait qu'ils soient amenés à prendre un premier logement indépendant proche ou lointain du leur. Apparemment, il est légitime d'aider son enfant à payer ses dépenses au moment de son autonomisation résidentielle, quelles que soient, en définitive, les raisons qui l'amènent à décohabiter. De la même façon, cela rend possible de prendre un logement indépendant pour ces jeunes adultes, quand bien même les motifs invoqués ne seraient pas en adéquation avec le rôle éducatif traditionnel des parents. Cette manne financière ne serait ainsi pas sujette à conditions de réussite ou d'ascension sociale. Les effectifs insuffisants concernant cette population ne nous permettent pas d'affirmer ces analyses. Leur fragilité nous pousse au contraire à compléter ces observations afin de mettre au jour d'autres facteurs explicatifs de cette propension des enfants de parents séparés à décohabiter localement.

### **Les milieux familiaux favorables à la décohabitation locale**

L'explication de la surreprésentation des enfants de parents séparés parmi les décohabitants locaux peut résider dans des caractéristiques sociales de la famille d'origine particulière, lesquelles amèneraient cette population à adopter des comportements qui divergeraient de ce qu'on peut observer dans l'ensemble de la population des jeunes de 18-30 ans.

### **Caractéristiques sociales favorables à la décohabitation locale**



Graphique 12. Part des décohabitants locaux, selon la PCS des pères, toutes situations matrimoniales confondues

N= 517.

Suivant les milieux sociaux de la famille d'origine, saisis à partir des catégories socioprofessionnelles des pères<sup>67</sup>, nous pouvons observer une variation significative des comportements en matière de décohabitation. Plus le père occupe une position privilégiée dans la hiérarchie sociale, plus le premier logement indépendant de son descendant sera un logement éloigné du domicile parental, et cela, quelle que soit la situation matrimoniale du couple des parents<sup>68</sup>.

L'explication à cette observation tient aux motifs invoqués pour ces décohabitations : la poursuite d'étude, fréquemment associée à la délocalisation, est une pratique plus spécifique aux enfants des cadres supérieurs. Les raisons en sont que d'une part ils poursuivent plus souvent des études supérieures [Erlich, 1998 ; Grignon, 1998] ; et que d'autre part, ils sont plus à même de financer des études longues, qui se trouvent généralement dans une grande ville. Les formations courtes (BTS, IUT) existent plus souvent localement, et leur recrutement se fait de préférence dans les catégories socioprofessionnelles moins aisées [Grignon, Gruel, Bensoussan, 1996]. Ainsi, lorsque l'on est enfant de cadre supérieur, il est beaucoup plus probable de quitter le domicile parental pour suivre des études dans une grande école ou une université dans un grand centre urbain – impliquant une décohabitation pour des raisons pratiques – que lorsque l'on est fils d'ouvrier. Dans ce dernier cas de figure, il y a également moins de probabilité d'être titulaire du baccalauréat, et le cas échéant, on sera plus susceptible d'intégrer la formation en BTS offerte par le lycée de son secteur – formation qui ne nécessitera pas de quitter le domicile des parents [Bensoussan, 1994].

À partir de ces observations, l'hypothèse que l'on peut faire est que parmi les enfants de parents séparés, l'on recense une surreprésentation de pères des milieux populaires, ce qui expliquerait que les jeunes adultes qui en sont issus soient également plus nombreux à décohabiter localement, par un simple effet de structure de la population enquêtée. Or, il s'avère que les répartitions par catégorie professionnelle des pères mariés et des pères séparés suivent pratiquement exactement les mêmes distributions, ce qui invalide cette hypothèse.

**Tableau 30. PCS des pères selon leur situation matrimoniale (% colonne)**

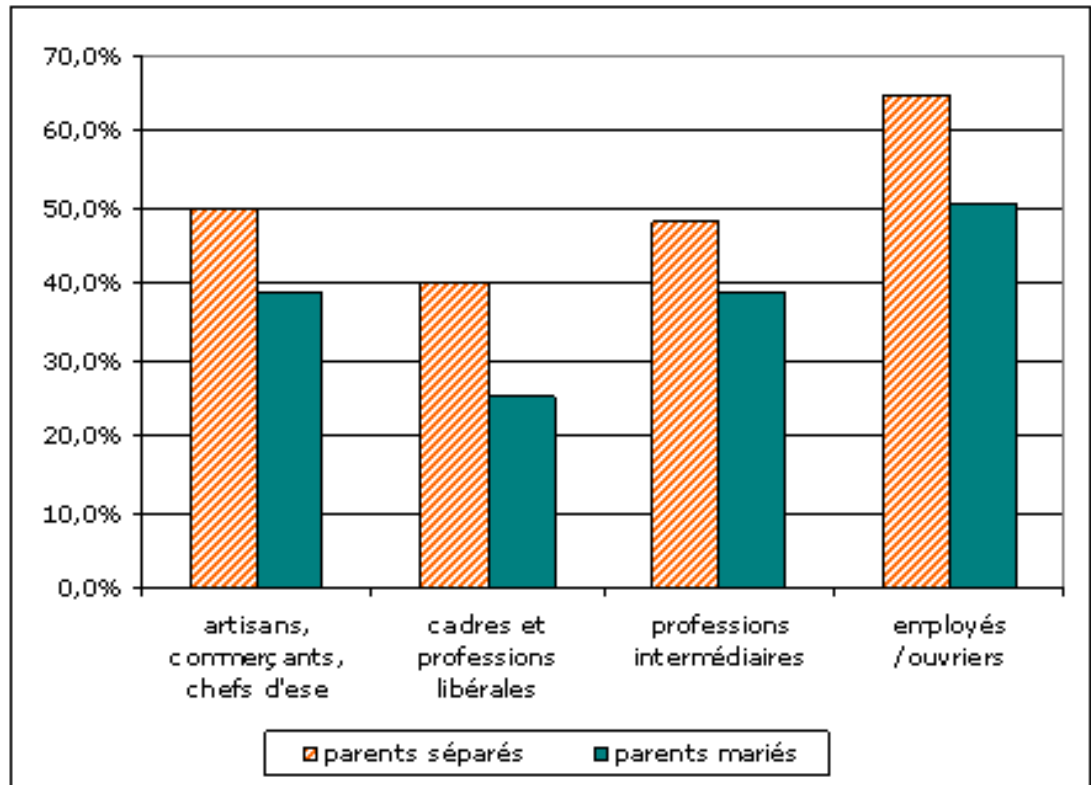
	séparés	ensemble	Structure de l'ensemble des pères
artisans, commerçants, chefs d'ese	10	9	10
cadres et professions libérales	19	21	21
professions intermédiaires	31	30	30
employés /ouvriers	40	40	40
Total	100	100	100

N= 517.

<sup>67</sup> Nous avons choisi la PCS des pères, car c'est avec cet indicateur que les variations sont les plus importantes (en comparaison avec la PCS des mères ou même par rapport à l'indice établissant la PCS la plus haute entre le père et la mère).

<sup>68</sup> La catégorie « Artisans, commerçants, chefs d'entreprise » reste difficile à situer dans la hiérarchie sociale. De plus, elle ne comporte des effectifs que restreints, ce qui ne rend pas aisée son interprétation. Nous signalons toutefois dans les données les observations obtenues pour celle-ci, car son occultation n'a pas de réelle justification.

De plus, il se trouve que les écarts des types de décohabitation entre enfants de parents séparés et ceux de parents vivant ensemble se retrouvent pour chaque catégorie socioprofessionnelle des pères : la décohabitation du jeune adulte est toujours plus souvent locale lorsque les pères ont connu une rupture conjugale.



Graphique 13. Proportion des décohabitations locales pour chaque PCS des pères, selon leur situation matrimoniale.

N= 517.

Ce sont chez les enfants de cadres et professions libérales ainsi que chez ceux issus de pères ouvriers ou employés que les comportements sont les plus tranchés (respectivement +15 points et 14 points) : la décohabitation locale se pratique alors de façon beaucoup plus massive lorsque les parents sont séparés.

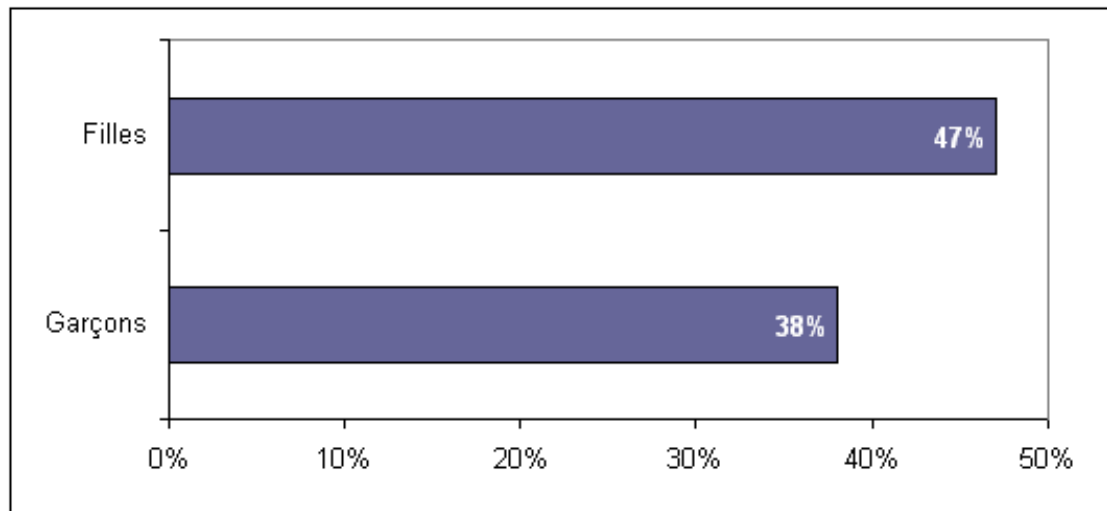
Pour résumer, la décohabitation locale n'est pas uniformément répartie entre les différents milieux sociaux, puisque l'on observe une augmentation de ce type de départ de chez les parents au fur et à mesure que l'on descend dans la hiérarchie sociale. Mais ce n'est pas par un effet de structure des caractéristiques d'origines des jeunes adultes de parents séparés que l'on peut expliquer la propension qu'ils ont à décohabiter localement. Il semble que ce soit là une spécificité propre à l'expérience de la séparation des parents.

### **Les comportements filles/garçons par rapport à la décohabitation locale**

Tendanciellement, les filles décohabitent plus souvent localement que les garçons, ce qui laisserait supposer une surreprésentation des filles parmi les jeunes adultes issus de parents séparés. Or, ce n'est pas le cas : il n'y a pas de différence significative entre les



situations matrimoniales des parents des jeunes femmes par rapport à celles des jeunes hommes<sup>69</sup>.



Graphique 14. Part des décohabitations locales suivant le sexe du jeune adulte

N= 213.

Les comportements sont toutefois différents entre les filles et les garçons. Pour les filles, la séparation accentue peu la propension à décohabiter localement et de façon non significative.

En revanche, pour les garçons, la séparation des parents est fortement corrélée à une décohabitation locale. Alors que ceux dont les parents vivent ensemble sont bien moins souvent que les filles décohabitants locaux, à même situation matrimoniale des parents, les garçons dont les parents sont désunis sont plus souvent décohabitants locaux que les filles.

Tableau 31. Part des décohabitations locales suivant le sexe et la situation matrimoniale des parents

	Filles
Décohabitation locale	52%

N= 213.

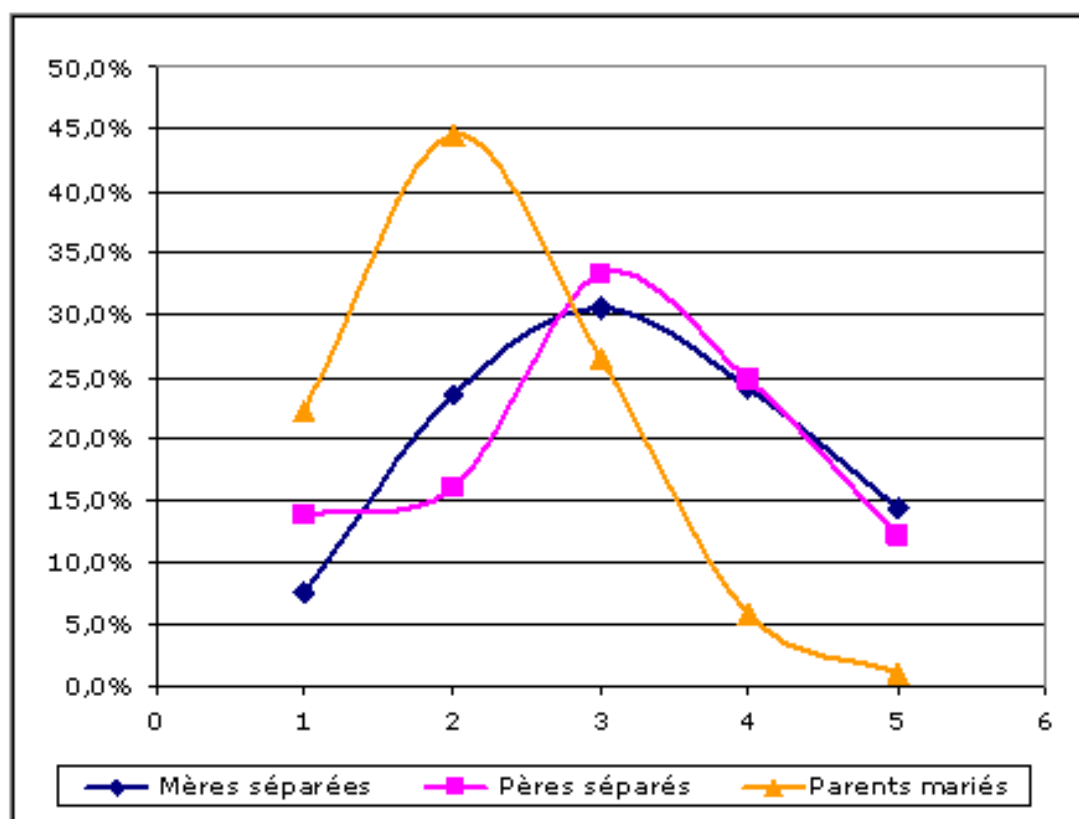
Autrement dit, la séparation des parents amène les garçons à adopter un comportement d'autonomisation résidentielle plus affirmé que les autres garçons, et même plus que les filles.

### Expérience de la mobilité résidentielle : s'imaginer partir.

Nous avons fait l'hypothèse que les formes des expériences résidentielles des jeunes adultes et de leurs parents séparés pouvaient engager des comportements résidentiels spécifiques. Le fait d'avoir déjà quitté un foyer parental uni, et potentiellement expérimenté des lieux de vie multiples, pouvait être un élément qui change l'univers des possibles des jeunes adultes en matière de décohabitation.

<sup>69</sup> Voir Graphique 57 p 350 en annexe.

A l'analyse, la mobilité résidentielle des parents séparés apparaît effectivement plus importante que celle des parents mariés<sup>70</sup>.



Graphique 15. Indice sur le nombre de déménagements des parents depuis la naissance des enquêtés (cohabitants et décohabitants)

Dans le cas de la séparation des parents, la forte mobilité de la mère est corrélée à une décohabitation plus précoce que lorsqu'elle est faible<sup>71</sup>. En revanche, lorsque les parents sont restés ensemble, le fait qu'ils aient plus ou moins déménagé (toujours moins que les parents séparés) n'introduit guère de variation quant à l'âge de la décohabitation.

Tableau 32. Précocité de la décohabitation suivant l'indice de mobilité résidentielle des mères séparées et des parents mariés (%)

<sup>70</sup> La moyenne et la médiane de l'indice concernant la mobilité résidentielle des parents mariés sont respectivement de 1,19 et 1, tandis que pour les mères séparées, elles sont de 2,23 et de 2, et pour les pères séparés de 2,13 et de 2 (Voir Tableau 69 p 351). De plus, l'écart type est plus élevé concernant les parents séparés (1,37 contre 0,88), ce qui implique une plus grande diversité des situations, laquelle réside en particulier dans le chiffre élevé que peut atteindre l'indice de mobilité résidentielle quand il y a eu séparation.

<sup>71</sup> La tendance observée est la même, dans des proportions comparables, lorsqu'on étudie la mobilité résidentielle du père par rapport à l'âge à la décohabitation (voir Tableau 70 p 351 en Annexe).

	Mères séparées	Parents mariés
	décohabitation précoce (<22 ans)	décohabitation précoce (<22 ans)
<b>mobilité faible</b> (indice 0, 1, 2)	58	69
<b>mobilité importante</b> (indice 3 et plus)	74	69
Ensemble	64	69

Pour autant, la mobilité des parents ne semble pas avoir une influence significative sur le fait de décohabiter localement. Une grande mobilité résidentielle de la mère va plutôt aller de pair avec une décohabitation locale, mais les effectifs mobilisés sont trop faibles pour que l'écart observé soit significatif<sup>72</sup>.

Tableau 33. Indice de mobilité résidentielle des mères séparées et type de décohabitation (%)

	Décohabitation locale	Décohabitation délocalisée	Total
mobilité faible	52	49	100
mobilité importante	56	44	100
Ensemble	53	47	100

N=29

Ainsi, si une grande mobilité des parents peut avoir des conséquences sur la forme prise sur la décohabitation lorsqu'il y a eu séparation, c'est sur sa précocité qu'elle s'exerce. Nous ne sommes pas en mesure d'établir à partir de nos données qu'il y ait corrélation entre l'expérience résidentielle des parents séparés et une décohabitation locale.

### La présence d'un beau-parent : accélérateur de décohabitation ?

Parmi les éléments susceptibles d'expliquer ces plus fréquents départs « de voisinage » des jeunes adultes de parents séparés, la présence d'un beau-parent au domicile parental de référence représente une piste. Facteur de relations plus conflictuelles au domicile du parent [Villeneuve-Gokalp, 2005], la présence d'un beau-parent expliquerait que les jeunes adultes qui y sont confrontés décohabitent non pas pour des motifs extérieurs – professionnels ou affectifs – mais parce que le climat conflictuel au domicile parental les y engagerait. La conséquence en serait une décohabitation locale, n'ayant aucune raison particulière de s'éloigner une fois un logement indépendant acquis.

Les données dont nous disposons dans notre enquête ne vont pas dans ce sens : le fait de décohabiter localement n'est pas fonction de la présence d'un beau-parent au domicile maternel<sup>73</sup>. Dans un cas comme dans l'autre, la part des décohabitations locales est nettement inférieure pour les jeunes adultes dont les parents vivent toujours ensemble.

Tableau 34. Type de décohabitation et âge à la décohabitation suivant la configuration du ménage du ou des parents (% colonne)

<sup>72</sup> Il en va de même lorsqu'on analyse le lien entre mobilité résidentielle du père et localisation de la décohabitation : l'écart va dans le même sens mais il reste trop faible pour être significatif (N=126).

<sup>73</sup> Le domicile de décohabitation supposé sera ici aussi celui de la mère.

	Mère remise en couple (présence d'un beau-père)	Foyer monoparental	Parents vivant toujours ensemble
<b>Type de décohabitation</b>			
locale	55	57	40
délocalisée	45	43	60
<b>Age au moment de la décohabitation</b>			
18 ans et moins	30	29	34
De 19 à 21 ans	36	30	35
22 ans et plus	34	42	31

Sous-population : Décohabitants, dont la séparation des parents antérieure ou contemporaine à celle de la décohabitation pour ceux issus de parents séparés.

Les résultats que nous trouvons à l'échelle locale vont également à l'encontre de ce que l'on peut identifier au niveau national [Villeneuve-Gokalp, 2005] : la présence d'un beau-parent paraît ne jouer qu'un rôle secondaire pour les décohabitations les plus précoces. Néanmoins, celles qui ont lieu entre 19 et 21 ans inclus – soit avant l'âge des décohabitations locale massives<sup>74</sup>, mais après celles pour études – sont majorées lorsqu'un beau-père est présent au domicile avant décohabitation par rapport aux foyers monoparentaux. Mais mises en perspective avec les âges à la décohabitation pour les enfants issus de parents mariés, force est de constater que les répartitions des âges à la décohabitation évoluent de la même façon suivant qu'il y ait deux parents ou un beau-parent au domicile parental.

En revanche, les foyers monoparentaux présentent un certain retard à la décohabitation, tout se passant comme si ceux-ci exerçaient une certaine attractivité ou une forme de captation des jeunes adultes. Nous faisons l'hypothèse qu'il est plus difficile pour ces populations, à l'âge où il ne s'agit plus de partir sous prétexte d'éléments extérieurs comme la poursuite d'étude, d'affirmer une prise d'indépendance en laissant son parent hébergeant seul. Les conditions financières minimum peuvent également ne pas être disponibles.

### ***De l'importance relative de la « chambre de jeune homme »***

Le processus de décohabitation est décrit comme l'accession à un logement indépendant pour les jeunes adultes. Il serait pourtant réducteur de considérer que c'est à partir du moment où le jeune adulte réside pour partie dans un logement indépendant qu'il a décohabité de manière définitive. Il s'agit au contraire d'un processus progressif et complexe [Godard et Blöss, 1988]. Le point de départ en est la prise d'un logement indépendant, mais il va se dérouler pendant une période de quelques mois, voire de quelques années. Il peut impliquer des retours chez les parents ou le partage de ses semaines entre deux domiciles [Villeneuve-Gokalp, 1997]. Le souci d'organiser une certaine indépendance à l'intérieur même du domicile parental, d'en faire un lieu à son image, à son univers, procède donc d'une appropriation importante du territoire personnel qu'est la chambre [Singly, 2000]. Mais peu à peu, cet endroit correspond plus à ce qu'ils étaient plutôt qu'à ce qu'ils sont devenus. L'investissement se fait progressivement dans le nouveau domicile. Que devient alors la chambre de « jeune homme » ou de « jeune fille » ? Le ou les parents en font-ils une sorte de sanctuaire : c'est sa chambre, il n'y a que lui, ou qu'elle qui puisse y apporter

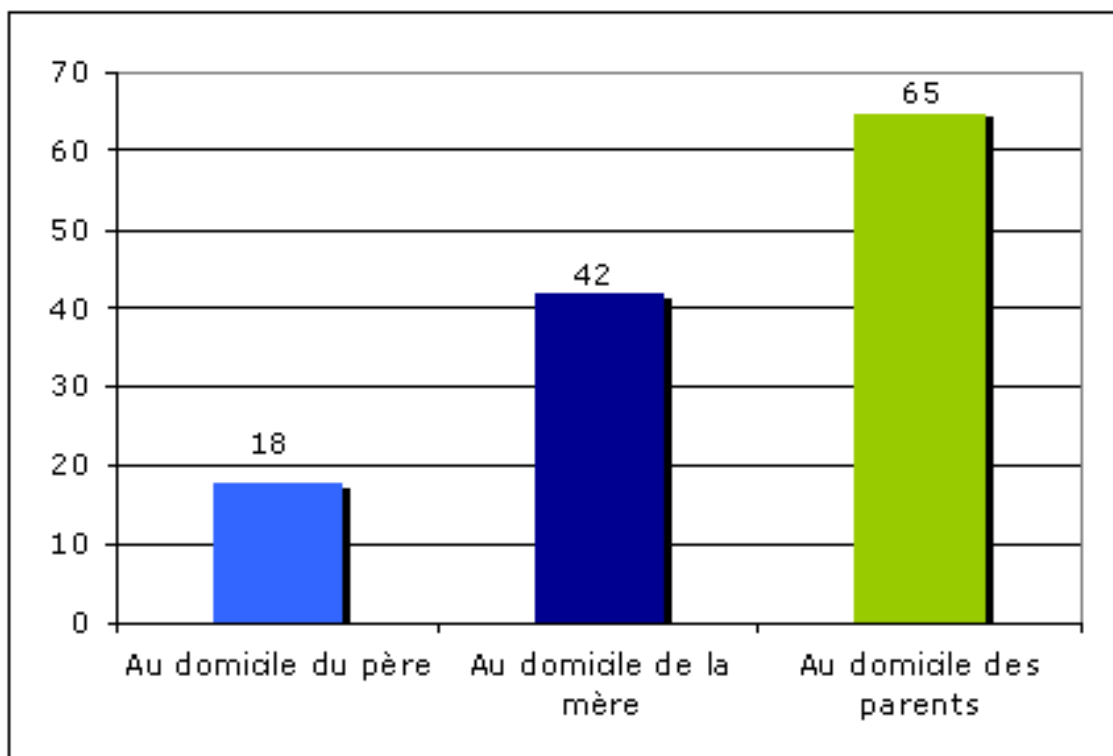
<sup>74</sup> 51 % des décohabitations ont lieu après 21 ans (voir Graphique 56 p 350).

une modification ? La privatisation de cet espace au sein du territoire familial perdure-t-elle quand la décohabitation, au bout de quelques années, est actée ? Ou au contraire, les occupants du logement qui restent se réapproprient-ils cet espace pour le dédier à des pratiques, comme peut l'être un bureau ou une chambre d'amis ?

Dans le cadre de ce travail, nous nous demanderons en particulier s'il existe une différence dans le rapport entretenu par les parents à la « chambre de jeune homme » suivant leur situation matrimoniale. La déterritorialisation consécutive à la séparation que nous avons supposée se vérifie-t-elle dans ce cadre, en observant de fait une plus grande interchangeabilité des affectations des pièces lorsqu'il y a eu séparation que lorsque les parents sont restés unis ?

Malgré la faiblesse des effectifs en ce qui concerne la situation dans les domiciles paternels, la tendance qui se dessine est très claire : conserver sa chambre, malgré la décohabitation, est une pratique très répandue lorsque les parents sont restés mariés : les deux tiers des décohabitants dans cette situation sont concernés. En revanche, lorsqu'il y a eu séparation, cette pratique est beaucoup moins souvent de mise.

Entre les pères et les mères, les façons de faire sont différentes et viennent corroborer les observations de Benoîte Decup-Pannier [2000] : C'est chez les mères que l'investissement dans la chambre du jeune est le plus important, car cela expliquerait que malgré les difficultés économiques plus grandes, elles conservent plus souvent que les pères l'espace qui avait été investi par le jeune adulte. Les pères semblent plus facilement changer l'attribution de la chambre, laquelle était plus anonyme. Il faut noter toutefois que 15 % des jeunes adultes concernés déclarent n'avoir jamais bénéficié d'une chambre attirée chez leur père, ce qui minimise la part de reconversion de la chambre, mais ne change pas réellement la tendance : cela traduit de surcroît le peu d'investissement personnel des jeunes adultes au domicile de leur père.

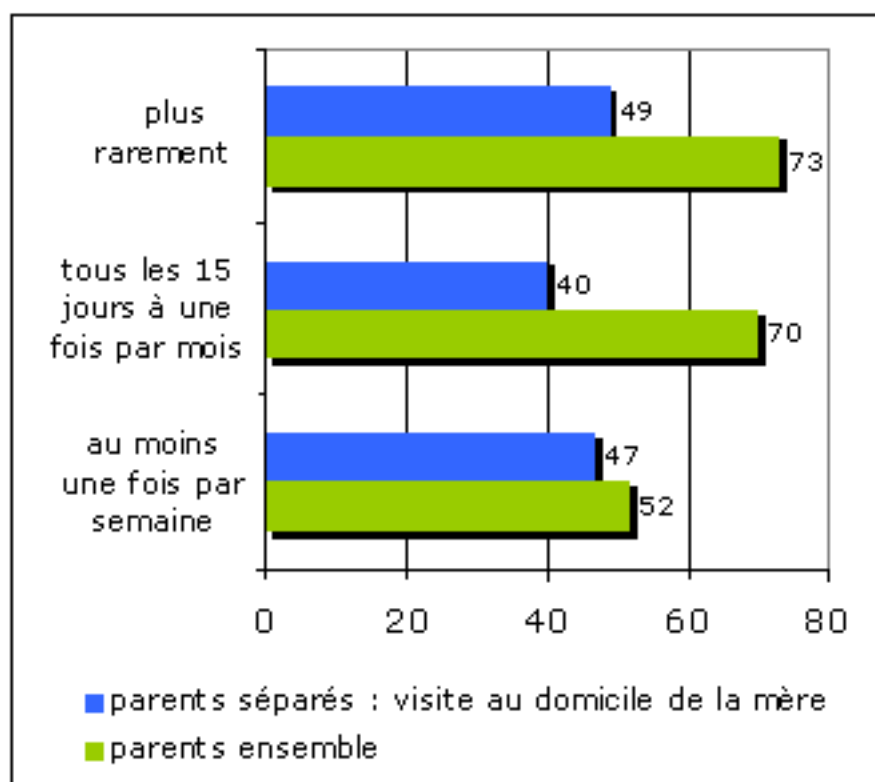


Graphique 16. Part des jeunes adultes qui déclarent avoir conservé de leur chambre de « jeune homme » après la décohabitation quand il y a maintien du lien (en %)

N=435.

\* En ce qui concerne la chambre au domicile du père, nous n'avons pris en considération que les jeunes adultes qui ont encore des relations téléphoniques avec eux.

On pourrait être tenté par une explication logique en termes de pratique et d'utilisation de la chambre : les parents mariés conserveraient la chambre du jeune adulte en l'état parce que celui-ci reviendrait régulièrement. Mais il est surprenant de constater que c'est tout à fait la logique inverse qui prévaut : moins les visites du jeune adulte sont fréquentes et plus souvent la chambre de « jeune homme » a été conservée. Tout se passe comme si cette pièce constituait un territoire avec une identité d'autant plus marquée que la personne est absente au lieu. Cela traduit l'importance symbolique des espaces pour ces familles. Comme le départ des enfants est assez souvent vécu de façon douloureuse pour les mères [Villeneuve-Gokalp, 1999], conserver la chambre de celui-ci apparaît comme une façon de maintenir sa présence au sein du foyer parental.



Graphique 17. Choix de conserver la chambre selon les pratiques de visite aux parents et leur situation matrimoniale

N= 478.

Cette tendance générale ne se retrouve pas à propos des mères séparées<sup>75</sup>. Il n'y a pas de corrélation linéaire, de tendance générale qui se dégage entre les pratiques de visite

<sup>75</sup> Les effectifs concernant les aspects relatifs aux relations maintenues avec les pères séparés sont trop faibles pour être ici mobilisés. Nous verrons plus avant dans le travail (partie 4) que ce sont les mères qui apparaissent comme réellement pilier des relations avec les jeunes adultes et qui peuvent être comparées aux parents mariés

et le fait de conserver une chambre à leurs domiciles. Les écarts ne sont pas significatifs et laissent penser qu'il n'y a pas de corrélation entre ces dimensions. Sans doute le choix de conserver la chambre du jeune adulte tient-il à d'autres éléments, comme les possibilités matérielles dont disposent les mères séparées, par exemple.

L'expérience de la séparation et la déterritorialisation à laquelle les membres de ce type de famille ont été soumis semble diminuer l'importance accordée à la symbolique des lieux. Un espace, quand bien même investi en son temps, ne permet pas de faire revivre l'époque révolue d'un foyer uni comme c'est le cas pour les familles dont les parents vivent toujours ensemble. Comme cela a déjà été évoqué, cette notion de foyer a déjà été mise à mal au moment de la rupture conjugale.

Ces résultats nous amènent à nous tourner vers des explications plus subjectives, relevant plus volontiers des représentations de ces jeunes adultes, afin de comprendre ce qui se joue pour cette population et les ressorts de leurs processus de décohabitation par rapport aux autres jeunes adultes interrogés dont les parents vivent toujours ensemble.

## Chapitre 8 L'indépendance : les spécificités des enfants de parents séparés

L'hypothèse que nous proposons est celle d'un rapport différent aux parents lorsqu'ils sont séparés, et plus globalement, à l'unité familiale. La séparation du couple parental fait éclater un lien pourtant perçu comme indéfectible, comme allant de soi, par les descendants. Une remise en question générale des liens familiaux et du rôle de chacun en découle.

Nous l'avons vu à propos de la mobilisation des ressources des parents : la forme prise par les dons des parents est celle d'un budget établi. Il implique un désengagement des parents dans le contrôle des dépenses faites avec cet argent, ou plutôt, une délégation de leur part incitant leurs descendants à l'autonomie dans la gestion de leur budget. Par là même, ils exercent un rôle éducatif moindre [Cicchelli, 2001]. L'absence apparente de coordination entre les parents, qui allouent ou non chacun une aide financière, montre également qu'il y a peu de stratégie familiale affichée de leur part, laissant là aussi une plus grande marge de manœuvre aux jeunes adultes, incitant à une plus grande indépendance dans la gestion de leur parcours. De plus, la propension des enfants de parents séparés à multiplier les sources de revenus, travaillant plus souvent durant l'année et/ou pendant l'été lorsqu'ils sont étudiants, nous montre une recherche active d'indépendance financière, ancrée dans différentes sources de revenus. Elles garantissent une certaine indépendance vis-à-vis de chacune d'entre elles, y compris par rapport à l'aide des parents.

Par ailleurs, l'analyse de la gestion des tâches domestiques indique que les jeunes adultes issus de parents séparés sont autonomes plus précocement. Leur investissement plus rapide dans un lave-linge à leur domicile est l'indication d'une plus grande indépendance résidentielle. Les cohabitants dont les parents sont séparés participent plus largement aux tâches ménagères que lorsque les parents vivent ensemble, laissant voir que le rôle de chacun est plus égalitaire, moins dissymétrique que lorsque le couple des parents unis incarne le monde des adultes tandis que les descendants, même âgés, sont de celui des enfants. Les dons de nourriture des parents vont dans ce sens : la fonction nourricière de la mère dans le nouveau logement du jeune adulte apparaît comme amoindrie, et celle du père pratiquement inexistante lorsque les parents sont séparés.

L'ensemble de ces éléments concorde pour présenter les jeunes adultes issus de parents séparés comme plus autonomes dans la gestion de leur vie quotidienne, plus souvent sortis de leur statut d'enfant vis-à-vis de leurs parents. Nous supposons que cette attitude générale, renforcée par celle des parents qui semblent amoindrie dans leur rôle d'éducateur à ces âges d'accession à l'adulthood, sont des éléments susceptibles de favoriser une décohabitation locale plus massive.

Les motifs invoqués par les enquêtés pour expliciter leur décohabitation en témoignent.

Pour les jeunes adultes issus de parents mariés, il s'agit massivement d'un départ pour raison d'études (59 %). Or, ce motif n'est invoqué que dans 39 % des cas concernant les enfants de parents séparés, qui lui préfèrent la notion d'indépendance pour qualifier les raisons de la décohabitation.

**Tableau 35. Motifs de la décohabitation suivant la situation matrimoniale des parents (%)**

	Parents séparés (avant ou pendant la décohabitation)	Parents ensemble
pour faire des études	39	<b>59</b>
pour plus d'indépendance	<b>43</b>	28
pour vivre en couple	26	24
à cause de l'éloignement d'un emploi	13	8
pour changer de région, pays	10	9
changement situation mari des parents	6	1
service militaire/placement social	2	1
Ensemble des motifs	139	130

N = 550.

Lorsque l'on chaîne les différentes réponses apportées par chaque enquêté à cette question, nous constatons que la raison des études est suffisante pour justifier la décohabitation pour plus de la moitié des décohabitants issus de parents mariés. Cela constitue également le premier et unique motif de décohabitation pour les enfants de parents séparés (37 %), mais la notion d'indépendance est également mobilisée, pour elle-même, dans plus d'un cas sur cinq (alors que seulement 13 % des décohabitants de parents mariés l'utilise comme unique élément d'explicitation). Cette idée d'indépendance est ensuite déclinée en association avec des motifs plus objectifs : les études et la mise en couple. Dans les deux cas de figure, la part des jeunes adultes issus de parents séparés qui y font référence est supérieure à celle dont les parents sont mariés. L'association « mise en couple » et « indépendance » est plus particulièrement l'apanage des enfants de parents séparés, pour lesquels il apparaît que l'installation avec son petit ami est plus souvent également l'occasion de cette indépendance.

**Tableau 36. Configurations de motifs de décohabitation suivant la situation matrimoniale des parents au moment de la décohabitation (%)**



	Parents séparés (avant ou pendant la décohabitation)	Parents ensemble
pour études/emploi	37	54
indépendance	22	13
pour études/ indépendance	14	11
indépendance/couple	12	7
couple	14	14
Total	100	100

N = 550.

D'une façon générale, l'idée d'acquérir une certaine autonomie vis-à-vis de sa famille d'origine est beaucoup plus répandue chez les enfants de parents séparés que chez les autres, que se soit uniquement dans la poursuite de cet objectif, ou en association avec d'autres projets, de formation ou matrimoniaux. Là où pour les enfants de parents mariés, les raisons explicites de la décohabitation relèvent essentiellement d'éléments externes (dans 69 % des cas), nous pouvons percevoir la difficulté qu'il y a pour eux à justifier de ce départ sans qu'il soit question de contraintes (les études, un emploi) ou légitimé par un changement de statut (mise en couple). Les jeunes adultes issus de parents séparés, pour leur part, font également référence à des dimensions externes, mais elles sont plus volontiers affichées comme des prétextes à cette prise d'indépendance. L'accès à l'indépendance constitue également un argument suffisamment légitime à leurs yeux pour être un motif justifiant en soi une décohabitation.

À partir de ces observations, l'explication de la surreprésentation de décohabitations locales chez les enfants de parents séparés paraît plus évidente. La séparation des parents engendrerait un rapport parents-enfants (puis jeunes adultes) où la notion d'autonomie des descendants serait valorisée. La prise d'un logement indépendant proche du domicile parental constituerait ainsi la matérialisation de cette indépendance à l'égard des ascendants.

Le fait d'être une jeune femme ou un jeune homme ne semble pas être un élément qui modifie globalement les motifs de la décohabitation. Les filles et les fils de parents séparés arguent de l'importance d'acquérir leur indépendance dans des proportions comparables. Si les filles ont plus souvent tendance à décohabiter pour habiter en couple que les garçons, l'expérience de la rupture du couple parental ne semble pas modifier le différentiel entre les sexes qui existe.

Seuls deux motifs de décohabitation semblent varier suivant la situation matrimoniale des parents et le sexe. Le premier est la mobilité pour raisons professionnelles, qui devient un motif aussi important pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes lorsque les parents sont séparés. Lorsque les parents vivent ensemble, c'est un motif deux fois moins souvent signalé par les filles que par les garçons. Tout se passe comme si les dimensions professionnelles devenaient aussi importantes pour les filles que pour les garçons lorsqu'il y a eu séparation. Cela corrobore ce que nous avons pu observer sur le rapport à l'argent et aux petits boulots. Ces dimensions constitueraient des éléments structurants dans leur vie, responsabilisés qu'ils sont sur les questions économiques suite à la séparation des parents. Remarquons que, pour autant, cela ne se traduit pas par une surreprésentation significative de ce motif de départ du domicile parental, mais plutôt par le fait que les jeunes femmes

comme les jeunes hommes tiennent ce motif en pareille importance. Ce n'est pas le cas lorsque les parents vivent toujours ensemble : les filles, traditionnellement, y voient un motif de décohabitation moins fréquent que les garçons.

**Tableau 37. Motifs de la décohabitation suivant le sexe et la situation matrimoniale des parents (%)**

	Parents séparés (avant ou pendant la décohabitation)		ensemble	
	homme	femme	homme	femme
pour faire des études	39	38	64	57
pour plus d'indépendance	44	41	28	27
pour vivre en couple	18	33	13	31
à cause de l'éloignement d'un emploi	13	<b>12</b>	12	<b>6</b>
pour changer de région, pays	<b>7</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>7</b>
changement de situation matrimoniale des parents	7	5		
service militaire/placement social	2	3	3	
Ensemble des motifs	130	147	131	129

N = 550.

La deuxième modification de la hiérarchie des motifs est celle qui concerne le fait de décohabiter « pour changer de région, de pays ». Dans ce cas de figure, les tendances entre filles et garçons s'inversent suivant la situation matrimoniale des parents. Là où les garçons affichent plus volontiers que les filles ce motif « d'aventurier » quand les parents vivent ensemble, ce sont les filles qui sont deux fois plus dans ce cas de figure lorsque les parents sont séparés. Cela confirme les observations menées sur les garçons qui décohabitent plus souvent localement lorsque les parents sont séparés<sup>76</sup>.

Les spécificités de comportement, de rapport au monde, apparaissent donc pour les jeunes adultes issus de parents séparés. La précocité quant à l'indépendance sur le plan financier et résidentiel vis-à-vis de leurs parents se dessine.

### ***Pour résumer la troisième partie***

*Les jeunes adultes issus de parents séparés décohabitent plus souvent localement que les autres. Les éléments structurels susceptibles d'expliquer la surreprésentation des décohabitations locales chez les enfants de parents séparés se sont révélés peu féconds. Cette population présente des caractéristiques sociales très proche des jeunes adultes issus de parents mariés : ils ne sont pas plus âgés ou pas plus souvent issus de milieux familiaux privilégiés. Même en s'interrogeant à partir de caractéristiques propres à la séparation, comme la présence d'un beau-père au domicile avant la décohabitation, il demeure assez délicat d'identifier un effet de structure qui permettrait de comprendre cette propension à décohabiter localement pour les jeunes adultes issus de parents séparés. Seule particularité notable : les garçons décohabitent plus souvent localement que les filles lorsque les parents sont séparés, alors que c'est le contraire lorsque les parents sont mariés. Les hypothèses pour expliquer cette observation restent minces.*

<sup>76</sup> Mais il est difficile d'élaborer une explication à cette observation. Les effectifs, déjà faibles, ne laissent guère la possibilité de mener plus loin l'investigation et nous en resterons au constat.

*Si les enfants de parents séparés bénéficient plus souvent de bourse d'études lorsqu'ils sont étudiants, cela ne semble exercer aucune influence sur le fait de décohabiter localement ou non. En revanche, nous avons pu observer que si dans l'ensemble, ils n'étaient pas plus souvent aidés par leurs parents quand ceux-ci sont séparés que quand ils sont unis, les parents séparés assujettissaient cette aide en premier lieu aux études, sans condition de localisation lors de la décohabitation. Tout se passe alors comme si partir du domicile parental ne devait pas nécessairement être dû à une contrainte géographique, mais pouvait être liée à une prise d'indépendance seulement. Autrement dit, la négociation du départ du domicile parental ne se fait pas selon les mêmes modalités que lorsque les parents sont mariés. Le logement en lui-même n'a pas la même importance, et les motifs du départ peuvent être du domaine relationnel et non forcément professionnel et/ou pragmatique. L'expérimentation de situations similaires dans les parcours des parents explique pour partie les motifs invoqués, qui sont du domaine du possible puisque déjà mobilisés. De plus, la mobilité résidentielle des parents séparés, un peu plus importante que pour ceux qui sont restés unis, facilite le fait de s'imaginer changer de logement. Le lien avec la décohabitation locale n'est toutefois pas statistiquement avéré (de par faiblesse des effectifs ou par le caractère mineur de l'influence de cette dimension).*

*En revanche, les rapports entretenus par les parents à la « chambre de jeune homme » ou de « jeune fille » montrent une spécificité lorsqu'il y a eu séparation. Les parents mariés conservent très majoritairement cette pièce en l'état dans le domicile parental, et d'autant plus que les visites sont rares. En revanche, les pères séparés convertissent plus volontiers l'endroit, moins investi. Les mères séparées sont un peu moins enclines à la réutilisation de cet espace, mais il est surtout à noter que cela ne dépend pas de la fréquence des visites de leur enfant, comme c'est le cas quand elles sont restées en couple. (...)*

*(...)*

*L'expérience de la séparation et la déterritorialisation à laquelle les membres de ce type de famille ont été soumis semble dans l'ensemble diminuer l'importance accordée à la symbolique des lieux. Si les liens de filiation demandent à être réaffirmés, le territoire du logement n'en est pas l'image à proprement parlé et le domicile n'apparaît moins comme l'enjeu d'une reconnaissance des liens. L'affaiblissement des rôles de chacun que suscite la séparation, comme nous avons déjà pu le voir lors de l'analyse de la mobilisation des ressources matérielles, semble octroyer une plus grande souplesse dans la mobilité résidentielle, mais on ne peut perdre de vue qu'elle suscite dans un même temps une plus grande insécurité. L'absence de retour en arrière, symbolisée par la réaffectation de la « chambre de jeune homme », en est un aspect saillant.*

# 4<sup>ème</sup> partie Analyse des régimes relationnels des familles par l'usage du téléphone

## Introduction

L'analyse des trajectoires des jeunes adultes issus de parents séparés, à travers les dimensions financières et résidentielles, permet de prendre la mesure du contexte spécifique de socialisation et des effets sur le rapport au monde de cette population. Moins longitudinale de premier abord, l'évolution des régimes relationnels avec les parents à cette période de la vie rend également compte de la négociation des rapports et de la redéfinition des rôles de chacun. A travers l'usage qui est fait du téléphone, nous pouvons mener une analyse des régimes de relations entre ascendants et descendants. Proximité et distance en sont les deux teneurs. Mais observer les communications téléphoniques constitue également le moyen de saisir la mobilisation des ressources sur un plan relationnel. Il s'agit, par l'intermédiaire du téléphone, de prendre soin de l'autre. La fonction parentale peut alors s'exercer à distance. Le sens des échanges est alors négocié, suivant la situation familiale et le contexte de vie des personnes. La séparation des parents, et la redéfinition des rôles qu'elle semble susciter, apparaît dans sa dimension relationnelle, laquelle a été identifiée comme centrale pour cette population [3<sup>ème</sup> partie].

A ce titre, l'analyse des régimes relationnels à travers l'usage du téléphone apparaît particulièrement appropriée concernant notre objet d'analyse. Elle permet à la fois la description des relations et des distances entre les membres de la famille tout en permettant d'approcher les échanges relationnels dans leurs dynamiques et dans les enjeux dont ils sont la cible.

## *De l'usage du téléphone*

---

Le téléphone est un instrument de communication très répandu dans nos sociétés occidentales, où la plupart des personnes possèdent soit une ligne de téléphone fixe à son domicile<sup>77</sup>, soit un téléphone mobile<sup>78</sup>, soit les deux. Les jeunes adultes sont les plus dotés en téléphone mobile<sup>79</sup>. De manière générale, les outils de communication tendent à

<sup>77</sup> Plus de 87 % des ménages possèdent un téléphone fixe en mai 2003. [Clorarec & all, mai 2003]

<sup>78</sup> Deux ménages sur trois possèdent au moins un téléphone mobile en mai 2003. [Clorarec & all, mai 2003] 74 % d'abonnés à un mobile dans la population des 16-74 ans fin 2004 [ARTHAUT, sept 2006].

<sup>79</sup> Chez les moins de 30 ans, la proportion des personnes équipées en portable était de neuf sur dix en 2002. [source INSEE Première – n°968]

se développer massivement et les temps de communications à augmenter régulièrement<sup>80</sup>. L'usage du téléphone fait partie du quotidien. Un bon exemple du rapport de familiarité avec cet outil est l'enquête menée dans le cadre de cette recherche : les temps de passation des questionnaires étaient en moyenne de 55 minutes et annoncés comme tel par les enquêteurs<sup>81</sup>, ce qui aurait pu paraître long aux enquêtés comme entretien sans face à face. Or, le temps n'a été raison de refus que dans une minorité de cas. Cette expérience montre combien l'usage de cet instrument de communication s'est banalisé et démocratisé tant dans son accès que dans son usage. À ce titre, sa possession et la capacité à en faire usage semblent peu contraintes socialement puisque accessibles et utilisables par tout le monde, exception faite des personnes très désocialisées. Cette fluidité d'utilisation nous autorise à interroger les formes des échanges téléphoniques comme des interactions sociales qui reflètent la configuration des relations sociales des individus.

La plupart des recherches contemporaines sur le téléphone portent sur son usage. La question de la différence des usages entre homme et femme en constitue un pan important. L'analyse des flux de communication amène à déceler une différence importante entre eux, que ce soit en terme de durée ou de fréquence des appels : **« Les femmes téléphonent plus que les hommes – plus souvent, plus longtemps – et elles se servent du téléphone autrement que les hommes et pour faire autre chose »** [Quere & Smoreda, 2000]. La question de l'usage de cet outil est abordée à partir des connaissances sur la sociabilité féminine comparée à la sociabilité masculine<sup>82</sup>. Pour les sociologues, cette question présente surtout l'intérêt d'être un révélateur de pratiques de sociabilité, et comme le précise Patrice Flichy dans son introduction au dossier sur les usages de la téléphonie [Réseaux n°82/83], **« contrairement à l'usage d'autres médias, celui du téléphone ne constitue pas une activité en soi. Il prend place au sein d'autres activités sociales, familiales, amicales, amoureuses, commerciales, professionnelles »**<sup>83</sup>.

Parce qu'il concerne tous les aspects de la vie quotidienne, une idée largement répandue veut que le téléphone ne soit pas soumis à un usage socialement différencié, et même qu'il permette de décloisonner les communications entre les milieux sociaux. Les représentations sociales autour du téléphone véhiculent, selon Claisse & Rowe [1993], les mythes de la convivialité, de l'ubiquité et de l'indifférenciation sociale. Ce serait d'abord la qualité de l'outil et ses possibilités techniques qui expliqueraient qu'on l'utilise ou non. Le téléphone mobile, qui constitue le dernier cri en matière de technologie, est effectivement présenté comme un facteur de décloisonnement social, qui permette de se rencontrer quel

<sup>80</sup> Selon les chiffres de l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), les temps de communication (sans compter les temps consacrés à Internet Bas Débit) sont passés de 134 963 millions de minutes en 1998 à 170 599 millions de minutes en 2003, soit une augmentation de 26,4 % en 5 ans.

<sup>81</sup> Le temps médian de passation est de 53 minutes. Le temps de passation le plus court est de 29 minutes, tandis qu'on atteint 100 minutes pour le plus long. Cette amplitude de 71 minutes dépend surtout des profils des personnes interrogées. Les cohabitants n'ayant jamais quitté le domicile parental, sans petit ami, n'ayant jamais travaillé et qui sont à peine entrés dans les études supérieures constituaient les profils de personne pour lesquels les temps de passation du questionnaire étaient les plus courts. En revanche, lorsque le parcours résidentiel était complexe, fait de ménages aux compositions diverses, de présence d'un conjoint et d'enfant, d'une activité professionnelle doublée d'une activité de formation, le temps de passation pouvait atteindre une heure et demie. [voir la partie Méthodologie du recueil des données, p 49]

<sup>82</sup> Voir sur la question le n° 103 de la revue *Réseaux*, CNET, *Le dossier Le sexe du téléphone*.

<sup>83</sup> Flichy, 1997, p 12.

que soit son âge, son sexe ou le milieu auquel on appartient<sup>84</sup>. Pourtant, si on se réfère aux travaux qui étudient la répartition sociale des communications téléphoniques [Rivière, 1999, 2000, 2001 ; Claisse & Rowe, 1993 ; Smoreda et Licoppe ; 2000], il s'avère en fait que le téléphone est loin d'être un média qui permette d'ouvrir des réseaux relationnels, que ce soit en amplitude ou en diversité. Au contraire, le téléphone contribue, selon Carole-Anne Rivière, **« à renforcer la spécialisation de l'espace privé dans un noyau de relations affectives proches »**. Donc, loin d'être un outil de rencontre, ce média constitue d'abord un moyen de communication entre proches. De plus, au regard des travaux sur la sociabilité en général, les régimes de communication téléphoniques correspondraient globalement à ceux de sociabilités des différents âges<sup>85</sup> [Degenne & Forsé, 1994].

Si l'usage du téléphone apparaît loin du mythe véhiculé dans la représentation collective, il constitue par contre un élément particulièrement pertinent pour prendre la mesure de la nature des différents réseaux de sociabilité. Concernant les sociabilités amicales, le téléphone tend à renforcer le lien qui existe déjà en face à face : plus on se voit, plus on s'appelle [Rivière, 2001]. En revanche, concernant les sociabilités familiales, le lien téléphonique serait souvent un substitut à la relation en face à face, particulièrement en ce qui concerne les proches parents éloignés géographiquement.

La sociabilité téléphonique amicale a surtout été abordée à travers les pratiques des adolescents. Les recherches sur la question s'intéressent particulièrement aux rapports de négociation entre parents et adolescents sur l'usage du téléphone familial [Fize, 1997 ; Martin & de Singly, 2000]. Elles mettent en perspective l'organisation familiale autour de l'outil. La recherche d'Olivier Martin et de François de Singly montre notamment comment le fort usage du téléphone par les adolescents est favorisé par leur prise de distance vis-à-vis de la vie familiale. Le téléphone, dont l'utilisation est plus ou moins négociée avec les parents suivant le milieu familial, constituerait un creuset de l'individualisation au sein de la vie commune qu'est la vie en famille.

Dans ces recherches, il s'agit en fait d'apprécier la gestion de l'usage de cet outil au sein du groupe social que constitue la famille. Dans cette perspective, d'autres recherches interrogent la place des femmes, et plus spécifiquement la place des mères, par rapport à ce média. Elles semblent dépositaires du rôle de standardiste et d'utilisateur principal [Claisse, 2000]. Cette situation renverrait à une « féminité du téléphone » qui serait non pas une inclination à téléphoner mais une injonction à téléphoner due à une construction sociale des rôles au sein du ménage. Martine Segalen [1999] montre dans cette perspective comment la mère est celle qui, habituellement, tisse le lien familial au fur et à mesure des conversations téléphoniques.

Si les adolescents ont été objets d'analyse de la part des sociologues qui s'intéressent aux pratiques téléphoniques, la population des 18-30 n'a pas bénéficié, à notre connaissance, d'une observation particulière<sup>86</sup>. Nous nous attacherons donc dans un

<sup>84</sup> Dans ce registre d'idée, une campagne publicitaire de 2002-2004 d'un grand opérateur de téléphonie mobile met en scène dans différents spots publicitaires des personnes que tout distingue socialement en apparence (ex : un jeune un peu rebelle en survêtement et cheveux longs et une femme d'une quarantaine d'année en tailleur et attaché-case) et qui entrent en relation (symbolisé par un concours de lancés de boules de papier dans une poubelle). L'idée sous-jacente est que cette rencontre et cette entente, improbables dans la vie quotidienne, sont rendues possible par l'utilisation du plus sophistiqué des téléphones mobiles, le slogan associé à cette idée étant « et si on communiquait plus ? ».

<sup>85</sup> Notamment : plus on vieillit, plus le réseau de sociabilité est restreint et se centre sur la famille.

<sup>86</sup> Les communications téléphoniques avec les personnes âgées ont aussi été l'objet d'analyse de la part des sociologues [Akers-porrini, 1997].

premier temps à identifier quelles sont les spécificités des jeunes adultes en matière de sociabilités téléphoniques. L'objectif est de mettre à jour la spécificité des comportements téléphoniques pour cette population à cheval entre des pratiques adolescentes encore persistantes – où la sociabilité téléphonique amicale tient une place prépondérante et est très peu différenciée entre les filles et les garçons – et des pratiques adultes stabilisées dans laquelle les communications téléphoniques à l'égard des autres membres de la famille prennent une place prépondérante. De façon transversale, il s'agira d'une part de prendre la mesure des itinéraires des jeunes adultes interrogés afin de mettre en perspective l'usage qu'ils font du téléphone avec leurs amis et leurs parents. D'autre part, nous chercherons à évaluer en quoi leurs origines sociales constituent un élément structurant leurs pratiques téléphoniques.

Cet état des lieux est indispensable pour distinguer, dans un deuxième temps, ce qu'entraîne la séparation des parents dans le régime téléphonique des jeunes adultes. Mode d'approche des régimes relationnels en œuvre entre ascendants et descendants, les pratiques téléphoniques sont à même de révéler les organisations familiales de circulation de l'information et l'organisation des échanges relationnels. Nous analyserons plus particulièrement les modifications des régimes relationnels que l'on observe suite à la séparation du couple parental. Trois aspects seront successivement abordés : la façon dont les familles organisent les échanges téléphoniques, les différents usages qui sont faits des communications téléphoniques au sein des familles et comment se distribuent les rôles et fonctions de chacun suivant les fonctions que parents et jeunes adultes s'attribuent.

### **Point méthodologique**

---

Il faut souligner que l'évaluation des pratiques du téléphone s'est faite sur la base des déclarations des jeunes adultes de 18-30 ans interrogés par questionnaire. L'information est soumise au souvenir qu'ils en ont et à la généralisation qu'ils font pour synthétiser afin de répondre aux questions posées. Cette information, pour imparfaite qu'elle soit, présente en revanche l'avantage d'interroger des représentations de pratiques plus qu'une opinion très subjective sur les relations entretenues avec chacun de ses parents. Nous verrons lors de l'analyse des entretiens combien ces dimensions constituent des enjeux centraux pour définir la relation intergénérationnelle ainsi que la place et la fonction tenues par les parents. A ce titre, ces dimensions autour des échanges téléphoniques constituent des analyses pertinentes.

Les dimensions du lien téléphonique qui sont interrogées sont : la fréquence des conversations téléphoniques, les thèmes abordés, la durée des appels ainsi que l'identification de l'initiateur des communications. Les communications téléphoniques concernées sont celles effectuées entre le jeune adulte décohabitant et chacun de ses parents. Pour ceux dont les parents sont mariés, il était demandé de préciser comment se déroule généralement les communications téléphoniques avec leurs parents : à trois ou avec chacun à des moments différents.

Pour compléter ces dimensions, deux mesures ont été requises : le nombre d'appels passés aux amis dans les huit derniers jours et le nombre d'appels passés à l'ensemble de la famille (à savoir, en plus des parents, les frères et sœurs principalement mais également les grands-parents et autres membres de la famille). **[Pour voir les détails des questions, se reporter en annexe p 353]**

Les tableaux et graphiques présentés dans sur les relations téléphoniques sont constitués sur la base d'une sous-population de jeunes adultes de 18-30 ans décohabitants,

à l'exception de ceux qui ont un parent veuf, ceux-ci étant soustraits de la base de données pour ces analyses. Les tableaux présentés ne concernent donc que les jeunes adultes **ayant encore leurs deux parents vivants**, ce qui ne sera pas précisé à chaque présentation de résultats.

L'effectif observé est de 557 individus, dont 128 déclarent que leurs parents sont séparés, tandis que pour les 429 autres, les parents vivent ensemble. Puisqu'ils sont mariés dans 98 % des cas, nous utiliserons indifféremment les expressions « parents ensemble » et « parents mariés » pour une plus grande fluidité dans l'écriture.

Ce choix méthodologique consiste à interroger d'une part les communications téléphoniques entre les jeunes adultes et leur père, et d'autre part, celles entretenues avec leur mère. Il repose sur une approche théorique qui veut rendre compte des relations entre ascendants et descendants sans a priori quant à l'organisation des relations. Il amène une certaine déconstruction un peu artificielle pour certains enquêtés qui n'avaient pas envisagé les rapports avec leur père indépendamment de ceux de leur mère. Cela constitue une limite, mais les avantages du choix de cette méthode compensent, à notre sens, cet inconvénient. Elle permet d'aborder la question de la famille sous l'angle des pratiques et non par rapport à une norme. Cette déconstruction permet d'approcher une réalité des situations souvent filtrée par un mode de recueil de l'information structuré selon des représentations normées de la famille nucléaire.

## Chapitre 9 Les variations des configurations des échanges téléphoniques suivant les caractéristiques des ascendants et des descendants

### *Introduction : Caractéristiques des interlocuteurs en population générale*

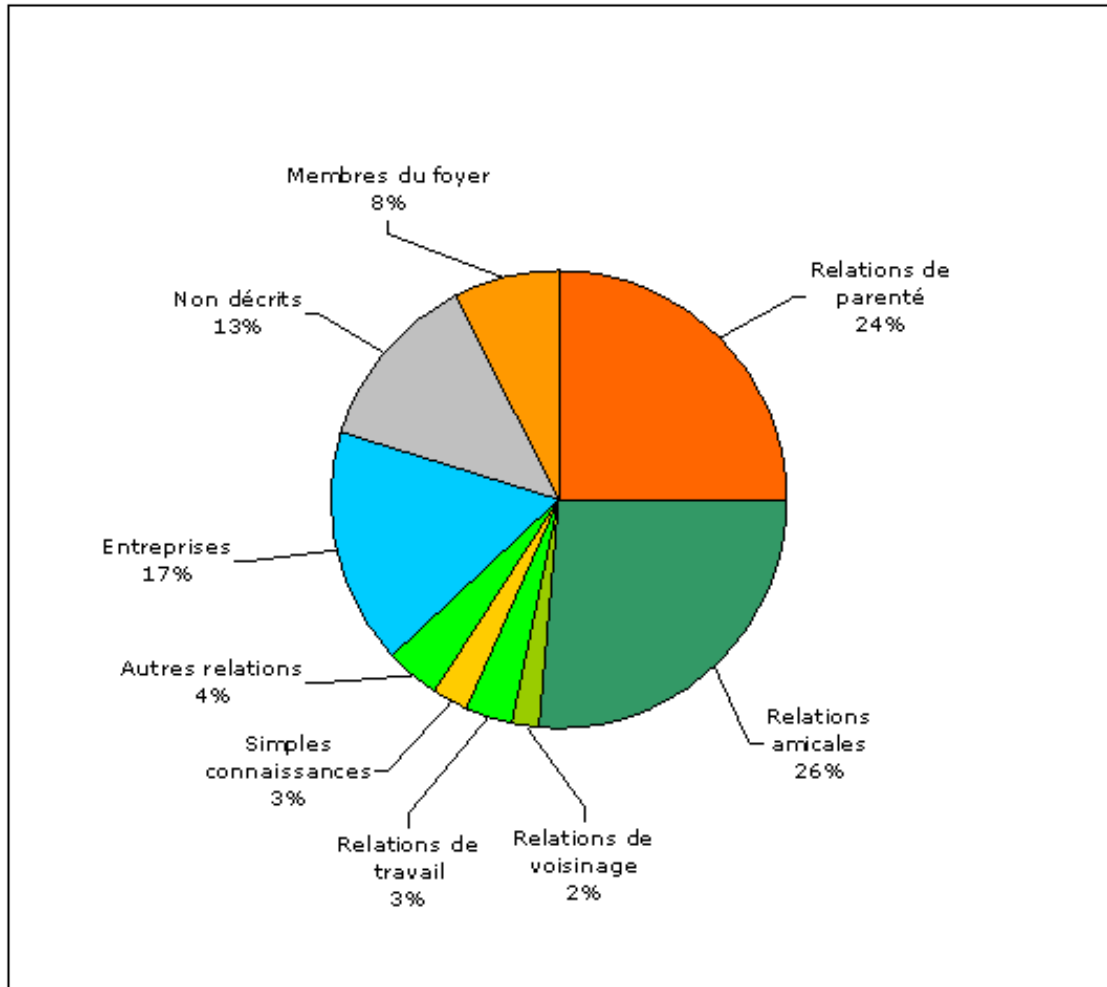
---

Les principaux interlocuteurs avec lesquels on entre en communication téléphonique sont des personnes avec lesquelles on a soit une relation de parenté, soit une relation amicale, de voisinage, de travail ou d'étude. Il peut encore s'agir de simples connaissances ou d'entreprises auxquelles on s'adresse dans un but utilitaire<sup>87</sup>. Les appels téléphoniques reçus ou émis peuvent l'être également dans le cadre professionnel.

---

<sup>87</sup> Voir la classification opérée par Carole-Anne Rivière [2001]





Graphique 18. Répartitions de la nature des interlocuteurs par quinzaine

Source : Enquête sur les pratiques téléphoniques des Français, France Télécom, 1997. Chiffres extraits de l'article de C.A. Rivière : Le téléphone, facteur d'intégration sociale, Economie et Statistiques, 2001. p 8.

Sur une période d'observation de quinze jours, il est possible d'avoir une estimation de la diversité des interlocuteurs et de la part qu'ils représentent suivant le type de relation entretenue avec eux. Considérant toutes les communications téléphoniques sur cette période, celles qui concernent les communications à but purement utilitaire constituent 17 % des contacts téléphoniques. La très grande majorité des appels est donc effectuée avec des personnes que l'on connaît, avec lesquelles un lien préexiste.

Selon d'autres sources, qui ne s'intéressent qu'aux communications téléphoniques pour lesquelles l'interconnaissance préexiste [Claisse & Rowe, 1993], la sociabilité téléphonique familiale concernerait plus de 43 % des correspondants. Une large part des communications téléphoniques relationnelles intéresse donc la famille. Précisons qu'en

population générale, 80 % des appels à destination de la famille sont à destination des membres de la famille nucléaire, à savoir les ascendants ou les descendants directs.

Cette répartition générale des appels varie toutefois grandement en fonction des attributs sociaux des personnes : hommes et femmes n'ont pas les mêmes pratiques téléphoniques, et les réseaux de sociabilité téléphoniques changent de morphologie suivant le milieu social d'appartenance [Réseau n° 103, 2000, Claisse et Rowe, 1993]. La période dans le cycle de vie constitue également un élément qui voit varier les pratiques téléphoniques.

Si les échanges téléphoniques sont socialement différenciés, qu'en est-il de l'usage du téléphone des jeunes adultes de 18-30 ans, population étudiée dans le cadre de cette recherche ? Dans quelles mesures leur utilisation du téléphone varie-t-elle et selon quels critères ?

Nous nous interrogerons dans un premier temps sur les mécanismes qui structurent les différentes formes de sociabilités téléphoniques des jeunes adultes.

Dans un deuxième temps, nous établirons en fonction de quelles caractéristiques sociales les pratiques de ces jeunes adultes varient.

**D'un point de vue méthodologique**, nous avons observé les jeunes adultes de 18-30 ans qui ont décohabité, lesquels présentent ainsi une base commune d'autonomie résidentielle vis-à-vis du domicile parental, ce qui permet en outre de mesurer les échanges téléphoniques entre les ménages des ascendants et des descendants.

### ***L'usage du téléphone : socialisation ou caractéristiques des interlocuteurs ?***

---

L'analyse des sociabilités familiale, amicale, professionnelle, associative ou de voisinage est traditionnellement abordée à partir du dénombrement des discussions [Héran, 1988]. Le choix du terme « discussion » a comme objectif de rendre compte de rencontres à caractère personnel. Pour prendre en considération les formes des sociabilités familiales et amicales à travers l'usage du téléphone, l'évaluation de la fréquence des contacts téléphoniques, forme de dénombrement des discussions, constitue un moyen pertinent de mesurer ce type de sociabilité. Plusieurs travaux sur le téléphone utilisent ainsi la fréquence comme un indicateur d'existence et d'intensité d'un lien<sup>88</sup>. Dans le cadre de l'analyse des comportements spécifiques à la population des 18-30 ans en matière de téléphonie, nous utiliserons de la même façon l'indicateur des fréquences de communications téléphoniques pour identifier les formes prises par les sociabilités amicales et familiales de cette population.

Deux systèmes d'explication sont possibles pour comprendre l'organisation des appels à l'égard du réseau de sociabilité amicale par rapport à celui familial.

Le premier système d'explication suppose que le rapport à l'usage du téléphone à but relationnel est le résultat de l'intériorisation d'un certain nombre de pratiques, mêlée à des dispositions particulières des individus, qui amènerait à faire un usage plus ou moins intensif de cet outil dans le cadre de ses pratiques relationnelles. Il n'y aurait pas de réelle

<sup>88</sup> Par exemple, Martine Segalen, dans l'article « Le téléphone des familles » [1999], s'appuie sur la fréquence des échanges téléphoniques, lesquels sont corrélés avec le nombre de rencontre entre générations, pour affirmer « *la très grande prégnance des liens intergénérationnels dans la société française du 3<sup>ème</sup> millénaire* », p 18. De la même façon, Carole-Anne Rivière, dans sa thèse [1999] met en relation la fréquence des contacts téléphoniques et la proximité affective : plus la proximité affective est forte, plus la fréquence des appels est élevée.

différence entre les régimes de communications à l'intention de la sphère familiale et ceux vers le réseau de relations amicales. La culture de la communication téléphonique – ou socialisation au téléphone –, variable suivant les caractéristiques sociales des individus et leur apprentissage de l'outil, engendrerait des usages relationnels indifférenciés en fonction des types de liens, amicaux ou familiaux, entretenus avec les interlocuteurs.

Le deuxième type d'explication s'appuie sur l'idée qu'il existe une spécificité de la communication téléphonique entre ascendants et descendants. Le régime des contacts téléphoniques entre les jeunes adultes enquêtés et leurs parents serait régi par des accords tacites d'obligations et d'attentes, dépendant pour partie de la fonction de chacun. Par rapport aux échanges amicaux, la distribution des communications téléphoniques ne serait donc pas la même puisque les règles sociales qui les organiseraient seraient différentes.

La comparaison entre le nombre d'appels donnés aux différents membres de la famille dans les 8 derniers jours et celui aux amis pendant la même période a permis de tester et de choisir entre ces deux systèmes d'explication.

Les distributions des appels téléphoniques suivant le lien familial ou amical avec l'interlocuteur sont en proportion très différentes. Les jeunes adultes déclarent passer en moyenne 15,5 coups de fils à leurs amis et appellent pratiquement trois fois moins leur famille avec 5,6 appels en moyenne pendant les 8 derniers jours<sup>89</sup>. Notons qu'apparemment, sur la base des coups de fils donnés, les appels aux amis des jeunes adultes sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que ceux passés à la famille par rapport à la population française en général [Cf. graphique 18 p 170]. Il y a donc chez les 18-30 ans une nette préférence à l'entretien du réseau amical. On sait pourtant que ce dernier est plus souvent local alors que les membres de la famille sont majoritairement éloignés<sup>90</sup>. Dans ce sens, Carole-Anne Rivière montre que ce sont les amis les plus vus que l'on appelle le plus [1999], ce qui suppose qu'une proximité géographique est associée à un nombre élevé de communications téléphoniques lorsqu'il s'agit du réseau amical. Le téléphone ne remplirait donc pas la même fonction suivant l'interlocuteur : les amis seraient appelés alors qu'ils sont vus fréquemment, tandis que les membres de la famille le seraient parce qu'on ne peut pas leur rendre visite autant qu'on le voudrait, en raison de la distance géographique.

D'autre part, plus on a tendance à appeler sa famille et plus on appelle ses amis. La pratique du téléphone n'est globalement pas alternative entre sa famille et ses amis. Il s'agit plutôt d'une culture du téléphone : soit on l'utilise peu, soit on l'utilise beaucoup. Et dans tous les cas, l'utilisation est d'abord à destination des amis. Il y a donc apparemment une socialisation au téléphone.

<sup>89</sup> Voir en annexe le tableau 71 détaillé.

<sup>90</sup> Voir en annexe la localisation des amis par rapport aux parents et aux frères et sœurs décohabitants : globalement, près des 3/4 des amis signalés se trouvent majoritairement dans le Rhône [graphique 58 p 354] tandis que les 2/3 des parents ou frères et sœurs se trouvent hors du département de résidence des jeunes adultes.

Appels aux amis \ Appels à la famille	0 à 9	10 à 19	20 à 150	Total
0 à 3	<b>44</b>	37	19	100
4 à 14	31	<b>39</b>	31	100
15 et plus	8	27	<b>65</b>	100
Ensemble	35	38	28	100

*Tableau 38. Nombre d'appels à la famille en fonction du nombre d'appels aux amis (en 8 jours)*

### Sous-population des décohabitants

Si on se réfère plus spécifiquement aux communications téléphoniques avec la mère, que ce soit elle qui appelle ou le jeune adulte, nous constatons que la tendance est similaire : plus la fréquence des communications avec la mère est élevée, plus celle avec les amis l'est aussi [tableau 39]. La tendance est la même concernant la fréquence des communications avec le père<sup>91</sup>. Les communications téléphoniques à l'intention des parents suivent donc dans leur ensemble la même logique.

Fréquence d'appel avec la mère \ Appels aux amis	0 à 9	10 à 19	20 à 150	Total
Une fois tous les 15 jours ou moins	<b>46</b>	33	21	100
une fois par semaine	32	<b>42</b>	25	100
plusieurs fois par semaine	33	34	<b>33</b>	100
Ensemble	35	37	28	100

*Tableau 39. Fréquences des contacts téléphoniques avec la mère en fonction du nombre d'appels aux amis (en 8 jours)*

### Sous-population des décohabitants

Il apparaît donc que l'usage du téléphone relève plus volontiers d'une forme de socialisation, d'une culture du téléphone en général. La nature du lien avec l'interlocuteur constituerait ainsi une dimension subalterne.

Mais cela constaté, il est possible d'affiner cette observation et de prendre en compte l'influence des éléments qui, d'une part, constituent le contexte dans lequel ces jeunes adultes évoluent et qui, d'autre part, caractérisent leur expérience dans leur parcours d'accès à l'autonomie vis-à-vis de la sphère parentale.

Les appels téléphoniques relationnels sont ceux qui sont le moins contraints par des injonctions extérieures. Ils ne sont néanmoins pas indépendants d'un certain nombre d'attributs sociaux que nous testerons. Aussi, nous verrons en quoi l'appartenance sexuelle est un élément qui structure le rapport à l'outil téléphone et à son usage. Associée à l'âge, qui constitue un élément important pour situer nos enquêtés dans leur cycle de vie, nous

<sup>91</sup> Voir tableau 73 p 355 en annexe.

pourrons apprécier comment s'affine la culture d'usage de ce média suivant que l'on est une fille ou un garçon [Rivière, 2001 ; Glaisse et Rowe, 1993 ; Dordick et Larose, 1992].

Nous nous demanderons ensuite dans quelles mesures les rapports téléphoniques entretenus avec les parents dépendent de la position des jeunes adultes en voie d'autonomisation. Les dimensions résidentielles de cette autonomie sont-elles structurantes ? Ou est-ce d'abord l'autonomie financière qui permet de caractériser la forme des rapports téléphoniques entretenus avec les parents ?

Nous verrons par la suite comment le contexte de vie des jeunes adultes apparaît également comme un élément qui structure les pratiques téléphoniques, qu'il soit interrogé dans ses dimensions matérielles (vivre seul ou non) ou relationnelles (quelle est l'influence de la densité du réseau amical sur les pratiques téléphoniques ?).

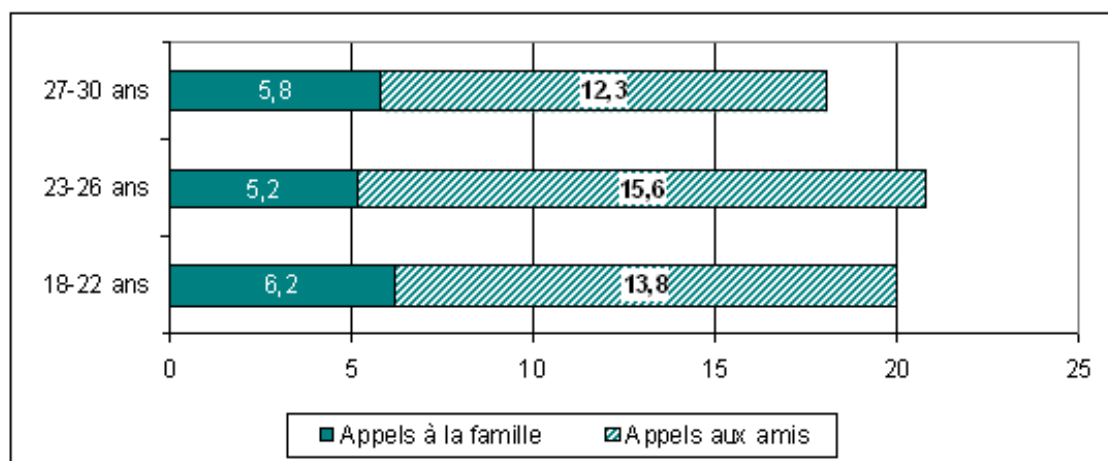
Enfin, dans le cadre de l'analyse des relations entre parents et jeunes adultes, nous nous tournerons vers les pratiques téléphoniques des parents à l'égard de leurs enfants. Il est avéré que la sociabilité varie suivant le milieu dans lequel on évolue [Héran, 1988]. En quoi les caractéristiques sociales des parents sont à même de nous permettre de comprendre leurs usages du téléphone avec leur descendant et d'éclairer ainsi les comportements observés pour les jeunes adultes ?

## ***Variations des usages du téléphone des jeunes adultes suivant leur âge et leur sexe***

---

### **A chaque âge sa pratique du téléphone**

Lorsqu'on prend en compte l'ensemble du volume des coups de téléphone personnels (à la famille et aux amis) passés par les jeunes adultes, il s'avère que celui-ci dépend de la période de vie dans laquelle ils se trouvent. Les plus jeunes (18-22 ans) ont une consommation moyenne de téléphone, les 23-26 ans en sont les plus friands tandis qu'entre 27 et 30 ans, le nombre de coups de fil passés à des fins d'alimentation de réseaux personnels diminue. Mais ces variations sont peu marquées. Lorsque l'on distingue les communications à l'intention de la famille de celles avec les amis selon l'âge, les variations se révèlent plus significatives concernant les appels aux amis. C'est la forte propension des 23-26 ans à appeler massivement leurs amis qui entraîne de façon significative une augmentation du trafic téléphonique. Les 18-22 ans téléphonent en moyenne plus souvent à leur famille que les autres groupes. Les 27-30 ans ont un régime de communication téléphonique à usage relationnel globalement moins important – ce sont surtout les appels aux amis qui baissent – tandis que ceux à l'intention de la famille reprennent de l'importance à cet âge.



Graphique 19. Nombres moyens d'appels à la famille et aux amis (en 8 jours) selon la classe d'âge

Sous-population des décohabitants.

En définitive, les plus jeunes, tout en ayant une pratique de sociabilité téléphonique amicale importante, seraient particulièrement souvent au téléphone avec leur famille. Toutes proportions gardées, la période entre 23 et 26 ans serait vraiment celle des sociabilités amicales au léger détriment des contacts avec la famille tandis que les plus âgés parmi ces jeunes adultes, dans l'ensemble moins communicants, feraient une place plus importante à la famille par rapport aux amis.

### Filles ou garçons, l'âge ne joue pas de la même façon

En observant ces variations selon l'âge, des distorsions apparaissent qui tiennent à la structure de la population : les filles sont plus nombreuses parmi les 18-22 ans ce qui introduit plusieurs variations.

Dans cette tranche d'âge, les filles appellent leurs amis beaucoup moins souvent que les garçons (12,6 appels par semaine contre 16,5 pour les garçons, soit 30 % d'appels en moins<sup>92</sup>). En revanche, elles appellent en moyenne beaucoup plus souvent leur famille que les garçons à âge égal (1,9 appels en plus par semaine, soit pratiquement 40 % de plus que les garçons)<sup>93</sup>. La plus forte tendance à appeler la famille chez les 18-22 ans s'explique donc principalement par les pratiques des filles, les garçons étant globalement moins enclins à téléphoner à leur famille.

Si on prend en considération à la fois les appels passés à la famille et aux amis, les garçons, entre 18 et 22 ans, déclarent en moyenne téléphoner plus souvent que les filles (+1,2 appels par semaine). La différence est faible (6,5 % en plus) mais elle est inattendue au regard des études faites sur la question des sociabilités téléphoniques des hommes par rapport aux femmes. Dans les études portant sur la différence des pratiques téléphoniques entre les sexes, c'est seulement chez les adolescents qu'il est observé que la

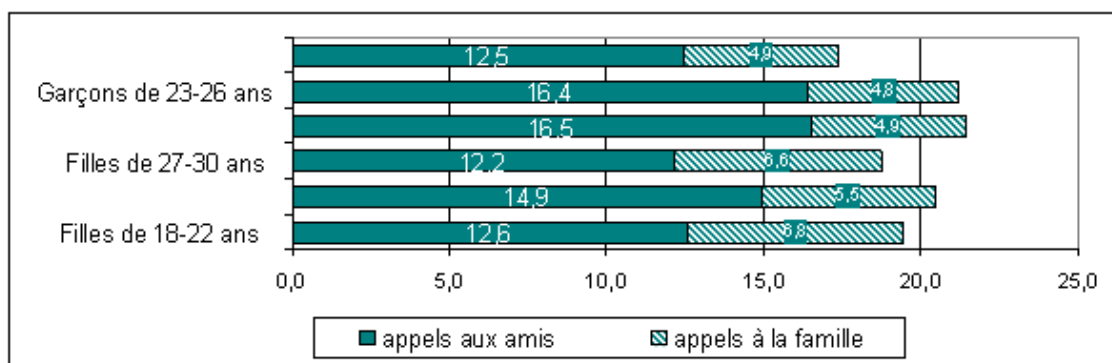
<sup>92</sup> Avec une médiane à 12,5 appels aux amis au lieu de 10 pour les filles.

<sup>93</sup> La médiane du nombre de coups de téléphone passé à la famille est de 5 pour les filles contre 3 pour les garçons ce qui assied statistiquement cet écart de comportement.

part des appels des filles par rapport aux garçons est équilibrée<sup>94</sup> [Martin-DeSingly, 2000], ce qui laisse penser que les 18-22 ans sont encore dans des systèmes de fonctionnement antérieurs malgré la décohabitation.

Dans une deuxième période (23-26 ans), la sociabilité téléphonique amicale augmente pour les filles (+ 2,3 appels en moyenne) mais ne rejoint pas la moyenne des garçons qui elle, stable, reste supérieure de 10% à celle des filles. La sociabilité téléphonique familiale décroît pour les deux sexes à cette période avec des comportements qui tendent alors à s'unifier d'un individu à l'autre (les écart-types sont alors très bas). Globalement, si les filles se mettent à téléphoner plus, les garçons conservent dans l'ensemble le même volume d'appel.

La troisième période (27-30 ans) voit finalement les garçons réduire en moyenne les appels aux amis, mais les disparités sont fortes d'un individu à l'autre<sup>95</sup>. Les filles aussi appellent moins souvent leurs amis, mais la différence de comportement est moins importante (-2,8 appels pour les filles contre -3,9 pour les garçons en moyenne). Là encore, les comportements féminins sont plus homogènes que ceux des garçons : pour ces derniers, les situations extrêmes sont plus éloignées et la dispersion de la distribution plus importante. Les comportements à l'égard de la famille évoluent de concert entre filles et garçons à cet âge : ils se mettent à appeler presque aussi souvent que les 18-22, mais la médiane indique clairement que les filles appellent beaucoup plus leur famille que les garçons<sup>96</sup>. Globalement, les 27-30 ans téléphonent moins pour appeler leurs réseaux de relations. Les comportements déclarés sont plus hétérogènes pour les garçons que pour les filles.



Graphique 20. Nombres moyens d'appels passés aux amis et à la famille selon le sexe et l'âge des jeunes adultes

Sous-population des décohabitants.

La comparaison globale de l'évolution du comportement des filles par rapport aux garçons nous montre que les garçons ont des pratiques relativement stables jusqu'à 27 ans, mais qu'à partir de cet âge, leur sociabilité téléphonique amicale diminue fortement tandis que la sociabilité familiale tend à reprendre un peu d'importance. Globalement, le volume des appels des garçons diminue après 27 ans. Les filles, pour leur part, laissent

<sup>94</sup> « Le plus surprenant réside dans la non-différence des sexes : les lycéens et les lycéennes se conduisent de la même façon, plus ils sont engagés dans des relations avec des pairs et plus ils éprouvent le besoin de leur faire appel. Le téléphone familial – qui contraint à une conversation à deux, le plus souvent, et à l'intérieur de l'espace domestique – ne fait pas peur aux garçons, pourtant plus à l'aise dans les rencontres de groupes de copains et ayant le droit de sortir. » p 100.

<sup>95</sup> L'écart-type est élevé (12,1) et la médiane reste, comme pour les filles, à 10 appels dans les 8 jours.

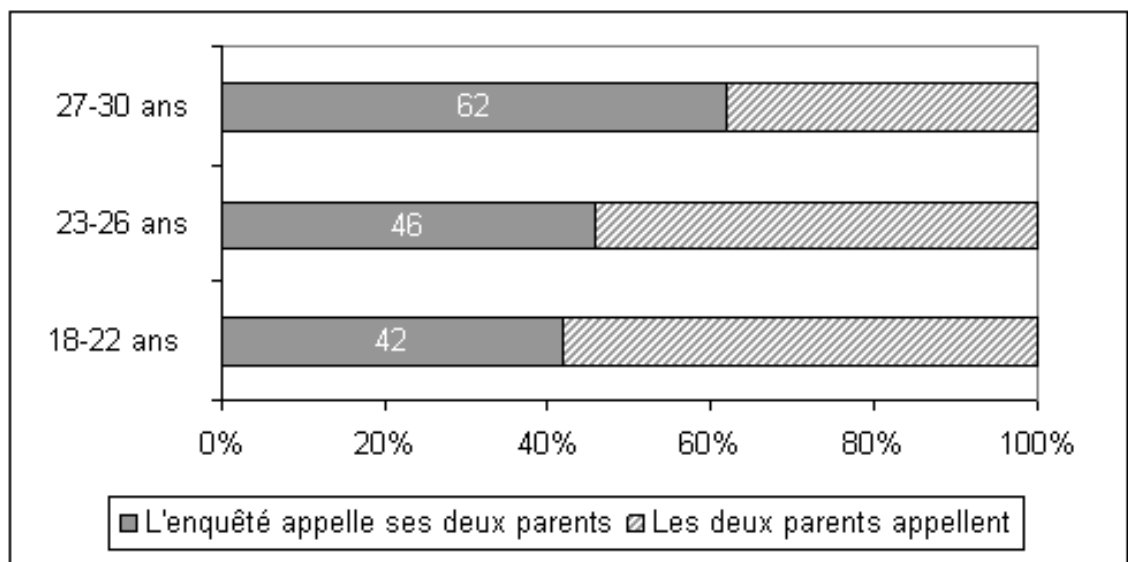
<sup>96</sup> La médiane est à 3 appels familiaux pour les garçons contre 5 pour les filles.

paraître une soudaine préoccupation à l'intention des amis entre 23 et 26 ans, ce qui les amène à négliger un peu les contacts téléphoniques avec la famille. Mais cet engouement est passager puisqu'elles retrouvent rapidement les comportements téléphoniques qu'elles avaient entre 18 et 22 ans.

Les rapports téléphoniques entretenus spécifiquement avec la mère sont utiles pour affiner ces observations. Ces données renseignent sur une dimension supplémentaire : la propension de ces jeunes adultes à être appelés, alors que jusqu'à présent, nous ne considérons que les coups de fils dont ils étaient les initiateurs. Là, la question posée interroge la fréquence des communications téléphoniques avec la mère, que ce soit elle qui appelle ou l'enquêté. De plus, il s'agit du membre de la famille qui est généralement le plus appelé<sup>97</sup>. Elle est souvent identifiée comme le pivot des relations de la famille nucléaire [Segalen, 1999]. Ce changement d'angle d'approche nous permet de voir que, pour les 18-22 ans, la propension à être très souvent en contact téléphonique avec sa mère (plusieurs fois pas semaine) est surreprésentée – pour les filles comme pour les garçons –.

Alors que la sociabilité téléphonique ne semblait pas être radicalement variable selon les âges mais plutôt infléchie, il s'avère que lorsqu'on prend en considération les appels maternels, qui sont à l'initiative de la mère dans 55 % des cas<sup>98</sup>, les contacts avec la famille se trouvent majorés. Ces observations nous permettent de montrer que pour les décohabitants les plus jeunes, le soutien familial s'exprime par des appels téléphoniques dont les parents, et surtout la mère<sup>99</sup>, sont à l'initiative.

Si l'on prend en considération les situations tranchées où ce sont soit les deux parents, soit les jeunes adultes qui sont à l'initiative des appels, nous pouvons observer que plus les jeunes adultes avancent en âge, plus les contacts téléphoniques sont de leur fait.



Graphique 21. Initiative des appels entre les jeunes adultes et leurs parents selon l'âge

Sous-population des décohabitants

<sup>97</sup> La distribution des fréquences des communications téléphoniques avec le père est tendancielle plus faible.

<sup>98</sup> Voir tableau 58 des initiatives des appels en annexe p 356.

<sup>99</sup> Pour les 18-22 ans, 61 % des mères sont à l'initiative des appels, contre 53 % des pères.



Ce résultat tend à amplifier les analyses précédentes : la part importante que prend à nouveau la famille dans les communications téléphoniques après 27 ans dépend surtout des jeunes adultes eux-mêmes, ce qui entérine les résultats observés seulement à partir de la pratique téléphonique de nos enquêtés pour cette tranche d'âge. En revanche, il faut majorer la part des appels avec la famille et plus spécifiquement avec les parents pour les 18-22 ans et même les 23-26 ans : pour eux, ce sont plus souvent les parents qui appellent. Ces contacts téléphoniques n'étaient pas comptabilisés dans ceux que les enquêtés passent à la famille dans les 8 derniers jours.

A partir de ce constat, il faut nuancer les premiers résultats : la fréquence des contacts téléphoniques avec la famille (à travers ceux avec la mère) tendent globalement à baisser avec l'âge, la fréquence des communications avec les parents ayant été minorée pour les plus jeunes. Par contre, plus l'enquêté est âgé, plus il est susceptible d'être à l'initiative des appels à sa famille.

Fréquence d'appel avec la mère	18-22 ans	23-26 ans	27- 30 ans	Ensemble
plusieurs fois par semaine	<b>58</b>	36	38	41
une fois par semaine	32	<b>45</b>	41	41
Une fois tous les 15 jours ou moins	5	17	18	15
pas de conversation téléphonique	4	2	4	3
Total	100	100	100	100

Tableau 40. Fréquences des contacts téléphoniques avec la mère en fonction de l'âge du descendant (en % colonne)

Sous-population des décohabitants

## Pour résumer

*l'évolution suivant l'âge des régimes de communication téléphonique des jeunes adultes de 18-30 ans, nous ne pouvons conclure de façon radicale que le volume global des communications familiales diminue au fur et à mesure que l'âge augmente. Par contre, il apparaît à première vue que plus les enquêtés sont âgés, plus la fréquence des contacts avec la mère est faible. Mais si ce constat est évident lorsque l'on compare les 18-22 ans et les 23-26 ans, cette tendance est beaucoup moins significative lorsqu'on les compare aux 27-30 ans. La fréquence des contacts téléphoniques apparaît stable, la différence des comportements n'étant statistiquement pas significative entre les 23-26 ans et les 27-30 ans. 22 ans semble ainsi constituer un palier dans le régime des échanges téléphoniques avec la mère qui reste ensuite stable au moins jusqu'à 30 ans.*

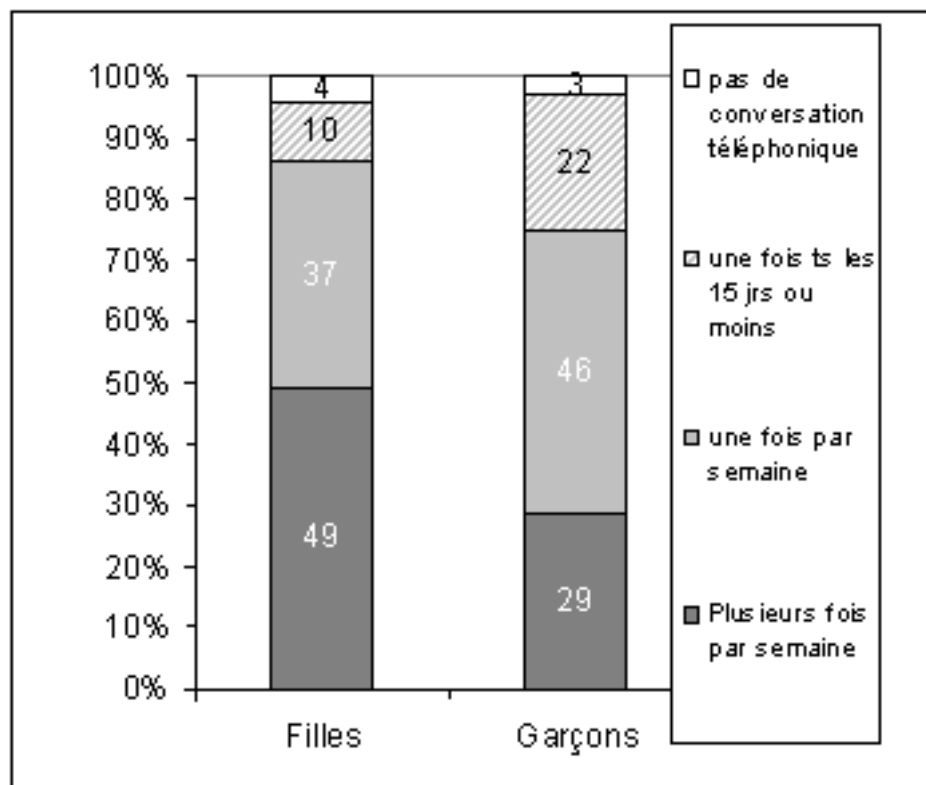
*Avec le père – avec lequel les fréquences sont globalement moins élevées – plus l'enquêté vieillit, moins les contacts téléphoniques sont fréquents. Cette observation est particulièrement valable concernant les filles. Pour les garçons, il n'y a pas de tendance claire en fonction de l'âge. Le rapport entretenu avec les filles est donc différent de celui avec les garçons. Père et mère apparaissent d'autre part se différencier dans l'évolution du rôle parental joué à l'égard de leurs descendants accédant à l'âge adulte.*

L'avancée en âge correspond surtout à une plus grande prise en charge de la part des enquêtés de leurs sociabilités téléphoniques. Ainsi, entre 27 et 30 ans et lorsque le contact téléphonique est effectif avec les deux, ils sont près des deux tiers à être à l'initiative des appels à leurs deux parents. A priori moins sujettes à une variation des initiatives des appels, les communications avec les amis tendent à diminuer après 26 ans.

Filles et garçons n'ont pas exactement les mêmes comportements face au téléphone, mais il serait hâtif de conclure que les filles sont plus souvent au téléphone que les garçons. Ces derniers sont et restent d'ailleurs particulièrement actifs concernant les sociabilités téléphoniques amicales. Mais les concernant, les comportements sont hétérogènes alors que l'on observe pour les filles des comportements assez proches d'un individu à l'autre.

### Des régimes de communication téléphonique différents avec la mère suivant que l'on est fille ou garçon

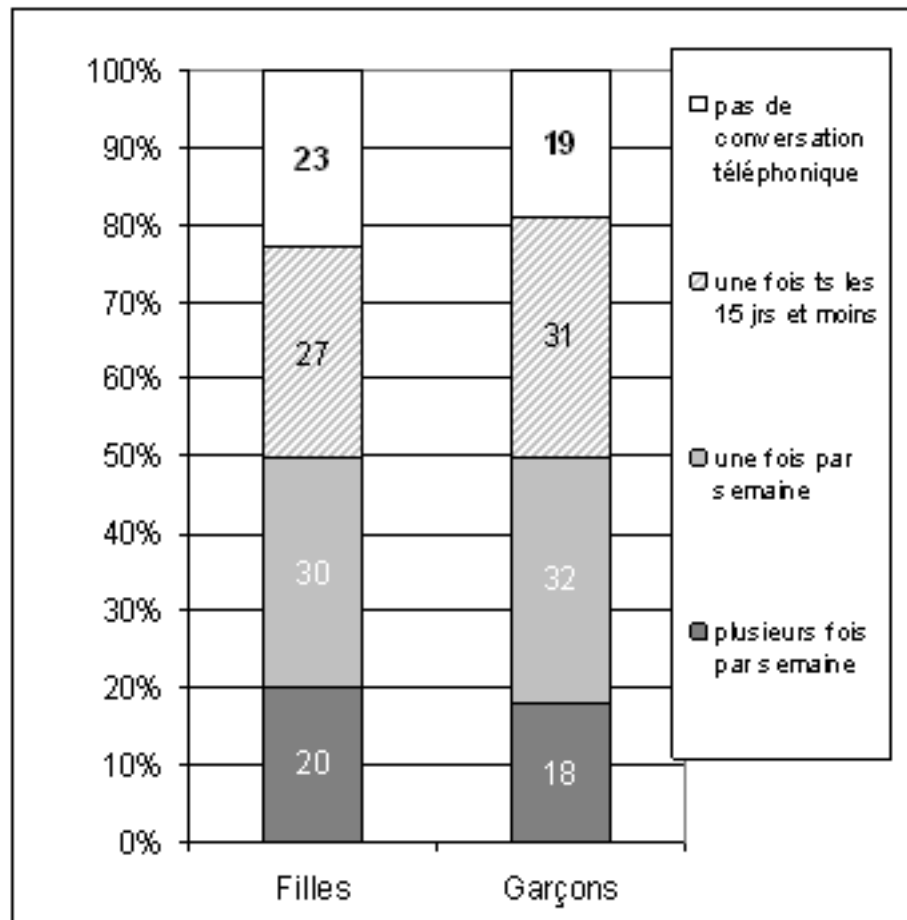
Avec leur mère, les filles n'ont pas les mêmes rapports téléphoniques que les garçons. Si globalement, le volume des communications relationnelles n'est pas très différent entre filles et garçons, nous pouvons néanmoins constater que celles entre mère et fille sont privilégiées. Les conséquences sont une forte homolalie féminine, comme cela est relevé par Carole-Anne Rivière dans le cadre de sa thèse [1999], et cela quel que soit l'âge.



Graphique 22. Fréquences des communications téléphoniques avec la mère suivant le sexe de l'enquêté

Sous-population des décohabitants.

Avec le père, si les communications téléphoniques sont tendanciellement plus rares, elles ne sont pas très différentes suivant que le descendant soit une fille ou un garçon. La préférence sexuée n'apparaît pas.



Graphique 23. Fréquences des communications téléphoniques avec le père suivant le sexe de l'enquêté

Sous-population des décohabitants.

En revanche, nous pouvons constater que les pères sont répartis de façon relativement équivalente entre les différentes fréquences de communication, alors que les mères ont appelé, à 81 %, au moins une fois dans la semaine.

Ces observations confirment celles faites du point de vue des descendants, pour lesquelles nous avons constaté que les filles ont des comportements beaucoup plus homogènes d'un individu à l'autre que les garçons. Nous supposons donc que la culture téléphonique joue donc d'autant plus que l'on est un garçon ou un père, les comportements féminins étant moins sujets à variation.

### **Les degrés de l'autonomisation comme éléments explicatifs des régimes de communication téléphonique avec la famille**

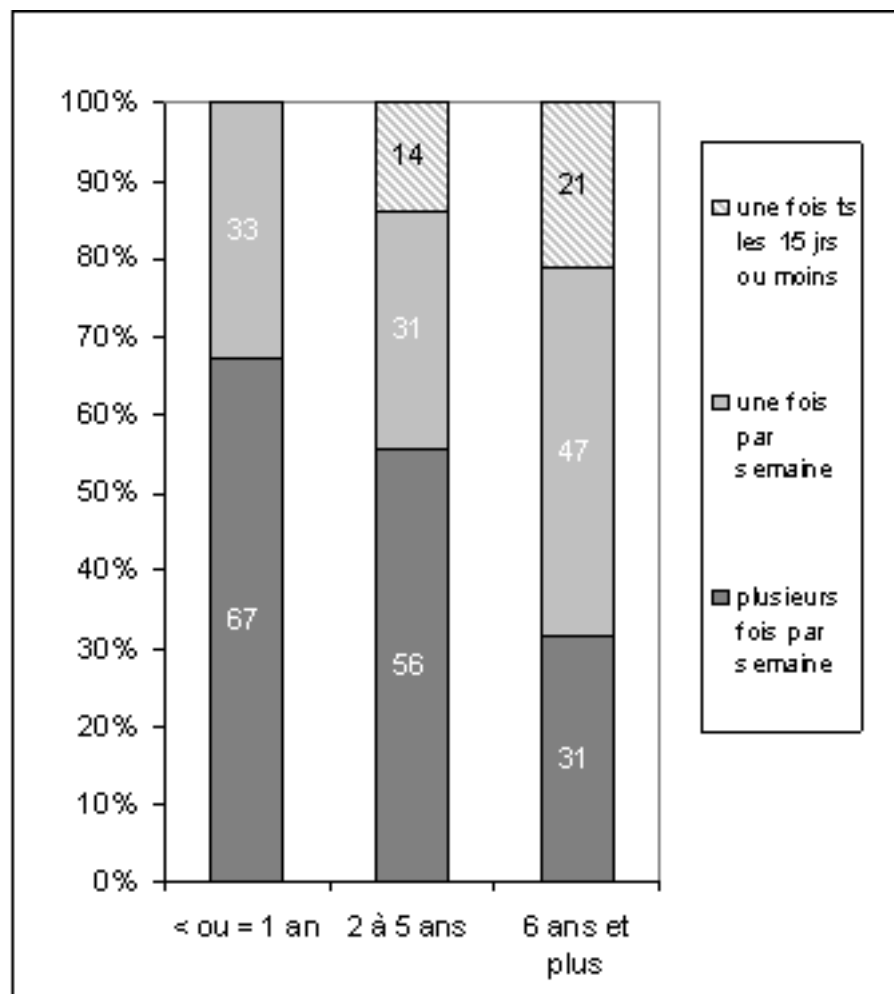
**L'autonomisation saisie à travers la question de la décohabitation.**

Au-delà de la question de l'âge, nous pouvons nous demander si la fréquence des communications entretenues avec les parents ne dépend pas également de deux autres aspects :

- Le temps écoulé depuis le départ du domicile parental, pour lequel plus il serait long, plus les contacts téléphoniques seraient rares car la prise d'autonomie vis-à-vis de la sphère familiale serait importante.
- L'âge de la décohabitation, où l'on s'interroge sur les conséquences d'un prolongement de la cohabitation sur les liens tissés avec les parents par rapport à un départ précoce. Est-ce perceptible à travers la fréquence des contacts téléphoniques entre ascendants et descendants ?

### **Plus la décohabitation est lointaine, plus les contacts téléphoniques avec la mère sont rares.**

Au-delà de l'âge, qui ne laisse apprécier que des résultats assez flous, non significatifs, la question de la prise d'autonomie progressive suite à la décohabitation est abordée à travers le temps qui s'est écoulé depuis le départ du domicile parental. En ce qui concerne les fréquences des communications téléphoniques avec la mère, nous constatons qu'elles s'espacent au fur et à mesure que le jeune adulte a décohabité depuis longtemps.



*Graphique 24. Fréquences des contacts téléphoniques avec la mère en fonction du temps écoulé depuis la décohabitation (%)*

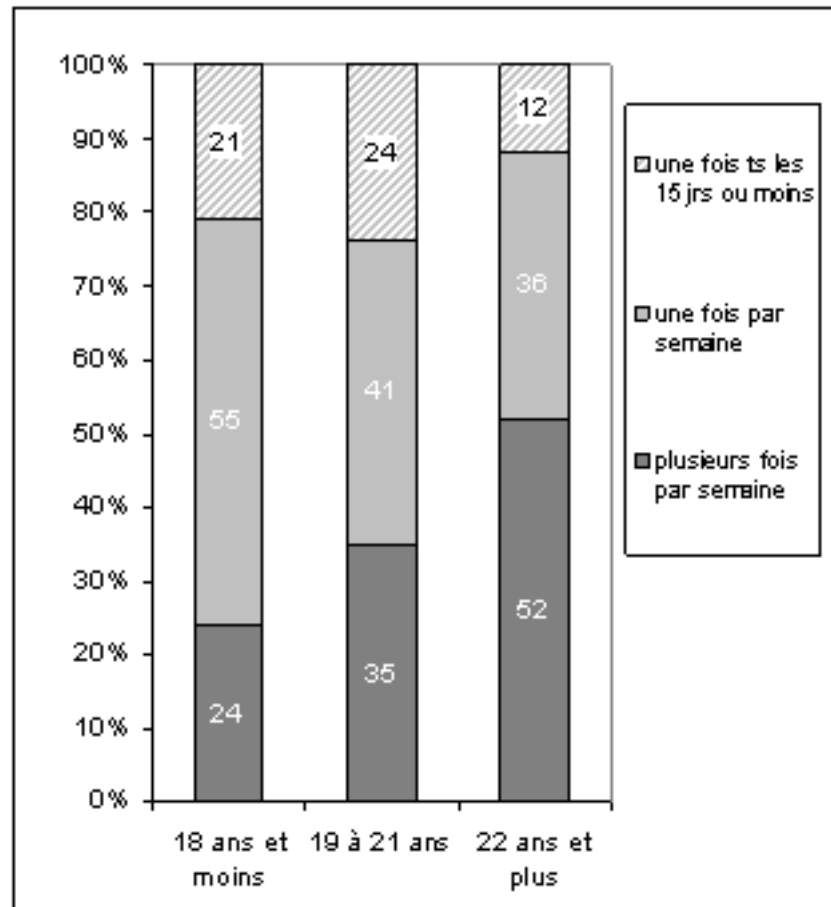
Sous-population des 27-30 ans décohabitants. N= 231.

Ce résultat nous montre que, en prenant en considération des jeunes adultes dont les âges sont comparables (27-30 ans), ceux qui sont partis depuis le plus longtemps du domicile parental sont aussi ceux avec lesquels, tendanciellement, les contacts téléphoniques avec les parents sont les plus rares. A cette période de la vie, l'éloignement géographique qu'implique la décohabitation entraînerait une certaine mise à distance des jeunes adultes vis-à-vis de la vie quotidienne de leurs parents (et vice-versa). Cela n'est pas compensé par ailleurs par un temps de communication plus long<sup>100</sup>.

**Plus la décohabitation est tardive, plus la fréquence des contacts téléphoniques avec la mère est élevée**

La deuxième hypothèse, liée à la première, apporte des renseignements complémentaires. Ce n'est pas seulement le temps écoulé depuis la décohabitation qui est significatif pour comprendre l'évolution des rapports téléphoniques avec les parents. L'âge auquel les jeunes adultes ont quitté le nid familial l'est aussi dans la mesure où avoir vécu en tant qu'adulte chez ses parents semble développer des relations de proximité qui perdurent après la décohabitation. Au contraire, lorsque le départ a été précoce, les jeunes adultes se sont construits en tant que tels loin du quotidien des parents.

<sup>100</sup> Voir le détail des durées de communication en fonction de l'ancienneté de la décohabitation en annexe (tableau 76 p 356). Lorsque c'est la fréquence des contacts téléphoniques avec le père que l'on observe, il n'y a pas de variation claire suivant le temps écoulé depuis la décohabitation. La fréquence des contacts avec la mère, interlocuteur principal, reste l'indicateur central des échanges téléphoniques.



Graphique 25. Fréquences des contacts téléphoniques avec la mère en fonction de l'âge de décohabitation

Sous-population des 27-30 ans décohabitants depuis au moins 4 ans ; N=191.

A âge comparable (27-30 ans), à temps de décohabitation suffisamment long (au moins 4 ans), la fréquence des contacts téléphoniques mère/descendant est d'autant plus élevée que la décohabitation s'est faite tardivement. La relation de proximité qui s'est établie – dont on peut penser au vu des entretiens qu'il peut s'agir d'une certaine complicité – se maintiendrait plus volontiers après l'installation dans un autre logement lorsqu'elle a eu le temps de se tisser, de s'ancrer dans le quotidien des individus. En revanche, l'analyse de la fréquence des contacts téléphoniques avec le père suivant l'âge de la décohabitation ne présente pas de variation importante. Ces résultats montrent que la fréquence des contacts avec le père s'ancre sur des dimensions qui ne sont pas celles du lien entre mère et enfant. Elle semble assez peu dépendre de l'expérience de vie commune et serait donc d'autant plus souvent liée à la culture du téléphone des interlocuteurs qu'à spécificité de leur lien l'un vis-à-vis de l'autre. *A contrario*, la position de la mère est variable selon des critères qui échappent en partie à la question de la socialisation au téléphone. Suivant la nature des liens tissés entre elle et son enfant, le contexte dans lesquels ils se sont construits et le rôle qu'elle joue dans la prise d'autonomie des jeunes adultes, la fréquence des communications téléphoniques varie.

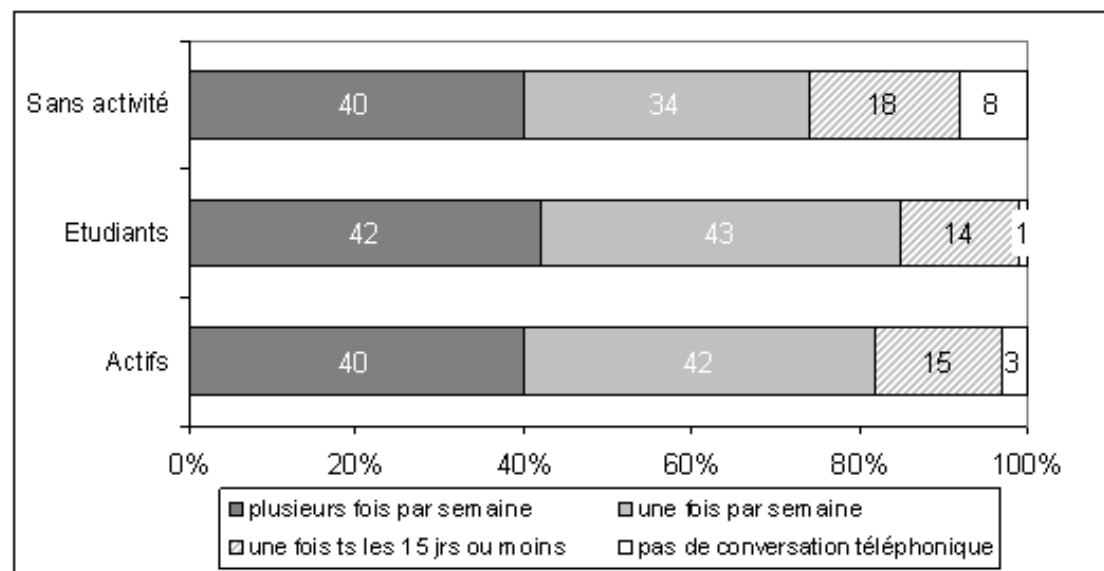
*La question sous-jacente aux questions d'âge et de temps écoulé depuis la décohabitation interroge les dimensions de l'autonomisation des jeunes adultes. Les résultats révèlent à ce stade de l'analyse que plus le chemin vers l'autonomie de ces*

populations a été amorcé tôt, plus la fréquence des relations téléphoniques avec les parents – avec la mère en particulier – est faible. Ces échanges moins fréquents seraient ainsi l'expression d'une plus grande indépendance entre les deux générations.

### L'autonomisation saisie à travers la question de l'indépendance financière

Pour poursuivre cette analyse, nous pouvons interroger l'activité professionnelle des enquêtés. Trois positions seront retenues : celle d'étudiant, d'actifs occupés et d'actifs en recherche d'emploi. Dans la mesure où certains peuvent être à la fois actif et en formation, nous avons arbitré en classant dans la catégorie « actifs occupés » ceux qui avaient une activité professionnelle au moins à mi-temps, et cela même si par ailleurs ils étaient en formation. Les actifs sont considérés comme globalement indépendants de leur famille d'origine au niveau financier.

Le fait d'être étudiant ou actif occupé n'apparaît pas comme des éléments qui influent de façon significative sur la fréquence des contacts téléphoniques avec la mère. Seul pour la petite part des jeunes adultes qui ne sont ni actifs occupés, ni étudiants<sup>101</sup>, une partie des appels a une fréquence réduite voire inexistante. Étant donnée la faiblesse des effectifs, ce résultat n'est pas statistiquement significatif. De plus, ce résultat s'oppose aux observations réalisées par Carole-Anne Rivière [2001] qui comptabilise en moyenne un temps de communication en direction de la famille plus élevé chez les chômeurs et encore plus élevé chez les femmes inactives. Les conclusions de l'article présentent le lien téléphonique comme un lien alternatif fort au fondement d'un rapport à l'autre, ce qui permet de considérer ce lien téléphonique comme efficace contre le glissement vers l'isolement. De fait, la population qu'elle étudie n'est pas spécifiquement une population de 18-30 ans. Nos résultats ne sont donc pas en tout point comparables. Mais cette disparité dans les résultats est assez peu explicable et nous conviendrons de la fragilité de nos chiffres sur la question.

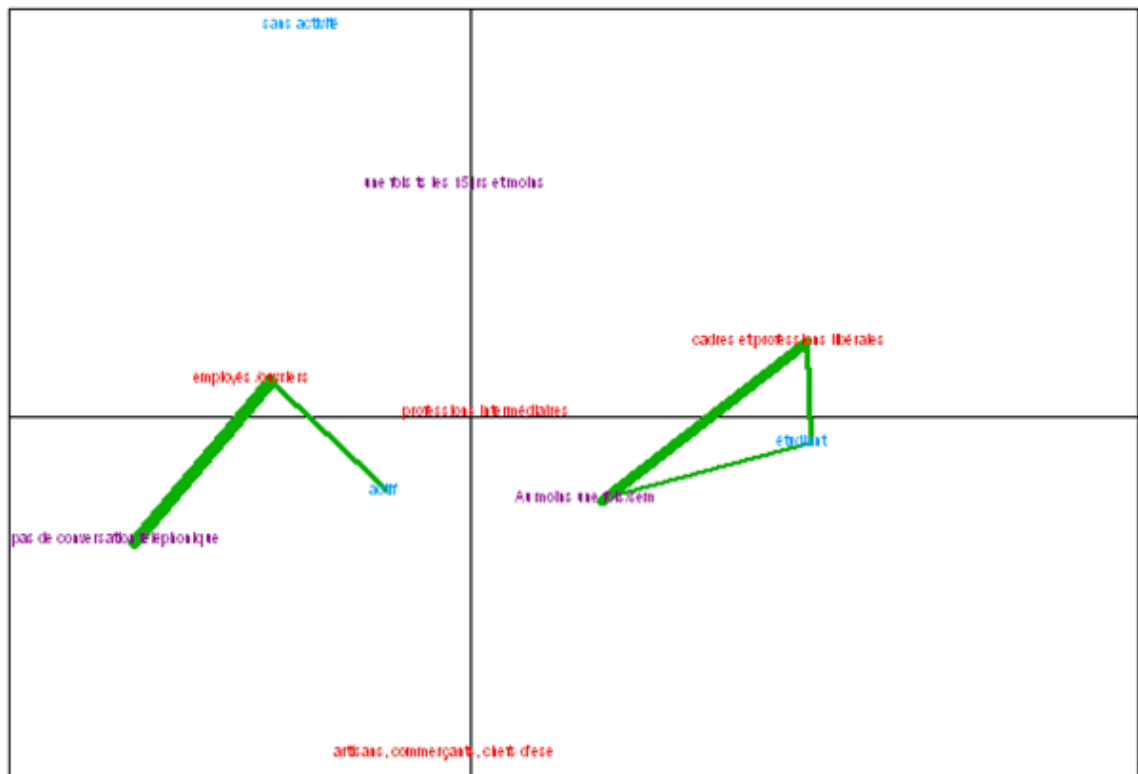


Graphique 26. Fréquences des contacts téléphoniques avec la mère en fonction de l'activité des jeunes adultes

Sous-population : décohabitants

<sup>101</sup> Ils représentent 13 % de la population des décohabitants sans parent veuf, soit 74 personnes.

Par ailleurs, les fréquences des communications téléphoniques avec les pères suivant l'activité des jeunes adultes dépendent, pour leur part, plus de la position sociale des pères que de l'indépendance financière que pourrait leur octroyer l'occupation d'un emploi. Les actifs de la population interrogée sont surreprésentés parmi ceux qui ont un père ouvrier ou employé tandis que les étudiants ont plus souvent que les autres un père cadre ou profession libérale. Cela nous amène à utiliser un autre outil statistique afin que le poids des différentes variables soit identifié. L'analyse factorielle des correspondances suivante mobilise à la fois le statut professionnel de l'enquêté, la catégorie socioprofessionnelle du père et la fréquence des échanges téléphoniques entre le père et l'enquêté.



Graphique 27. AFC des fréquences des communications téléphoniques entre les pères et les jeunes adultes suivant la PCS des pères et le statut d'activité des jeunes adultes

Il apparaît clairement que la fréquence des communications téléphoniques des pères varie suivant un axe allant des positions sociales des pères les plus dominées aux plus dominantes, sur lequel s'organisent à la fois l'activité des jeunes adultes et la fréquence des communications. Lorsque l'on observe la position des jeunes adultes, c'est également celle du père qui est mobilisée. La position socioprofessionnelle des pères apparaît comme l'élément le plus susceptible d'expliquer les variations de fréquence téléphonique et d'activité des jeunes adultes. Autrement dit, c'est surtout en fonction de la position du père que l'on peut comprendre la fréquence des contacts téléphoniques – plus que par rapport au statut d'activité du jeune adulte –. Si les étudiants sont plus souvent en contact téléphonique avec leur père, c'est d'abord parce que ces pères sont surreprésentés parmi les cadres et professions libérales, lesquels, plus que les autres, sont fréquemment au téléphone avec leur descendant. Plus le milieu d'origine de l'enquêté est élevé, plus les conversations sont fréquentes.



*Pour résumer, l'autonomie financière n'est donc pas un critère qui, en soi, permette d'expliquer les différences de fréquence des communications entre parents et enfants.*

### ***L'importance du contexte dans l'usage du téléphone***

---

Les contextes matériels ou sociaux dans lesquels ces jeunes adultes évoluent sont également facteurs d'explication de la fréquence des contacts téléphoniques qu'ils entretiennent avec leurs parents.

#### **L'influence des dimensions matérielles du contexte de vie**

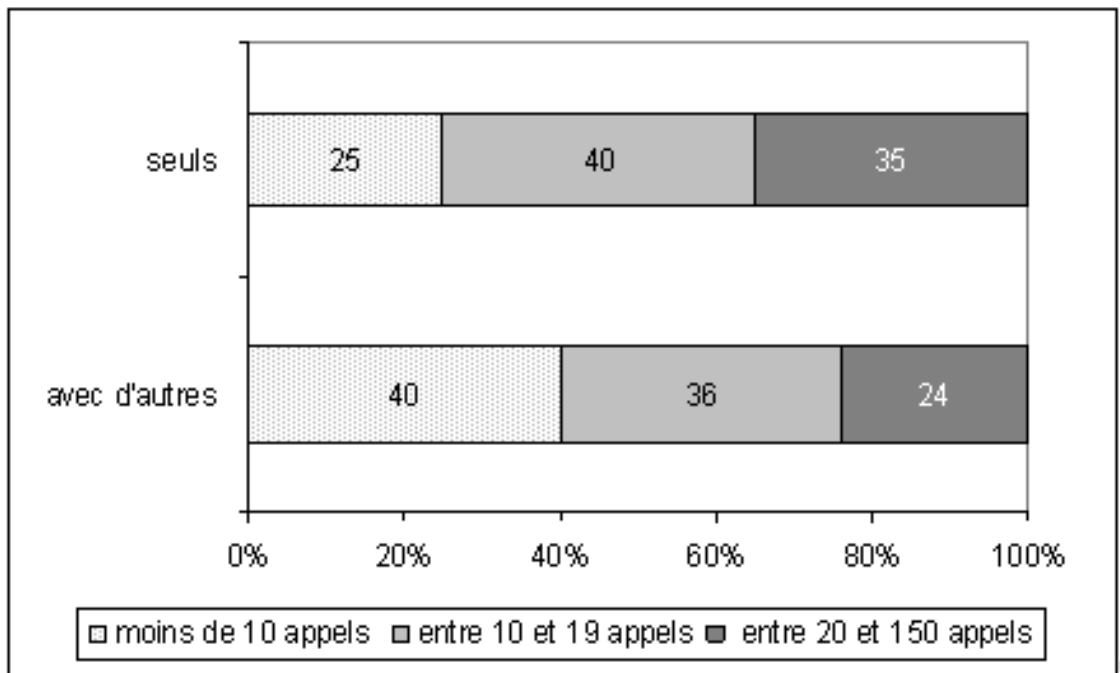
Le contexte matériel est d'abord celui de la résidence. Deux éléments la définissent en priorité : la structure du logement en lui-même et la composition du ménage.

Le contexte résidentiel de vie peut vraisemblablement faire varier la sociabilité téléphonique dans la mesure où le logement offre ou non la possibilité de s'isoler dans une pièce lorsque l'enquêté vit avec au moins une autre personne. En effet, la relation téléphonique avec ses amis intimes ou ses parents peut avoir un caractère privatif que la difficulté matérielle à s'isoler pourrait limiter voire décourager. Nous ne pourrions malheureusement pas tester cette hypothèse dans le cadre de notre base de données dans la mesure où seules 20 personnes vivent à la fois à plusieurs et dans une seule pièce, chiffre trop faible pour être testé à un niveau statistique.

En revanche, la structure du ménage présente des possibilités d'analyse qui éclairent notre questionnement.

#### **Habiter seul : des effets certains sur la sociabilité téléphonique amicale**

Le fait d'habiter seul implique une certaine disponibilité mais également un besoin relationnel. Nous savons que les personnes seules appellent plus souvent que les autres [Rivière, 2001 ; Licoppe et Smoreda, 2000, Glaisse et Rowe, 1993]. Concernant les contacts avec les amis, ce résultat est très significatif : lorsqu'on habite seul, le nombre de coups de fil passés à des relations amicales est nettement plus élevé que lorsqu'on habite en couple ou en colocation.

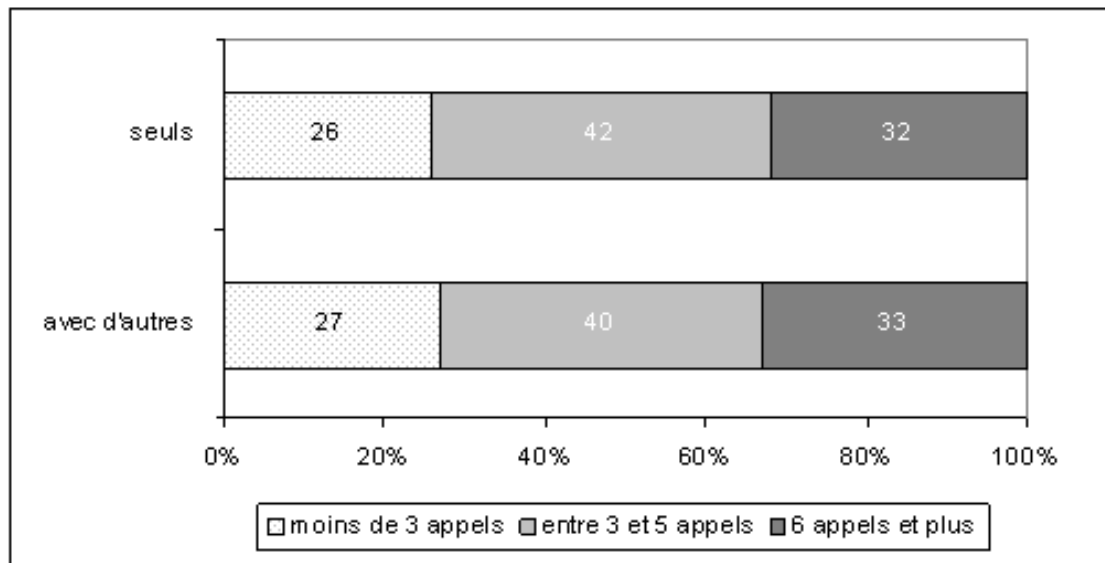


Graphique 28. Nombres d'appels téléphoniques passés aux amis dans les 8 derniers jours selon la présence ou non d'autres personnes dans le ménage

Sous-population des décohabitants

Qu'en est-il des contacts avec leur famille et plus spécifiquement leurs parents ?

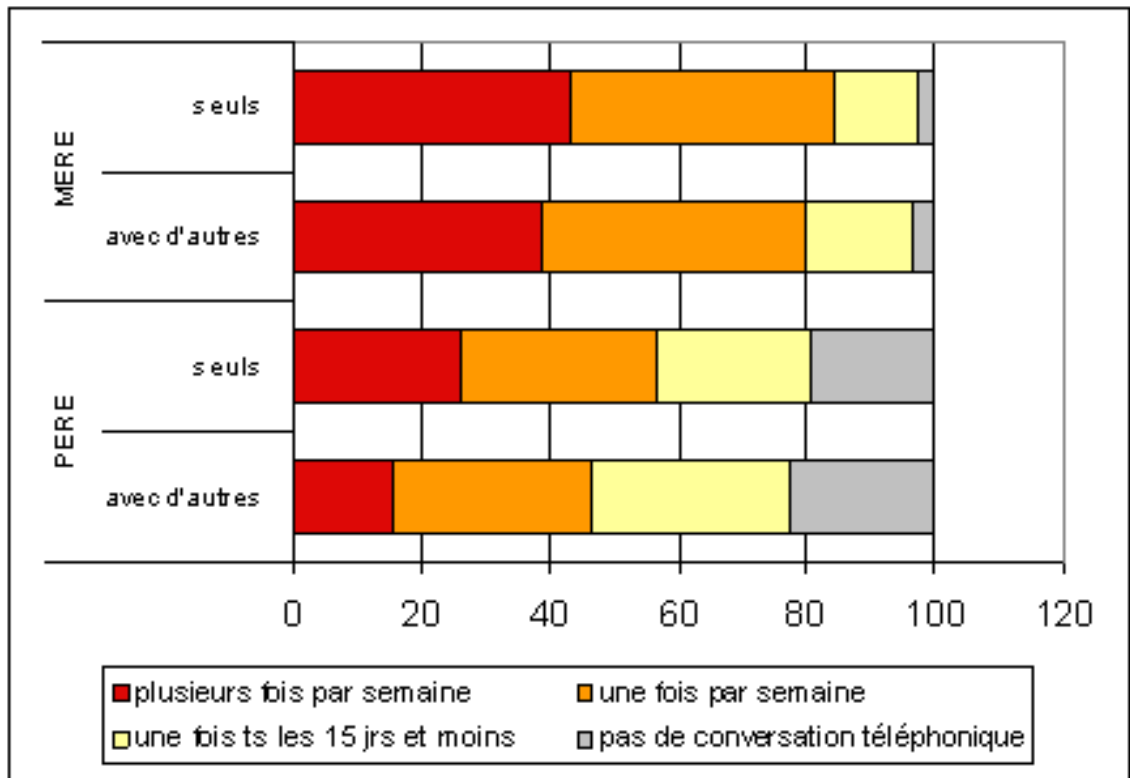
Pris dans leur ensemble, les coups de téléphone adressés à la famille ne varient pas suivant que l'on habite seul ou à plusieurs. Ce résultat est pour le moins inattendu. Il signifierait que les appels à la famille constitueraient une part d'invariable, dépendant plus d'une culture du téléphone que du contexte de vie. En revanche, selon que l'on se trouve seul ou à plusieurs dans un logement, il s'agirait de moduler sa sociabilité en appelant plus ou moins les amis. La famille constituerait la part d'invariable, dépendant des habitudes instaurées vis-à-vis du téléphone tandis que la sociabilité amicale serait modulable suivant le contexte de vie.



Graphique 29. Nombre d'appels téléphoniques passés à l'ensemble de la famille dans les 8 derniers jours suivant la présence d'autres personnes dans le ménage

Sous-population : décohabitants

Si nous interrogeons spécifiquement les relations téléphoniques entretenues avec la mère, les résultats suivent la distribution des coups de fils passés à la famille dans sa globalité : les personnes seules ne sont pas significativement plus souvent en contact téléphonique que celles qui habitent avec d'autres (conjoint ou amis). Ceci confirme à propos des contacts téléphoniques entretenus avec la mère la part d'invariabilité suivant le contexte de résidence constatée à propos de la famille.



Graphique 30. Fréquence des contacts téléphoniques avec la mère et avec le père suivant l'isolement résidentiel des jeunes adultes

Sous-population : décohabitants

En revanche, la fréquence des contacts avec le père varie en fonction du contexte de résidence, de la même façon que celle observée avec les amis. Les relations téléphoniques avec le père semblent avoir là aussi un statut différent de celles entretenues avec la mère : elles sont plus fluctuantes suivant le contexte dans lequel le jeune adulte évolue.

### Pour résumer,

*le contexte de résidence du jeune adulte apparaît comme un élément qui oriente le régime de communication téléphonique amical : lorsqu'ils habitent seuls, ils sont plus enclins à appeler leurs amis. La sociabilité téléphonique familiale ne semble pas en revanche remplir le même rôle puisque, prise dans son ensemble, elle ne varie pas en fonction du contexte de vie. Néanmoins, lorsqu'on distingue les régimes de communication téléphonique avec le père de ceux avec la mère, on constate que c'est avec la mère que les échanges téléphoniques sont les plus indépendants du contexte : seul ou avec d'autre, la fréquence des communications avec la mère ne change pas. En revanche, les contacts téléphoniques avec le père varient suivant le cadre de vie du jeune adulte, exactement comme ce que l'on peut observer vis-à-vis des amis.*

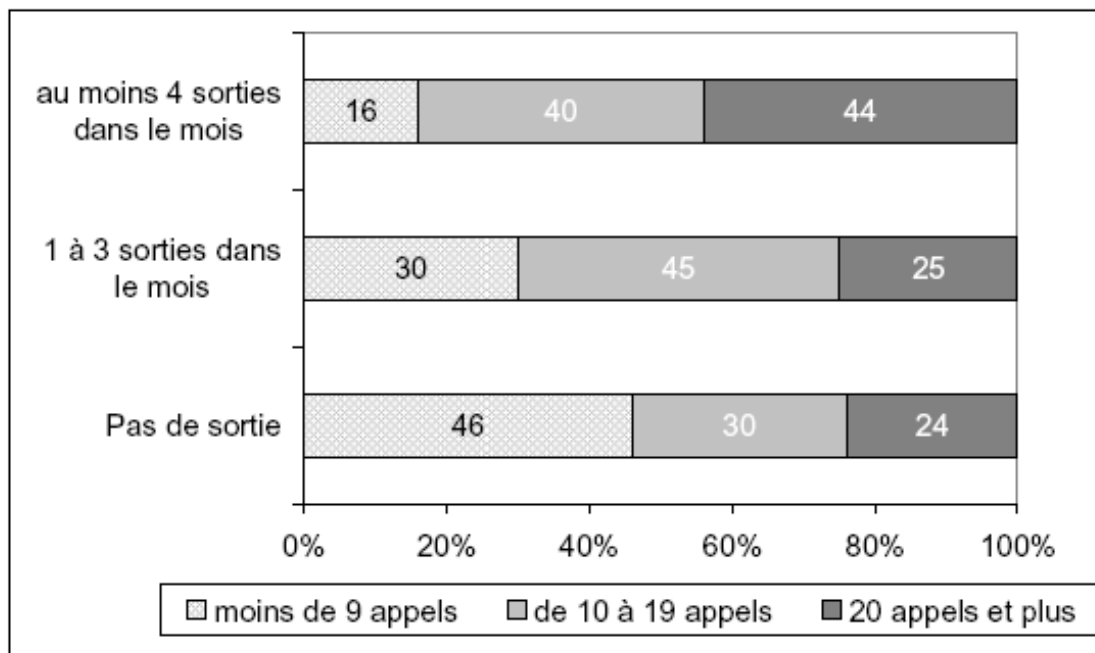
### L'influence du réseau de sociabilité amicale sur les usages du téléphone

Les contextes amicaux dans lesquels les jeunes adultes évoluent sont également des éléments susceptibles d'expliquer leur sociabilité téléphonique amicale. Ils posent en outre la question de la compensation d'un soutien affectif par un autre. Appelle-t-on plus souvent

ses parents, toutes proportions gardées, lorsque l'on a très peu d'amis ? En d'autres termes, bien que la culture du téléphone apparaisse comme le principal élément d'explication de la plus ou moins grande propension à téléphoner, que se passe-t-il lorsque ce n'est pas une question de culture du téléphone qui est un obstacle à l'utilisation de ce média mais l'absence d'interlocuteurs potentiels ?

Deux indicateurs de sociabilité vont nous permettre d'évaluer si le réseau des jeunes adultes enquêtés en la matière est plutôt dense ou plutôt lâche. Sans qu'il soit possible de savoir si ce réseau est étendu ou pas, il est toutefois envisageable, à travers le nombre de sorties mensuelles dans les bars (ou pubs)<sup>102</sup> d'une part, et les sorties-dîner chez des amis<sup>103</sup> d'autre part, d'évaluer la place tenue par la sociabilité amicale dans les pratiques quotidiennes de loisir.

A propos des sorties dans les bars et les pubs, les jeunes adultes décohabitants se répartissent en trois grands groupes : ceux qui ne vont jamais dans ces lieux (38 %), ceux qui n'y vont que ponctuellement (37 %) et ceux qui y vont au moins une fois par semaine (25%). La corrélation entre le nombre de sorties dans les bars et le nombre d'appels passés aux amis est linéaire : plus on sort dans ce type de lieu, plus la sociabilité téléphonique amicale est élevée.



Graphique 31. Nombre d'appels téléphoniques passés aux amis dans les 8 derniers jours selon le nombre de sorties mensuelles dans des bars ou pubs

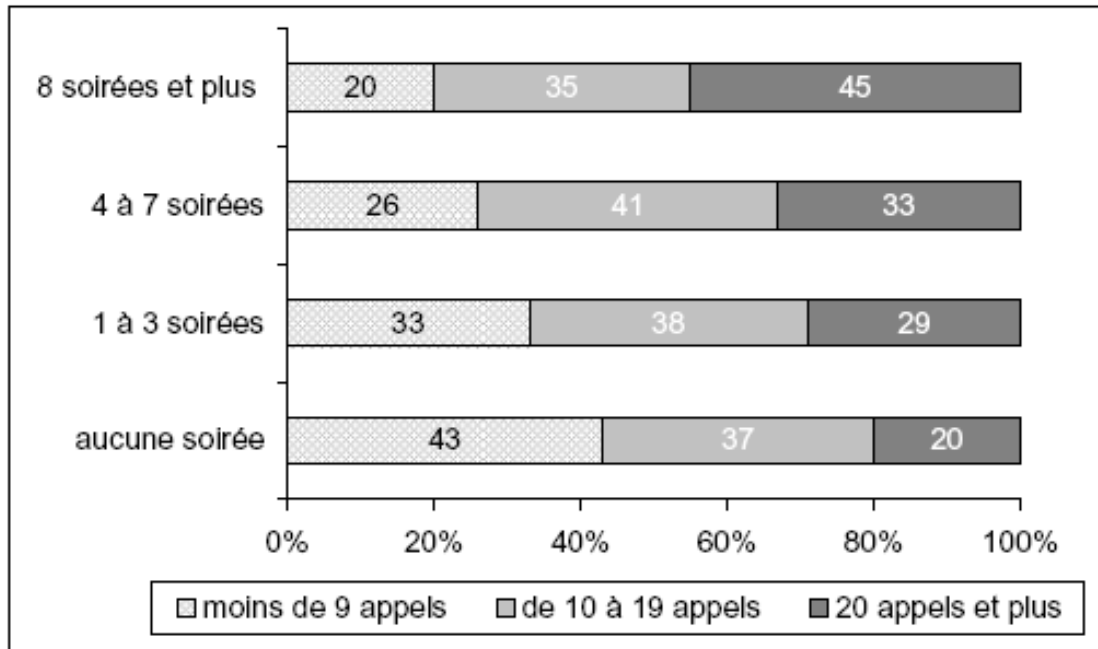
Sous-population : décohabitants

Afin de prendre en considération ceux qui ont comme préférence de sortie les lieux privés, nous avons également analysé les invitations à dîner au cours du mois précédant l'enquête. 30 % des jeunes adultes décohabitants n'ont pas été manger chez des amis pendant cette période, 32 % y ont été ponctuellement, 25 % sont reçus une ou deux fois par

<sup>102</sup> Sachant que dans 92 % des cas, les enquêtés sortent dans les bars et les pubs avec leurs amis.

<sup>103</sup> Ont été pris en considération les « collègues d'études » pour lesquels aucune obligation de rencontre n'existe et les « autres amis », c'est-à-dire que seuls les collègues de travail sont en fait exclus.

semaine tandis que 13 % sont invités au moins deux fois par semaine. De la même manière que pour ceux qui affectionnent les sorties dans les bars, plus on est invité à dîner, plus la sociabilité téléphonique amicale est élevée.



Graphique 32. Nombre d'appels téléphoniques passés aux amis dans les 8 derniers jours selon le nombre d'invitations à dîner chez des amis dans le mois

Sous-population : décohabitants

Qu'elle soit plutôt tournée vers les lieux publics ou plutôt tournée vers les espaces privés<sup>104</sup>, plus le réseau amical est dense, plus la pratique téléphonique en direction de ce réseau est intense. La pratique téléphonique en direction des amis est donc bien en lien avec le contexte relationnel amical dans lequel les jeunes adultes évoluent.

La question qui se pose alors est de savoir si, lorsque l'on est amicalement très entouré, cela tend à diminuer les contacts avec la famille et en particulier avec la mère. A contrario, quel rôle joue le soutien maternel lorsque le réseau amical est faible ?

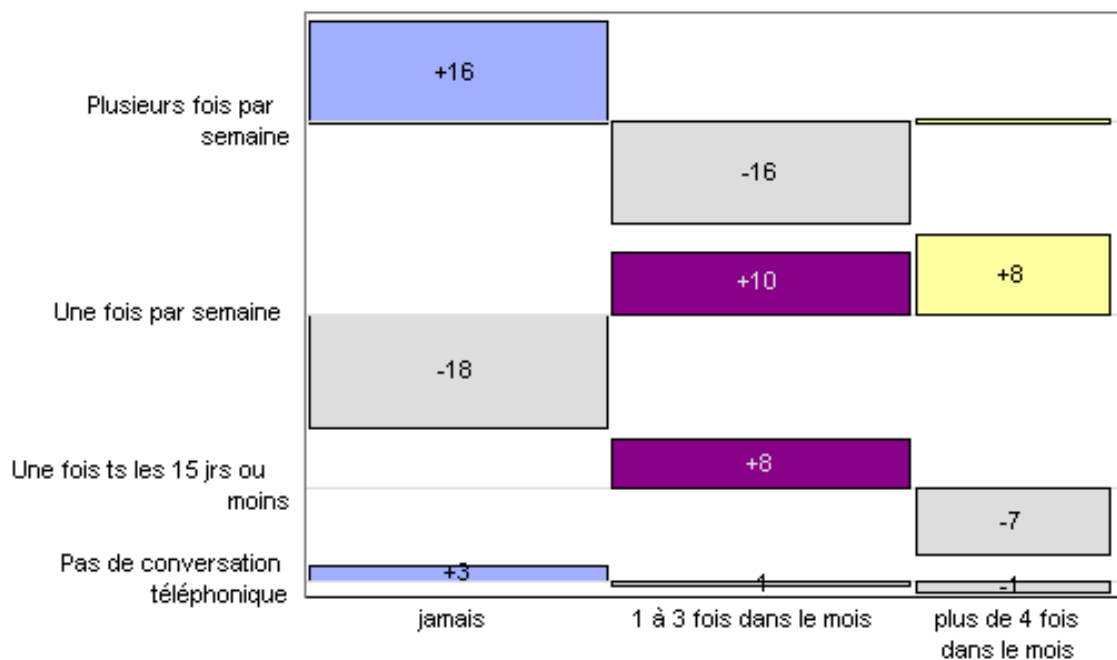
Présentée sous la forme d'un tableau des écarts, la relation entre la propension à sortir dans les bars et les pubs et la fréquence des contacts téléphoniques avec la mère montre toute sa complexité. Il n'y a pas de lien linéaire qui apparaisse comme lorsque l'on interroge le rapport entre pratiques téléphoniques avec la mère et pratiques de sorties entre amis.

Le résultat le plus clair est que lorsqu'on ne sort jamais dans les bars, on est plus souvent que les autres très fréquemment en relation téléphonique avec sa mère. Nous pouvons voir là un recours au soutien maternel face à un réseau de sociabilité faible. Cette tendance se confirme lorsque l'on interroge la relation entre les invitations à dîner et la fréquence des contacts téléphoniques avec la mère : là aussi, lorsqu'il n'y a aucune invitation, les appels entre les jeunes adultes et leur mère sont particulièrement fréquents. Lorsque que le réseau relationnel est pauvre, nous pouvons finalement observer une

<sup>104</sup> En fait, dans la plupart des cas, plus les jeunes adultes sortent dans les bars et plus ils sont souvent reçus à dîner chez des amis.

pratique téléphonique intense mais sur un nombre réduit d'interlocuteurs dont la mère fait partie

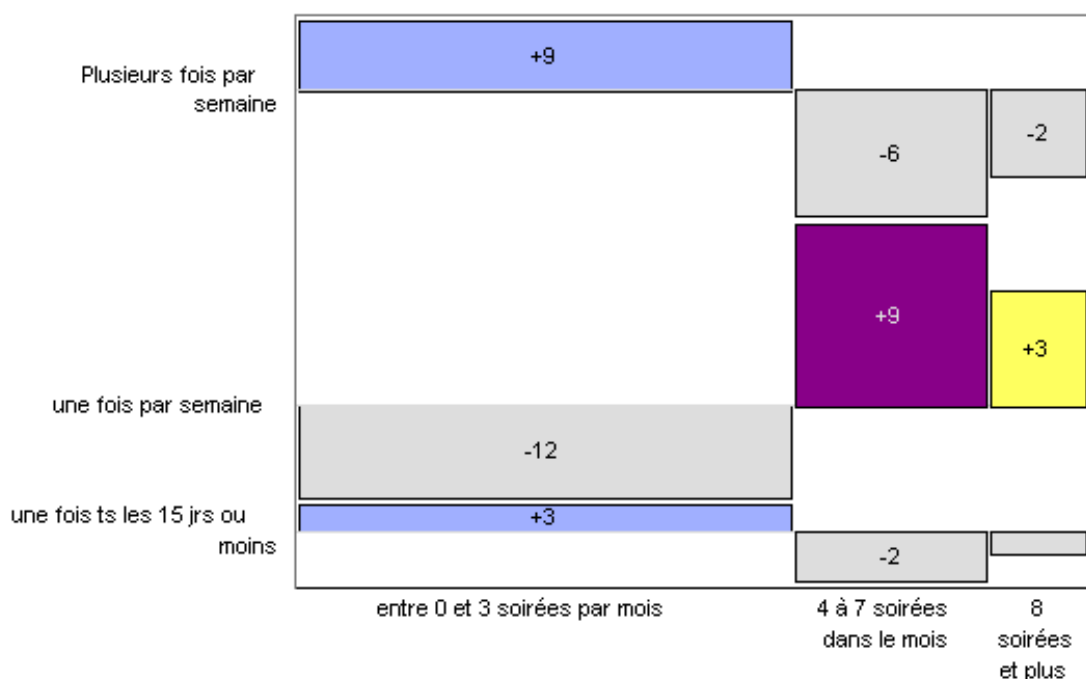
Pour les autres intensités de pratiques de sorties, il n'y a pas de corrélation claire. Ce n'est pas parce que l'on sort beaucoup que la fréquence des communications téléphoniques avec la mère augmente ou baisse. En fait, elle reste hebdomadaire, ce qui est la fréquence modale pour cette population. Ce que Carole-Anne Rivière expose dans sa recherche rejoint cette observation : une sociabilité amicale qui repose sur des réseaux étendus et diversifiés, indice de richesse relationnelle, « **peut ne pas être exclusive d'une sociabilité familiale alors qu'une sociabilité familiale peut être exclusive d'une sociabilité amicale** »<sup>105</sup>.



Graphique 33. Tableau des écarts entre la fréquence des contacts téléphoniques avec la mère et les sorties mensuelles dans les bars

Sous-population : décohabitants

<sup>105</sup> Rivière, 2001. p21.



Graphique 34. Tableau des écarts entre la fréquence des contacts téléphoniques avec la mère et les invitations à dîner

Sous-population : décohabitants

*L'observation des liens entre le contexte des pratiques de sociabilité et l'usage du téléphone en direction des amis apporte des éléments complémentaires au constat d'un comportement téléphonique régit selon une certaine « culture » du téléphone. Plus les pratiques de sociabilité sont intenses (sorties, invitation à dîner...), plus les échanges téléphoniques amicaux sont élevés. La culture du téléphone va de pair avec une culture de la sociabilité amicale. Les régimes des communications téléphoniques sont à l'image de la sociabilité amicale des jeunes adultes.*

*Lorsque le réseau amical fait défaut, il semble que la mère soit plus présente dans les communications téléphoniques, ce qui apparaît comme une forme de soutien, de compensation d'une sociabilité amicale faible. En dehors de ces cas extrêmes, la teneur de la fréquence des échanges avec la mère ne semble pas dépendre des pratiques de sociabilité des jeunes adultes.*

## Les caractéristiques sociales des parents et leur usage du téléphone

Pour dépasser le contexte des enquêtés eux-mêmes, nous nous pencherons également sur le milieu dont ils sont issus. Il faut en effet au moins deux interlocuteurs pour qu'une conversation téléphonique ait lieu. La prise en compte du milieu des parents est à la fois un moyen de prendre en considération le contexte des parents eux-mêmes, tout en partant du principe que selon les milieux sociaux, l'usage de téléphone peut varier.

Nous l'avons vu, les pères et les mères ne font pas les mêmes usages du téléphone à l'égard de leurs descendants. De ce fait, nous nous attacherons d'abord à observer ce qui entre en ligne de compte pour les mères du point de vue de ses caractéristiques sociales



quant à la fréquence des contacts avec le jeune adulte. Nous nous intéresserons ensuite aux pères, dans le même objectif.

### **La position sociale de la mère influence pour partie son usage du téléphone**

Lorsque les mères ont une activité professionnelle, elles sont d'autant plus souvent en contact téléphonique qu'elles sont en bas de la hiérarchie sociale. Les femmes ayant le statut de cadre ou exerçant une profession libérale sont tendanciellement parmi celles qui sont le moins en contact téléphonique avec leur descendant. Les revenus des mères, qui dépendent forcément en grande partie de leur statut professionnel, suivent globalement la même distribution : ce sont celles qui gagnent le plus d'argent qui ont tendance à appeler un peu moins souvent que les autres.

Celles qui n'ont pas d'activité professionnelle présentent des comportements qui ne rejoignent pas ces observations. Ce sont celles qui, tendanciellement, sont le moins souvent en contact téléphonique (une fois tous les 15 jours ou moins), alors même que la disponibilité qu'on leur suppose nous laissait penser qu'elles passeraient plus de temps que les autres au téléphone. Lorsque l'on observe les revenus de ces mères qui ne travaillent pas<sup>106</sup>, nous pouvons constater que les mères au foyer sont majoritairement celles qui n'ont pas de revenus propres. Pour certaines, un très faible revenu est tout de même déclaré. Les autres sont surtout des mères à la retraite ou préretraite. Leur revenu est alors variable. En s'intéressant plus particulièrement aux 21 mères qui ne sont en communication avec leur descendant qu'une fois tous les 15 jours ou moins, tout en ayant un revenu très bas, nous constatons qu'il s'agit surtout de femmes qui n'ont pas fait d'études et qui ont un petit travail d'appoint. C'est alors essentiellement leur conjoint qui pourvoit aux besoins du ménage. Quelques-unes ont des profils un peu différents : de nationalité étrangère, elles ne résident probablement pas en France. Elles ont alors un niveau d'études élevé, ce qui laisse supposer que le jeune adulte enquêté est venu en France pour ses études. La faible fréquence des communications s'explique alors plus vraisemblablement par la distance géographique et les coûts de communication alors plus élevés. En somme, en observant de plus près ces profils de femmes qui ne travaillent pas, celles qui n'ont pas de ressources propres parce qu'elles sont mères au foyer appellent tendanciellement moins souvent que les autres. Cette tendance aux contacts téléphoniques rares de la part des mères sans profession est confirmée par la variable qui distingue celles qui occupent un emploi des autres. Les éléments d'explication sont difficiles à identifier.

Le niveau d'étude des mères n'apparaît pas comme une caractéristique telle qu'elle permette d'expliquer de façon significative les variations de fréquences des contacts téléphoniques avec les jeunes adultes.

Le fait de travailler dans le public ou le privé n'est pas non plus un critère qui implique une particularité sur la fréquence des contacts entre les mères et les jeunes adultes. Bien que cette distinction soit opérante sur beaucoup d'aspect, en ce qu'elle est pertinente dans la définition d'un milieu [De Singly, Thélot, 1989], elle ne semble pas affecter les relations téléphoniques intrafamiliales entre mère et enfant.

**Tableau 41. Caractéristiques sociales de la mère suivant la fréquence des communications téléphoniques avec son descendant (en % ligne)**

<sup>106</sup> Voir tableau 77 des effectifs entre situations des mères sans activité professionnelle et revenus en annexe.

## Les trajectoires des jeunes adultes issus de parents séparés

		Plusieurs fois par semaine	Une fois par semaine	Une fois tous les 15 jours ou moins	Pas de conversation téléphonique	Total	TEST KHI-2*
Niveau d'études	Pas d'études	44	37	13	6	100	
	BEPC/CAP/BEP	42	40	18		100	
	bac	40	44	15	1	100	
	études sup.	38	47	15	1	100	
	<b>Tous les niveaux d'études</b>	<b>41</b>	<b>42</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>100</b>	-
P.C.S.	artisans, commerçants, chefs d'ese	36	44	16	4	100	
	cadres et professions libérales	34	46	21		100	
	professions intermédiaires	46	35	17	2	100	
	employés /ouvriers	47	40	11	1	100	
	Sans activité professionnelle	30	43	25	3	100	
	<b>Toutes les PCS</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	<b>16</b>	<b>2</b>	<b>100</b>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Revenus	≤ 750 €	43	31	26		100	
	750 € - 1 100 €	54	36	7	4	100	
	1 100 € - 1 500 €	49	37	13	1	100	
	1 500 € et +	37	51	12	1	100	
	pas de ressource personnelle	32	48	17	3		
	<b>Tous revenus confondus</b>	<b>43</b>	<b>40</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>100</b>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Statut	Occupe un emploi	45	41	13	2	100	
	Sans emploi	34	43	20	3	100	
	<b>Ensemble des statuts d'activité</b>	<b>41</b>	<b>42</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>100</b>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Secteur	public	44	42	11	2	100	
	privé	45	39	14	2	100	
	<b>Ensemble des secteurs d'activité</b>	<b>45</b>	<b>41</b>	<b>13</b>	<b>2</b>	<b>100</b>	-

Sous-population : décohabitants

\*Tests effectués sans la colonne concernant la modalité « pas de conversation téléphonique » pour laquelle l'effectif était trop faible pour permettre que le test soit effectif.

### La position sociale du père influence significativement son usage du téléphone

Le comportement des pères tend à suivre un mouvement inverse de celui des mères, alors que les contacts sont tendanciellement moins fréquents. Plus les pères ont des professions élevées dans la hiérarchie sociale, plus ils ont tendance à entrer fréquemment en contact avec leur descendant. L'analyse concernant le statut d'activité des jeunes adultes nous avait déjà laissé entrevoir la corrélation qui existe entre la position socioprofessionnelle

du père, le statut d'étudiant et la fréquence plus élevée des contacts téléphoniques. Les artisans, commerçants, chefs d'entreprise ont des comportements qui s'apparentent à ceux des ouvriers et employés : la propension à ne jamais entrer en contact téléphonique avec son descendant concerne plus d'un quart des pères pour ces catégories. Les tranches de salaires, qui suivent la hiérarchie des professions, évoluent de façon linéaire avec l'inclination à entrer en contact téléphonique : plus les pères ont un revenu important, plus ils appellent souvent leur descendant.

Contrairement à ce que l'on a pu observer pour les mères, le niveau d'étude est opérant en ce qui concerne les pères. Plus les études ont été longues et plus les pères sont souvent en contact téléphonique avec leur descendance. Une nuance existe toutefois : les pères qui ont suivi des études supérieures sont surreprésentés parmi ceux qui téléphonent rarement. Mais tendanciellement, cette surreprésentation un peu surprenante par rapport aux autres caractéristiques sociales des pères s'explique en partie par la proportion particulièrement faible des pères qui n'ont pas du tout de contact téléphonique avec les jeunes adultes enquêtés. Il est probable que si cette variable fonctionne mieux que pour les mères pour expliquer les comportements téléphoniques des pères, c'est parce que l'adéquation est plus grande pour les hommes entre le niveau d'étude et la profession exercée.

Comme pour les mères, le secteur d'activité – privé ou public – ne semble pas être un élément qui permette d'expliquer les variations dans la gestion des contacts téléphoniques entre les pères et leur descendant.

Le fait d'être ou non à son compte n'apparaît pas non plus comme une variable pertinente pour notre questionnement. Le fait que les artisans-commerçants et les employés-ouvriers aient des pratiques qui se ressemblent alors que les premiers sont essentiellement à leur compte tandis que les seconds sont principalement salariés tend à neutraliser les effets visibles lorsque l'on interroge la fréquence des contacts téléphoniques suivant les catégories socioprofessionnelles des pères. De ce fait, nous ne retiendrons pas cette distinction « à son compte – salarié » comme pertinente.

**Tableau 42. Caractéristiques sociales du père suivant la fréquence des communications téléphoniques avec son descendant (en % ligne)**

		Au moins une fois par semaine	une fois tous les 15 jours et moins	pas de conversation téléphonique	Total	TEST KHI-2
Niveau d'étude	Pas d'études	48	25	27	100	
	BEPC/CAP/BEP	49	27	24	100	
	bac	59	26	16	100	
	études sup.	57	34	9	100	
	<b>Tous les niveaux d'études</b>	<b>53</b>	<b>29</b>	<b>19</b>	<b>100</b>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
P.C.S.	artisans, commerçants, chefs d'ese	46	28	26	100	
	cadres et professions libérales	63	30	7	100	
	professions intermédiaires	58	27	15	100	
	employés /ouvriers	44	29	27	100	
	<b>Toutes les PCS</b>	<b>53</b>	<b>28</b>	<b>19</b>	<b>100</b>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Revenus	≤ 150 €	33	35	32	100	
	Entre 1 150 € et 1 500 €	51	37	12	100	
	Entre 1 500 € et 2 300 €	58	27	15	100	
	2 300 € et +	66	25	10	100	
	<b>Tous revenus confondus</b>	<b>55</b>	<b>30</b>	<b>16</b>	<b>100</b>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Statut	à son compte	53	28	19	100	
	salarié	51	29	20	100	
	<b>Ensemble des statuts d'activité</b>	<b>51</b>	<b>29</b>	<b>20</b>	<b>100</b>	-
Secteur	public	52	29	19	100	
	privé	50	30	20	100	
	<b>Ensemble des secteurs d'activité</b>	<b>51</b>	<b>29</b>	<b>20</b>	<b>100</b>	-

Sous-population : décohabitants

### Pères et mères : des comportements téléphoniques qui se complètent ou qui se ressemblent suivant les milieux

Les pères et les mères ont dans leur ensemble des comportements qui varient suivant un certain nombre de caractéristiques sociales, mais celles-ci correspondent à des tendances qui divergent, voire qui s'opposent. En observant attentivement la répartition des pratiques respectives des deux parents, il s'avère qu'en fait, dans les classes moyennes et supérieures, les comportements homme-femme tendent à se ressembler. Si les pères restent un peu moins souvent en contact téléphonique que les mères avec leurs descendants, leurs pratiques s'apparentent en définitive à celles des mères de cette catégorie qui ont une propension à téléphoner moins souvent que dans les classes populaires. Dans les catégories les plus dominées, les mères téléphonent très souvent tandis que les pères, plus fréquemment que dans les autres catégories, n'ont pas de contact téléphonique avec leur descendance. La répartition des rôles est alors très sexuée. Ces

résultats corroborent ce qu'observe Olivier Galland [1997] dans les milieux où le père est ouvrier ou employé où les enfants ont plus fréquemment des discussions exclusives avec leur mère.

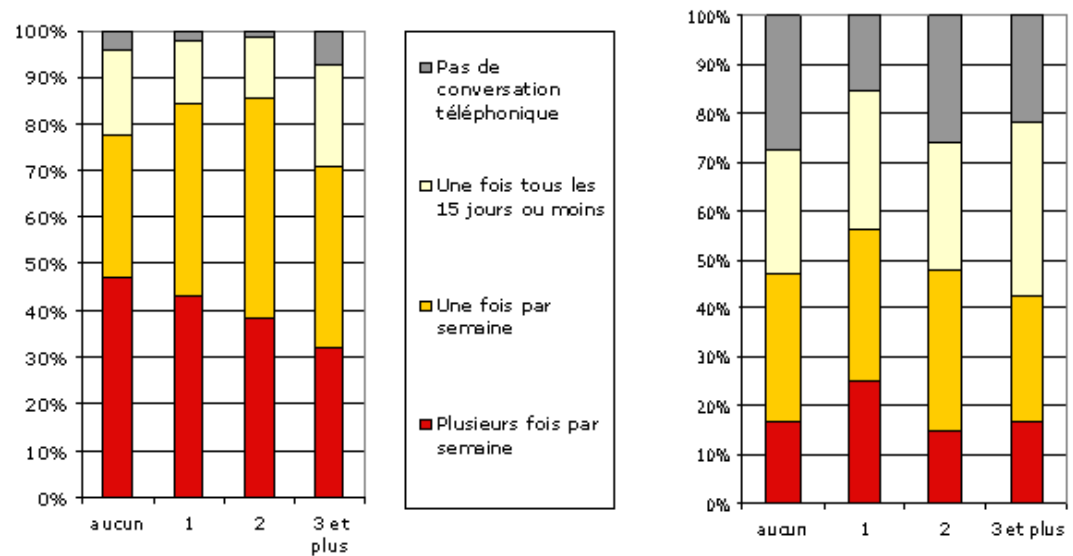
Ces constats prennent tout leur relief à la lumière des observations, déjà évoquées, d'une plus grande disparité des pratiques de la part des pères que de celle des mères. Mobilisées conjointement, ces informations nous amènent à constater que les jeunes issus des milieux les plus favorisés sont ceux qui ont le plus d'échange téléphonique avec leurs parents puisque la fréquence des contacts avec les pères augmente de façon significative tandis que celle avec les mères n'est qu'à peine moins importante. Ces jeunes adultes bénéficient ainsi d'un plus grand soutien téléphonique. Etant donné que d'autres situations se prêtent à des échanges relationnels – tels que les visites – nous ne pouvons conclure à un plus fort soutien parental. En revanche, le téléphone apparaît comme le support de communication favori des milieux privilégiés en ce qui concerne la sociabilité familiale.

### **Configurations familiales et régimes de communication téléphonique**

#### **Variation des comportements téléphoniques familiaux suivant la taille de la fratrie**

Pour compléter ce rapport au téléphone très différent entre le père et la mère, nous pouvons comparer leur comportement dans le cadre d'un élément de contexte comparable : le nombre de frères et sœurs dans la fratrie. Il constitue un indicateur de milieu social mais également une information supplémentaire sur la disponibilité des parents à l'égard des jeunes adultes enquêtés. En effet, nous pouvons supposer qu'elle n'est pas la même à l'égard de chacun des enfants suivant qu'ils sont enfants uniques ou issus d'une fratrie de 4.

Cette hypothèse se vérifie en ce qui concerne la mère : lorsqu'il n'y a que l'enquêté, les conversations très fréquentes sont plus importantes que lorsqu'il y a des frères et sœurs, et plus le nombre de frères et sœurs est important, plus cette fréquence élevée de communication diminue. Cette tendance est globale : plus le nombre d'enfants est important, moins ils sont fréquemment en contact téléphonique avec leur mère. Ainsi, les enfants uniques sont proportionnellement plus nombreux à entretenir une fréquence élevée de contacts téléphoniques avec leur mère. Mais on remarquera dans un même temps pour ceux-ci une légère surreprésentation des fréquences rares (une fois tous les 15 jours ou moins) avec leurs mères. Toutefois, l'effectif est ici trop restreint pour nous permettre de mener plus avant des analyses susceptibles d'explicitier cet inversement de tendance pour ce petit groupe de personnes.



Graphique 35. Fréquences des communications téléphoniques avec la mère puis avec le père en fonction du nombre de frères et sœurs des jeunes adultes

Sous-population : décohabitants

Le régime de fréquences des contacts téléphoniques avec le père semble échapper à la logique décrite à propos des relations téléphoniques avec la mère. Il n'y a pas de corrélation linéaire entre le nombre d'enfants dans la fratrie et la propension à téléphoner. Le seul écart que l'on puisse voir s'observe pour les fratries de 2 enfants : les communications y sont globalement plus fréquentes que pour les autres configurations familiales. Nous pouvons supposer qu'il s'agissait dans ce cas de figure d'un milieu spécifique qui pourrait expliquer cette forte implication téléphonique des pères. Mais précisément, lorsque la taille des fratries est comparée aux catégories socioprofessionnelles des pères, ce cas de figure n'est pas significatif d'un milieu professionnel donné<sup>107</sup>.

Le statut d'activité de la mère peut apparaître comme un élément d'explication possible. En effet, nous pouvons observer une surreprésentation des mères actives occupées dans les fratries de deux enfants. Cette situation est susceptible d'amener les mères à être un peu moins disponibles, ce qui donnerait lieu à une plus grande implication des pères dans les échanges téléphoniques avec les jeunes adultes, palliant alors le manque de disponibilité des mères. Mais les fréquences de communication avec les mères ne sont pas moins élevées dans ce cas de figure. La fratrie de deux enfants constituerait plus vraisemblablement d'un modèle de fonctionnement familial où la répartition des sexuées des rôles est moins active, les deux parents travaillant, les deux parents ayant des relations téléphoniques suivies avec leurs enfants.

Dans l'ensemble, nous constaterons que la forme de la fratrie n'a pas les mêmes effets sur le père et la mère. Là où l'on perçoit dans les échanges avec la mère une distribution des ressources maternelles entre les membres de la fratrie, les échanges avec les pères semblent peu sensibles à la configuration familiale.

<sup>107</sup> Le nombre d'enfant varie globalement en fonction de la hiérarchie des catégories socioprofessionnelles des pères, mais le fait d'avoir deux enfants dans la fratrie, configuration modale des familles enquêtées, n'est pas spécifique au statut de cadre ou profession intermédiaire. Tout au plus une légère surreprésentation des artisans-commerçants apparaîtrait comme une piste d'analyse, mais les effectifs sont trop minces pour qu'elle soit significative. Voir les tableaux croisés 78 et 79 entre la catégorie socioprofessionnelle des pères et le nombre de frères et sœurs en annexe p 357 (Effectifs et tableau des Ecarts à l'indépendance).

### **Variation des comportements téléphoniques familiaux suivant la situation matrimoniale des parents**

La séparation des parents, objet central dans cette recherche, participe à définir des comportements spécifiques à cette situation. Alors que l'on constate globalement qu'il existe une socialisation à l'usage du téléphone, dont le volume global varie quel que soit l'interlocuteur, la séparation des parents constitue-t-elle une situation à même de perturber la logique de la répartition des fréquences de contacts téléphoniques ?

Nous constatons en effet que suivant que les parents vivent ensemble ou séparés, les corrélations observées entre sociabilité téléphonique familiale et amicales sont accentuées ou au contraire, présentent une répartition dont les logiques sont différentes. Lorsque les parents sont mariés, la culture du téléphone constitue un élément qui explique très bien le régime de communication téléphonique entretenu par les jeunes adultes à l'égard de leur mère ou de leurs amis.

→ Appels aux amis Fréquence d'appel avec la mère	Mères mariées			Mères séparées		
	0 à 9	10 à 19	20 à 150	0 à 9	10 à 19	20 à 150
Une fois tous les 15 jours ou moins	<b>53</b>	25	22	27	<b>55</b>	18
une fois par semaine	32	<b>42</b>	26	33	44	23
plusieurs fois par semaine	34	32	<b>34</b>	31	40	29
Ensemble des fréquences	36	35	29	31	44	25

*Tableau 43. Fréquences des contacts téléphoniques avec la mère mariée ou séparée en fonction du nombre d'appels aux amis (en 8 jours) (% ligne)*

Sous-population des décohabitants

Au contraire, lorsque les mères sont séparées, la répartition entre le nombre de coup de fils donnés aux amis et la fréquence des contacts téléphoniques avec la mère n'est pas linéaire et son analyse demande la mobilisation d'autres dimensions. Le comportement téléphonique entre le jeune adulte et son père est lui aussi affecté<sup>108</sup>.

La séparation des parents donne lieu à des variations de comportements dans l'usage du téléphone qu'il s'agira d'analyser. Tout se passe comme si la séparation introduisait dans la gestion des relations intergénérationnelles des modifications telles qu'elle modifierait la culture téléphonique des familles en engageant des enjeux supplémentaires.

Ce sont ces variations que la séparation des parents introduit dans le régime des relations entretenues avec les jeunes adultes que nous nous attachons à expliciter dans la partie suivante.

### **Pour résumer,**

*pour les parents, le téléphone ne s'utilise pas de la même façon suivant les milieux sociaux. Les mères ont des comportements qui évoluent principalement en fonction de leur position dans la hiérarchie des professions et catégories socioprofessionnelles : plus elles sont en haut de cette échelle, moins les contacts téléphoniques avec leurs enfants sont fréquents.*

<sup>108</sup> Voir Tableau 81 p 358 en annexe.

*Toutefois, celles pour qui aucune profession n'a été déclarée sont celles avec lesquelles les communications téléphoniques avec leurs enfants sont tendanciellement les plus rares. Les éléments d'explication manquent à cette observation, le temps disponible à consacrer à cette activité étant a priori plus important pour ces femmes. Les autres caractéristiques sociales ne présentent pas de corrélation claire.*

*Les pères présentent pour leur part des comportements opposés : plus ils occupent des positions sociales élevées, plus la fréquence des communications avec leurs enfants est importante. Elle reste toutefois tendanciellement bien inférieure à celle des mères. PCS, niveaux d'étude et revenus fonctionnent de façon plus homogène que pour les mères.*

*En fait, les comportements paternels et maternels sont liés et correspondent à une répartition des rôles plus ou moins sexuées : en bas de la hiérarchie sociale, cette répartition sexuée est très accentuée : les femmes sont depositaires de l'usage du téléphone vis-à-vis des enfants, tandis qu'en haut de l'échelle sociale, les deux parents sont mobilisés. Leurs comportements tendent ainsi à plus de similarité, même si les mères sont toujours plus enclines à utiliser ce média.*

*Le temps maternel passé au téléphone est à répartir entre une descendance étendue : plus le nombre d'enfant de la fratrie est élevé, moins la fréquence des coups de fil est importante. Cela ne s'organise pas de la sorte pour les pères, pour lesquels on n'observe pas de corrélation entre la fréquence des conversations téléphoniques avec leurs descendants et leur nombre.*

*La séparation des parents apparaît comme un élément qui redistribue les tendances ainsi observées. Les enjeux introduits par la désunion semblent bouleverser les logiques précédemment en œuvre.*

## Introduction aux spécificités des régimes de relations téléphoniques après la séparation des parents

L'analyse des communications téléphoniques constitue le moyen d'analyser les régimes relationnels engagés entre les jeunes adultes décohabitants et leurs parents.

Claudine Attias-Donfut [1995] montre que la séparation d'un couple a une incidence sur les relations que les protagonistes entretiennent avec leurs propres parents. Par analogie, un premier objectif consiste à supposer de la même façon des incidences de la séparation du couple parental sur l'organisation de la sociabilité familiale avec les descendants de ce couple. Il s'agirait de les décrire. Pour cela, l'analyse des configurations des flux de communications téléphoniques est particulièrement adaptée. En effet, c'est le seul moyen de prendre la mesure des relations interpersonnelles directes entre le jeune adulte et chacun de ses parents. La comparaison est alors possible entre les familles où les parents vivent ensemble et celles où il y a eu rupture conjugale. De plus, au-delà de la conversation de vive voix, la communication téléphonique présente l'avantage d'avoir un commencement et une fin nette. Cela permet entre autre d'en évaluer la durée. A la somme de ces avantages s'ajoute que l'on peut identifier qui, des deux interlocuteurs, a eu l'initiative de l'appel. Tous ces aspects rendent compte de la nature des relations entretenues entre parents et enfants.

Un deuxième objectif est de mettre au jour les spécificités des comportements téléphoniques suivant le statut de l'interlocuteur (père ou mère). Saisi comme un système



relationnel, chacun des membres de la famille nucléaire joue un rôle, remplit une fonction. Il s'agira de comprendre les formes d'organisation des relations familiales et leurs activations. À chacun son usage du téléphone, en lien avec celui que les autres membres ont de ce média.

Pour ce faire, quatre parties sont développées. La première vise à décrire comment s'organise familialement la gestion des échanges téléphoniques entre ascendants et descendants. En prenant essentiellement en compte la fréquence des appels au sein du triptyque père-mère-jeune adulte, l'analyse menée visera tout d'abord à établir comment s'ajustent les comportements des uns et des autres lorsque les parents vivent ensemble. La séparation du couple parental engendre des configurations matérielles de vie telles qui amènent parents et jeunes adultes à adopter d'autres organisations pour gérer les échanges téléphoniques. À partir de ce qui a été établi pour les familles unies, les analyses menées explicitent ensuite l'adaptation des différentes familles à ce bouleversement que constitue la séparation des parents.

La deuxième partie s'intéresse plutôt aux contenus des communications téléphoniques et à leurs usages. Là encore, la comparaison est menée entre les jeunes adultes qui sont issus d'une famille unie et ceux dont la cellule familiale a été modifiée par la séparation du couple parental. Les durées des communications constituent un indicateur particulièrement intéressant qui permet d'approcher le rôle que le téléphone tient dans les familles.

La troisième partie ambitionne de montrer, à partir de l'analyse du profil de l'appelant et de l'appelé, comment le lien téléphonique constitue un moyen pour les parents de continuer d'exercer leur parentalité. La séparation de ces derniers vient bouleverser en partie la donne et participe à redéfinir les rôles et fonctions de chacun.

La quatrième partie s'intéresse aux représentations qu'ont les jeunes adultes du lien qui existe avec chacun de leurs parents. A partir des discours spontanés qu'ils ont l'histoire téléphonique avec leurs parents, il devient possible d'analyser les attendus de l'exercice de la fonction parentale et les ressorts de son activation, différents à propos du père et de la mère.

## **Chapitre 10 Les organisations familiales de gestion des échanges téléphoniques**

L'utilisation du téléphone dans les familles dépend d'un certain nombre de critères qui constituent une culture familiale du téléphone. Nous établirons les formes prises par les différentes cultures familiales de ce média. Cette première partie de l'analyse s'intéressera aux familles où les parents vivent ensemble, et ceci afin de pouvoir les comparer à celles où les parents se sont séparés. Nous verrons ensuite comment la séparation du couple parental entre en ligne de compte dans la gestion des échanges téléphoniques entre les ascendants et les descendants.

### ***L'organisation de la gestion des échanges téléphoniques dans les familles unies***

---

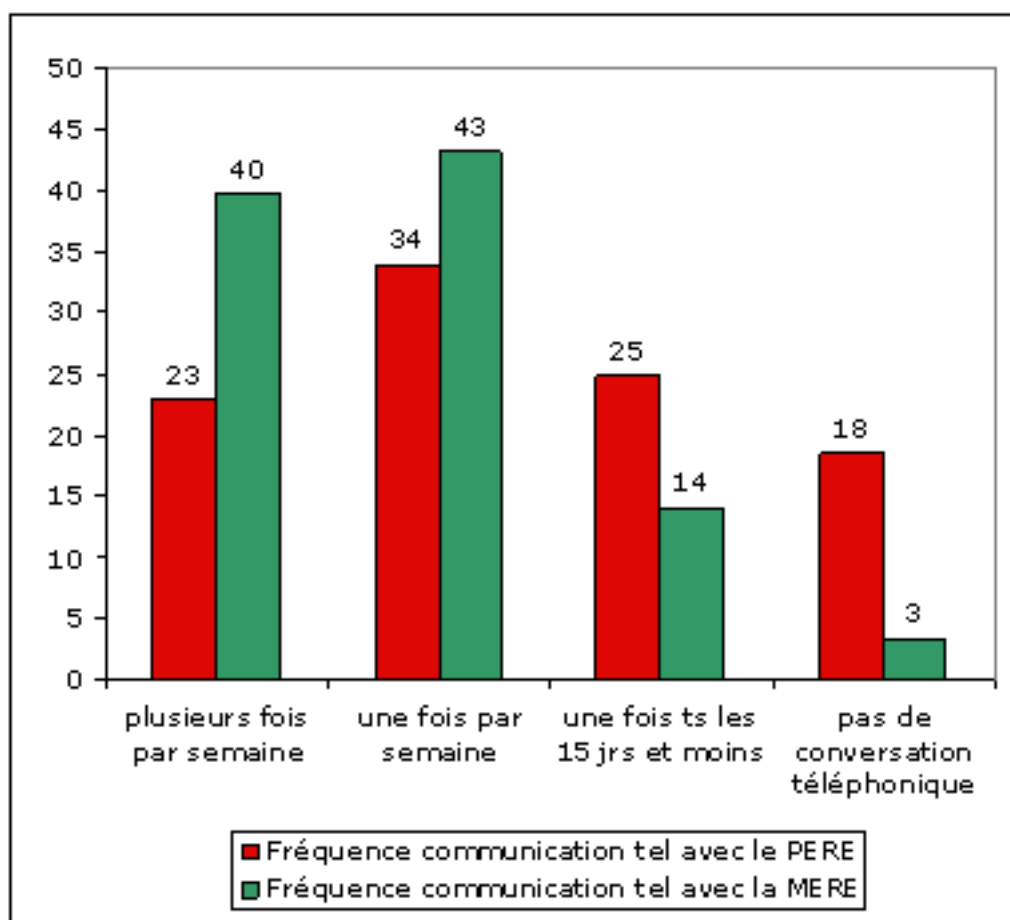
### **La structure des échanges téléphoniques entre les jeunes adultes, leur père et leur mère.**

Comme nous l'avons déjà fait pour décrire les pratiques de sociabilité téléphonique des 18-30 ans, nous utilisons la fréquence des appels téléphoniques entre le jeune adulte et chacun de ses parents pour prendre la mesure de l'intensité de cette sociabilité. La distribution générale des fréquences des communications téléphoniques entre les jeunes adultes et leur père, lorsque les parents vivent ensemble, montre qu'une part importante des pères (43 %) entretiennent des relations téléphoniques assez peu suivies avec leur enfant puisqu'ils sont en contact téléphonique avec eux moins d'une fois par semaine, voire jamais. Seule un peu plus de la moitié des jeunes adultes interrogés déclare qu'ils communiquent téléphoniquement au moins une fois par semaine avec leur père. Pour ceux-ci, l'interconnaissance est alors tangible et ces échanges téléphoniques fréquents sont très probablement le support d'une relation suivie. Disposer d'une fréquence de communication nous renseigne sur l'existence objective d'un flux d'échanges verbaux, sur l'existence d'une relation directe, mais très peu sur la nature de cette relation. On ne sait pas, par exemple, si de nombreux sujets sont évoqués ou s'il s'agit toujours du même type de conversation, sur les mêmes objets [Galland, 1997]. Pour autant, que les pères n'aient de contacts téléphoniques que peu fréquents, voire inexistant, avec leur descendant ne nous permet pas non plus de conclure à des relations distantes entre eux. Cette situation peut cacher des modes relationnels autres qui peuvent s'exprimer, notamment, à l'occasion de visites et de mises en présence.

Il semble que d'une façon générale, les pères ne soient que peu enclins à faire usage du téléphone, ce qui constitue une caractéristique spécifique à leur genre<sup>109</sup> : la part importante des pères qui n'ont que des fréquences de contacts téléphoniques rares voire inexistantes renseigne ainsi sur la faible propension qu'ont les hommes en général à utiliser le téléphone et à entretenir les échanges familiaux à distance<sup>110</sup>. Ils laissent aux femmes le soin de remplir ces tâches qui se traduisent en définitive par un usage majoritairement féminin de ce média concernant la sociabilité familiale [Chabrol & Périn, 1997 ; Rivière, 1999, Flichy, 1997, Glaisse G. & Rowe F., 1993, Réseau n°103, 2000]. Cette différenciation sexuée de l'usage du téléphone telle qu'elle peut être observée dans différentes situations sociales correspond à l'usage que pères et mères font du téléphone dans notre enquête.

<sup>109</sup> Voir le numéro 103 de la revue Réseau : dossier *Le sexe du téléphone*, 2000.

<sup>110</sup> Et cela même si, nous l'avons vu, les jeunes hommes entre 18 et 30 ans ne sont pas moins utilisateurs du téléphone que les jeunes femmes du même âge. Cela nous amène à nous interroger sur la différence de comportement entre les jeunes hommes et les hommes en population générale. L'hypothèse la plus probable est celle d'un alignement sur le comportement de la génération précédente à partir de la fondation d'une famille, marquée par la naissance d'un enfant [Claisse, 2000]. Mais il se peut également qu'il s'agisse d'un effet de génération, et il est alors un peu tôt pour en faire la démonstration.



Graphique 36. Fréquences comparées des communications entre les jeunes adultes et chacun de leurs parents vivant ensemble (%)

Sous-population des décohabitants dont les parents sont ensemble.

Les mères mariées sont plus de 8 sur 10 (83 %) à avoir leur descendant au téléphone au moins une fois par semaine, dont la moitié plusieurs fois par semaine. Seules 3 % d'entre elles n'ont pas du tout de communication téléphonique avec leur descendant, sous-population pour laquelle il est probable que le père se charge des communications téléphoniques. En termes de rapports téléphoniques avec sa mère, la norme est donc d'une fréquence élevée : au moins une fois par semaine – et cela pour une très forte majorité des personnes interrogées. Par rapport aux pères, cette fréquence est pratiquement deux fois plus élevée. Elles sont plus souvent que les pères en contact téléphonique avec leurs descendants et dans certains cas extrêmes, elles prennent en charge l'ensemble des échanges téléphoniques avec ceux-ci. Ces cas de figures sont répandus puisque 16 % des jeunes adultes dont les parents sont ensemble entretiennent des relations téléphoniques uniquement avec leur mère<sup>111</sup> : L'enquête qualitative de Martine Segalen [1999] sur les liens téléphoniques entre les générations montre que suivant les types de cultures familiales téléphoniques, le rôle et la gestion du téléphone varient. Pour certaines

<sup>111</sup> Ce chiffre est obtenu à partir du croisement de la sous-population des enquêtés n'ayant pas de contact téléphonique avec leurs pères mais seulement avec leurs mères, lesquelles sont effectivement présentes au domicile conjugal (79 jeunes adultes sans contact téléphonique avec leur père – 10 d'entre eux qui n'ont pas de contact non plus avec leur mère = 69 enquêtés avec des contacts téléphoniques seulement avec leur mère alors que le père est présent au domicile).

familles, l'organisation se fait autour d'un usage exclusif par la mère, le père ne décrochant pas non plus lorsque celle-ci est absente.

Lorsque les parents vivent ensemble, l'intervention de la mère et son rôle de gestionnaire des relations familiales implique que, dans un certain nombre de cas, les relations avec le père ne sont pas mesurables à travers les échanges téléphoniques. Mais en tout état de cause, les pères ne perdent pas pour autant le contact avec leurs enfants. Celui-ci est en fait médiatisé par l'intervention maternelle [Segalen, 1999] et probablement actualisé par les visites des jeunes adultes.

Comment les hommes les plus réticents à l'utilisation du téléphone justifient-ils qu'ils délèguent à leur femme cette fonction ? Si on en croit les entretiens dont il est fait mention dans *Le téléphone des familles*<sup>112</sup>, les hommes les plus réfractaires au téléphone arguent de l'usage intensif qu'ils en font dans le cadre professionnel pour expliquer qu'ils n'ont pas envie d'appeler ou de répondre quand ils sont chez eux. Ils peuvent également présenter le téléphone comme un piètre substitut du face-à-face. Ce qui manquerait alors serait la communication corporelle qui est permise par la mise en présence (serrement de mains, embrassade, accolade...) ou bien un style de communication autre que celui de l'échange verbal : partager un moment de silence ou faire des choses ensemble. En fait, le téléphone apparaît pour eux comme une « **frustration d'une relation qui apparaît ainsi incomplète, tronquée des mimiques, des gestes, des échanges corporels ou matériels** »<sup>113</sup>. Les femmes, plus familières du téléphone, seraient en mesure de saisir plus subtilement les modifications de voix et d'intonations, lesquelles fournissent en fait un complément d'informations important aux discours<sup>114</sup>. Les hommes, pour leur part, trouveraient ce média froid et réducteur, préférant s'en passer plutôt que d'en explorer les possibilités.

La conséquence de ces comportements est donc une médiatisation des liens pères-jeunes adultes par les mères lorsqu'ils ont quitté le domicile parental. C'est elles qui vont plus volontiers donner des nouvelles, témoigner de l'intérêt des parents pour le quotidien du jeune, et donc « **tisser le lien familial au long des jours et des semaines, ce lien familial dont on sait qu'elles sont les gardiennes** »<sup>115</sup>. Ainsi, on peut qualifier en partie la nature de la relation entre père et jeune adulte : elle n'est probablement pas directe mais indirecte, dépendant par là même de la présence de la mère.

On peut alors se poser la question de savoir en quoi cela renvoie à des relations différentes suivant que l'on est en contact direct ou non avec ses enfants. Qu'est-ce que la médiatisation par la mère de l'information engendre comme rapport entre père et jeune adulte ? Potentiellement, ces représentations des rôles de chacun et leur mise en œuvre introduisent des différences importantes quant aux capacités des hommes à se saisir d'une relation directe avec leurs enfants lorsque ceux-ci sont éloignés du foyer parental.

### La gestion du téléphone lorsque les parents vivent ensemble

Si nous observons la répartition des régimes de communications téléphoniques entre les jeunes adultes de notre échantillon et leurs parents alors que ceux-ci vivent ensemble, nous pouvons constater que, pour chacun des parents, les fréquences de communications avec le jeune adulte sont proches. La tendance à la symétrie des fréquences entre les deux

<sup>112</sup> Segalen, 1999.

<sup>113</sup> Ibid, p 41.

<sup>114</sup> Ibid.

<sup>115</sup> Ibid, p 22.

parents est très forte, comme les forts écarts à l'indépendance l'attestent concernant des fréquences d'appels comparables<sup>116</sup>. Si les pères ont tendance à être en communication téléphonique avec leurs enfants moins souvent que les mères, il faut constater toutefois que la fréquence des communications téléphoniques avec l'un est généralement équivalente à l'autre parent, même si un léger décalage existe. Autrement dit, lorsque les pères sont fréquemment en contact (une ou plusieurs fois par semaine), les mères ont tendance à l'être fréquemment aussi (tendancielle un peu plus). De même, lorsque les pères ont des contacts téléphoniques peu fréquents (une fois tous les 15 jours ou moins), le régime des communications téléphoniques avec la mère est approchant. Tout se passe comme si la posture vis-à-vis des communications téléphoniques présentait des similitudes d'un parent à l'autre, au sein d'un même noyau familial. Là encore, nous pouvons parler de « culture du téléphone » dans le sens où au sein d'une famille, les pratiques se ressemblent d'un parent à l'autre.

PERE \ MERE	plusieurs fois par semaine	une fois par semaine	une fois tous les 15 jrs ou moins	pas de conversation téléphonique	Total des % en ligne
plusieurs fois par semaine	21	2			23
une fois par semaine	7	26		1	34
une fois tous les 15 jrs et moins	5	9	11		25
pas de conversation téléphonique	7	6	3	2	18
Total des % en colonne	40	43	14	3	100

Tableau 44. Fréquences comparées des contacts téléphoniques du père et de la mère vivant ensemble à l'égard du jeune adulte décohabitant. (% par case)

Sous-population des décohabitants dont les parents vivent ensemble.

PERE \ MERE	plusieurs fois par semaine	une fois par semaine	une fois tous les 15 jrs ou moins	pas de conversation téléphonique	Total
plusieurs fois par semaine	<b>92</b>	7		1	100
une fois par semaine	20	<b>78</b>	1	1	100
une fois tous les 15 jrs et moins	19	35	<b>44</b>	2	100
pas de conversation téléphonique	39	34	14	<b>13</b>	100
Ensemble des fréquences avec le père	40	43	14	3	100

<sup>116</sup> Voir le tableau 82 p 360 en annexe.

Sous-population des décohabitants dont les parents vivent ensemble.

Ces résultats suggèrent deux éléments d'explication.

Le premier élément susceptible d'expliquer les similitudes des comportements du père par rapport à la mère s'intéresse au contexte résidentiel dans lequel ils évoluent. Ce dernier favorise la prise de parole successive des deux parents au cours du même appel téléphonique. L'enquête par questionnaire nous permet d'approcher cette dimension en prenant la mesure de l'usage collectif qui peut être fait de ce média *a priori* inter-individuel. Plus d'un quart (26 %) des jeunes adultes interrogés dont les parents vivent ensemble déclarent que la conversation avec leurs parents se fait à trois plutôt qu'à des moments différents, ce qui implique une forme de médiation de l'un des parents vis-à-vis de l'autre. De fait, opter pour ce type de discussions triangulaires<sup>117</sup> n'est pas sans conséquence sur ce que l'on peut observer par ailleurs sur la relation entre la fréquence des communications avec le père par rapport à la mère : ayant ces conversations à trois la plupart du temps, les fréquences de contacts téléphoniques sont équivalentes dans 86 % des cas<sup>118</sup>.

**Tableau 46. Homogénéité des fréquences des contacts téléphoniques des parents et usage familial du téléphone (%)**

	très fréquent avec la mère/ rare avec le père	même comportement père/mère	contacts rares père ou mère	Total	Tri à plat
Non réponse	68	6	26	100	<b>20</b>
à trois	11	86	3	100	<b>26</b>
avec chacun à moment différents	19	77	3	100	<b>54</b>
					<b>100</b>

Sous-population des décohabitants dont les parents sont ensemble, sans veuf. N=429.

Il existe donc une corrélation forte entre avoir des conversations à trois et une égalité dans la fréquence des échanges téléphoniques avec le père et la mère. Ce constat paraît assez mécanique en termes de cause à effet. Que plus de la moitié (54 %) des jeunes adultes aient des communications avec chacun de leurs parents à des moments différents alors que ces derniers vivent ensemble paraît moins évident. Il s'avère qu'alors les fréquences des communications téléphoniques avec chacun des parents, quoique moins homogènes, sont tout de même équivalentes dans 77 % des cas. Les fréquences sont hétérogènes pour seulement 19 % de ceux qui sont en communication téléphonique tour à tour avec leurs parents. Les communications téléphoniques avec la mère sont alors beaucoup plus fréquentes. Ainsi, même lorsqu'il n'y a pas de rituel de discussions « en famille » (à trois) instauré, alors même que les deux parents sont contactés, on observe très majoritairement (77 %) une équivalence dans la fréquence des contacts téléphoniques. Ce résultat renforce l'idée de l'existence d'une culture familiale du téléphone.

Le deuxième élément d'explication qui puisse être avancé pour expliquer la similarité des fréquences des communications entre le jeune adulte et chacun de ses parents tient à

<sup>117</sup> Sans qu'il soit exclu que les frères et sœurs encore présents au domicile puissent être associés, mais ce n'est pas interrogeable ici.

<sup>118</sup> Notons toutefois que 11 % d'entre eux déclarent tout de même avoir une fréquence de communication avec leur mère plus élevée malgré cette façon de faire usage du téléphone.

la façon dont les données ont été recueillies. Interroger les représentations que ces jeunes adultes ont de leurs pratiques en matière de communication avec chacun de leur parent est une déconstruction artificielle pour une grande part d'entre eux. L'écoute lors de la passation des questionnaires en témoigne : lorsque les questions sur les communications téléphoniques concernant le père arrivaient, juste après celles concernant la mère, le jeune répondait souvent : « ben, pareil ! », surpris de la question. Il témoignait ainsi de son impossibilité, dans sa représentation du couple des parents, à distinguer chacun d'entre eux dans cette activité du téléphone. Nous pouvons même supposer que, même lorsqu'il est déclaré que l'on parle avec son père ou sa mère à des moments différents plutôt qu'à trois, la perception qu'ont la plupart des enquêtés est d'avoir en fait parlé « aux parents », même s'il n'y avait concrètement qu'un seul interlocuteur au bout du fil<sup>119</sup>.

Autrement dit, la similarité des fréquences des contacts téléphoniques entre le père et la mère qui vivent ensemble nous renseigne sur la perception qu'ont les jeunes adultes de leurs parents comme entité fonctionnant comme un tout (lorsqu'on s'adresse à la mère, c'est « aux parents » que l'on parle, en général). Pour ces jeunes adultes, la notion de parents renvoie à une fonction générale même si elle est portée différente entre le père et la mère. La distinction n'est pas perçue par les enquêtés et surtout n'est pas dicible de cette façon.

Cela ne signifie pas pour autant que les pratiques soient, dans les faits, indistinctes, puisque l'on sait par ailleurs la prégnance du genre dans les modes de socialisation et comment cette dimension oriente les formes et les contenus des communications. D'autres recherches nous montrent que, malgré cette indifférenciation qui apparaît dans la perception des fréquences des communications téléphoniques, la nature des conversations est par ailleurs très sexuée et varie suivant s'il s'agit d'une jeune femme ou d'un jeune homme s'adressant à son père ou sa mère : suivant le sexe des interlocuteurs, les attendus sur les sujets à aborder diffèrent<sup>120</sup>.

Par ailleurs, pour une autre partie des enquêtés, les fréquences des contacts téléphoniques avec chacun de leurs parents sont très dissymétriques dans la mesure où la mère occupe une place centrale dans les communications tandis que le père est déclaré rarement voire jamais en contact téléphonique par le jeune adulte. Cela concerne 18 % des jeunes adultes dont les parents vivent ensemble<sup>121</sup>. Ces observations rejoignent celles formulées dans le cadre des pratiques téléphoniques des parents selon les milieux sociaux dans lesquels ils se trouvent : soit la fréquence des contacts tend à être équivalente entre le père et la mère pour les parents des classes moyennes et supérieures, soit il y a une division sexuelle de l'usage du téléphone pour les milieux les plus populaires où ce sont les femmes qui sont en charge des conversations téléphoniques. Parmi les jeunes adultes qui sont surtout en communication avec leur mère et pratiquement pas avec leur père, la surreprésentation des enfants d'ouvriers et d'employés est importante.

<sup>119</sup> C'est en tout cas ce que laisse voir les entretiens réalisés sur les étudiants en histoire de l'art.

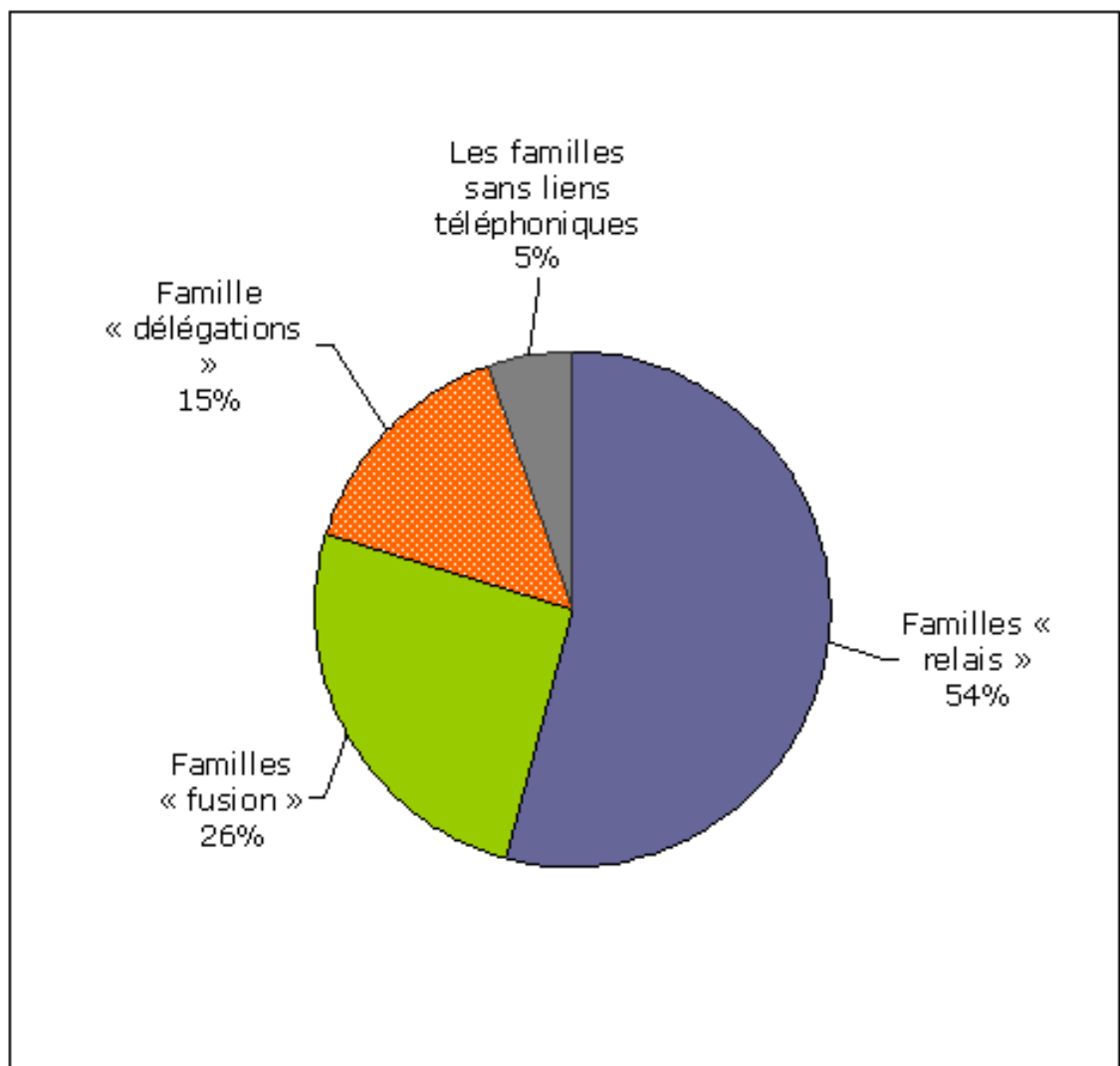
<sup>120</sup> Voir notamment « Identités sexuées et Statuts interactionnels. De la gestion de la durée des conversations téléphoniques », de Zbigniew Smoreda et Christian Licoppe, Réseaux n°103. La variable « sexe » y est identifiée comme formatant aussi bien les représentations du lien interpersonnel que les interactions téléphoniques elles-mêmes. « L'ajustement à l'appelant de son comportement suivant l'identité de genre de son correspondant fait alors apparaître les femmes comme instrumentales et laconiques dans leurs appels vers les hommes et les hommes comme relationnels et conviviaux lors des engagements des conversations téléphoniques avec les femmes. » p 135.

<sup>121</sup> Ce pourcentage prend en compte ceux qui n'ont pas du tout de contact téléphonique avec leur père et leur mère au moins une fois par semaine au téléphone et ceux qui ont rarement leur père au téléphone mais plus d'une fois par semaine leur mère.

À la question de l'organisation des communications téléphoniques avec le jeune adulte dans le foyer parental, il était difficile pour ces jeunes adultes en contact seulement avec leur mère de se classer parmi les choix de réponses proposés qui étaient « à trois » ou « avec chacun d'eux, pas forcément au même moment ». Ils se sont donc classés dans les 20 % de « non réponse » à cette question. Ainsi, plus de 2 fois sur 3, ceux qui n'ont pas répondu à cette question sur l'organisation des communications téléphoniques chez leurs parents ont des pratiques téléphoniques seulement avec la mère (ou très rare avec le père<sup>122</sup>).

Les autres enquêtés qui n'ont pas pu répondre ont en fait des communications téléphoniques avec leurs deux parents tellement rares qu'il leur était probablement difficile d'établir une régularité ou un mode d'organisation mettant en avant l'une ou l'autre des solutions.

A partir de l'ensemble de ces observations, quatre modes d'organisation des communications téléphoniques intergénérationnelles se dessinent concernant les jeunes adultes issus de familles unies.



<sup>122</sup> Ce qui rend difficile l'évaluation d'une fréquence régulière des communications avec le père.



*Graphique 37. Répartition des jeunes adultes dont les parents vivent ensemble selon le mode de communication téléphonique mobilisé avec leurs parents*

Sous-population des décohabitants dont les parents sont ensemble, sans veuf. N=429.

**Les familles « relais » (54 %)**

Les conversations téléphoniques se font avec chacun des parents, à des moments différents, mais la plupart du temps, leurs fréquences sont comparables (même si les mères sont plus souvent en contact téléphonique que les pères dans 19 % des cas). Les implications directes de chacun des parents sont tendanciellemment équivalentes. Il y a donc dans ce régime d'échanges téléphoniques une individualisation des membres du noyau familial puisque, par définition, les informations qui transitent peuvent différer d'un interlocuteur à l'autre. Bien que l'on puisse percevoir, à travers une relative homogénéité des fréquences d'appels entre le père et la mère, la recherche d'une certaine égalité d'un parent à l'autre dans l'intensité de la relation au descendant, il s'agit bien de relations d'une certaine façon « complémentaires ». En effet, les faits ou idées rapportés par le jeune ne sont pas rigoureusement les mêmes suivant l'interlocuteur, d'une part en raison de la mise en interaction de deux personnes du même sexe ou de sexe opposé, ce qui change la teneur du discours [Smoreda et Licoppe, 2000] ; et d'autre part parce qu'il est difficile d'imaginer deux conversations rigoureusement identiques. De la même façon, la communication entre un ascendant et son descendant seulement encourage à l'intimité : d'abord parce qu'il n'y a que deux interlocuteurs, ce qui favorise les confidences personnelles ; ensuite, parce que cette conversation se passe généralement entre les deux résidences des interlocuteurs<sup>123</sup> et il s'avère que le « domicile-foyer » participe au caractère intime de la teneur de la conversation<sup>124</sup>. Cela nous permet de supposer que les liens familiaux sont activés d'individu à individu.

En même temps, l'homogénéité déclarée des fréquences témoigne d'une représentation des parents comme entité, où déclarer qu'on les a au téléphone autant l'un que l'autre est un enjeu important. Chacun des parents est considéré comme susceptible de relayer l'information même si dans les faits, les conversations sont probablement différentes suivant les interlocuteurs en présence.

**Les familles « fusion » (26 %)**

Les conversations téléphoniques se font à trois, les deux parents étant ainsi également informés de la situation du jeune adulte. Le contact avec le descendant est direct pour chacun d'eux et de fréquences globalement équivalentes entre le père et la mère. Ce mode d'organisation suggère la prégnance d'un noyau familial en même temps qu'une distinction forte entre les générations : ce sont « les parents » que l'on a au téléphone, dont l'unité renforce la fonction parentale. Si cette forme d'organisation des contacts téléphoniques suggère, par extension, un positionnement en tant que « enfant de », où l'autonomisation

<sup>123</sup> 90 % des contacts téléphoniques personnels sont inter-résidentiels, c'est-à-dire d'un domicile vers un autre domicile [Rivière, 2000].

<sup>124</sup> Toutefois, la généralisation de l'usage du téléphone portable depuis le moment de l'enquête de Carole-Anne Rivière [2000] laisse supposer que les communications à caractère personnel se sont généralisées dans l'espace public. Il suffit de prendre les transports en commun, par exemple, pour saisir des conversations de ce type. Au contraire, on pourrait même faire l'hypothèse que les espaces temps consacrés aux déplacements constituent des moments propices à ce type de communication alors que le domicile peut être un lieu où la présence des autres résidents limite un usage complètement privé du téléphone. Ces observations n'invalident pas pour autant le profil décrit.

est un processus balbutiant, cette interprétation doit cependant être nuancée du fait de la moindre prégnance de l'âge sur cette façon de procéder : avoir 18 ou 29 ans n'influe que très peu sur les modes de communications téléphoniques avec les parents. Par contre, l'éloignement semble être une dimension favorable à cette forme<sup>125</sup> qui s'apparenterait ainsi à une sorte de visite – orale – aux parents.

### **Les familles « délégation » (15 %)**

Les communications téléphoniques ne sont effectives qu'entre le jeune adulte et sa mère. Cette dernière devient ainsi médiatrice de la relation vis-à-vis du père. Cette configuration des échanges relationnels fait système, c'est-à-dire qu'elle met en lien les différents membres de la famille puisque par exemple, le père dépend de la mère pour avoir des nouvelles de son enfant, et inversement, ce dernier dépend de sa mère pour avoir des nouvelles de son père. Le rôle de la mère, pivot des échanges, est également celui de porte-parole du couple parental. On peut se demander toutefois si cette fonction que la mère occupe vis-à-vis du téléphone ne se prolonge pas lors des situations de face-à-face occasionnées par des visites et qu'elle renvoie plus spécifiquement à une délégation de l'organisation des rencontres plutôt qu'à l'exclusivité de la relation directe avec le jeune adulte.

### **Les familles sans lien téléphonique (5 %)**

Les contacts téléphoniques sont rares, voire inexistantes. Cette configuration est très marginale et il est difficile de percevoir quelles réalités cette absence de contact recouvre. La forte proximité géographique (la moitié d'entre eux) ou la rupture des liens avec les parents<sup>126</sup> peuvent néanmoins être avancées.

## ***L'organisation de la gestion des échanges téléphoniques quand les parents sont séparés***

---

En quoi la séparation des parents peut-elle modifier la forme du lien entre les deux générations ? Quels sont les enjeux que cette séparation introduit dans la gestion du régime relationnel de la famille nucléaire ? L'étude des communications téléphoniques à travers la fréquence des échanges entre les jeunes adultes et chacun des parents nous permet, en comparaison de ce qu'on a pu observer pour les familles unies, de prendre la mesure des reconfigurations à l'œuvre après la séparation du couple parental.

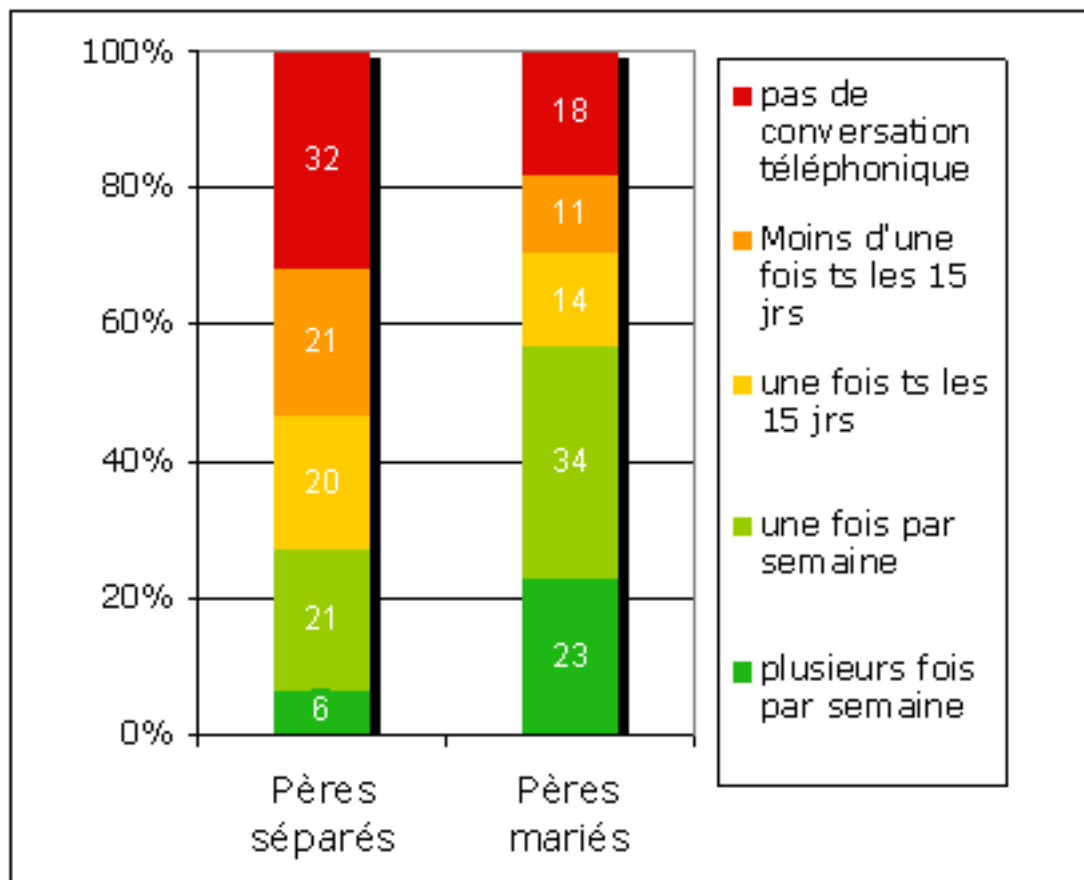
### **L'incidence de la séparation des parents sur la fréquence des communications téléphoniques entre les jeunes adultes et leur père.**

De façon tendancielle, les jeunes adultes sont moins souvent en contact téléphonique avec leur père quand celui-ci est séparé de la mère que quand les parents vivent ensemble. Presque 54% des pères mariés s'entretiennent téléphoniquement au moins une fois par semaine avec leur enfant, alors que ce n'est le cas que pour 28 % des pères séparés. La

<sup>125</sup> Ce type d'organisation familiale est surreprésenté pour les décohabitants dont les parents mariés vivent hors du département du Rhône.

<sup>126</sup> Parmi les enquêtés qui présentent des communications avec les parents très rares ou inexistantes, pratiquement la moitié ne leur rend que très rarement ou jamais visite.

communication très fréquente avec le père (plusieurs fois par semaine) est tendanciellement bien plus probable dans les familles « unies » que dans celles dissociées (14 points d'écart).



Graphique 38. Fréquence des conversations téléphoniques entre le jeune adulte décohabitants et son père suivant sa situation matrimoniale (en %)

Sous-population des décohabitants.

En plus des fréquences de communications téléphoniques globalement moins fortes avec les pères séparés, la part de ceux qui n'ont pas de communication téléphonique directe avec leur enfant est plus élevée lorsqu'il y a eu séparation : elle concerne 31 % des pères séparés contre 18 % des pères mariés, soit 13 points de différence. Les contacts téléphoniques rares (moins d'une fois tous les 15 jours) sont également deux fois plus fréquents lorsque les pères sont séparés que lorsqu'ils sont encore mariés avec la mère.

Outre l'importance de cet écart, les réalités que ces chiffres recouvrent sont très différentes. Nous l'avons vu, lorsque la mère est présente aux côtés du père, elle pourra relayer l'entretien du lien à distance et servir d'intermédiaire entre le père et le jeune adulte. L'absence de contact direct ne signifie pas qu'il y ait rupture de la relation. En revanche, lorsque le père ne peut pas s'appuyer sur l'aide maternelle pour cause de séparation, les échanges téléphoniques décrivent plus fidèlement l'intensité de la relation. Des contacts téléphoniques épars rendent compte d'une relation distendue, où on ne fait pas part de son quotidien, alors que par ailleurs, c'est la norme<sup>127</sup>. La séparation des parents a alors une incidence majeure puisque la relation développée repose sur un suivi lointain de l'un par

<sup>127</sup> Entendu comme le comportement le plus répandu.

l'autre. Lorsqu'il n'y a pas de communication téléphonique, il n'y a plus non plus de relation activée, les visites ne venant pas compenser les communications téléphoniques.

Ces chiffres vont dans le sens des observations faites par ailleurs dans le cadre de l'enquête nationale menée par l'INED<sup>128</sup> sur *Les Situations familiales et l'Emploi* [Villeneuve-Gokalp C. et Léridon H., 1994]. Celle-ci montre que parmi les enfants dont les parents sont séparés – mais tous les deux vivants – un tiers ne voyait jamais le parent dont il est séparé. De surcroît, un quart des enfants de parents séparés n'avait alors plus que des relations espacées avec l'un de ses deux parents.

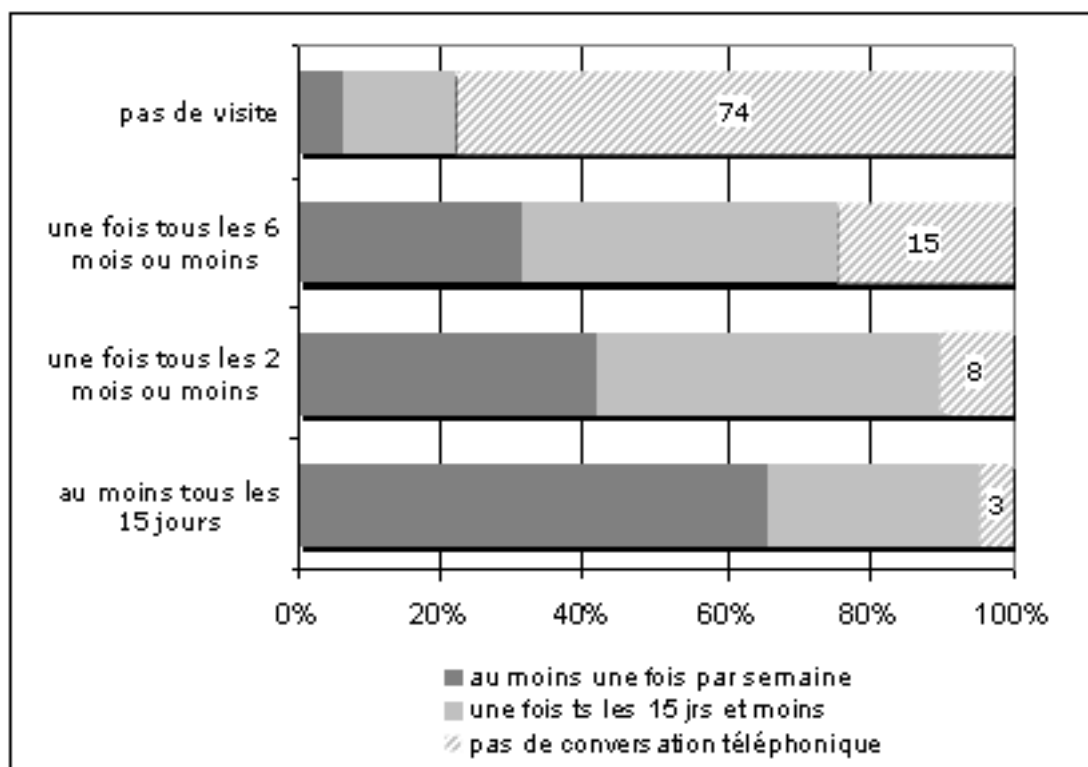
Il est difficile de comparer strictement les chiffres annoncés par l'enquête de l'INED et ceux recueillis dans le cadre de ce travail : d'une part, il s'agissait d'une enquête à représentativité nationale, alors qu'ici, seule l'agglomération lyonnaise est évoquée. D'autre part, la part des non-réponses laisse également une part d'ombre (elle représente 12 % sur ces questions dans l'enquête de l'INED). En comparaison, les non-réponses pour notre enquête sont négligeables. Ensuite, nous avons interrogé des jeunes adultes âgés entre 18 et 30 ans alors que l'enquête de l'INED s'adressait à des personnes entre 21 et 45 ans. Les informations étaient alors recueillies auprès d'un parent au sujet des enfants, alors que notre enquête s'adresse aux descendants. Enfin, les questions n'étaient pas formulées tout à fait de la même façon, ni selon le même protocole d'enquête, l'Enquête sur les Situations Familiales ayant été administrée en face à face par des enquêteurs de l'INED.

Toutefois, la fréquence des visites était également interrogée dans notre questionnaire. Il apparaît que 31 % des jeunes adultes décohabitants ne rendent jamais visite à leur père et 35 % moins d'une fois par mois. Cela porte à 66 % les jeunes adultes de notre enquête qui n'entretiennent pas des relations suivies avec leur père. Dans le cadre de l'enquête INED, cette proportion était de 54 %, à laquelle les auteurs proposent d'ajouter la plupart des « non réponse » (12 %) qui semblent correspondre, aux vues des autres réponses, à une absence de relation avec leur père. On peut estimer alors à 66 % les enfants séparés du père dans ce cas de figure. Ce sont ainsi des résultats très proches que l'on trouve entre ces deux enquêtes que 18 ans séparent, malgré la différence d'échantillonnage, tant sur le plan géographique que vis-à-vis des caractéristiques des personnes interrogées.

Nous avons choisi pour notre part de nous focaliser sur les fréquences des échanges téléphoniques dans la mesure où ils permettent de s'affranchir des distances spatiales dans l'analyse. Ces deux indicateurs sont globalement corrélés mais ne recouvrent pas exactement la même réalité. Certains pères ne sont jamais visités mais ont quelques échanges téléphoniques ; tandis que d'autres sont visités mais n'ont aucun échange téléphonique. Toutefois, on constate tendanciellement que la fréquence des contacts téléphoniques va de pair avec la fréquence des visites et que ces deux indicateurs vont dans le même sens.

---

<sup>128</sup> Enquête réalisée en collaboration avec l'INSEE et le concours financier de la CNAF en novembre-décembre 1985.



Graphique 39. Fréquence des contacts téléphoniques avec le père séparé suivant la fréquence des visites à son domicile (%)

Sous-population des décohabitants. N=128.

Les observations faites par l'intermédiaire du lien téléphonique dans notre travail s'approchent également de ce que l'enquête de l'INED, plus ancienne, annonçait. Les ruptures complètes et les contacts téléphoniques rares sont un peu moins fréquents dans notre travail, alors qu'il s'agit ici seulement des liens avec le père. Mais il est possible de minimiser en partie nos résultats obtenus à partir des conversations téléphoniques en imaginant quelques situations marginales pour expliquer qu'il n'y a pas de communication téléphonique entre le père et son descendant. Par exemple, un père peut résider à l'étranger, sans possibilité de communications téléphoniques, ou au contraire un père peut habiter tellement proche du domicile de l'enquêté qu'ils se voient sans avoir à anticiper téléphoniquement la rencontre. Enfin, on peut imaginer que c'est la nouvelle compagne du père qui se charge des communications téléphoniques. Mais si on en croit les entretiens réalisés, ces cas de figures sont très peu répandus.

L'absence de communication téléphonique représente très certainement l'absence de relations entre le jeune adulte et son père, sans doute plus fidèlement encore que ne peut le faire l'indicateur des visites.

### **La rupture du cordon téléphonique avec le père séparé : éléments d'explication.**

Quelles sont les pistes que nous pouvons envisager pour expliquer la rupture des relations entre certains pères et leurs enfants suite à la séparation des parents ? Par quels processus ces pères perdent-ils le contact avec leur descendance ? Nous avons déjà en

partie abordé ces dimensions à propos des situations recensées dans les entretiens où les pères avaient rompu, même temporairement, la relation avec les jeunes adultes interrogés.

Nous interrogerons maintenant plus globalement les logiques qui sous-tendent ces mécanismes de désaffiliation paternelle. Plusieurs hypothèses sont formulables, non exclusives les unes des autres.

La première hypothèse est que le mécanisme juridique et social du divorce tend à disqualifier la fonction paternelle. Il apparaît que les jugements de divorce et d'attribution de résidence principale des enfants sont très majoritairement favorables aux mères, même lorsque les pères en font la demande (Bertaux & Delcroix, 1991)<sup>129</sup>. Si on les regarde de près, ces décisions ont des implications symboliques fortes qui renvoient à une répartition traditionnelle des rôles : les femmes sont plus à même de gérer le quotidien, désigné par l'intermédiaire du lieu de vie de l'enfant, tandis que les pères se voient attribuer la tâche de pourvoyeurs de fonds en ayant la charge de la pension alimentaire. Cette répartition des rôles correspond à ce que pouvait exposer le décrié Parsons [1955] dans sa vision pourtant souvent présentée comme trop caricaturale. De surcroît, le père se voit confier les temps de loisir : habituellement un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires. Là encore, il s'agit de compétences reconnues aux pères, mais plus contemporaines : leur capacité à jouer avec leurs enfants, à être de bons camarades de jeux, transparait dans cette répartition des fonctions.

Il ne s'agit alors pas tant de tâches subalternes que d'une représentation genrée des compétences et donc des attributions de chacun dans l'« élevage » des enfants. La séparation des parents est possible mais dans les représentations, socialement partagée : une mère ne peut pas avoir tout à fait les compétences d'un père et vice-versa. Cela rend difficile la gestion des enfants après la séparation. Ces représentations sociales ont des conséquences importantes quand elles sont incorporées par les individus qui sont confrontés dans leur propre famille à ces situations. La perception qu'ont les magistrats de la prépondérance du rôle joué par la mère dans le parentage des enfants transparait au regard des décisions prises *a priori* « pour le bien de l'enfant » : celui-ci est essentiel, alors que, d'une certaine façon, la fonction paternelle ne serait que subalterne.

L'expérience de cette forme de disqualification sociale amènerait les pères à capituler sur leurs droits vis-à-vis de l'enfant, intériorisant le regard que la société, à travers le regard du juge, pose sur eux. De l'absence de droits à l'abandon des devoirs, il n'y a qu'un pas.

Il se peut également qu'ils estiment que finalement, les mères sont bien plus aptes qu'eux à s'occuper de leurs enfants et que pour le bien-être de ces derniers, il soit préférable qu'ils délèguent entièrement cette fonction à la mère. Là encore, cette renonciation peut s'accompagner d'une mise en veille de leur devoir nourricier, à savoir la pension alimentaire. S'estimer inutile voire encombrant pour la partie éducative est un sentiment qui peut être transposé à un sentiment général du type « ils s'en sortiront mieux sans moi ». Les législateurs ont pensé que l'obligation alimentaire permettrait l'entretien de la relation, mais il est aussi très probable que cela fonctionne en sens inverse : c'est l'entretien du lien, et donc l'exercice de la fonction parentale, qui permet qu'il y ait également transfert financier.

La deuxième hypothèse qui permettrait d'expliquer pour partie la rupture de la relation père-enfant envisage l'entretien de la relation filiale comme relevant d'une compétence. Nous supposons ainsi que la rupture de ce lien dépend de la façon dont celui-ci était activé avant la séparation du couple parental. Lorsque celui-ci était complètement médiatisé par

<sup>129</sup> Daniel Bertaux et Catherine Delcroix [1991] posent la question de la part de l'institution dans la fragilisation du rapport père/enfant et des effets pervers engendrés involontairement par la pratique réelle des agents de cette institution. P 104.

la mère – ce qui, nous le verrons, est loin d'être une situation marginale – il est possible que le père ne soit pas en mesure de trouver comment alimenter la relation avec son enfant, puisque cette activation demande des compétences spécifiques<sup>130</sup>. Ainsi, de maladroites en maladroites quant aux attendus de l'enfant sur cette relation, il est très possible que cette incompétence liée d'abord à un défaut d'apprentissage engendre la rupture de ce lien.

La troisième hypothèse, non exclusive des deux autres, suggère que l'entretien du lien avec l'enfant est douloureux pour le père. Daniel Bertaux et Catherine Delcroix (1991) montrent ainsi, à travers une enquête réalisée auprès de pères séparés qui n'ont plus de contacts avec leurs enfants, que ceux-ci préfèrent ne plus les voir plutôt que de ne les voir qu'un week-end sur deux : la séparation à chaque fin de week-end engendre une souffrance qui est réactivée à chaque rencontre. Ils expliquent ainsi qu'ils préfèrent rompre ce cycle pour moins souffrir. La communication téléphonique a des effets similaires : avoir son enfant au téléphone rappelle qu'il n'est pas là (Segalen, 1999), ce qui peut également expliquer qu'ils n'aient pas recours à ce type de média pour entretenir la relation.

Les travaux sur la rupture du lien entre le père et son enfant sont rares et quelque peu datés. Nous tenterons néanmoins, dans la suite de nos investigations, d'apporter des éléments de réponses à cette question peu renseignée et pourtant centrale.

### **L'incidence de la séparation des parents sur la fréquence des communications téléphoniques entre la mère et le jeune adulte**

Nous l'avons vu, les mères apparaissent dans notre enquête comme les « gardiennes » du lien familial (Segalen, 1999) avec des contacts téléphoniques tendanciellement plus fréquents que ceux avec le père. Qu'est-ce que la séparation des parents va entraîner comme modification des comportements en matière d'usage du téléphone ? Quels sont les enjeux sous-jacents à cette nouvelle situation ?

La séparation du couple parental entraîne une résidence principale de l'enfant chez sa mère pour plus de 8 enfants sur 10<sup>131</sup>. Au quotidien, nos enquêtés ont donc été séparés de leur père, ne le voyant dans le meilleur des cas qu'un week-end sur deux et la moitié des vacances, comme c'est l'usage lorsqu'il est établi une résidence principale. La population enquêtée, âgée de 18 à 30 ans, n'a été que très peu concernée par la résidence alternée<sup>132</sup>.

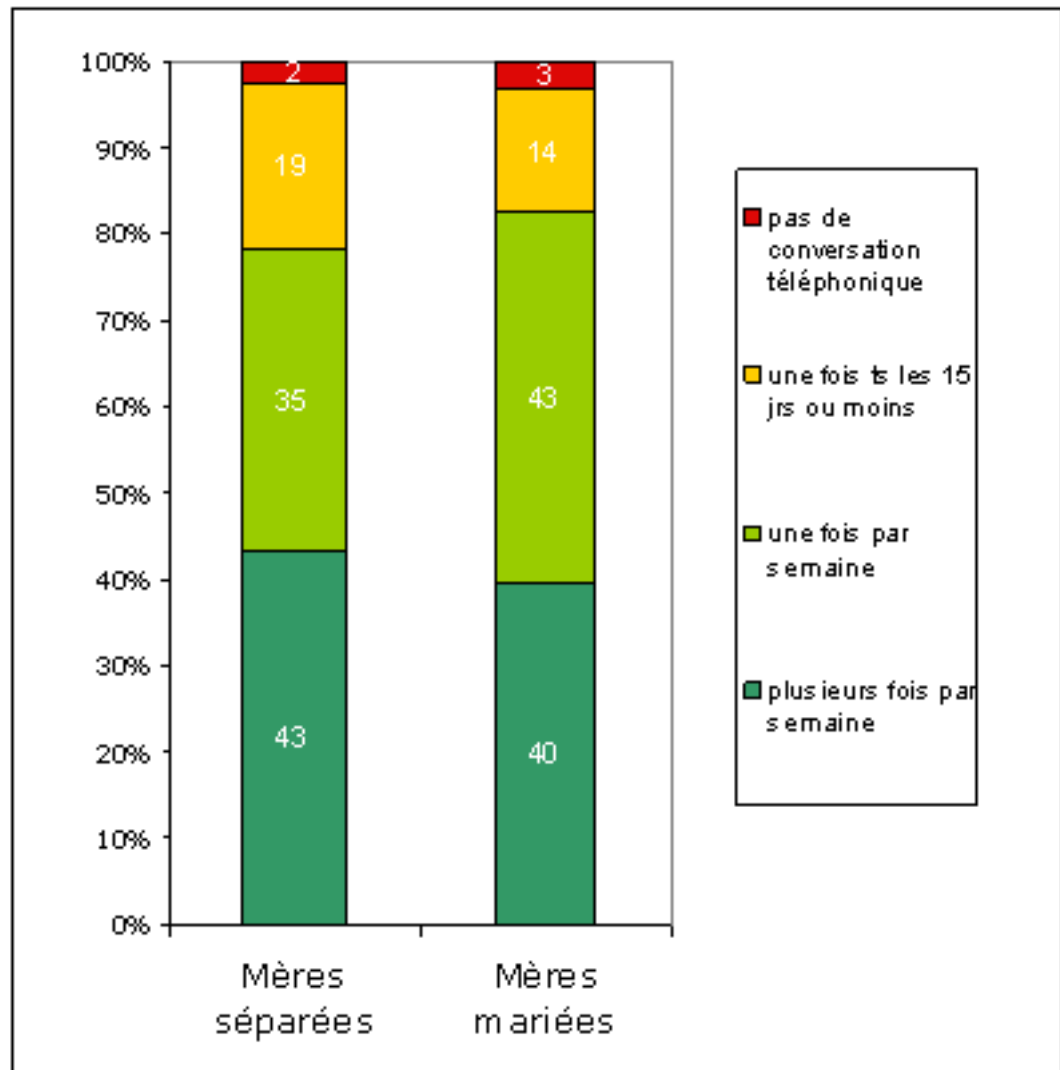
A partir du constat que le temps passé avec la mère est bien plus important qu'avec le père, quelles incidences cela a-t-il sur les relations entre les jeunes adultes et leur mère ? Par rapport au père, on pouvait émettre l'hypothèse d'une socialisation différenciée

<sup>130</sup> Dans la revue Réseau n°103 sur le sexe au téléphone par exemple, il est clairement montré comment les femmes développent des compétences relationnelles spécifiques qui trouvent notamment leurs expressions dans l'usage du téléphone qui leur est propre. Martine Segalen développe également cette dimension dans son article dans la même revue de 1997 : Les hommes n'ont pas été « socialisés à s'investir » dans la pratique du téléphone, ce qui montre notamment combien le partage des tâches et des rôles au sein de l'univers familial est sexué et le reste envers et contre tout.

<sup>131</sup> 85 % des enfants de parents séparés vivent avec leur mère (95 % des 0-2 ans). 9 % vivent avec leur père (12 % des 15-17 ans) et 6 % hors foyer selon deux enquêtes de l'INED : "Situations familiales 1986" et "Situations familiales et emploi - ESFE 1994". Population, revue de l'INED, n° 1, janvier-février 1999, p. 9-35. La période étudiée correspond globalement à ce qu'ont pu vivre dans leur enfance les individus de population que nous avons enquêtée.

<sup>132</sup> La résidence alternée se développe d'ailleurs actuellement bien moins rapidement que ce qui était pressenti. Elle reste une solution à laquelle il est fait recours de façon très marginale. En octobre 2003, la résidence alternée a été accordée dans 8,8 % des cas (Source : Dossier Arte sur la garde alternée). Ces chiffres sont toutefois le résultat d'une enquête sur un effectif restreint et n'ont pas de signification statistique.

en raison d'un contexte de mise en présence différent suivant le fait qu'il y ait eu séparation ou non. Nous avons d'ailleurs établi que cela entraînait globalement un régime de communications téléphoniques plus faible et des ruptures du lien fréquentes. À propos des relations avec la mère, il semble que les cadres de socialisation soient équivalents, tout au moins en termes de temps passé en présence l'un de l'autre. La séparation des parents n'altère pas le rapport entre la mère et le jeune adulte, lequel reste basé sur l'expérience du quotidien. La décohabitation aurait ainsi les mêmes effets sur la relation, que la mère soit séparée ou non. L'hypothèse que nous pouvons formuler est que la distribution des fréquences des relations téléphoniques entre jeunes adultes et mères ne varierait pas suivant la situation matrimoniale des parents.



Graphique 40. Fréquence des conversations téléphoniques entre le jeune adulte décohabitant et sa mère (en %)

### Sous-population des décohabitants

Notre hypothèse se vérifie à l'épreuve des données : bien que quelques différences apparaissent entre les distributions des fréquences des appels mères-jeunes adultes, la répartition est globalement équivalente entre les mères séparées et celles qui vivent avec le père (les différences ne sont pas statistiquement significatives).



Il faut pousser les analyses plus avant pour comprendre comment expliquer les légères distorsions que l'on observe, à savoir des appels à l'égard des mères séparées qui sont soit un peu plus fréquents (+ 3 points), soit un peu plus rares (- 5 points) qu'avec les mères mariées. Le tout premier élément d'explication de ces observations serait un comportement complémentaire de la part du père. Cette hypothèse nous amène à faire le constat de la nécessité, pour pouvoir réellement évaluer les relations entretenues avec l'un des parents, de prendre en compte celles développées avec l'autre parent. Il nous faut nous interroger sur le lien qui existe, en tant que système, entre le régime de communication vis-à-vis du père et celui mis en place avec la mère, afin de prendre la mesure du régime relationnel en œuvre dans la famille nucléaire.

### La gestion du téléphone lorsque les parents sont séparés

Quelles sont les conséquences apparentes de la séparation des parents sur les régimes de communications téléphoniques avec chacun des parents ?

Bien que l'on constate également une corrélation entre les fréquences d'appel respectives des parents séparés, la tendance à l'égalité des pratiques entre le père et la mère est beaucoup moins marquée que quand ils vivent ensemble [Voir tableau 45 p 217]. Ainsi, même si tendanciellement, la recherche d'une certaine égalité perdure, elle est très amoindrie par la séparation.

Père →	Mère	Plusieurs fois pas semaine	une fois par semaine	une fois tous les 15 jrs ou moins	Total
Au moins une fois/semaine		49	<b>40</b>	11	100
une fois tous les 15 jours et moins		35	33	<b>33</b>	100
pas de conversation téléphonique		<b>54</b>	35	11	100

Tableau 47. Fréquences comparées des conversations téléphoniques du père et de la mère séparés à l'égard du jeune adulte décohabitant (% ligne).

Sous-population des décohabitants dont les parents sont séparés. N= 128.

**REMARQUES SUR LA CONSTITUTION DU TABLEAU :** étant donné l'effectif réduit (N=128), nous avons procédé, par rapport au même questionnaire pour les parents vivants ensemble, à un regroupement de modalités concernant la fréquence des communications de la part du père en réunissant sous la modalité « au moins une fois par semaine » les communications plusieurs fois par semaine (peu nombreuses) et celles une fois par semaine. Pour des raisons d'effectifs également, nous avons supprimé la modalité « pas de conversation téléphonique » pour les fréquences des contacts téléphoniques avec les mères : seulement 3 personnes avaient choisi cette modalité et cela brouillait la lecture du tableau.

Comme cela a déjà été observé, les fréquences des communications avec les pères sont nettement moins importantes quand ils sont séparés et les fréquences des communications avec la mère ne varient pratiquement pas. Ceci entraîne mécaniquement un plus grand décalage entre la fréquence des communications avec le père et celle avec la mère. Plus particulièrement, la proportion des jeunes adultes qui n'ont pas du tout de contact téléphonique direct avec leur père est beaucoup plus importante : 31 % contre 18 % lorsque les parents vivent ensemble. Malgré ce décalage, la tendance est la même que lorsque les parents vivent ensemble : lorsqu'il n'y a pas de communication avec le père, la

fréquence élevée des contacts téléphoniques avec la mère est surreprésentée. Parmi ceux qui ne discutent jamais au téléphone avec leur père séparé, 54 % ont leur mère plusieurs fois par semaine au téléphone (contre 44 % en moyenne).

Comment expliquer cette surreprésentation des communications téléphoniques entre les jeunes adultes et leur mère lorsqu'il n'y a pas de contact avec le père ? La première analyse que l'on peut en faire est qu'il semble exister une tendance à surinvestir le lien mère-enfant pour compenser l'absence de liens avec le père. D'une certaine façon, l'absence d'une tierce personne – normalement incarnée par le père – engendrerait un surinvestissement du lien maternel.

Nous pouvons également considérer qu'il existe une sorte de « masse critique » d'échanges vis-à-vis de la famille qui tient au temps que l'on peut consacrer aux relations familiales dans la vie quotidienne. L'absence de « concurrent » pour remplir le temps disponible ferait de la mère l'interlocuteur unique et donc bénéficiaire dans sa totalité du temps disponible pour cette sociabilité.

Comment comprendre globalement que les mères continuent à avoir des relations suivies alors qu'avec les pères, elles tendent à se relâcher ? L'analyse menée sur les organisations mises en œuvre dans les familles unies nous permet d'avancer une explication. Certains systèmes d'organisation familiale fonctionnent de telle sorte que seules les mères expérimentent l'usage du téléphone et son efficacité dans l'entretien des liens intergénérationnels. L'hypothèse déjà formulée précédemment prend tout son sens : la rupture du lien téléphonique avec les pères après la séparation tiendrait au moins pour partie à un défaut d'apprentissage de la part de ces pères. Ils auraient laissé à la mère le soin d'utiliser l'outil téléphone. La méconnaissance de l'usage social de ce média aurait pour ceux-ci constitué un obstacle à l'entretien de lien avec le jeune adulte.

→ Père \ Mère →				Total des % en ligne
	Plusieurs fois par semaine	une fois par semaine	une fois tous les 15 jrs ou moins	
Au moins une fois/semaine	14	11	3	28
une fois tous les 15 jrs et moins	15	14	14	42
pas de conversation téléphonique	16	11	3	30
Total des % en colonne	44	36	20	100

*Tableau 48. Fréquences comparées des conversations téléphoniques du père et de la mère séparés à l'égard du jeune adulte décohabitante (% par case).*

Sous-population des décohabitants dont les parents sont séparés.

Seuls 3 % des jeunes adultes n'ont pas de contacts téléphoniques avec leur père tout en ayant que de rares communications téléphoniques avec leur mère lorsqu'ils sont séparés, et seulement deux enquêtés déclarent n'avoir de contacts téléphoniques avec aucun de leurs parents divorcés. L'absence de relations téléphoniques avec ses parents est donc très marginale. Tout se passe comme si l'entretien de ce lien constituait un élément fondamental dans la socialisation de ces jeunes adultes, même si dans certains cas, les fréquences de mise en relations téléphoniques sont rares. Si l'on comptabilise les enquêtés ayant déclaré être en contact avec au moins un de leurs parents, au moins une fois par semaine, nous obtenons 83 % des jeunes dont les parents sont séparés<sup>133</sup>.

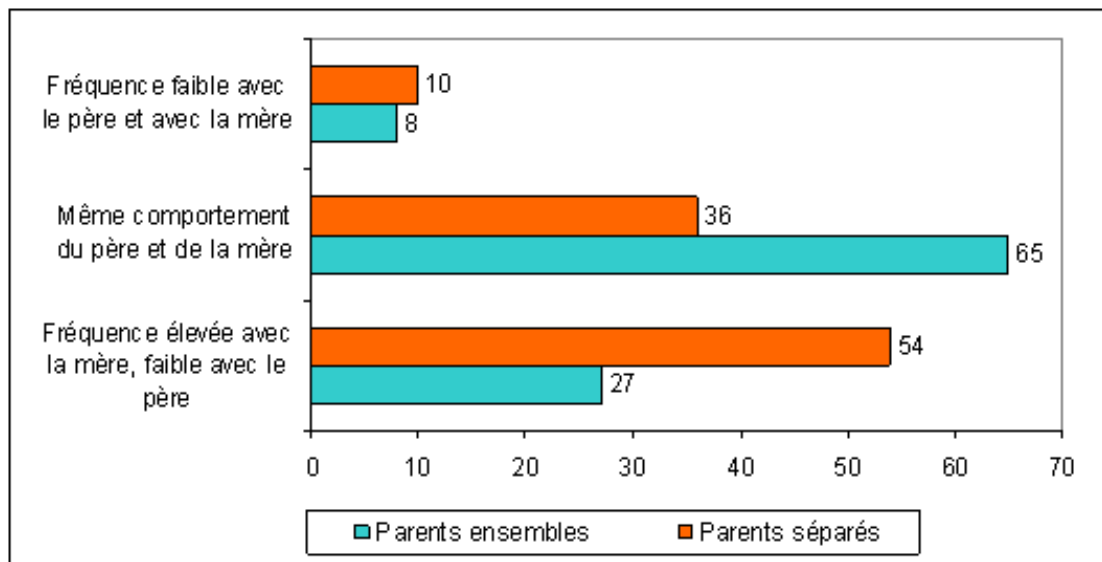
<sup>133</sup> Contre 95 % lorsque les parents vivent ensemble.

L'activation téléphonique hebdomadaire du lien intergénérationnel constitue la norme et démontre la persistance et la prégnance des liens parents-enfants lorsque ceux-ci deviennent adultes, même si les fréquences sont tendanciellement moins importantes que lorsque les parents vivent ensemble. Remarquons également que lorsque les parents sont séparés, c'est seulement avec la mère que l'on observe une fréquence pluri-hebdomadaire (pour 43 % des enquêtés), situation que l'on n'observe que pour une toute petite part des pères séparés (6 %).

Tendanciellement, la séparation semble entraîner un suivi de la relation plus lâche : la proportion de jeune adulte en contact téléphonique avec son père ou sa mère au moins une fois par semaine est plus faible lorsqu'il y a eu séparation du couple parental. L'observation du contexte dans lequel ces liens sont entretenus nous permet de nuancer ce résultat.

Lorsque les parents vivent ensemble, la médiation d'un des parents (nous l'avons vu : généralement la mère) peut intervenir, en « passant » par exemple l'autre parent au bout du fil. Le nombre de communications décomptées est doublé, mais l'effort engagé pour obtenir ce résultat ne peut pas mécaniquement être multiplié par deux, la démarche qui consiste à prendre l'initiative du contact étant unique. En revanche, lorsque les parents vivent dans deux logements différents, chaque contact avec un parent peut être comptabilisé comme un contact supplémentaire avec la famille. L'effort engagé au maintien du lien est alors dénombrable à la hauteur de la fréquence des communications.

La question est de savoir quelle part dans la vie des personnes enquêtées est consacrée à l'alimentation des liens familiaux. Posé de cette façon, le décalage constaté suivant la situation matrimoniale des parents est minimisé. L'effort individuel développé par chacun des protagonistes du triangle père-mère-jeune adulte devient comparable. Celui fourni par les pères est même probablement supérieur lorsqu'il y a eu séparation. Toute la question est en définitive de savoir si la nature de la relation entre ascendant et descendant dépend d'abord de la fréquence des communications téléphoniques ou de l'intention qui est mise dans son activation.



Graphique 41. Comparaison de l'homogénéité des fréquences des contacts téléphoniques du père par rapport à la mère suivant la situation matrimoniale du couple des parents (%).

Sous-population des décohabitants.

Si nous interrogeons plus spécifiquement le régime relationnel entre père, mère et jeune adulte, nous constatons que lorsque le noyau familial est intact, les comportements parentaux tendent soit vers une certaine homogénéisation, soit vers une délégation à la mère du relais de l'information. Lorsque le couple des parents est désuni, les comportements sont globalement plus hétérogènes. Ceci s'explique d'abord par la différence de contextes dans lesquels les parents se trouvent : à chacun de prendre en charge personnellement l'entretien des contacts téléphoniques. Du point de vue des déclarations des jeunes adultes, la séparation des parents rend la distinction de leurs pratiques plus évidente, l'entité « les parents » se décomposant plus clairement entre « le père » et « la mère ».

L'enjeu de la déclaration varie également. Alors que pour les jeunes adultes issus de parents mariés, il était important de ne pas hiérarchiser la fréquence des communications afin d'afficher une certaine unité familiale<sup>134</sup>, l'enjeu peut être, lorsqu'il y a eu séparation, de montrer combien l'un des parents est défaillant par rapport à l'autre en minimisant la pratique de l'un et majorant celle de l'autre. Ce type d'enjeu explique ainsi également pour partie la plus grande hétérogénéité des comportements téléphoniques lorsque les parents sont séparés.

Ces effets de structure et de déclaration mis à part, nous observons finalement que, hors du contexte de résidence partagée et du système du couple, les relations du jeune adulte à l'égard de la mère ne dépendent pas du fait qu'elle soit séparée ou mariée : si la répartition des fréquences des communications est différente, cela tient à d'autres dimensions, comme le milieu social de la mère ou le contexte de vie des jeunes adultes, comme on a pu le voir en général sur les communications téléphoniques entre ascendants et descendants. En revanche, la différence de situation matrimoniale renvoie à des distributions de communications téléphoniques à l'égard des pères très variables. Globalement plus rares, celles-ci se caractérisent plus particulièrement, dans certains cas, par une rupture totale du lien – situation pratiquement inexistante en ce qui concerne les mères. La question qui se pose alors est de comprendre les mécanismes en œuvre lors de la séparation qui puissent expliquer ces variations dans la distribution des pratiques.

### **L'organisation des communications téléphoniques entre les parents et le jeune adulte : des fonctionnements différents suivant les milieux à l'épreuve de la séparation**

Nous avons établi précédemment que, suivant le milieu social d'origine du jeune adulte, l'utilisation du téléphone dans le cadre des liens familiaux variait. Nous avons ainsi constaté que dans les milieux où le père est employé ou ouvrier – mais aussi, dans une moindre mesure, commerçant, artisans ou chef d'entreprise – les parents avaient des comportements qui se complétaient, la mère se chargeant plus souvent de la gestion des communications téléphoniques avec les descendants. Dans les autres catégories socioprofessionnelles, nous observions que les attitudes du père et de la mère à l'égard du téléphone avaient tendance à se ressembler.

Lorsque les parents sont mariés, la répartition entre le père et la mère des communications téléphoniques avec le jeune adulte est perceptible dans la fréquence des appels avec le père.

<sup>134</sup> Il est peu légitime de dire que l'on préfère sa mère ou son père.

Pour autant, observe-t-on des catégories socioprofessionnelles dans lesquelles la fréquence des appels serait plus importante lorsqu'il y a eu séparation que lorsque les parents sont restés unis ?

	Au moins une fois/semaine		une fois tous les 15 jrs et moins		pas de conversation téléphonique		
	Mariés	Séparés	Mariés	Séparés	Mariés	Séparés	Ecart
artisans, commerçants, chefs d'ese	53	20	25	40	23	40	+17
cadres et professions libérales	67	44	26	50	7	6	-1
professions intermédiaires	62	42	23	44	15	14	-1
employés /ouvriers	51	23	24	43	25	34	+9
Ensemble des PCS	58	32	24	44	18	23	+5

Tableau 49. Fréquence des appels des pères suivant leur situation matrimoniale et leur PCS (% ligne).

Sous-population des décohabitants.

Les pères « professions intermédiaires » sont 15 % à ne pas avoir directement leurs enfants au téléphone lorsqu'ils sont mariés. Cette proportion ne varie pas lorsqu'il y a eu séparation. Nous pouvons supposer que dans ce cas de figure, bien que la situation soit peu courante, lorsqu'il n'existe pas une habitude, une culture, un savoir-faire dans l'entretien personnel de la relation, il est malaisé pour le père d'opérer un changement dans sa façon de faire. En d'autres termes, la séparation ne semble pas modifier la répartition des rôles parentaux dans l'entretien des rapports avec les descendants. Mais le changement de contexte résidentiel, en ne permettant plus la médiatisation du lien familial par la mère, serait fatal au lien entre le père et l'enfant.

Les pères qui occupent des positions de cadres ou de professions libérales sont, pour leur part, particulièrement peu nombreux à n'avoir pas de rapport téléphonique direct avec leur descendant, que ce soit avant ou après la séparation. Là non plus, la modification de la situation matrimoniale des parents ne semble pas présenter d'incidences claires sur l'existence d'une relation lorsque celle-ci était relayée uniquement par la mère.

Parmi les pères ouvriers ou employés, un quart<sup>135</sup> n'ont pas de communication téléphonique directe avec leurs enfants. Parmi les pères commerçants, artisans ou chefs d'entreprises, cette proportion est de 23 %. La séparation des parents accentue cette tendance qui s'observe déjà pour ces milieux sociaux quand les parents sont mariés. La proportion des pères séparés sans contact téléphonique direct est majorée pour ces catégories socioprofessionnelles : elles sont respectivement de 34 % et de 40 %<sup>136</sup>. Les cas de ruptures de liens téléphoniques, qui augmentent suite à la rupture du couple parental, le sont surtout dans ces catégories socioprofessionnelles.

Deux des trois hypothèses avancées précédemment pour expliciter la rupture du lien avec le père peuvent être déclinées à la faveur de ces éléments nouveaux sur le milieu social des pères.

<sup>135</sup> Alors que pour l'ensemble des pères mariés, la part de ceux qui n'ont pas de contact téléphonique avec leurs descendants est de 18 %.

<sup>136</sup> Les effectifs sont très faibles, mais la différence est tellement significative que nous avons jugé bon d'en tenir compte au regard de l'ensemble des processus.

La première concerne l'imposition sociale – par les instances judiciaires et les organismes sociaux en particulier – de l'importance de la fonction maternelle par rapport à la fonction paternelle. Ce processus qui aboutirait à une forme de disqualification sociale des pères serait particulièrement opérant dans ces catégories sociales dominées où la parole de la justice est probablement moins objectivée. A cela s'ajoute que ce sont dans les milieux d'employés-ouvriers et d'artisans-commerçants-chefs d'entreprise que la division des rôles parentaux entre le père et la mère serait la plus forte. Cette représentation des rôles de chacun amènerait de cette façon le père à considérer que la mère est plus apte que lui à l'élevage et à l'éducation des enfants, mais plus compétente également à l'entretien du lien familial.

La deuxième hypothèse est celle d'un manque de savoir faire et/ou d'expérimentation de la situation d'interlocuteur téléphonique, de gestion de l'outil « téléphone ». Or il apparaît clairement que ce sont dans les milieux cités précédemment que les pères en font le plus faible usage en direction des autres membres de la famille nucléaire. Ce sont donc eux qui sont les plus touchés par ce défaut de socialisation de ce type d'usage du téléphone ce qui pourrait avoir comme conséquence de freiner la relation avec les enfants, voire la rompre lorsqu'il y a eu séparation.

Nous pouvons *a priori* supposer que le fait de ne plus avoir de nouvelles de ses enfants par l'intermédiaire de la mère pouvait amener le père à se familiariser avec l'outil téléphone et à l'utiliser pour alimenter sa relation avec son ou ses descendants. Il en va tout autrement puisqu'il semble que, malgré l'absence d'observations longitudinales, nous pouvons constater après la séparation une diminution d'un usage déjà parcimonieux du téléphone par ces pères : les fréquences des contacts téléphoniques sont tendanciellement toutes à la baisse, mais suivant les catégories socioprofessionnelles de ces pères, elles correspondent plus ou moins à une rupture complète des contacts.

La séparation du couple des parents engendre des effets généralisables à toutes les catégories sociales, même si nous pouvons observer des variations suivant leur place dans la hiérarchie sociale. Les fréquences d'appel sont plus faibles pour les pères ouvriers, employés, artisans, commerçants ou chefs d'entreprise que pour ceux dont les pères sont professions intermédiaires ou cadres. L'incidence de la séparation est donc moins forte sur les catégories sociales les plus élevées. Les plus basses voient au contraire une rupture du lien plus fréquente.

L'organisation des communications téléphoniques lorsque le couple des parents est uni nous éclaire sur les scénarios possibles lors de la séparation, nous permettant d'émettre quelques hypothèses explicitant la baisse des fréquences. Pour les pères appartenant aux catégories ouvriers-employés ou artisans-commerçant-chefs d'entreprise, nous avons vu que le fait de déléguer massivement l'usage du téléphone à la mère participait de la méconnaissance des modes d'usage de l'outil, préjudiciable lorsqu'il y a eu séparation. Pour les pères cadres ou ceux exerçant une profession libérale ou appartenant à la catégorie « profession intermédiaire », la tendance marquée consistant à téléphoner « à trois » lorsqu'ils vivent avec la mère, peut expliquer pour partie la moindre fréquence constatée lorsqu'il y a séparation : pour associés qu'ils soient à la conversation téléphonique, ces pères n'en sont peut-être pas les initiateurs. De ce fait, la mère serait le moteur de la relation avec le jeune adulte également dans ces milieux. Cette hypothèse permet d'expliquer pour partie la moindre fréquence des communications avec les pères lorsqu'ils sont séparés tandis que celles concernant les mères sont équivalentes.

Un autre élément de compréhension réside dans l'idée développée précédemment suggérant que le temps n'est pas extensible et que celui consacré à l'alimentation des liens familiaux se trouve ici divisé par le nombre de domicile parentaux.

Enfin, nous pouvons également mobiliser les théories développées sur les styles éducatifs des familles [Kellerhals et Montandon, 1991]. Sans reprendre en soi les catégories de cohésions familiales proposées par les auteurs, il semble intéressant dans le cadre de notre analyse de reprendre les pistes proposées. Les familles mobilisent des modes de cohésion différents, qui renvoient d'une part à des logique de fonctionnement interne, entre les membres de la famille nucléaires et d'autre part, à un rapport vis-à-vis du monde extérieur, allant de la place accordée aux amis et aux dimensions de la vie sociale. S'il est plus difficile dans le cadre des données dont nous disposons d'apprécier ce deuxième aspect, le premier est en revanche intéressant à prendre en considération avec les éléments dont nous disposons autour de la gestion du téléphone, par exemple. La forte différenciation des rôles que l'on a perçue dans l'usage du téléphone, surreprésentée dans les classes les plus populaires, trouve une résonance dans les analyses de Kellerhals et Montandon. L'angle d'approche mobilisé par ces auteurs s'apparente à ce que l'on met au jour par les modes d'usage familiaux du téléphone. Les types de familles unis établis sur ces questions semblent recouper pour partie les groupes distingués par ces auteurs. Ils établissent également une corrélation entre les types de familles et les catégories socioprofessionnelles des pères, comme nous venons de le faire. Même si précisément, leur idée est d'apporter d'autres grilles de lecture du social que cet indicateur, le fait est qu'il traduit des milieux sociaux, lesquels correspondent pour partie à des cohésions familiales spécifiques.

En définitive, il semble que la séparation des parents ne déclenche pas la mise en place de stratégies relationnelles différentes de celles déjà instaurées au sein du triptyque père-mère-enfant puisque d'une certaine façon, on peut envisager qu'il s'agit d'une forme de cohésion familiale, ancrée dans des milieux sociaux. On ne peut donc pas envisager que la séparation, pour événement important qu'il soit, déclenche une réorganisation complète autour d'autres modes de fonctionnement familiaux. Cette précision est importante car elle définit les limites de notre analyse : les changements de contexte matériel subséquents à la séparation et l'expérience de l'objectivation des relations de filiation sont les principaux éléments susceptibles d'entre en ligne de compte et d'engager des spécificités dans les représentations et pratiques des jeunes adultes issus de parents séparés.

Par ailleurs, ces observations mettent plus que jamais en exergue le rôle central des mères dans la gestion des relations familiales, tout au moins du point de vue du suivi intense de la relation : la fréquence élevée des contacts téléphoniques, pratiquement inaltérée par la séparation des parents, rend compte du suivi du quotidien des jeunes adultes. Les appels téléphoniques plus espacés avec les pères supposent qu'ils prennent en compte d'autres dimensions que celles du quotidien, ce qu'il s'agira de définir.

## Chapitre 11 Les différents usages du téléphone : de l'échange pratique à la visite téléphonique

La fréquence des contacts ne nous renseigne en définitive que partiellement sur la nature des relations entretenues entre le jeune décohabitant et ses parents. En effet, nous l'avons vu, la façon d'utiliser le téléphone varie suivant les familles. Pour définir plus précisément

le rôle joué par cet outil et l'usage qui en est fait, nous nous attacherons dans un premier temps à saisir au plus près le contenu des conversations téléphoniques que les jeunes adultes ont avec chacun de leur parent. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons aux différents statuts qu'occupent les communications téléphoniques, à partir de leur durée. Courtes ou longues, nous verrons que leurs usages varient. Resitués dans un système plus global de régimes de relations entre les membres de la famille nucléaire, nous tenterons de comprendre, suivant le contexte d'utilisation, quelles sont les incidences de la séparation des parents sur l'usage qui est fait du téléphone dans l'activation des liens familiaux.

### ***Une approche des contenus des communications téléphoniques***

---

#### **De quoi parlent-ils ? Des échanges téléphoniques fonctionnels à ceux relationnels**

Afin de préciser la teneur des conversations téléphoniques, nous avons posé une question concernant la nature des échanges téléphoniques en demandant aux enquêtés quels étaient les thèmes abordés lors des deux dernières conversations par téléphone avec chacun de leurs parents<sup>137</sup>. Six thèmes de conversation étaient proposés : la santé des enquêtés, leurs études (s'ils étaient étudiants), leur travail, leur famille, des informations pratiques (de type achat, visite ou transport) en général, ainsi que leurs relations avec leurs amis et leurs relations avec leur petit(e) ami(e) ou conjoint(e).

A. Moles (1986) établit une distinction entre deux types purs de communication téléphonique : la communication froide, dite « communication fonctionnelle », et celle chaude, dite « charismatique » : **« la communication fonctionnelle est celle dont la valeur se mesure à l'efficacité (...), la communication chaude est celle visant à la spontanéité, au face à face, à recréer la présence humaine dans sa prégnance et sa chaleur, dans ses errances et ses connotations »**<sup>138</sup>. Claisse G. et Rowe F. (1993) intègrent ces notions à travers les deux types purs que sont la communication fonctionnelle et la communication relationnelle, en distinguant deux catégories mixtes : les communications relationnelles mais pour partie fonctionnelles et les communications plutôt fonctionnelles mais pour partie relationnelles, que l'on qualifiera de mixtes dans un cas comme dans l'autre. Ces distinctions sont, dans des termes approchants, opérées par Martine Segalen qui distingue la fonction « expressive » du téléphone lorsque l'usage qui en est fait vise à maintenir un lien quotidien « tissé des petits riens des heurs et des malheurs des jours et des saisons »<sup>139</sup> ; et la fonction « instrumentale » qui consiste plutôt en la communication d'informations précises.

Sur la base de ces principes, les sujets de conversation proposés ont été classés comme relevant de dimensions relationnelles lorsqu'il s'agissait d'aborder les questions des relations avec ses proches (famille, amis ou petit ami), et d'informations fonctionnelles lorsqu'il s'agissait des autres sujets. Ces derniers relèvent effectivement plutôt de

<sup>137</sup> Voir la formulation de la question en annexe p 360.

<sup>138</sup> P 38, Moles, 1986. Moles fait en fait ici un emprunt à Max Weber du terme « charismatique » concernant la communication, que ce dernier oppose déjà à celle de « fonctionnelle ».

<sup>139</sup> Segalen, 1999. P 39.



dimensions narratives ou organisationnelles, bien qu'il s'agisse probablement de sujets « mixtes » plutôt que purement fonctionnels<sup>140</sup>.

### **De quoi parlent-ils avec leur père ?**

La proportion des sujets purement relationnels abordés entre le jeune adulte décohabitant et son père est somme toute relativement faible<sup>141</sup>. Elle ne concerne apparemment que 37 % de l'ensemble des dimensions abordées<sup>142</sup>. Mais ces résultats correspondent, toutes proportions gardées, à ceux établis par Claisse et Rowe<sup>143</sup>. La différence que l'on peut tout de même repérer tient d'une part à la spécificité des liens entre les interlocuteurs (pères-descendants) mais également au mode de recueil des données. Les informations ont été ici recueillies sur la base des représentations que les enquêtés ont construites *a posteriori* lors des deux dernières conversations téléphoniques avec le père. En effet, ces conversations pouvaient être anciennes. Les souvenirs de ces communications, imprécis, se sont très probablement « généralisés » et concernent ainsi toutes les dimensions *habituellement* évoquées plus que celles *effectivement* abordées malgré la contextualisation que le libellé de la question opérait autour des deux dernières communications. En revanche, les informations recueillies par les deux chercheurs Claisse et Rowe, pour déclaratives qu'elles soient, étaient inscrites immédiatement dans un carnet. Celles dont nous disposons sont, en ce sens, « plus subjectives » - à supposer qu'il puisse y avoir un degré dans la subjectivité - car faisant plus volontiers appel à la mémoire. Cette différence de méthodologie laisse donc penser que le nombre de sujets abordés a été majoré dans la plupart des réponses.

Si nous considérons maintenant la répartition des conversations selon leur contenu (relationnel, fonctionnel ou mixte), il s'avère que les conversations à teneur uniquement relationnelles sont très rares (4 %). Aussi, pour les besoins de l'analyse, nous partirons du principe que, lorsque les conversations auront été déclarées comme ayant relaté à la fois des éléments relationnels mais également fonctionnels, ces échanges téléphoniques seront d'abord caractérisés par la dimension relationnelle<sup>144</sup>. Cela permettra une distinction entre les conversations téléphoniques où aucun élément relationnel n'est mentionné par rapport aux autres.

Cette contrainte dont il faut tenir compte pour pouvoir poursuivre l'analyse se révèle porteuse d'une information importante : entre pères et enfants, les communications uniquement relationnelles sont pratiquement inexistantes. La part des aspects fonctionnels et informatifs constitue un socle à toutes conversations téléphoniques.

Cette précaution prise concernant le traitement des données, la part des conversations évoquant des aspects relationnels est nettement majorée entre les pères et les jeunes adultes puisqu'elle concerne plus de 3 enquêtés sur 4 (76 %).

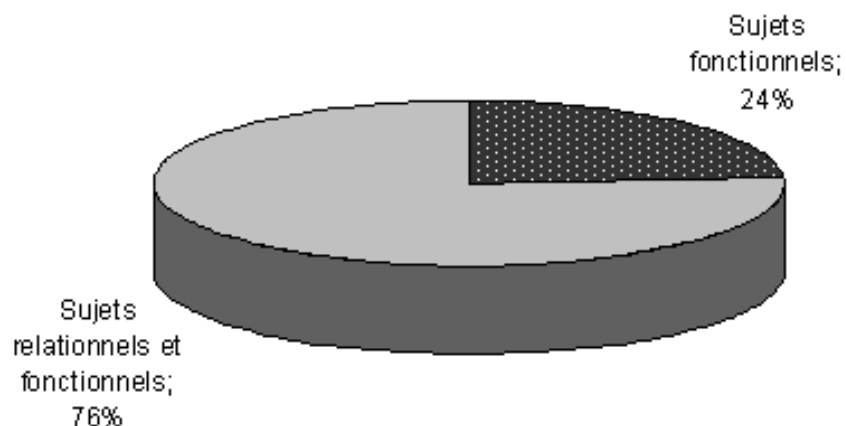
<sup>140</sup> Ces types idéaux de trafic de communication « relationnel » ou « fonctionnel » sont rarement « purs » comme le démontrent Claisse et Rowe (1993), mais opérants pour comprendre la nature des échanges.

<sup>141</sup> Les deux dimensions que nous considérons comme « purement relationnelles » sont les thèmes concernant les relations avec la famille, les amis et le conjoint ou le petit ami.

<sup>142</sup> Le détail des proportions des sujets abordés figure en annexe.

<sup>143</sup> Lesquels observent un trafic relationnel « pur » de 33,5 %.

<sup>144</sup> Pour Claisse et Rowe, certaines discussions semblent relever uniquement de la conversation « relationnelle ». Ce type de conversation est pratiquement inexistant dans notre corpus, d'où notre reconsidération des définitions qu'ils donnent du type « relationnel » sous-entendant « uniquement relationnel », classification qui semble peu opérationnelle dans le cadre de notre population même si leur approche demeure intéressante pour l'analyse.



Graphique 42. Types de sujets abordés lors des communications téléphoniques avec le père

Sous-population des décohabitants.

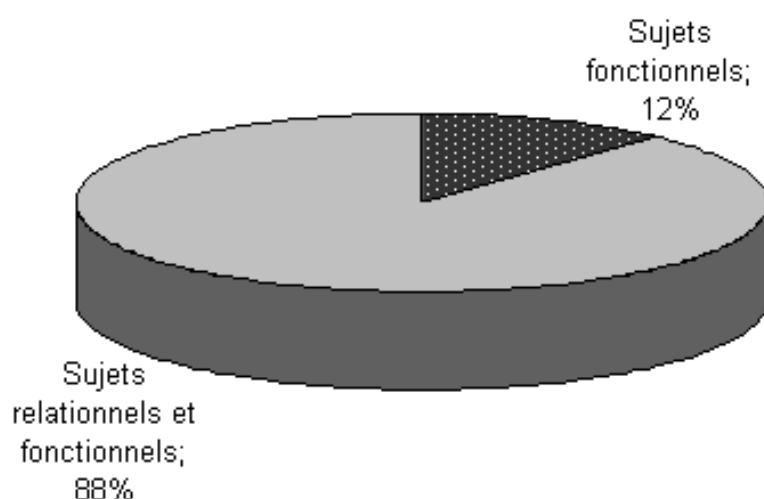
### De quoi parlent-ils avec leur mère ?

En se basant sur des principes similaires et une question équivalente à propos des thèmes abordés avec la mère<sup>145</sup>, nous obtenons une répartition différente des sujets abordés. En effet, la part des conversations où des aspects relationnels sont évoqués est de 88 %, soit 12 points de plus que dans les conversations avec le père. Les conversations purement fonctionnelles ne constituent alors plus qu'une part marginale des échanges téléphoniques.

La mère apparaît comme la confidente privilégiée de ses enfants [Galland, 1997], pour les garçons et plus encore pour les filles. Comme le souligne Olivier Galland, la mère prend en fait en charge « **le bien-être personnel et émotionnel des enfants** <sup>146</sup> », parlant plus volontiers avec eux de leurs amis et de leur vie sentimentale. Par confidente, il faut comprendre que c'est à elle qu'on parle de ses amis et de sa vie sentimentale.

<sup>145</sup> La part des conversations à teneur uniquement relationnelle est également très restreinte : 5 %.

<sup>146</sup> Galland, 1997. p 174.



Graphique 43. Types de sujets abordés lors des communications téléphoniques avec la mère.

Sous-population des décohabitants.

Force est de constater que l'on ne parle pas de la même chose à son père et à sa mère. Si la fréquence, nous l'avons vu, est tendanciellement moins importante concernant les pères, c'est plus souvent pour échanger des informations que pour parler des dimensions intimes de sa vie. Ainsi, la moindre fréquence observée précédemment n'est pas compensée par des conversations plus personnelles. Au contraire, tout se passe comme si les mères se saisissaient pleinement de cet outil quitte à en faire un média central de la relation, tandis que les pères y auraient moins recours, tant au niveau de la fréquence que de la variété des registres de communication. Martine Segalen [1999] montre que les hommes ont tendance à laisser aux femmes ce qui relève du « *papotage* » et à utiliser le téléphone comme un outil destiné à « *faire passer un message précis* »<sup>147</sup>. Ce que nous observons dans nos données montre que ces « papotages » relèveraient de dimensions plutôt relationnelles, sans qu'effectivement il ne s'agisse d'éléments essentiels à l'organisation et à la gestion de la vie quotidienne. Cet usage remplit pourtant une fonction essentielle puisque comme le montre l'auteur, c'est ainsi que les mères « *tissent le lien familial au long des jours et des semaines* ».

#### Incidence de la séparation des parents sur les sujets des conversations :

La séparation des parents opère un certain nombre de modification dans les régimes de communications téléphoniques, et ceci en particulier à l'égard des pères. Qu'en est-il des contenus de ces échanges ? Est-ce qu'une moindre fréquence signifie que l'on perd le fil de la vie quotidienne de l'autre et qu'ainsi, l'intimité est moins grande ? Ou au contraire, la rareté des échanges amène-t-elle les deux interlocuteurs à profiter le plus pleinement possible des communications téléphoniques en abordant systématiquement des sujets relationnels ? Par ailleurs, quelles sont les conséquences de l'expérience d'une séparation et des difficultés familiales que cela implique sur l'intimité entre parents et jeunes adultes ?

Il s'avère que pour les pères, la teneur des sujets de conversation téléphonique n'est pas réellement modifiée (lorsqu'ils sont maintenus) bien qu'abordant un peu plus

<sup>147</sup> P 22.

souvent les aspects relationnels. Cette surreprésentation n'est toutefois pas statistiquement significative. Alors que l'on sait par ailleurs que ces échanges sont tendanciellement plus rares, cela ne semble modifier en rien la part de ceux de caractère informatif ou relationnel.

**Tableau 50. Nature des sujets abordés suivant la situation matrimoniale des parents (% colonne)**

	Pères		Mères	
	ensemble	séparés	ensemble	séparées
sujets fonctionnels	24	21	12	10
sujets fonctionnels et relationnels	76	79	88	90
Total	100	100	100	100

Sous-population des décohabitants.

De la même façon, on observe que les communications téléphoniques avec les mères, lorsqu'elles sont séparées, sont de nature un peu plus souvent relationnelle, sans que ces résultats soient non plus significatifs, alors que l'on sait par ailleurs que la répartition des fréquences des contacts téléphoniques est semblable.

Le contenu même des conversations entre parents et jeunes adultes demande à être abordé afin d'approfondir ces observations quelque peu générales qui semblent signifier que la séparation des parents n'engendre que peu de différence quant aux contenus des communications téléphoniques, et au-delà, des modes relationnels.

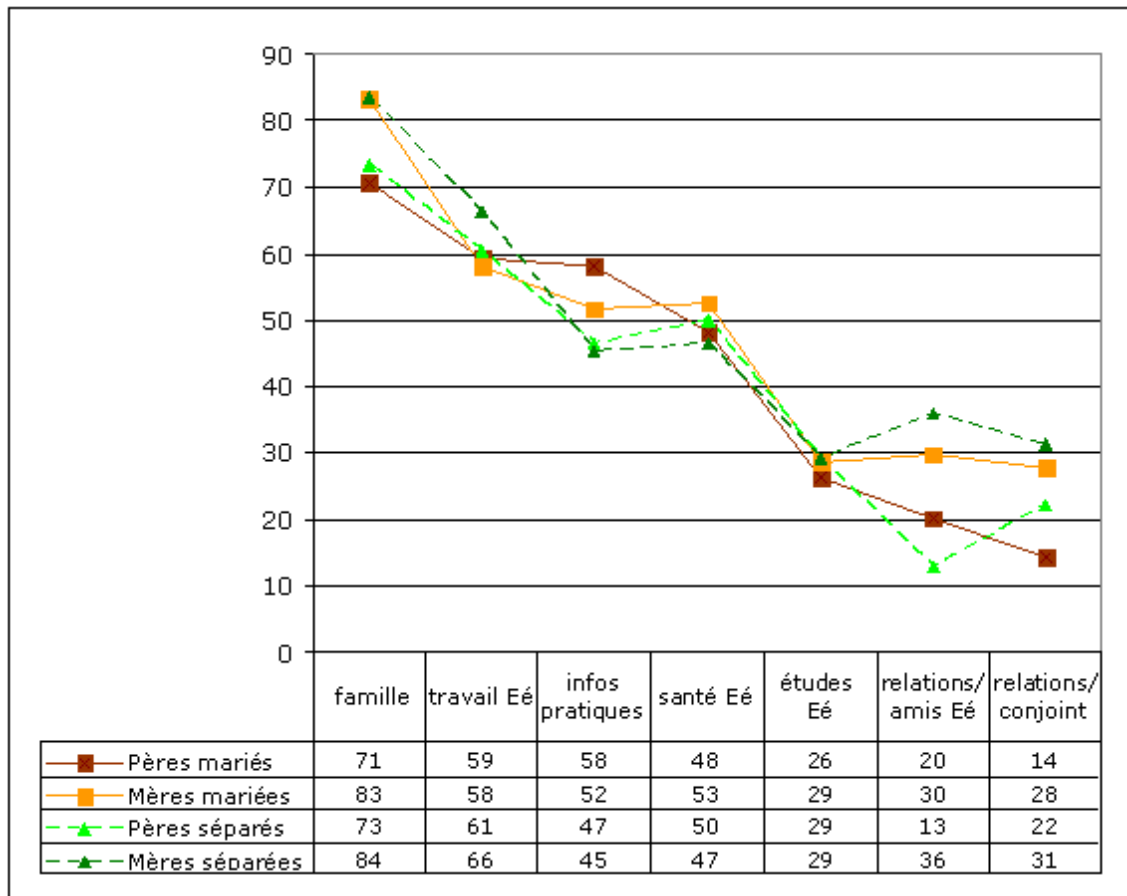
### **La répartition des rôles lorsque les parents sont ensemble**

Comme nous venons de le voir, on ne parle pas des mêmes choses à ses enfants suivant que l'on est le père ou la mère. Ainsi, lorsque les parents sont ensemble, les mères ont plus souvent que les hommes tendance à parler des autres membres de la famille [Graphique 44]. C'est même le sujet le plus souvent abordé dans les conversations, que ce soit avec les mères (pour plus de 8 personnes sur 10), ou dans une moindre mesure avec les pères (7 enquêtés sur 10). Avec elles, les jeunes adultes parlent également plus souvent qu'avec les pères des autres dimensions relationnelles, que cela concerne les amis mais également les relations avec le ou la petite amie ou conjoint de l'enquêté, ce qui était prévisible au regard des précédents résultats. En ce sens, les conversations à propos des membres de la famille relève plus de dimensions relationnelles qu'organisationnelle ou informatives. « Parler de la famille » peut revêtir des réalités différentes : donner des nouvelles des frères et sœurs constitue un registre de conversation différent de celui qui consiste à discuter des difficultés rencontrées par ceux-ci. Nous pouvons donc supposer, au vu des autres informations, que l'on ne parle pas de la même façon de « la famille » avec son père qu'avec sa mère.

En revanche, un certain nombre de thèmes semblent pouvoir être sujets de conversations indifféremment avec le père ou la mère. Ainsi, les enquêtés déclarent parler de leur travail avec le père et la mère dans de mêmes proportions (c'est même un sujet particulièrement prisé). Il en va de même pour les études lorsque l'enquêté est en formation.

La santé du jeune adulte a également ce statut de thème abordé autant avec le père qu'avec la mère. Ce résultat est assez surprenant dans la mesure où ce qui touche au corps est habituellement du ressort des compétences maternelles [Kaufmann, 1992].

Le seul domaine dans lequel le père est plus souvent mobilisé que la mère concerne les aspects les plus fonctionnels des communications téléphoniques, à savoir tout ce qui touche aux dimensions pratiques et organisationnelles du quotidien.



Graphique 44. Thèmes abordés par le père et la mère (séparés ou ensemble) pendant les communications téléphoniques avec le jeune adulte décohabitante (%)

Ces résultats correspondent aux observations faites dans d'autres études<sup>148</sup> sur la perception très différente du téléphone qu'ont les hommes par rapport aux femmes. Gérard Claisse montre notamment comment, pour les hommes, le téléphone est « **plus fondamentalement un moyen leur permettant d'atteindre un objectif, d'organiser leur emploi du temps, leurs activités** <sup>149</sup> », tandis que les femmes n'auraient d'autre finalité que la communication interpersonnelle. Ainsi, il oppose deux représentations de ce média : le *téléphone-outil* pour les hommes et le *téléphone-parole* pour les femmes. Les résultats obtenus dans le cadre de notre enquête entérinent cette analyse, tout au moins concernant les thèmes de conversation les plus typiques : les aspects pratiques, seul sujet où les pères sont plus souvent mobilisés que les mères ; et les dimensions relationnelles, registres dans lesquels les mères sont significativement plus souvent sollicitées.

<sup>148</sup> Voir notamment dans la revue Réseaux n°103.

<sup>149</sup> Claisse, 2000. p 69.

Dans cette répartition des rôles, accentuée par le fait d'être en couple, comment les parents gèrent-ils l'usage du téléphone quand il y a eu séparation ?

### **La répartition des rôles lorsque les parents sont séparés**

Lorsqu'il y a eu séparation du couple parental, nous pouvons observer que, lorsque le contact avec le père a été maintenu, nous retrouvons globalement la même distribution des thèmes abordés, à quelques nuances près, mais qui ont leur importance.

*Remarque méthodologique : nous comparons ici les conversations des jeunes adultes avec chacun de leur parent, en faisant l'hypothèse d'une répartition des rôles entre les parents. De ce fait, il nous a semblé opportun de ne prendre en considération que les situations où le contact avec les deux parents a été maintenu. Autrement dit, lorsque le père n'a plus de contact téléphonique avec le jeune adulte, nous n'avons pas pris en compte ceux entretenus avec la mère. L'effectif s'en trouve réduit, mais les résultats sont plus rigoureux.*

Ainsi, le thème de la famille – le plus récurrent dans les réponses – est évoqué également plus souvent avec la mère qu'avec le père, dans des proportions équivalentes. Parler de la famille ne devient pas plus important lorsqu'il y a eu séparation et que le contact avec les deux parents a été maintenu. Les mères restent les interlocutrices privilégiées en ce domaine.

Comme cela a été observé précédemment, les mères, lorsqu'elles sont séparées, sont également plus souvent les confidentes des jeunes adultes puisque c'est avec elles que les thèmes concernant les relations avec les amis et le conjoint (ou petit ami) sont le plus souvent abordés. Mais en l'occurrence, la séparation a pour effet d'introduire une réelle distinction dans le registre des sujets relevant des dimensions relationnelles. Ainsi, les jeunes adultes s'entretiennent beaucoup plus souvent de leurs relations amicales avec les mères séparées qu'avec les pères séparés ; également plus souvent qu'avec les mères mariées. Autrement dit, ce sujet de conversation intime, pour minoritaire qu'il soit, devient un sujet abordé dans 36 % des communications quand la mère est séparée<sup>150</sup>. Cette importance prise par les relations amicales laisse à penser que le degré d'intimité est encore plus fort entre la mère et le jeune adulte lorsqu'il y a eu rupture du couple parental. Mais les effets de cet événement diffèrent en ce qui concerne le père. Celui-ci, lorsqu'il est séparé, s'entretient peu des relations amicales du jeune adulte (13 % des conversations), moins encore que lorsqu'il n'y a pas eu séparation. Ce résultat donne ainsi l'impression d'une mise à distance du père concernant les dimensions intimes après la séparation. Mais l'observation des conversations portant sur les relations avec le petit ami nous montre qu'au contraire, ce sujet est plus souvent abordé par les pères séparés que par ceux qui sont mariés. Même si la propension à aborder ces aspects reste moins importante que lorsque l'interlocuteur est la mère, la différence de comportement vis-à-vis des autres pères est significative (+7 points) et présente surtout cette particularité d'être le seul sujet sur lequel la tendance s'inverse par rapport aux restes des comportements.

Quelques éléments peuvent être avancés pour expliciter ces observations. Tout d'abord, nous pouvons expliquer la faible propension à parler des amis entre père séparé et jeune adulte à partir du contexte de vie entraîné par la séparation. Parler de ses relations amicales implique une certaine forme d'interconnaissance entre le parent et les personnes qui sont mentionnées. La séparation des parents et la résidence des enfants établie principalement chez la mère amène ces derniers à constituer leur réseau de relations

<sup>150</sup> Lorsque le contact avec le père est rompu, 47 % des conversations avec les mères s'intéressent aux relations avec les amis. Cette dimension prend alors une importance majeure.

amicales en lien avec le domicile maternel. La mère est donc familière des amis de son enfant, et surtout habituée à prendre en considération le fait que ceux-ci constituent un élément important dans l'organisation de sa vie. Le père, au contraire, n'a que peu accès à ces réseaux de sociabilité et leur évocation en est par conséquent moins évidente et moins légitime.

En revanche, concernant les relations avec les petits amis et plus tard, les conjoints, il semble que ce soit une dimension dans laquelle le père est impliqué. Deux hypothèses peuvent permettre de comprendre ce constat. La première est qu'ayant lui-même été touché par des difficultés dans son couple, il soit plus à même de saisir l'importance que cela revêt pour le jeune. Souvent confronté à la situation de reconstruire lui-même un couple, la communauté d'expérience, même s'il s'agit de générations différentes, peut en faire un sujet de conversation plus facilement envisageable. Ensuite, et par extension de cette première hypothèse, il devient plus évident pour le jeune de parler des difficultés rencontrées dans son couple alors que l'interlocuteur est confronté à des problèmes semblables.

Dans un cas comme dans l'autre, nous retrouvons ici l'effet de la séparation des parents qui conduit les membres de la famille nucléaire à se considérer plus volontiers comme des individus en minimisant la charge de la fonction de chacun d'entre eux. Le père comme la mère deviennent, en matière matrimoniale, des interlocuteurs avec lesquels discuter de son conjoint devient plus évident puisque le mythe du couple parfait, fondateur, que constitue le couple parental est tombé. L'enjeu n'est plus de reproduire le chemin des parents et de devenir parent en adoptant cette fonction puisque celle-ci est minimisée, mais plutôt de construire son parcours en tant qu'adulte. Les expériences de chacun sont alors comparables. Ces réflexions expliquent ainsi pour partie la part plus importante prise par les questions de couple dans les conversations téléphoniques entre parents séparés et jeune adulte.

D'autres observations sur la part des sujets abordés dans les conversations avec les parents séparés viennent prolonger ces réflexions. Ainsi, les informations pratiques prennent une place moins importante dans les échanges. Les pères séparés, surtout, sont bien moins souvent des interlocuteurs à ce propos (- 11 points par rapport aux pères mariés). Olivier Galland [1997] concluait qu'à travers leur plus grande implication concernant toutes les questions pratiques et organisationnelles, les pères exerçaient plus souvent « **une forme d'autorité** » qui accentuait « **le caractère unilatéral des relations vouées davantage aux prescriptions des adultes vis-à-vis des enfants qu'à des échanges d'égal à égal** »<sup>151</sup>. Assez logiquement, le fait que la fonction paternelle perde de son évidence à l'occasion de la séparation expliquerait également un amoindrissement du rôle du père et favoriserait au contraire les échanges d' « **égal à égal** ».

A ces éléments d'explication, il faut ajouter que le père, à l'écart de l'organisation du quotidien depuis la séparation, est probablement mobilisé de façon moins évidente pour régler les problèmes pratiques. Cet état de fait expliquerait donc également la part moins grande sur ces questions dans les conversations. Notons toutefois qu'à ce sujet, les mères séparées n'interviennent pas plus que les pères séparés. Il n'y a pas d'effet de compensation entre les deux parents. Cet élément nous amène à penser qu'en définitive, la piste d'explication à privilégier est la plus grande autonomie en matière d'organisation et de gestion de la vie quotidienne des enfants de parents séparés par rapport aux autres.

Pour compléter ces observations sur l'influence de la séparation du couple parental sur la nature des échanges téléphoniques avec les jeunes adultes, relevons l'importance

<sup>151</sup> P 172 et 174.

prise par la question de leur travail. Si le thème des études est énoncé dans les mêmes proportions par les pères et les mères, séparés ou non, celui du travail devient un élément particulièrement important dans les conversations entre la mère séparée et son descendant. Elles sont plus de 66 % à en avoir discuté lors des deux dernières communications alors que ce n'est le cas que pour 58 % à 61 % des cas pour les autres parents. Cette forte propension à aborder ces questions pour ces femmes montre tout d'abord que la question de l'emploi s'est imposée à elles de façon plus cruciale. Elles sont en effet plus souvent actives occupées<sup>152</sup>, et elles ont été confrontées, même de façon temporaire, à l'obligation de subvenir seule à leurs besoins. Cette expérience les amène non seulement à avoir un intérêt particulier pour cette dimension, mais elle leur permet également d'avoir une certaine compétence et une légitimité pour en parler avec le jeune adulte. D'autre part, les situations financières des mères séparées sont globalement moins bonnes que celles qui sont mariées<sup>153</sup>. Ainsi, le fait que le jeune dispose d'un revenu propre devient plus souvent un élément indispensable<sup>154</sup>. La dimension « travail » est donc un enjeu dont il est question dans les conversations mère-jeune.

Si la séparation n'engendre pas un bouleversement majeur dans le contenu des communications téléphoniques entre les parents et le jeune adulte, il faut constater que les variations observées nous montrent une certaine variation dans les statuts et fonctions de chacun. Ces modifications tiennent tant de la portée symbolique de la rupture du lien conjugal que des expériences de socialisation spécifiques engendrées par la matérialisation de cette séparation. Les parents, dont la fonction parentale est symboliquement amoindrie, sont moins investis dans les questions pratiques. L'enjeu de la reproduction du couple à la génération suivante se pose dans des termes différents et il devient possible de parler de ses expériences en matière de construction matrimoniale, d'égal à égal. Par ailleurs, la communauté d'expérience au même moment ou presque, que ce soit au niveau du travail (pour les mères) ou de la recherche d'un conjoint, favorise les échanges à ce propos. Les effets de la polarisation de la résidence des jeunes adultes chez la mère entraînent également quelques conséquences. Le réseau amical des enquêtés semble être un pan méconnu des pères séparés. Il reste, dans tous les cas, une dimension peu évoquée dans les conversations avec les parents.

Aborder la teneur des communications téléphoniques à travers les sujets abordés présente un certain nombre de biais méthodologiques. En outre, cette approche ne permet d'identifier que partiellement la fonction de l'appel. Nous tenterons d'analyser ceci à travers un indicateur de pratiques qui vient compléter ces dimensions de contenus : la durée des communications téléphoniques entre le jeune adulte et chacun de ses parents.

### ***Les modes d'utilisation des communications téléphoniques entre le jeune adulte et ses parents***

---

<sup>152</sup> 74 % des mères séparées pour lesquelles le jeune adulte a conservé un lien avec le père occupent un emploi, contre 61% lorsqu'elles sont mariées.

<sup>153</sup> La séparation entraîne un appauvrissement, plus spécifiquement pour les femmes. Elles sont particulièrement vulnérables lorsqu'elles ne travaillaient pas avant la séparation. Mais cet appauvrissement est généralement passager et l'emploi apparaît comme un levier pour sortir de la paupérisation. Mais les situations financières des femmes séparées restent globalement plus souvent fragiles, à l'image des inégalités hommes/femmes sur le marché du travail [Martin, 1997].

<sup>154</sup> Lorsqu'ils sont étudiants, les enquêtés dont les parents sont séparés déclarent notamment plus souvent un petit boulot que les autres (Voir Partie 2), ce qui peut contribuer à expliquer qu'il en soit plus souvent fait mention dans les conversations.



## **Rester ou non longtemps au téléphone et pour quoi faire ?**

Afin de préciser la nature de la relation entre les jeunes adultes et leurs parents, nous avons choisi de demander aux enquêtés d'estimer le temps qu'ils passent en général au téléphone lorsqu'ils sont en communication avec leur père et avec leur mère. Dans le questionnaire, la question était libellée sous la forme : "Combien de temps dure en moyenne une conversation téléphonique avec votre père ?"<sup>155</sup>.

Pour cette question encore, il s'agissait de recueillir des représentations de pratiques et de demander à l'enquêté de synthétiser ces informations – et donc d'en faire une interprétation. C'est dans cette perspective que nous considérerons les résultats, conscients du filtre que cette synthétisation a de réducteur par rapport à la réalité des pratiques. Néanmoins, les réponses données ont l'avantage de traduire l'idée que les enquêtés se font de la relation avec les parents, ce qui constitue également une information très précieuse concernant notre objet.

Nous avons construit nos trois types de durées à partir de l'hypothèse selon laquelle la durée d'une communication téléphonique était le reflet, l'expression d'un contenu. Suivant l'objectif d'une communication – informatif, narratif, discursif – le temps nécessaire à l'atteindre varie car les codes sous-jacents à l'échange et la quantité d'informations qui transitent ne sont pas les mêmes. Aussi, la durée constitue une information complémentaire pour prendre la mesure du contenu de l'échange téléphonique entre le jeune adulte et chacun de ses parents. Elle permet surtout de préciser l'usage qui est fait du téléphone d'une famille à l'autre.

Nous proposons ainsi trois catégories de durée qui renvoient chacune à des contenus et des fonctions de conversations téléphoniques différents.

### **Communications courtes : utilitaires.**

Une communication de courte durée renvoie plus volontiers à un usage fonctionnel du téléphone, que l'on peut également qualifier d'utilitariste. Il s'agirait ici pour l'interlocuteur d'user de son téléphone principalement pour obtenir ou donner une information concrète, définie. On appelle dans un but précis et la conversation téléphonique est terminée une fois l'information délivrée ou reçue. Nous supposons ici qu'il s'agit de conversations ne dépassant pas 10 mn, ce qui constitue donc le premier seuil dans l'échelle des temps de communications.

### **Communications mixtes : organisation et narration.**

Un deuxième type de relations téléphoniques relève beaucoup plus d'une logique narrative. Ainsi, c'est un temps pendant lequel on peut raconter les petites nouvelles de la journée, raconter quelques anecdotes concernant personnellement l'enquêté ou son parent, ou encore des amis ou membres de la famille. On reste dans l'échange d'informations, mais l'aspect purement utilitaire s'estompe, nuancé par la dimension relationnelle qui transparait. Nous sommes alors plutôt dans une situation mixte d' « échanges d'informations ». Ces conversations durent *a priori* entre 10 et 20 mn.

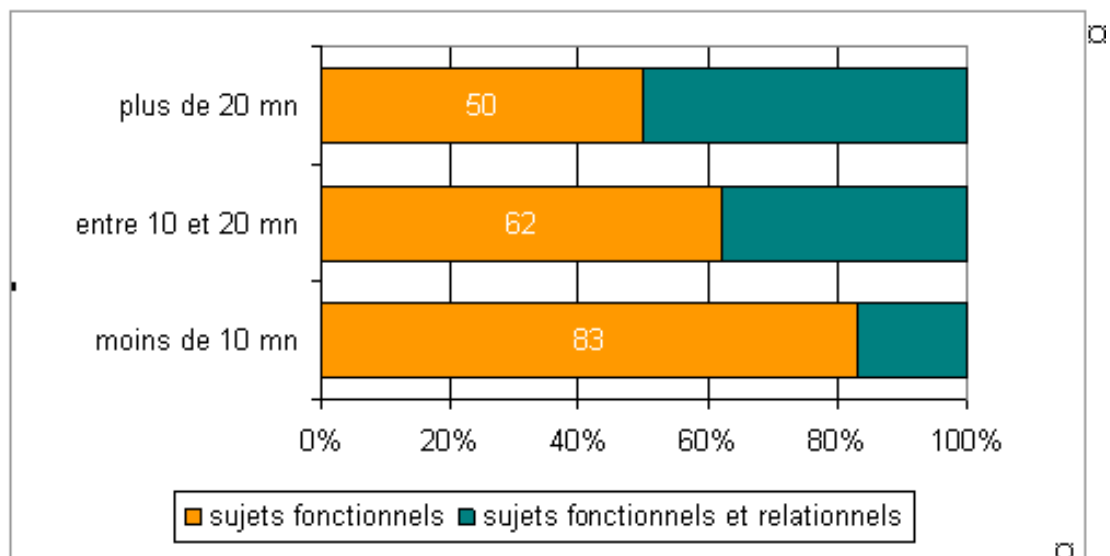
### **Communications longues : se raconter.**

Enfin, la nature de l'appel peut avoir l'organisation d'une véritable conversation, alimentée de part et d'autre par des considérations intimes. Qu'il y soit relaté un problème personnel,

<sup>155</sup> Puis « avec votre mère ».

ou que cela soit une discussion sur une question générale, ce type de communication traduit un rapport de proximité important entre l'enquêté et son interlocuteur. La teneur relationnelle de ce type de conversation est importante, et si des éléments informatifs y figurent, ils ne constituent pas le corps de l'échange verbal. La communication téléphonique peut, dans cette perspective, être une forme de remplacement d'une visite qui n'est pas matériellement possible, par manque de temps ou en raison de la distance entre les domiciles. Ce dispositif permettant de pallier une absence est ainsi particulièrement pertinent dans le cas de conversations entre ascendants et descendants, catégories de personnes entre lesquelles on peut plus spécifiquement observer une substitution des appels téléphoniques aux rencontres en face à face [Rivière, 2001]. Nous avons fixé à plus de 20 mn la durée de cette logique particulière d'utilisation du téléphone.

De fait, suivant la durée de conversation, nous vérifions que la teneur des propos diffère. à partir d'une classification des thèmes abordés lors des deux derniers échanges téléphoniques avec chacun des parents, nous constatons que plus ceux-ci durent longtemps, plus les dimensions relationnelles sont présentes. A l'inverse, plus les échanges sont habituellement courts, plus ils sont fonctionnels.



Graphique 45. Types de sujets abordés suivant la durée des conversations téléphoniques avec le père

Sous-population des décohabitants.

Cette tendance est particulièrement perceptible en ce qui concerne les communications téléphoniques avec le père. Elle se vérifie également à propos de la mère bien que les écarts soient moins significatifs du fait d'une présence déjà plus importante des sujets relationnels pour toutes les durées de communications<sup>156</sup>.

Lorsque la communication entre le père et le jeune dure habituellement moins de 10 mn, l'objet de la communication est dans 83 % des cas essentiellement informatif et organisationnel. Plus le temps de communication a été long, plus cela signifie que des sujets ayant trait aux dimensions intimes et donc relationnelles ont potentiellement été abordés.

<sup>156</sup> Plus le temps passé au téléphone est important, plus la part des sujets relationnels est importante. Entre mère et jeune, la part des conversations contenant des sujets purement relationnels atteint 59 % lorsque la communication dépasse les 20 mn en moyenne.

Ces résultats nous livrent deux informations. D'une part, ils nous montrent combien la dimension narrative et fonctionnelle est importante, en termes de proportion, dans les échanges téléphoniques. La fonction de ces conversations est donc, en tout premier lieu, informative. D'autre part, nous remarquons qu'aucune conversation uniquement relationnelle n'a été déclarée. Ce résultat montre l'importance des dimensions fonctionnelles qui constituent une forme d'amorce à des conversations plus intimes.

Le lien entre la durée des communications et la nature des conversations est ainsi démontrée. Cet indicateur du contenu des propos échangés nous permet alors d'analyser les relations des jeunes adultes avec leurs parents et de prendre la mesure des incidences de la rupture du couple parental sur celles-ci.

Ainsi, lorsqu'il y a effectivement communication téléphonique entre le jeune adulte et son père, la répartition des durées moyennes de communications téléphoniques suivant la situation matrimoniale du père est apparemment très semblable. A première vue, la séparation du couple des parents, si elle a un effet sur la fréquence des appels, ne semble pas constituer un facteur de différenciation des pratiques en termes de durée de ces conversations, et par extension sur le contenu des échanges lorsque le contact a été maintenu.

**Tableau 51. Durée des communications téléphoniques entre le jeune adulte décohabitant et son père suivant sa situation matrimoniale**

	Pères séparés		Pères mariés		Ensemble
	Effectifs	%	Effectifs	%	
Non réponse	40		107		
moins de 10 mn	44	<b>50</b>	195	<b>54</b>	<b>53</b>
entre 10 et 20 mn	30	<b>34</b>	122	<b>34</b>	<b>34</b>
plus de 20 mn	14	<b>16</b>	47	<b>13</b>	<b>14</b>
Total	88	<b>100</b>	364	<b>100</b>	<b>100</b>

Sous-population des décohabitants.

Remarquons que pour ces répartitions, le nombre de non-réponse est élevé en raison du nombre important de jeunes adultes qui n'ont pas de communications téléphoniques directes avec leur père.

Cette répartition générale de la durée moyenne de communication téléphonique entre père et jeune adulte nous montre néanmoins que plus de la moitié d'entre elles (53 %) sont courtes. Autrement dit, l'usage du téléphone à l'égard du père se fait majoritairement dans une perspective fonctionnelle. Il est peu question d'avoir une conversation de type « relationnel » à l'aide de cet outil (14 %) et de ce fait, nous pouvons supposer que la relation de face-à-face constitue une alternative pour aborder des dimensions plus intimes. Pour un tiers des jeunes adultes, les communications avec les pères dépassent le stade des conversations courtes et entrent dans un mode où la part des sujets relationnels est potentiellement plus importante.

Les mères, qui ont quant à elles beaucoup plus souvent des conversations longues, sont ainsi plus souvent dans un usage relationnel du téléphone. La teneur des communications avec les mères ne varie pas de façon statistiquement significative si les mères sont séparées. Il semblerait tout au plus que tendanciellement, les conversations soient un peu plus courtes. Cela tient probablement à la plus grande place qui est accordée

aux conversations téléphoniques avec le père séparé dans les emplois du temps – temps pris en quelques sortes à celui octroyé à la mère.

**Tableau 52. Durée des communications téléphoniques entre le jeune adulte décohabitant et sa mère suivant sa situation matrimoniale**

	Mères séparées		Mères mariées		Total
	Effectifs	%	Effectifs	%	%
Non réponse	4		14		
moins de 10 mn	45	<b>37</b>	120	<b>29</b>	37
entre 10 et 20 mn	52	<b>43</b>	182	<b>44</b>	43
plus de 20 mn	25	<b>20</b>	113	<b>27</b>	20
Total	126	<b>100</b>	429	<b>100</b>	100

### Sous-population des décohabitants

Ces observations, pour éclairantes qu'elles soient, sont pourtant en grande partie biaisées dans la mesure où le contexte n'est pas pris en compte. Pour certains, la conversation téléphonique correspond à un choix dans le mode de communication, pour d'autres il répond à une contrainte géographique.

### La conversation téléphonique comme moyen de pallier l'absence de visite

Pour approfondir ces observations, nous nous interrogeons sur l'organisation du régime de relations des jeunes adultes avec leurs parents en prenant en considération à la fois les communications téléphoniques mais également le régime des visites aux domiciles des parents. La communication téléphonique longue aurait alors comme fonction, comme l'a observé Carole-Anne Rivière [2001], de remplacer une visite matériellement difficile. Qu'en est-il pour la population des jeunes adultes que nous interrogeons ?

En d'autres termes, si nous adoptons une démarche d'analyse globale des régimes relationnels en ajoutant les situations de visites à celles de conversations téléphoniques, quelles formes ces configurations d'échanges relationnels prennent-elles et pouvons-nous observer des variations lorsqu'il y a eu séparation des parents ?

Si l'usage du téléphone présente l'avantage d'être pratiquement indépendant de la distance à laquelle se trouvent les deux interlocuteurs<sup>157</sup>, la fréquence des visites dépend d'une contrainte matérielle forte : la distance entre le jeune adulte et le ou les domiciles parentaux. C'est la raison pour laquelle la notion de régimes relationnels devient particulièrement pertinente pour notre objet. Elle implique de prendre en considération dans une même analyse la fréquence des visites aux parents mais également celle des échanges téléphoniques et de leur durée, le tout en tenant compte de la distance entre les domiciles.

### La fonction du téléphone avec les pères éloignés géographiquement

<sup>157</sup> Sauf concernant le prix des communications sur un téléphone fixe qui tend à augmenter en fonction de la distance. Cette corrélation est toutefois de moins en moins pertinente, d'une part en raison de la mise en place de forfaits ou de nouveaux opérateurs qui tendent à ne plus tenir compte de la distance entre deux interlocuteurs et d'autre part, du développement du téléphone mobile qui, par définition, ne peut intégrer une notion de distance étant lui-même sans localisation géographique précise (en dehors de la notion de territoire national).

La difficulté des analyses qui suivent réside dans la faiblesse des effectifs, en particulier concernant la catégorie des pères ayant des conversations longues avec leur enfant dont nous présumons qu'elles viennent pallier une absence de visite<sup>158</sup>. Néanmoins, on perçoit dans les résultats l'influence que peut exercer la distance entre les domiciles sur l'usage du téléphone.

**Tableau 53. Durée des communications avec le jeune adulte décohabitants suivant la localisation et la situation matrimoniale du père (en %)**

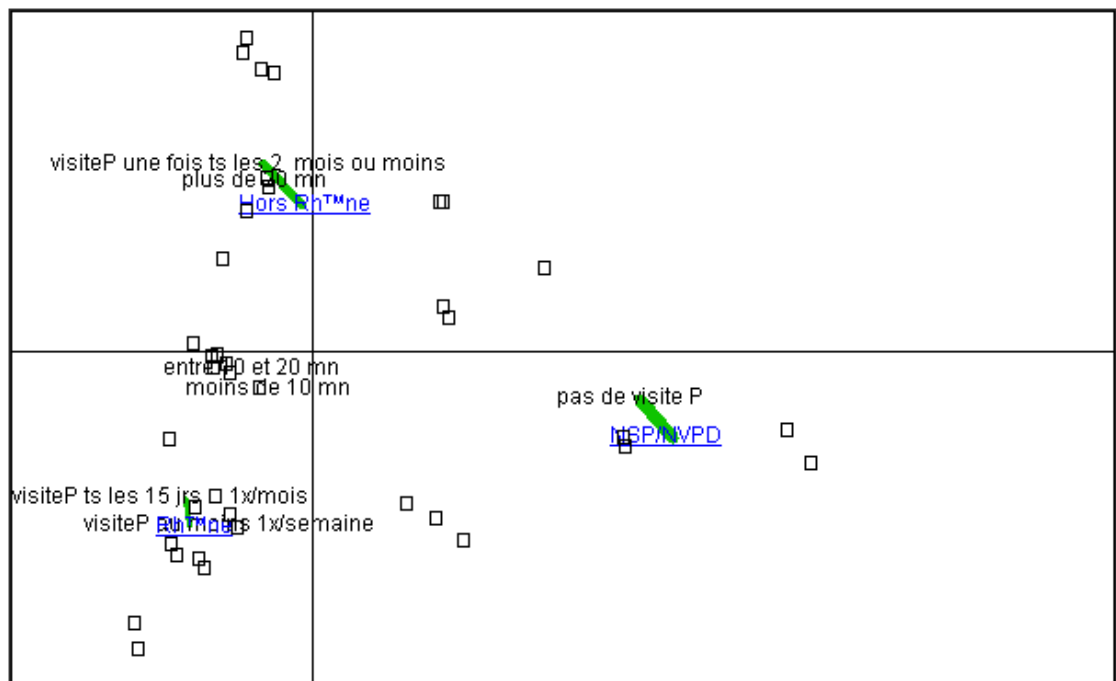
	Pères séparés			Pères mariés		
	moins de 10 mn	entre 10 et 20 mn	plus de 20 mn	moins de 10 mn	entre 10 et 20 mn	plus de 20 mn
Rhône	53	<b>37</b>	10	<b>59</b>	33	8
Hors Rhône	51	28	<b>21</b>	53	34	<b>13</b>
Ensemble	52	32	16	55	34	11

Sous-population des décohabitants.

Qu'ils soient séparés ou non, les conversations avec les pères sont tendanciellement plus longues lorsque ceux-ci sont éloignés géographiquement, ce qui confirme les résultats d'autres enquêtes. Pour ces cas de figure, qui restent très minoritaires, la communication téléphonique fait office de visite quand la distance est un obstacle matériel. Rappelons toutefois qu'ici ne sont pris en considération que les pères ayant effectivement conservé un contact avec leur enfant, lesquels peuvent ainsi à la fois donner une localisation les concernant et une durée d'appel téléphonique.

La projection des trois aspects mobilisés pour comprendre le régime des relations installé entre le père et le jeune adulte nous montre de façon claire trois grandes tendances dans l'organisation.

<sup>158</sup> Seulement 11 pères séparés sur 69 ont habituellement des conversations de 20 minutes et plus avec leur enfant. Précisions sur les effectifs en Annexe.



Graphique 46. AFC de la localisation des pères séparés par rapport aux visites du jeune adulte et à la durée des communications téléphoniques.

Sous-population des décohabitants de parents séparés.

Le lien entre la rareté des visites et la distance importante est avérée et ces dimensions sont effectivement corrélées avec les quelques cas où les conversations téléphoniques sont longues. Il s'agit alors bien d'un système dans lequel la conversation téléphonique fait office de visite car le déplacement en personne pour une visite en face à face est matériellement contraint.

Par ailleurs, lorsque le père réside dans le Rhône, nous constatons que cela favorise les visites fréquentes à très fréquentes. Sans être exclusives de ce cas de figure, les communications téléphoniques fonctionnelles ou mixtes sont orientées vers ce type de régime de visite.

Le troisième grand type d'organisation des contacts observé est précisément le cas où il n'y a plus de contact. La localisation des pères n'est alors généralement pas informée.

Lorsque le lien est rompu, nous ne disposons que rarement de la localisation du père, l'enquêté lui-même n'en n'ayant pas connaissance ou préférant ne pas le signaler. Nous ne pouvons donc mettre en perspective le rôle que tient l'éloignement géographique du père suite à la séparation. Nous ne sommes qu'en mesure de constater que pour les jeunes adultes qui ont conservé des contacts avec leur père suite à la séparation, le téléphone remplit de la même façon un rôle de substitut de visite, quelle que soit la situation matrimoniale du père.

### **La fonction du téléphone avec les mères éloignées géographiquement**

De la même façon qu'avec le père, la conversation téléphonique tend à s'allonger lorsque la mère est loin. Le coup de téléphone fait, de la sorte, office de visite.

**Tableau 54. Durée des communications avec le jeune adulte décohabitant suivant la localisation et la situation matrimoniale de la mère (en %)**

	Mères séparées			Mères mariées		
	moins de 10 mn	entre 10 et 20 mn	plus de 20 mn	moins de 10 mn	entre 10 et 20 mn	plus de 20 mn
Rhône	42	46	12	40	44	16
Hors Rhône	29	44	<b>27</b>	26	43	<b>31</b>
Ensemble	36	45	20	30	44	26

Sous-population des décohabitants de parents séparés.

Avec la mère mariée, les conversations longues font plus souvent office d'informations pour les deux parents par l'intermédiaire de la mère. Cela explique sans doute qu'il y ait une légère différence entre les durées de conversations. Mais justement si l'on considère ce double rôle, la répartition des durées de communications est très proche. La séparation des parents ne semble pas modifier l'usage qui peut être fait d'une communication téléphonique longue comme substitut de visite.

## Pour résumer

*les différents usages qui sont faits du téléphone lors des communications entre parents et jeunes adultes, notons en premier lieu l'importance du caractère informatif des contenus. Se donner des nouvelles constitue en définitive la dimension principale des conversations. Les mères sont plus souvent que les pères susceptibles d'avoir des échanges qui portent sur des dimensions plus intimes si l'on en croit leur propension à aborder des sujets plus relationnels, exprimés pendant des communications plus longues. Ce résultat est en congruence avec ce qui a été observé tout au long de cette analyse. En revanche, la séparation semble opérer un double mouvement des échanges téléphoniques avec la mère : ils sont à la fois plus courts, mais abordent en même temps plus volontiers des dimensions relationnelles. Tout se passe comme si la part de l'informatif était minimisée, et que le temps relativement court imparti aux communications téléphoniques était par contre beaucoup plus axé sur des dimensions intimes. Autrement dit, nous observons un certain changement dans la nature des relations avec les mères lorsqu'elles sont séparées. Elles sont moins mobilisées sur un plan pratique et informatif – ce qui dénote une plus grande autonomie de la part des jeunes adultes – mais seraient par contre des interlocuteurs tendanciellement plus « intimes » que les autres mères.*

*Quant aux pères qui conservent un lien téléphonique avec leur descendant, la séparation ne semble, dans l'ensemble, que peu modifier la nature des communications. Les durées ne sont pas altérées, mais l'on sait par ailleurs que la fréquence des communications téléphoniques diminue tendanciellement. Ainsi, la baisse de la fréquence n'est apparemment pas compensée par des échanges plus longs ou de nature plus intimes. Ils ne sont pas moins relationnels pour autant, mais il faut tenir compte de l'absence de relais maternel pour se tenir au courant de l'état d'esprit dans lequel le jeune adulte évolue. Les pères séparés sont donc plutôt moins au courant de ce qui se passe dans la vie de leur descendant, d'où, supposons-nous, une certaine distance qui peut s'installer. N'oublions pas par ailleurs la forte proportion des pères qui eux, n'ont plus du tout d'échanges téléphoniques avec leur descendant. Les relations pères-jeunes adultes semblent pâtir de la séparation plus que celles entretenues avec les mères.*

*Ces observations montrent en définitive que la fonction parentale du père comme de la mère est affectée par la séparation. Pour poursuivre cette investigation, nous nous attacherons à comprendre quelle est en fait la fonction des appels téléphoniques dans le système relationnel qui relie des parents et le jeune adulte.*

## Chapitre 12 Les appels téléphoniques comme exercice de la fonction parentale : les enjeux de l'initiative à l'épreuve de la séparation des parents

Pourquoi appelle-t-on ? Dans un article sur l'usage du téléphone comme moyen de rendre visite à un ascendant malade ou immobilisé<sup>159</sup>, Ruth Akers-Porrini liste dans les échanges téléphoniques avec la famille proche (ascendants, descendants ou collatéraux) les objets des appels : il s'agit, le plus souvent, d'annoncer un événement, de prendre des nouvelles, de rassurer un membre de la famille et/ou d'offrir son soutien. D'une certaine façon, il s'agit en fait d'être présent. Dans le contexte qu'elle étudie – à savoir les appels téléphoniques des membres de la famille à l'égard d'une personne âgée malade – elle remarque que ce sont les enfants (alors adultes) qui veillent sur leurs parents en les appelant. Elle constate que ce renversement de situation ne va pas de soi et doit être négocié : jusqu'à présent, les représentations voulaient que ce soit les parents qui veillent sur leurs enfants. Ce qui est sous-entendu également, c'est que cette aide que les descendants tentent d'apporter prend la forme d'un coup de fil donné par ceux qui se veulent aidants. Autrement dit, être l'initiateur de l'appel implique une préoccupation à l'égard de l'appelé et de considérer être en position d'apporter un soutien à l'égard de son interlocuteur.

Dans le cas de nos jeunes adultes en voie d'autonomisation, les parents continuent de constituer un soutien financier, certes, mais également moral. Les enquêtés rencontrés alors qu'ils venaient de quitter le domicile parental pour habiter seuls à Lyon témoignaient tous de la difficulté d'être confrontés à la solitude et du réconfort que pouvait apporter un appel téléphonique de leurs proches (familles ou amis, les premiers étant ceux pour lesquels les appels étaient les plus fréquents, et surtout les plus réguliers).

Etre l'appelant ou l'appelé n'est pas anodin. L'acte qui consiste à être à l'initiative d'un appel téléphonique renvoie aux définitions que l'on peut faire du parental et de la parentalité [Neyrand, 2001]. Une dimension de ces notions consiste en la prise en charge quotidienne de l'enfant, le soin et l'éducation de celui-ci, qui relève en définitive de la dimension domestique de l'élevage-éducation. Abordée dans le champ de la psychologie, la notion de parentalité est définie par Lamour et Barraco [1998] comme **« l'ensemble des réaménagements psychiques et affectifs qui permettent à des adultes de devenir parents, c'est-à-dire de répondre aux besoins de leur(s) enfant(s) à trois niveaux : le corps (besoin nourricier) ; la vie affective ; la vie psychique. C'est un processus**

<sup>160</sup>**maturatif. »** Cette approche du rôle des parents vis-à-vis de leur enfant permet de mesurer le lien qui est en jeu entre les générations. Le départ des enfants du domicile parental ne signifie pas que, du jour au lendemain, l'exercice de la parentalité s'achève. Le téléphone constitue un dispositif qui permet aux parents de continuer à exercer leur

<sup>159</sup> Akers-Porrini, 1997.

<sup>160</sup> P 26.



fonction de parentalité en prenant des nouvelles, en s'occupant encore, en définitive, de deux dimensions – celles de la vie affective et de la vie psychique – quand il n'est plus question d'assurer directement les besoins nourriciers.

À partir de ce postulat, nous pouvons essayer de comprendre comment se distribuent appelants et appelés suivant leur position de parent ou de descendant et prendre la mesure de l'évolution de cette répartition en fonction d'éléments indicateurs de la position dans le processus d'autonomisation des jeunes adultes interrogés.

Dans le questionnaire, l'initiative des appels était interrogée de la façon suivante : "Lorsque vous avez une conversation téléphonique avec votre père, le plus souvent, qui a appelé?"<sup>161</sup>. Deux modalités de réponses étaient possibles : "votre père" ou "vous" (le dispositif concernant la mère est équivalent). C'est de toute évidence une question assez délicate à trancher puisqu'il est probable que dans de nombreux cas, la tendance était difficile à dégager pour l'enquêté. Mais, précisément en raison de cette difficulté, l'introduction d'une modalité "les deux" nous faisait courir le risque de recueillir 80% des réponses dans cette catégorie. De telles réponses n'auraient pas permis d'obtenir les informations voulues, lesquelles devaient nous permettre d'identifier de qui, du parent ou du jeune adulte, provenait la demande.

Le choix a donc été fait de contraindre l'enquêté à prendre position entre les deux modalités, quitte à ce que cela soit une réponse essentiellement subjective, puisqu'il est très difficile dans certains cas de se positionner en interrogeant précisément des pratiques quotidiennes machinales.

Ainsi, si le mode de recueil de notre enquête ne nous permet pas d'analyser directement les pratiques des individus, elle nous permet en revanche d'interroger les représentations qu'ils se font des situations dans lesquelles ils sont en relation avec leurs parents. Ce type d'approche apparaît ici comme particulièrement intéressant dans la mesure où la teneur d'une relation est plus précisément saisie à partir de déclaration sur la pratique qu'à partir de la pratique elle-même. Comme le précise Olivier Galland [1997), « **Bien s'entendre avec ses parents ne suppose pas forcément de beaucoup parler avec eux** »<sup>162</sup>. Dans le cas présent, la question nous permet d'être plus proche de la vision subjective que ces jeunes adultes ont des contacts avec leurs parents.

### ***Père et mère : appelants ou appelés ?***

---

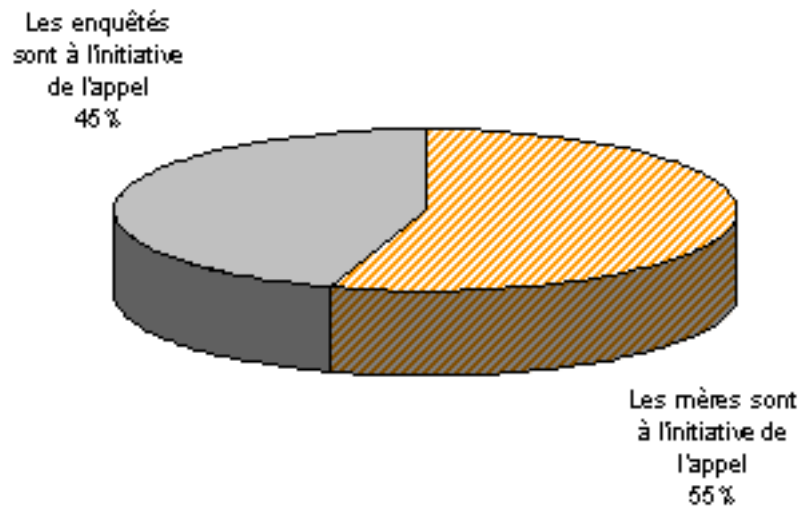
Comment se comporte chacun des parents du point de vue des jeunes adultes ? Selon qu'on exerce la fonction de mère ou de père, y a-t-il une différence de perception des pratiques sur le soin qu'ils prennent des jeunes adultes ?

Les mères – l'on pouvait s'y attendre – sont plus souvent à l'initiative des appels que les jeunes adultes eux-mêmes. Le rôle de maternage, tel qu'on le voit se dessiner depuis les premières analyses, nous laissait en effet supposer que si l'action d'appeler est une façon de prendre soin de celui qu'on appelle, les mères se prêteraient plus volontiers que les autres membres de la famille nucléaire à cette activité. Son rôle de « **gardienne des liens du foyer** »<sup>163</sup> est là encore exercé.

<sup>161</sup> Vient ensuite la même question concernant la mère.

<sup>162</sup> P 164.

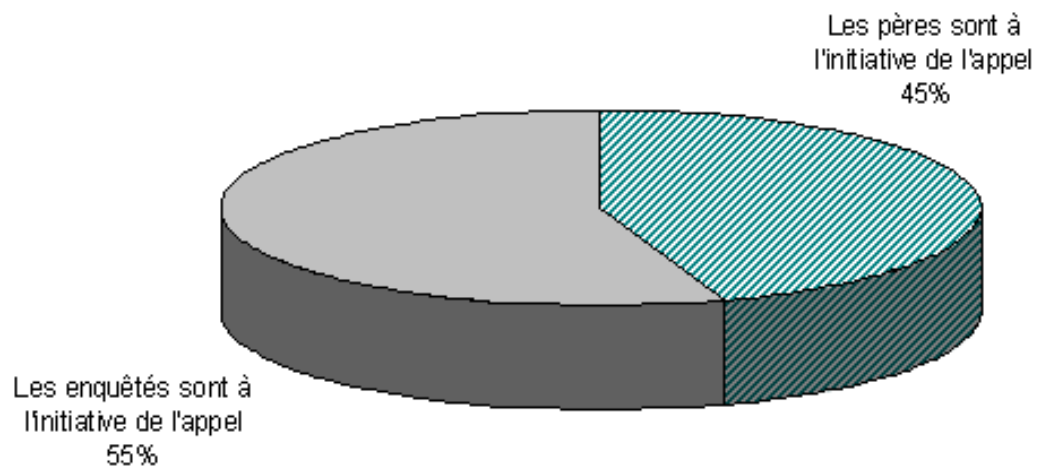
<sup>163</sup> Segalen, 1999.



Graphique 47. Initiative des communications téléphoniques entre les jeunes adultes décohabitants et leur mère

Sous-population des décohabitants

Les jeunes adultes sont, en revanche, plus souvent à l'initiative de la communication téléphonique avec leur père. Ce résultat renforce l'idée selon laquelle les mères exercent plus activement leur fonction parentale que les pères, qu'elles sont plus actives dans l'entretien du lien. Aussi, ce n'est pas seulement parce que les jeunes adultes appellent plus souvent leur mère que la fréquence des échanges est plus élevée qu'avec le père, mais bien parce que les mères font une démarche dans ce sens.



Sous-population des décohabitants

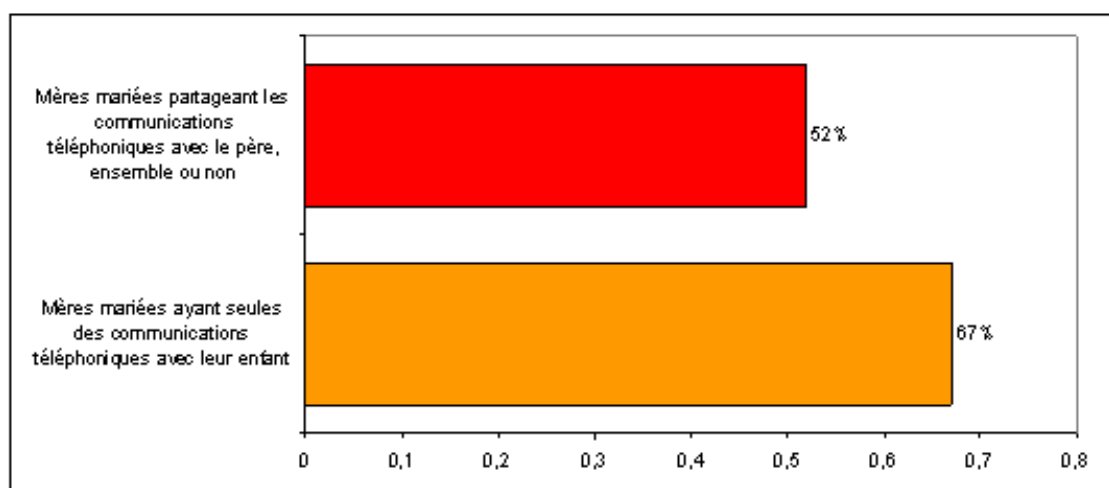
### **Initiatives des communications téléphoniques avec les parents vivant ensemble suivant le degré d'autonomisation**

Si être à l'initiative d'un appel téléphonique est une façon de « prendre soin de », nous supposons que les parents exercent d'autant moins cette fonction d'élevage et d'éducation que le jeune adulte est « autonome ». Autrement dit, plus les marqueurs de la position des jeunes adultes indiquent qu'ils ont accédé à une certaine indépendance vis-à-vis de leur sphère parentale, moins les parents devraient, chacun à leur échelle, être à l'initiative des appels.

Nous retiendrons tout d'abord le critère d'activité comme indicateur d'une autonomie financière (étudiants, actifs non occupés et actifs occupés). Ensuite, le fait d'être ou non installé en couple constitue un élément qui renseigne sur une certaine dépendance affective vis-à-vis de la famille d'origine. Enfin, l'arrivée d'un enfant, qui au contraire indique l'apparition d'une nouvelle génération, est susceptible d'entraîner, pour cette nouvelle génération, un souci de prise en charge de la part des nouveaux grands-parents débouchant de nouveaux sur des appels téléphoniques à leur initiative. L'âge sera également testé en ce qu'il constitue un indicateur synthétique de ces différents éléments auxquels il est étroitement corrélé.

Nous nous intéresserons dans un premier temps plus particulièrement aux jeunes adultes dont les parents vivent ensemble. La question de la fonction parentale est en effet intacte, alors que nous l'avons déjà démontré, la séparation du couple des parents vient redéfinir les rôles et les fonctions de chacun. Nous verrons à travers cette dimension des initiatives des appels téléphoniques comment se réorganisent, suite à une séparation des parents, les actes qui visent à signifier le fait de prendre soin de l'autre.

Afin de mener à bien cette analyse, il nous a paru nécessaire, pour évaluer les attitudes des pères par rapport à celles des mères, d'observer des situations comparables. En effet, l'absence de communication avec le père, pour une part non négligeable de la population dont les parents vivent ensemble (18 %), tend à brouiller l'analyse dans la mesure où, lorsque les mères uniquement sont en contact téléphonique avec le jeune adulte, elles sont beaucoup plus souvent à l'initiative des appels que lorsque les deux parents sont en contact téléphonique. Nous supposons qu'elles tentent par cette attitude de « remplacer » le père en prenant en charge toute seule la fonction symbolique signifiant qu'elles prennent soin de leur descendant. De plus, il s'agit plus souvent de milieux familiaux où les fonctions parentales sont fortement genrées, ce qui affirmerait la mère dans un rôle de maternage.



Graphique 49. Part des communications téléphoniques dont les mères ont l'initiative suivant l'existence ou non de communications téléphoniques avec le père

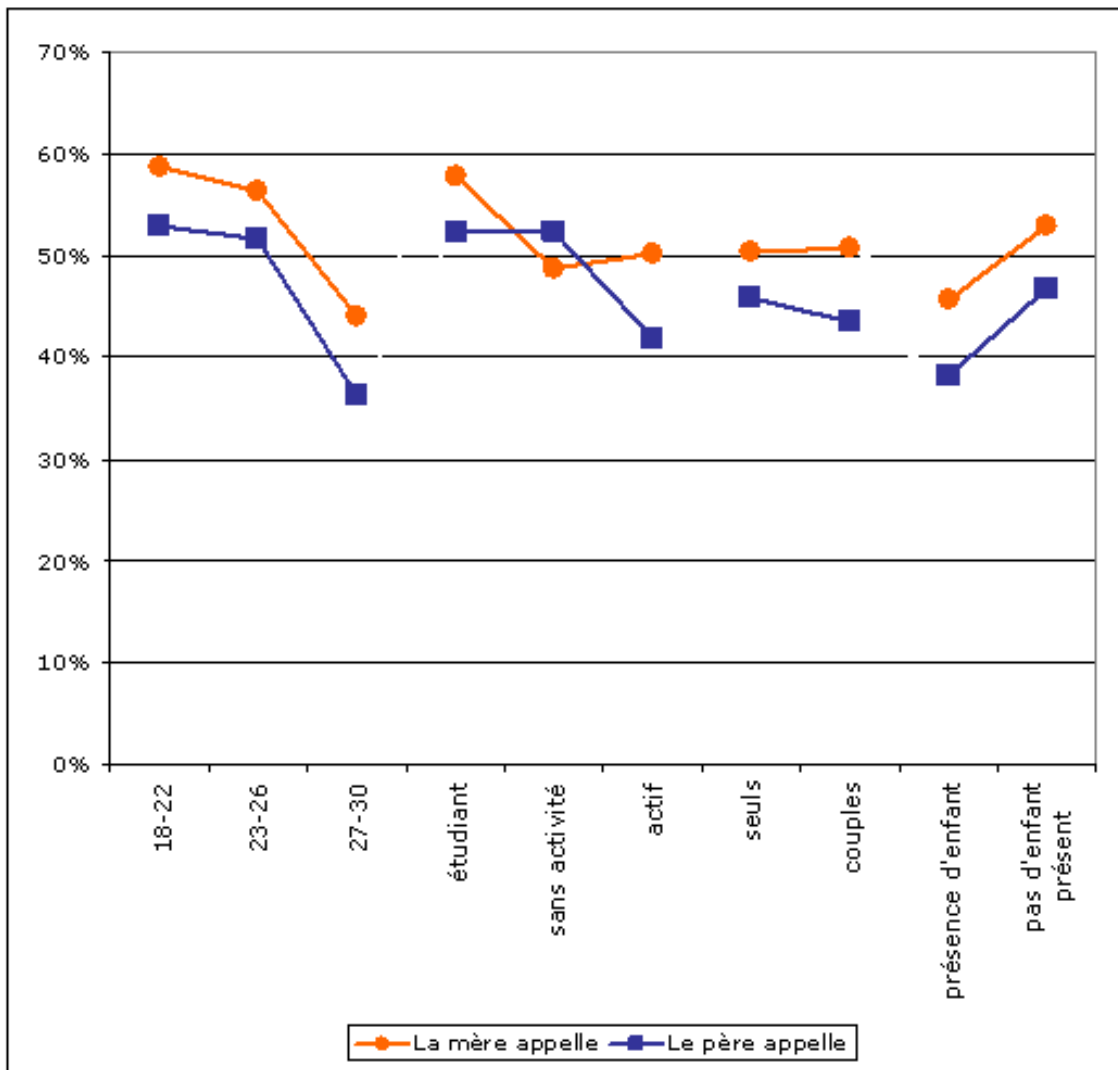
### Sous-population des décohabitants

Devant ce constat et la spécificité déjà évoquée des milieux plutôt populaires dans lesquels l'usage du téléphone est délégué à la mère, il nous est apparu opportun de prendre en considération dans ces premières analyses seulement les enquêtés qui avaient des contacts téléphoniques avec leurs deux parents. Les répartitions suivantes sont donc présentées pour les jeunes adultes qui sont en contact téléphonique avec leurs deux parents.

**Tableau 55. Initiative des appels suivant les indicateurs d'autonomisation des jeunes adultes dont les parents vivent ensemble. (en %)**

	Age de l'enquêté			Statut d'activité de l'enquêté			Ménage de l'enquêté			Présence d'enfant au domicile de l'enquêté		Tri à plat
	18-22	23-26	27-30	actif	étudiant	sans activité	seuls	couples	colocataires	oui	non	
La mère appelle	59	56	44	50	58	49	50	51	68	46	53	<b>52</b>
L'enquêté appelle	41	44	56	50	42	51	50	49	32	54	47	<b>48</b>
Le père appelle	53	52	36	42	52	52	46	44	60	38	47	<b>46</b>
L'enquêté appelle	47	48	64	58	48	48	54	56	40	62	53	<b>54</b>

Sous-population des décohabitants dont les parents vivent ensemble, sans veuf, et dont les DEUX parents ont des communications téléphoniques avec eux.



Graphique 50. Initiative des appels des parents suivant les indicateurs d'autonomisation des jeunes adultes dont les parents vivent ensemble. (en %)

Sous-population des décohabitants dont les parents vivent ensemble, sans veuf, et dont les DEUX parents ont des communications téléphoniques avec eux.

Pour le père comme pour la mère, l'initiative des appels au jeune adulte diminue au fur et à mesure que ce dernier vieillit : après 26 ans, l'initiative des contacts téléphoniques est largement laissée au descendant. L'âge, indicateur synthétique de l'autonomisation des jeunes adultes de la sphère parentale, laisse apparaître que plus l'on accède à l'autonomie, moins les parents sont à l'initiative des appels téléphoniques. Ce constat renforce l'idée selon laquelle appeler, pour les parents, est une façon de « prendre soin » de leur descendant et d'exercer leur fonction parentale.

En corrélation avec ces résultats, le statut d'activité rend également compte de l'indépendance économique du jeune adulte vis-à-vis de sa famille d'origine. Plus on est âgé, plus on a de chance d'être actif – les deux dimensions sont étroitement liées – et moins les appels téléphoniques sont à l'initiative des parents. La différence de statut

(actif/étudiant) est en lien avec un comportement plus tranché de la part des pères : ils appellent majoritairement leurs enfants quand ceux-ci sont étudiants, mais une fois qu'ils sont devenus actifs occupés, les pères se font alors plus volontiers appeler. Les mères, qui suivent globalement la même logique, ont néanmoins des variations de comportement moins marquées suivant le statut de leur descendant. Autrement dit, si l'âge constitue une variable qui détermine en grande partie l'accès à un statut d'actif, il existe un effet spécifique de ce changement de statut sur le comportement des pères, qui, plus qu'en fonction de l'âge, laissent à l'initiative de leur descendant les communications téléphoniques quand ils les estiment être autonomes financièrement.

Les jeunes adultes « sans activité » sont d'autant plus dans une position intermédiaire que la façon de gérer cette position « entre deux » est très différente pour le père et la mère. Cette situation signifie qu'il n'y a pas réellement une autonomie financière de la part du jeune adulte. Les pères ont ainsi tendance à maintenir le même niveau d'initiative des appels que pour les étudiants, tout se passant comme si le fait que leur descendant ne soit pas autonome financièrement, quel que soit leur statut par ailleurs, les amenait à continuer à jouer leur rôle de parent et donc à prendre soin de leur descendant. C'est l'accès à l'autonomie financière qui les engagerait par la suite à cesser cette démarche pour laisser l'initiative des contacts téléphoniques aux jeunes adultes, qui prennent ainsi le relais. Le comportement maternel est moins aisé à analyser en ce qui concerne les jeunes adultes inactifs : il s'oppose en fait à celui des pères, puisque c'est lorsqu'ils sont sans activité que les mères les laissent le plus à l'initiative des appels<sup>164</sup>.

Comment expliquer, lorsque les jeunes adultes interrogés sont sans activité, que les mères soient beaucoup moins souvent à l'initiative des appels ? Nous pouvons supposer que d'une certaine façon, elles laissent pour partie, à ce moment-là, les pères prendre le relais. Mais quelle en est la raison ? L'analyse du profil de modalité pour cette population d'inactifs<sup>165</sup> nous montre qu'il s'agit surtout de femmes, surreprésentées parmi celles ayant au moins un enfant, en couple et peu diplômées (pas de diplôme ou inférieur au bac). Elles sont issues de milieux plutôt populaires : les pères, plus souvent que pour les autres enquêtés, sont ouvriers et non diplômés, résidents en H.L.M., ayant eu de nombreux enfants. Il s'agit plus qu'ailleurs de décohabitantes locales (leurs parents résident dans le Rhône) et à qui les mères rendent très souvent visite. Ceci explique sûrement qu'il n'y ait que peu de trace d'appels à l'initiative de la mère puisque leur mode de communication semble être plus volontiers le face à face. De plus, nous l'avons établie précédemment, le nombre important d'enfants dans la fratrie amène les mères à diminuer pour chacun la fréquence des appels, ce qui corrobore les observations ici réalisées. Les caractéristiques sociales spécifiques de cette population ne nous permettent donc pas d'identifier quelle influence ce type de statut a sur le comportement téléphonique des parents. Cela nous laisse en revanche envisager les visites comme alternatives aux conversations téléphoniques.

Une autre dimension du processus d'autonomisation vis-à-vis de la sphère parentale est celui de la mise en couple, laquelle suggère qu'il y a quelqu'un d'autre que les parents pour prendre soin du jeune adulte. Nous supposons ainsi – toujours dans l'hypothèse que pour les parents, être à l'initiative d'un appel était une mesure pour signifier sa fonction parentale – que la mise en couple engendrait une baisse significative des initiatives d'appels. Les résultats vont à l'encontre de cette supposition. La mère est autant à l'initiative des

<sup>164</sup> Cette formulation montre que nous faisons la supposition d'un comportement des mères qui prime sur celui de leur descendant. En effet, vraisemblablement, ce sont elles qui donnent un format au moment de la décohabitation puisqu'elles sont très souvent à l'initiative des appels lorsque leurs descendants sont parmi les plus jeunes de la population enquêtée.

<sup>165</sup> Voir profil en annexe, p 361.

appels, que le jeune adulte réside seul ou en couple. Quant au père, si la part des contacts téléphoniques dont il est à l'initiative diminue pour les enquêtés qui sont en couple, l'écart est trop faible pour être significatif. Cet indicateur d'autonomie affective qu'est la mise en couple ne joue donc que très partiellement sur l'expression de la fonction parentale des parents.

Nous avons également supposé que la présence d'enfant était susceptible de changer le statut des appels téléphoniques, qui, de la fonction de « prendre soin », passerait pour ces nouveaux grands-parents à la demande d'information légitimée par ce statut. Nous pouvons même penser que si la mise en couple n'entraînait pas les observations escomptées, c'était en raison d'une surenchère des appels à l'initiative des parents lorsqu'il y avait des petits-enfants, laquelle aurait marquée la baisse des appels suite à une mise en couple. Il en va tout autrement, puisque le père comme la mère sont moins souvent à l'initiative d'appels aux jeunes adultes lorsqu'il y a des enfants. En interrogeant le profil de modalité pour cette population de jeunes adultes dont les parents vivent ensemble, qui ont des contacts téléphoniques avec les deux parents et des enfants à résidence<sup>166</sup>, il s'avère qu'il s'agit d'une population qui présente des similarités fortes avec celle de ces jeunes femmes sans emploi précédemment détaillées. L'absence d'appel à l'initiative des parents est en fait compensée par leurs visites fréquentes au domicile de ces jeunes femmes, rendues possible grâce à la proximité géographique. Aussi, étant donné la spécificité de cette population, il semble hâtif de conclure que la présence d'enfant amène les parents à moins souvent prendre l'initiative des appels téléphoniques. Ces résultats démontrent surtout qu'étant donnée la population interrogée (18-30 ans), il n'est pas possible de mesurer l'effet que l'arrivée des enfants introduit dans les communications téléphoniques entre ascendants et descendants car cette situation est encore trop inégalement répartie dans la population.

### ***Initiatives des communications téléphoniques avec les parents séparés suivant le degré d'autonomisation***

---

#### **Les comportements maternels en matière d'initiative des appels lorsqu'elles sont séparées**

Dans quelle mesure la séparation des parents introduit-elle des modifications dans les initiatives des communications téléphoniques entre parents et descendants ? La mise en question des liens intergénérationnels suite à la rupture du lien conjugal est un élément qui tend à nous laisser supposer un surinvestissement ou au contraire un laisser-aller de la part des parents dans l'activation de leurs relations avec leurs descendants. Interroger qui est à l'initiative de l'appel, c'est effectivement y voir un acte visant à prendre soin de l'autre en tant qu'appelant, mais dans le cas présent, c'est plus encore donner un signe d'activation de la relation là où elle ne va plus de soi.

**Tableau 56. Initiative des communications téléphoniques entre le jeune adulte décohabitant et sa mère suivant le statut matrimonial de celle-ci et les contacts téléphoniques avec le père (% colonne).**

<sup>166</sup> Voir profil en annexe p 363.

	Mères mariées	Mères mariées, l'enquêté a des contacts téléphoniques avec ses DEUX parents	Mères mariées l'enquêté a des contacts téléphoniques seulement avec sa mère	Mères séparées	Mères séparées, l'enquêté a des contacts téléphoniques avec ses DEUX parents	Mères séparées l'enquêté a des contacts téléphoniques seulement avec sa mère
La mère appelle	<b>54</b>	52	67	<b>59</b>	55	65
L'enquêté appelle	<b>46</b>	48	33	<b>41</b>	45	35

Sous-population des décohabitants.

De fait, les données nous montrent que les mères séparées seraient plus souvent à l'initiative des appels que celles qui vivent avec le père, mais l'écart entre les deux distributions n'est pas significatif.

En considérant la famille nucléaire comme un système même lorsque les parents sont séparés, nous devons prendre en compte, pour cette configuration familiale également, la présence ou l'absence de communication téléphonique avec le père.

Lorsque des liens ont été maintenus avec le père au-delà de la rupture conjugale, les mères apparaissent un peu plus souvent à l'initiative des appels que celles qui sont restées avec le père. Ce résultat va donc dans le sens des suppositions quant à une plus grande démonstration de l'attachement à la relation et à l'expression de la fonction maternelle. Mais la fragilité statistique des données ne permet pas d'affirmer de façon claire une différence de pratique entre les mères suivant leur expérience matrimoniale.

Lorsqu'il n'y a pas de contact téléphonique avec le père, la tendance est globalement la même que lorsque les parents vivent ensemble : la mère est plus souvent à l'initiative des appels au descendant. Elle compense d'une certaine façon la défaillance paternelle. Mais cette compensation est moins forte que lorsque les parents sont mariés (10 points contre 15 points). Là où nous observons que pour les enquêtés – surtout des filles – qui n'avaient pas de contacts téléphoniques avec leur père une augmentation des fréquences de communications avec la mère, il s'avère que ce sont relativement moins souvent du fait des mères que des filles que ce rapprochement a lieu. Nous pensions que la mère avait tendance à surinvestir le lien générationnel après une séparation où le père rompait la relation avec ses enfants, et nous observons que, en comparaison avec celles qui vivent avec le père, ces mères sont plutôt moins souvent à l'initiative des appels à leurs enfants, même s'ils restent plus fréquents que lorsque le père est présent. Autrement dit, l'absence du père dans l'usage du téléphone entraîne bien une forme de compensation de la part de la mère, mais sa rupture matrimoniale ne constitue pas un élément qui renforce cette tendance, et même au contraire. En fait, nous pouvons même nous demander s'il n'y a pas finalement un certain renversement des rôles : des communications plus fréquentes quand le père n'est pas présent dans le régime relationnel familial, et relativement plus souvent à l'initiative des jeunes adultes quand les parents sont séparés, ce qui peut signifier que ce sont les descendants qui exercent une fonction de soutien vis-à-vis de leur mère.

Afin de compléter cette analyse des comportements maternels lorsqu'il y a eu séparation, nous pouvons prendre en considération le contexte spécifique de ces mères pour comprendre cette plus forte propension à téléphoner à leurs descendants que celles qui sont en couple. Le fait de résider seul, nous l'avons établi pour les jeunes adultes,



entraîne pour leur part une plus forte utilisation du téléphone. Peut-on également faire cette observation pour les mères qui résident seule et expliquer pour partie la plus forte propension à se saisir du téléphone ? En effet, nous savons que les mères séparées ne se remettent en couple que dans un peu plus d'un tiers des cas<sup>167</sup>, ce qui implique qu'elles puissent être confrontées à une certaine solitude. Celle-ci nous amène à supposer une plus grande initiative dans les appels. En fait, nous observons bien une plus grande fréquence des appels quand la mère vit seule, mais elle n'est pas pour autant réellement plus souvent à l'initiative des appels que lorsqu'elle vit à nouveau en couple. La solitude amène donc à multiplier les contacts téléphoniques avec leurs descendants, mais leur initiation est partagée de la même façon qu'elle soit seule ou en couple. Autrement dit, la multiplication des échanges téléphoniques parce que la mère est seule ne change pas la structure appelant/appelé, ce qui signifierait que cela ne renverse pas les rôles et les fonctions de chacun.

**Tableau 57. Fréquence et initiative des appels entre les jeunes adultes et leur mère suivant la recomposition du ménage de cette dernière (% ligne).**

	Fréquence des contacts téléphoniques avec la mère			Initiative des appels téléphoniques avec la mère	
	plusieurs fois par semaine	une fois par semaine	une fois tous les 15 jours ou moins	Mère à l'initiative de l'appel	Enquêté à l'initiative de l'appel
Mère remise en couple	38	26	36	57	43
Mère résidant seule	47	42	11	59	41
Ensemble des mères	44	36	20	59	42

Sous-population des décohabitants dont les parents sont séparés sans veuf

### Les comportements paternels en matière d'initiative des appels lorsqu'ils sont séparés

Sur l'ensemble des jeunes adultes décohabitants, l'attitude des pères en matière d'initiative d'appel était de se faire appeler, plus souvent que les mères. Lorsqu'il y a eu séparation du couple parental, cette tendance s'accroît. Les jeunes adultes déclarent alors dans près de 3 cas sur 5 être l'initiateur des appels en direction de leur père, alors que ce n'est le cas que dans 2,3 cas sur 5 lorsque les parents sont mariés. Nous devons ici être particulièrement attentif à la façon dont les données ont été recueillies et considérer ces résultats comme une image des représentations de ces jeunes adultes plus que comme une pratique. Les entretiens menés auprès de jeunes adultes de 18-30 ans dont les parents sont séparés nous ont montré que les relations avec le père étaient souvent conflictuelles lorsqu'il y a eu séparation. L'objet des litiges portait en particulier sur la façon dont le père entretenait le lien avec le jeune adulte, laquelle ne donnait pas satisfaction à ce dernier. Ce constat va dans le sens de ce qui est observé au niveau statistique et, en ce sens, ces chiffres sont fidèles à ce qui a pu être constaté dans les entretiens. Mais le caractère conflictuel des relations nous laisse supposer que les déclarations peuvent présenter des écarts non négligeables avec

<sup>167</sup> Parmi les parents séparés des jeunes adultes décohabitants de notre enquête, 37 % des mères se sont remises en couple contre 54 % des pères. Ces résultats corroborent les observations faites à des échelles plus importantes [Neyrand, 2001 ; Cassan, Mazuy, Clanché, 2005].

la réalité des pratiques. Retenons, après ces précautions sur la teneur de ces données, que ces résultats traduisent que les jeunes adultes issus de parents séparés se sentent plus souvent investis de la responsabilité de la relation et de son activation que lorsque la relation n'est pas médiatisée par la mère. En fait, l'absence de l'action maternelle dans l'activation du lien n'est pas, dans un certain nombre de cas, relayée par le père. Le lien n'allant pas de soi, les démarches visant à le renouveler semblent ici majoritairement faites par les jeunes adultes, alors même qu'*a priori*, historiquement dans la relation, c'est aux parents qu'incombe le rôle de prise en charge et d'initiative à l'égard de leurs descendants dans l'exercice de leur parentalité.

**Tableau 58. Initiative des communications téléphoniques entre les jeunes adultes décohabitants et leur père suivant sa situation matrimoniale (% colonne)**

	Pères mariés		Pères séparés		Ensemble des pères
	Effectifs	%	Effectifs	%	%
Non réponse	108		40		
père	166	<b>46</b>	36	<b>41</b>	45
Enquêté	197	<b>54</b>	52	<b>59</b>	52
Total	471	<b>100</b>	128	<b>100</b>	100

Sous-population des décohabitants.<sup>168</sup>

### Comparaison entre les parents séparés des appels passés à leur initiative suivant le degré d'autonomisation de leurs enfants

Etant donnée la faiblesse des effectifs, nous ne retiendrons que les variations très importantes entre deux états.

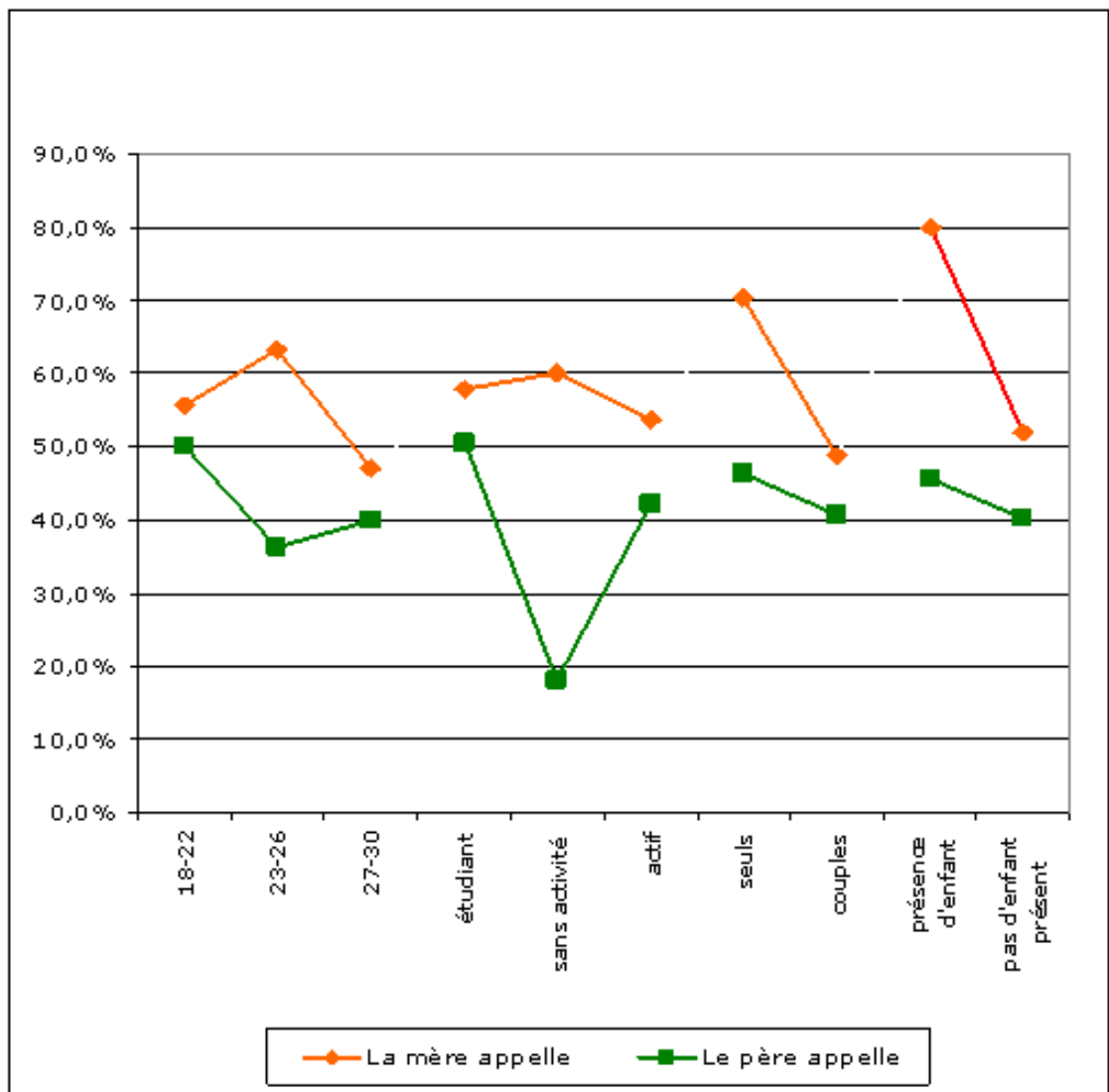
Si les mères sont plutôt moins souvent à l'initiative des appels après 26 ans, comme c'était le cas pour celles qui sont mariées, ce « décrochement » corrélé à l'âge dans l'initiative des appels a lieu plus tôt pour le père. Dès 23 ans, ils se positionnent moins souvent dans la posture de l'appelant et laisse aux jeunes adultes l'initiative des appels et ainsi, de la relation. Sans l'influence de la mère au domicile, ce changement s'effectue plus tôt que pour les pères mariés.

**Tableau 59. Initiative des appels suivant les indicateurs d'autonomisation des jeunes adultes dont les parents sont séparés (% colonne)**

<sup>168</sup> En ce qui concerne l'initiative des communications téléphoniques avec le père, nous n'avons pas jugé nécessaire de constituer spécifiquement une sous-population des décohabitants étant en contact avec leurs deux parents puisque ceux qui n'ont pas de contact avec la mère sont très peu nombreux.

	Age de l'enquêté			Statut d'activité de l'enquêté			Ménage de l'enquêté			Présence d'enfant au domicile de l'enquêté	
	18-22	23-26	27-30	actif	étudiant	sans activité	seuls	couples	colocataires	prés	non
La mère appelle	56	64	47	54	58	60	70	49	44	80	52
L'enquêté appelle	44	36	53	46	42	40	30	51	56	20	48
Le père appelle	50	36	40	42	50	18	46	41	33	46	40
L'enquêté appelle	50	64	60	58	50	82	54	59	67	55	60

Sous-population des décohabitants dont les parents sont séparés, sans veuf, et dont les DEUX parents ont des communications téléphoniques avec eux.



Graphique 51. Initiative des appels des parents suivant les indicateurs d'autonomisation des jeunes adultes dont les parents sont séparés (en %)

Le changement de statut entre étudiant et actif n'apparaît pas comme un élément susceptible d'influencer le rapport à l'initiative des appels entre les mères et les jeunes adultes. C'était pourtant plutôt le cas pour les parents mariés. Nous l'avons vu, la question de l'emploi est pourtant centrale dans les préoccupations des mères séparées. Mais le fait est, comme cela a également été dit, que ces jeunes adultes ont plus souvent que les autres travaillé pendant leurs études. La distinction entre la situation d'étudiants et d'actifs est ainsi, sans doute, moins évidente et n'entraîne pas en soi de variation dans l'organisation des régimes de communications téléphoniques.

Les pères accusent pour leur part un soudain changement de comportement vis-à-vis de leur descendant sans activité. La faiblesse des effectifs nous amène à rester prudent dans l'interprétation de cette observation, surtout qu'elle s'oppose à ce qui a été décrit à propos des initiatives d'appels lorsque les parents sont mariés : le père prenait alors plus souvent l'initiative, mais pour des populations spécifiques.

Le changement de contexte résidentiel, lequel ne voyait pas ou peu de changements de comportement de la part des parents mariés, amène des variations notables dans les pratiques téléphoniques entre mères et descendants. La mise en couple fait chuter la part des mères appelantes. Est-ce que « la peur de déranger », mise en avant par Martine Segalen [1999], devient très importante à cette occasion du fait de l'attention que l'on accorde à une relation de couple quand on connaît sa fragilité ? Est-ce un marqueur fort d'un accès à une certaine autonomie pour ces mères séparées qui les amène, dès l'installation en couple de leurs descendants, à moins exercer leur parentalité en considérant que désormais, ils sont « grands » ? En tous les cas, les effets de l'installation en couple ne sont pas du tout les mêmes sur le comportement des pères puisque les incidences semblent nulles.

La présence d'enfant était un élément compliqué à prendre en compte pour les parents mariés car il ne concernait qu'une petite part des enquêtés dont les caractéristiques sociales étaient marquées. Que dire alors de ce qui se passe pour les jeunes adultes issus de parents séparés ? L'effectif est en effet très restreint et les caractéristiques sociales de ces enquêtés sont très diverses et ne correspondent pas particulièrement au milieu populaire identifié dans le cas des parents mariés. La présence d'un enfant fait significativement augmenter la proportion des appels à l'initiative de la mère. Nous pouvons ici supposer qu'il ne s'agit pas tant d'une soudaine intention de prendre à nouveau soin des jeunes adultes, mais ce serait plutôt l'expression d'un désir d'affiliation. La séparation des parents met à mal les liens d'alliance, et l'on peut se demander, dans le cas des mères tout au moins, si la dimension de la filiation ne devient pas centrale. Les effets de la présence d'une nouvelle génération sont peu évidents dans le comportement des pères

### **Pour résumer,**

---

*pour les jeunes adultes dont les parents sont mariés, l'accès à l'indépendance vis-à-vis de la sphère parentale entraîne globalement un changement de comportement téléphonique : d'initiateurs des appels, car investis de la prise en charge de leurs enfants, les parents passent peu à peu le relais à leur descendant. Martine Segalen [1999] évoque également la peur des parents de déranger leurs enfants qui les empêche d'appeler, tout en trouvant légitime que ceux-ci fassent des efforts pour appeler régulièrement. Il s'agit donc de comportements et de pratiques négociés. Mais il semble que pour autant, le statut des jeunes adultes ait son importance : l'autonomie financière semble l'élément qui marque le pas de plus important dans l'indépendance et qui amène les parents à reconsidérer leur rôle et donc leurs pratiques téléphoniques. Le père y est un peu plus sensible que la mère, dont on a vu que la pratique variait un peu moins suivant les critères d'indépendance testés. Le plus surprenant de ces résultats est sans doute le peu d'effet de la mise en couple sur la distribution des rôles entre appelant et appelés. Les observations de Martine Segalen sur le souci des parents de déranger allaient pourtant également dans le sens de l'hypothèse formulée d'une moins grande intrusion des parents par le téléphone dans ce ménage nouvellement constitué, dans lequel le statut d'enfant des jeunes adultes apparaissait, à priori, mis à mal. Ce résultat ne serait-il finalement pas l'indice que la « cohabitation juvénile », au sens où l'utilisait Louis Roussel et Odile Bourguignon [1978], s'est complètement démocratisée et qu'elle constitue un passage d'une certaine façon « banal » qui n'entraîne pas, pour les parents, de modification dans la perception qu'ils ont du rôle à tenir vis-à-vis de leurs descendants ?*

*En revanche, ceux dont les parents sont séparés voient beaucoup moins varier les comportements téléphoniques en matière d'initiative des appels. La plus grande spécificité est peut-être la variation du comportement maternel suite à la mise en couple du jeune adulte. Ce résultat donne deux impressions. La première c'est que le fait que le jeune adulte se mette en couple est plus important pour celle-là même qui pourrait minimiser cette dimension, vu qu'elle s'est à un moment séparée du père de ses enfants. Cela pourrait laisser supposer une valorisation d'autres sphères de la vie sociale. Pourtant, sans doute en raison de cette expérience, c'est cette dimension qui est plus particulièrement prise en compte. Il s'agit ainsi d'une forme de valorisation de cet aspect. La deuxième impression qui émane de ces résultats, c'est que les indicateurs habituels permettant d'évaluer l'autonomisation matérielle des jeunes adultes de la sphère parentale ne fonctionnent pas. L'âge et le régime d'activité ne donnent pas lieu à une variation des initiatives d'appel, alors même qu'il y a corrélation entre ces dimensions quand les parents sont encore ensemble. La question de l'autonomie précoce des jeunes adultes dont les parents sont séparés réapparaît alors comme hypothèse plausible. A moins que d'autres indicateurs d'autonomisation soient à mobiliser pour cette population spécifique.*

## **Chapitre 13 Le téléphone comme enjeu de reconnaissance de la relation de filiation : analyse du récit des jeunes adultes autour de l'usage du téléphone avec leurs parents**

L'usage du téléphone est un moyen pour les parents d'exercer leur parentalité. La gestion des communications téléphoniques intergénérationnelles constitue un enjeu autour duquel se nouent les attentes de chacun et qui cristallise les incompréhensions lorsqu'il y a désaccord sur la nature des échanges. La défaillance d'un ou des parents en la matière est spontanément exprimée dans le discours des jeunes adultes à propos de la gestion des communications téléphoniques. Ce média apparaît donc comme un moyen central pour analyser ce qui se joue autour de la reconnaissance de la relation entre les jeunes adultes interrogés et leurs parents.

Nous verrons tout d'abord la nature des régimes de communication lorsque la relation entre parents et jeunes adultes « va de soi ».

Ensuite, nous identifierons les éléments qui permettent d'expliquer que le lien ne va plus de soi et c'est à travers la description des situations où l'un des parents fait défaut dans la gestion des échanges que nous établirons quels sont les attendus sous-jacents à l'activation de la relation de filiation de la part des jeunes adultes.

Enfin, nous verrons comment les jeunes adultes confrontés à une altération des liens avec leurs ascendants redéfinissent la place et le rôle du parent défaillant vis-à-vis d'eux.

### ***Évidence de la relation et régimes de communications téléphoniques.***

Pour une part des jeunes adultes enquêtés, la relation avec leurs parents va de soi. Elle n'a jamais été remise en question par une rupture des relations. Il est alors très difficile pour les enquêtés de décrire le contenu des conversations téléphoniques. Les expressions qui

reviennent sont : « on parle de tout et de rien », « on parle beaucoup ». Mais le contenu n'est pas explicite.

**Amélie (25 ans, fille unique, parents mariés) « C'est ton père et ta mère qui appellent séparément ? A : En fait, quand je suis là le midi... Enfin, ma mère essaye d'appeler tous les midis... Et le soir, obligé... Ouais, parce que des fois elle m'appelle pas, parce qu'elle a oublié et tout, mais le soir, tous les jours, quelqu'un m'appelle ! Eh oui, on reste une demi-heure au téléphone, quoi, c'est... ça fait halluciner des gens, mais... Autant avec ton père qu'avec ta mère ? A : Ouais... Ouais. Ben je parle vachement avec eux, en fait ! Je ne suis pas souvent seule, finalement, mais ouais... »**

On voit que dans ce cas de figure, les communications sont quotidiennes, voire bi-journalières. « Raconter sa journée » n'est pas une proposition qu'Amélie retient : ses conversations avec chacun de ses parents (il est difficile de lui faire dissocier son père de sa mère) ne se résument pas à un mode narratif qui tend à dérouler le fil des événements mais bien à parler de choses qui peuvent relever de l'intime. On est donc très loin d'un type de communication fonctionnel. Il ne s'agit pas ici d'organiser, de prendre rendez-vous, mais plutôt d'alimenter le lien, et donc, selon la classification de Moles (1988), la communication est dite « chaude », « charismatique », et relève du relationnel (Glaisse et Rowe, 1993). On voit également dans ce cas de figure que ce sont les parents qui, à tour de rôle, appellent la jeune femme. Il y a même clairement une répartition des moments, avec une session obligatoire le soir, qu'ils aient ou non eu le temps – ou oublié – à midi. Si cette situation peut s'expliquer en partie par des situations matérielles (le coût des communications est porté par les appelants, libérant la jeune adulte de cette préoccupation), elle est d'une grande portée symbolique. En effet, ce sont ici les parents qui viennent prendre des nouvelles, s'enquérir de la manière dont s'est passée la journée. Cela ne signifie pas forcément qu'ils ne parlent que de ce qui arrive à leur fille, mais l'on perçoit par contre qu'il s'agit d'un rôle de protection et de prise en charge de la part des parents. C'est d'ailleurs clairement apparent dans son propos : il s'agit ici pour les parents de ne jamais laisser seule leur fille. Le téléphone joue le rôle décrit par Carole-Anne Rivière : remplacer une visite qui n'est pas possible à cause de l'éloignement des membres de la famille. Tous les soirs, les parents rendent visite à leur fille pour qu'elle ne se sente pas seule. Ils jouent ici un rôle de parents protecteurs qui semble convenir à tous et aller de soi. C'est « obligé ». Le fait que les parents soient ensemble permet cette action collective et concertée de leur part. Ils se répartissent la veille de leur fille. Que ce soit le père ou la mère n'apparaît pas comme un élément notable. L'essentiel est qu'ils tiennent leur rôle à l'égard de l'enquêtée. La fonction parentale visant à prendre soin de sa descendance apparaît ici comme centrale. Cet attendu existe de la part de la jeune adulte, pour laquelle il va de soi que c'est à ses parents de prendre soin d'elle en prenant l'initiative de l'appel. A 25 ans, elle se perçoit toujours comme pouvant évidemment bénéficier de l'attention de ses parents à son égard. Le rôle qu'ils jouent de protection (contre la solitude) et d'entretien actif de la relation qui s'est construit dans son enfance reste effectif alors qu'il s'agit d'une jeune adulte.

Victor, 25 ans, est également dans ce cas de figure. Pourtant, ses parents sont séparés, ce qui pouvait laisser supposer une certaine mise en question des liens entre lui et ses parents. Ce n'est pas ce que laisse transparaître son discours.

**Victor (25 ans, un frère, parents séparés depuis 23 ans): « Tu l'as (Sa mère) souvent au téléphone ? V non, pas très souvent. C'est elle qu'appelle ? ou c'est toi ? V. c'est plutôt elle, oui. Ben pour une raison simple aussi, c'est que... dans**

***l'appartement, là, on a un abonnement réduit. Je peux appeler. Je peux appeler éventuellement dans leur appartement, mais bon... (C'est compliqué ?) Oui, c'est plus compliqué. Et puis il faut vraiment que ce soit important. Sinon, bon, si c'est juste pour donner des nouvelles... Elle sait, au contraire, que tant que tu ne l'appelles pas, c'est que tout va bien. Donc je me sens pas vraiment tenu de le faire. Voilà. »***

Le dispositif choisi pour l'abonnement téléphonique est tel que par définition, c'est aux parents qu'incombe le rôle d'appelant. L'enquêté se place ici dans une position de passivité vis-à-vis des communications téléphoniques qui correspond à la perception qu'il a de lui vis-à-vis de ses parents. Il laisse à leur charge le rôle d'appelant, qui est, là aussi, un moyen pour eux de prendre soin de leur descendant.

Dans le cadre du questionnaire, Victor déclare que sa mère appelle toutes les semaines, ce qui n'est pas aussi peu souvent qu'il le laisse entendre. Ce décalage entre son impression et la fréquence déclarée montre que le maternage ne lui pèse pas, et encore une fois, correspond à la perception qu'il a de lui-même comme dépendant encore affectivement de sa mère. Son père appelle également, mais un peu moins souvent (plus d'une fois toute les deux semaines). Les conversations durent en revanche un peu plus longtemps. Ce décalage de fréquence correspond d'une certaine manière à celui des visites qu'il rend à son père, calquées principalement sur le rythme des vacances scolaires lorsqu'il vivait chez sa mère au quotidien. À 25 ans, Victor ne remet pas une seconde en question que ce soit à ses parents d'appeler. En bons termes avec chacun d'entre eux, il ne perçoit que difficilement la teneur des conversations avec chacun et cette organisation lui paraît complètement évidente.

La certitude du lien de filiation n'est pas mise en question. La permanence du rôle de protection des parents est effective malgré l'âge déjà élevé des enquêtés (25 ans) au regard de la majorité administrative. Ils conservent à l'égard de leurs parents une relative dépendance affective, dont ils attendent qu'elle soit prise en charge par ceux-ci. Et l'on peut se demander s'il s'agit d'une posture transitoire ou si effectivement, même une fois une réelle autonomie financière et affective acquise, ces jeunes adultes ne conserveront pas à l'égard de leurs parents le même type d'attente de prise en charge, même s'il ne s'agit plus d'un besoin.

## ***Mise en question de la relation et régimes de communication téléphonique***

---

A l'opposé des régimes de relation de ces jeunes adultes, d'autres mettent en question le lien qui les unit à l'un de leur parent – en général le père – suite à une rupture du contact pendant une période donnée. Il s'agit généralement du moment qui a suivi la séparation des parents, comme nous l'avons montré dans la première partie de ce travail. Le lien est alors questionné et la question de l'usage du téléphone apparaît d'autant plus cruciale. En effet, les entretiens montrent que l'appel téléphonique devient un enjeu de reconnaissance de la relation. À partir du moment où la relation ne va plus de soi, qu'elle n'est pas évidente pour nos enquêtés, un coup de fil constitue alors la matérialisation, la concrétisation de l'existence d'un lien. L'enjeu est celui de la reconnaissance par autrui de la relation telle qu'on l'attend. La rupture du couple parental amène les enfants issus de ce couple à s'interroger sur les dimensions de la relation de filiation qui les unit à chacun de leurs parents et sur sa solidité. Si un couple de parents peut se défaire, comment être sûr qu'il n'en sera pas de même



entre parent et enfant ? La question qui se pose alors est de comprendre comment se construit la représentation que l'on a de la qualité de la relation avec son parent. Quels sont les éléments, les pratiques de chacun, qui peuvent faire qu'une relation est évidente dans sa réciprocité et sa qualité ? En revanche, quelles sont les attitudes attendues ou quelles sont les actions tentées pour reconstruire l'évidence d'une relation qui est mise à mal. Les psychologues ont montré que l'on ne pouvait se détacher, s'autonomiser de ses parents qu'à partir du moment où l'on est rassuré à propos du lien qui nous unit à nos parents. De ce fait, si la relation ne revêt pas un caractère d'évidence, qu'elle ne correspond plus aux critères de qualité tels qu'on a pu se les représenter, socialement construits, quelles sont les stratégies mises en œuvre par les jeunes adultes en phase d'autonomisation pour gérer cette situation ?

### **Les attendus d'une relation ascendant-descendant du point de vue des jeunes adultes : l'exigence face au doute.**

Dans un certain nombre de cas, la relation avec l'un des parents perd ainsi de son évidence. Les jeunes adultes qui y sont confrontés sont alors en mesure d'objectiver ce qu'ils attendent de la part du parent défaillant. L'usage qui est fait du téléphone revient spontanément et régulièrement dans le discours sans qu'il soit besoin d'y faire référence. Chaque appel téléphonique semble fonctionner comme une « preuve », une matérialisation du lien. Les propos des jeunes adultes sur ces questions laissent apparaître les attentes qu'ils ont vis-à-vis de leur parent défaillant (ici, le père). Ils permettent d'approcher leurs représentations, leurs attendus de la fonction parentale, là où ils s'estiment avoir été dépossédés d'un père « normal ».

### **Prendre l'initiative**

La première dimension de ce qui est attendu par les jeunes adultes a déjà été évoquée dans l'analyse de la répartition de qui se trouve à l'initiative des appels. Les parents sont censés prendre soin de leurs descendants, rôle qu'ils peuvent endosser en prenant l'initiative des appels téléphoniques. Pour les jeunes adultes pour lesquels la relation ne va plus de soi, cette dimension prend des proportions importantes.

Ainsi, Caroline exprime clairement qu'elle considère que ce n'est pas à elle d'être à l'initiative de la relation avec son père, et donc à l'initiative des appels téléphoniques.

**Caroline (22 ans, deux sœurs plus jeunes, parents divorcés il y a 3 ans) C. : « (...) ça m'est difficile d'en parler, mais mon père, y'a eu des périodes où je ne l'ai pas du tout vu, hein ! Mon père, il y a eu 6 mois où ne n'ai pas entendu parler de lui, je ne savais même plus où il habitait... C'est toi qui ne voulais pas ou... C. Non, c'est pas moi qui voulait pas, mais je n'appelais pas quand j'avais son numéro parce que euh... on n'avait rien à se dire, et parce que j'en ai eu marre d'appeler et de dire « ah tu m'appelle quand même ? » Moi, je considère maintenant, j'aimerais... c'est peut-être bête, mais j'ai essayé d'être un peu égoïste, parce que ça m'a traumatisé... enfin, pendant... à chaque fois que j'avais mon père au téléphone, je raccrochais, je pleurais pendant deux jours, donc euh... je me suis dit, ce n'est pas la peine : si mon père a envie de me parler pour me dire quelque chose, je vais attendre qu'il appelle, c'est qu'il a envie de me parler, et je vais pas appeler pour n'avoir rien à dire et que... on n'ait rien à se dire quoi ! Qu'il me redemande la question habituelle : alors, qu'est-ce que tu fais cette année ? C'est**

***un peu pénible, parce qu'à chaque fois.... Alors maintenant ça me fait rire, parce que j'ai pris ça sur un autre... »***

Les tentatives qu'elle fait d'appeler son père – et donc d'être actrice de cette reconstruction de la relation – lui apparaissent vides de sens, et même la plongent dans un état de mal-être important. Ainsi, dans la représentation que les jeunes adultes ont de la nature de la relation entre eux et leurs parents, les places et rôles de chacun ne sont pas interchangeables. Et même, l'inversion des places, à savoir devenir celui qui est à l'initiative de la relation et d'une certaine façon, le garant de la relation, est intenable. Autrement dit, la perception des rôles de chacun est telle que pour l'enquêtée, c'est à son père qu'échoit la responsabilité de cette relation et de son alimentation. Pour elle, c'est son rôle de père que d'appeler et de savoir quoi dire. C'est à lui de prendre soin de ce lien.

Prune exprime le même sentiment :

***P. Euh.... Je dirais que c'est quelqu'un qui va pas bien... quelqu'un de fragile... euh... quelqu'un d'égoïste... mais euh : pas méchant ! Qui a fait 6 enfants mais qui les assume pas. Enfin qui plane quoi ! Tu vois, par exemple, là... Enfin, à chaque fois que je l'appelle, de temps en temps je me dis : « tiens, j'ai quand même pas de nouvelles de papa depuis un moment » : il dit « ah, j'allais t'appeler !! », mais à chaque fois c'est MOI qui appelle... « Ah, j'allais t'appeler » ! La dernière fois, il m'a appelé, alors là, ça m'a surpris. M'enfin : j'avais appelé le week-end d'avant, et euh, j'avais demandé à sa femme : « papa est pas là ? » « Non, il va rentrer dans une demi-heure », donc bon, j'espérais quand même qu'il me rappelle, tu vois ! Il m'a pas rappelé, il m'a rappelé la semaine d'après. Alors j'étais surprise ! C'est rare qu'il m'appelle. »***

Lorsqu'elle doit définir son père, c'est par rapport à son rôle de parent qu'elle le fait. Et elle met en lien sa défaillance en tant que père et le fait qu'il n'appelle pas. Là encore, elle suppose que c'est à son père d'appeler car être à l'initiative de l'appel est une façon de prendre soin d'elle. Elle utilise le terme « assumer », ordonnant par là les responsabilités, celle de parent vis-à-vis des enfants étant centrale. Elle a tendance à placer son propos dans le registre du devoir, et donc du devoir des parents de s'occuper de ses enfants, même une fois qu'ils sont partis du domicile parental.

On voit bien, à travers ces deux exemples, l'importance que revêt l'initiative de l'appel quand la relation est mise en question. Le fait que ce soit le descendant qui appelle ou le père ne signifie pas du tout la même chose. Si c'est le jeune adulte qui appelle, la portée de la communication est moindre car elle ne permet pas de rassurer la relation entre lui et son père. De plus, si une tentative du jeune adulte à l'égard de son père n'est pas suivie d'un acte similaire de la part de celui-ci, le doute à propos des liens est renforcé. Caroline exprime même qu'elle préfère à ce moment-là ne plus appeler parce qu'elle craint l'absence d'initiative du père en retour. Pour ces enquêtés qui doutent de la relation de filiation avec leur père, que celui-ci soit à l'initiative de l'appel constitue ainsi un enjeu particulièrement important puisque être appelant témoigne de l'acceptation du rôle de parent qui consiste à prendre soin de son descendant.

### **Suivre le quotidien**

Le deuxième attendu dans la relation entre jeune adulte et parent qui apparaît dans le discours des enquêtés lorsque la relation avec un parent est défaillante concerne le suivi par le parent du quotidien du jeune adulte. Caroline exprime ses inquiétudes à ce propos

(« je vais pas appeler pour n'avoir rien à dire et que... on n'ait rien à se dire quoi ! Qu'il me redemande la question habituelle : « alors, qu'est-ce que tu fais cette année ? » C'est un peu pénible, parce qu'à chaque fois... »). Le contenu de la conversation est perçu comme vide, parce que poussif et artificiel (on n'a rien à se dire) et répétitif (à chaque fois la même chose), en même temps qu'impersonnel (la question posée est banale, elle n'est pas spécifique à une relation intime).

Prune fait également cas de contenu de communication de ce type :

**P. « J'arrive pas à communiquer avec lui ! Tu vois, tu lui parles et puis tu lui dis « hein ! Papa ? » Et puis tu te rends compte qu'il n'a pas écouté ce que tu lui as dit ou... je communique pas avec lui. Mais en même temps.... Enfin, c'est vraiment bizarre, parce que en même temps, je suis assez proche, enfin... (...) Et en même temps, en même temps il est très absent, quoi ! C'est bizarre. Mais, si. Il me dit « qu'est-ce que tu fais ? » Là par exemple, j'ai vaguement le projet d'aller à Toulouse l'année prochaine, je ne lui en ai même pas parlé quand on s'est vu, parce que je sais qu'il écoutera pas, ou... tu vois, tant qu'il est pas... il faut qu'il se mette dans une disponibilité, mais c'est rare qu'il le fasse. Donc, tant que je sais qu'il est pas branché sur moi, ou... je laisse tomber, quoi ! Je partage quand même pas grand chose avec lui. »**

Pour toutes les deux, la communication téléphonique perd alors son effet de générateur et d'entretien de la relation. La perspective de se retrouver confrontées à un père qui ne sait pas de quoi est faite leur vie est douloureux. Ce type de contenu leur rappelle en fait que la relation est fragile et que leur père ne joue pas le rôle qu'elles attendent de lui, à savoir suivre ce qui se passe pour elles, être en mesure de situer ce qui se passe dans leur quotidien, ne pas oublier entre deux communications ce qui a été dit. Le peu d'attention prêtée par ces pères est révélé par le fait qu'ils ne savent plus ce qui a été dit d'une fois sur l'autre. L'attention à son correspondant téléphonique fait pourtant partie des façons de prendre soin de son descendant. Il est attendu que le parent sache quelles sont les activités professionnelles ou scolaires de son descendant afin que la conversation puisse s'engager sur les évolutions éventuelles de cette situation et les difficultés rencontrées ou les satisfactions obtenues. Si à chaque échange téléphonique ce prérequis est à établir, l'historicité de la relation disparaît. Or, la spécificité d'une relation d'un jeune adulte vis-à-vis de son ascendant est précisément que ce dernier le connaît depuis sa naissance. C'est cette profondeur de l'histoire commune qui constitue un élément fondateur de cette histoire particulière. Nier cette spécificité, c'est nier ce lien particulier. L'écart entre ce qu'elles se représentent être le rôle de leur père et la réalité les plonge dans l'incompréhension.

### **Rester à sa place de parent**

La troisième attente que l'on peut recenser dans les propos des jeunes adultes concerne le respect de la place et du rôle de chacun.

La confusion des pères quant au statut de leur interlocuteur apparaît dans différents entretiens :

**Caroline « ...Et c'était vraiment affreux quoi, ce chantage, ce truc de « je suis malheureux », d'appeler ici comme si j'étais sa mère, alors que je suis sa fille, pour parler de lui, pour dire « je suis triste, je trouve pas la femme de ma vie »... à se plaindre au téléphone. J'en ai eu marre et voilà quoi ! »**

Caroline se plaint très clairement de la difficulté de gérer ce changement de rôle que son père lui impose. Il lui apparaît qu'il ne la perçoit plus comme sa descendante mais comme un autrui sans positionnement généalogique. Elle ne perçoit plus chez lui l'exercice du rôle de protection et d'initiateur de la relation qu'elle attend.

D'une certaine façon, Prune fait aussi état de ce type de perception à propos de son père :

**Prune « Il a des problèmes de frics en ce moment, il me dit : « ho, mais moi ça ne me dérange pas d'avoir des problèmes de fric, moi je peux très bien vivre sans sous... ». Je lui dis : « mais papa, t'as quand même fait 6 enfants ! Enfin ». Quand on fait 6 enfants... Tu vois, lui, il dit « moi, ça ne me dérange pas » Mais je trouve que quand t'as fait des enfants, enfin, t'assumes, quoi ! Lui, il assume pas franchement. »**

Son père lui parle sans tenir compte du fait qu'il a un devoir nourricier à son égard en tant que père. Il va même jusqu'à considérer que ses difficultés financières sont essentiellement personnelles alors qu'en fait il a encore sous sa responsabilité quatre de ses enfants mineurs. Avec ce type de propos, il renforce chez Prune le sentiment qu'il n'assume pas son rôle de père, ce qui fragilise d'autant plus leur relation qui existe essentiellement par la spécificité du lien de filiation qui les unit.

Nous pouvons donc penser qu'un des attendus de la relation entre ces jeunes adultes et leur père est que ces derniers maintiennent à leur égard un discours approprié à leur statut, en ne les considérant pas comme des amis ou des parents alors qu'ils sont leurs descendants.

### **Prendre acte des étapes de l'autonomisation**

Un quatrième type d'attente peut être recensé. Il concerne la notification paternelle des événements clés de l'existence. Certains événements ont une portée symbolique forte, dont l'oubli par le père dessert une relation lorsqu'elle est mise en question.

**Caroline « ... Je ne sais pas, des choses... Quand j'ai passé mon bac, et mon père il ne m'appelle même pas et qui ne me demande même pas comment cela s'est passé, des choses comme ça... quand je revenais de passer mon permis, il savait très bien que je passais mon permis et que ça m'angoissait mortel parce que je l'ai raté... pff ! Et que je dépensais des sous avec cette histoire... et t'sais, qu'il ne me dise même pas : « alors, comment ça s'est passé ? » des petites choses comme ça, c'était un peu... mais bon. »**

La date d'anniversaire est dans ce cadre un événement fondamental. Son oubli est d'autant plus désarçonnant que cette date témoigne également de l'ancienneté de la relation et surtout de la responsabilité des parents dans la naissance ici fêtée. Aussi, lorsque ce père omet de signaler son intérêt pour cette date, il oublie également de dire son intérêt pour le lien qui l'unit à sa fille. De la même façon, oublier d'appeler à l'occasion du passage du permis de conduire ou du baccalauréat agit comme un signal fort pour l'enquêtée. Signe par excellence de l'autonomisation vis-à-vis des parents, le permis de conduire – mais le bac également – est par là même générateur d'un stress important. La validation des parents dans cette démarche, que l'on pourrait résumer par « va, vole de tes propres ailes », est importante pour la construction de l'autonomie du jeune. Ainsi, en ne s'enquérant pas des résultats de l'examen de conduite de sa fille, le père ne semble pas reconnaître cette prise d'autonomie, et par-là même s'exclut du « nid » que le jeune adulte tente de quitter. Il ne

reconnaît pas le lien enfant-parent fait de dépendance qu'elle essaie de quitter, alors qu'elle voudrait qu'il partage ses inquiétudes sur l'avenir orienté vers plus d'autonomie vis-à-vis de la sphère parentale.

### **« Partager des choses »**

La cinquième attente des jeunes adultes à l'égard de leur père est de « partager des choses ». L'absence de vie quotidienne avant la décohabitation pour la plupart d'entre eux, ou simplement l'absence de pratiques collectives, peuvent expliquer pour partie qu'à l'âge adulte, ce qui est partagé est mince. Si les visites sont rares, les conversations sans souvenir commun deviennent sans doute problématiques.

**Caroline** « ... *Pourtant j'ai beaucoup discuté franc avec mon père. Un jour, je me suis dit, écoute, papa, j'en ai marre, on se voit parce qu'il faut se voir, qu'on se regarde dans le blanc des yeux, qu'on n'ait rien à se dire... alors moi j'ai envie qu'on fasse des choses ensemble, que tu nous appelles pour dire « tiens j'ai envie d'aller voir ci, si on y allait ensemble » tu vois. Mais ça a pas trop changé, ».*

L'entretien de la relation sur la base d'une obligation biologique paraît vide de sens. Caroline envisage que des activités communes puissent être une alternative à une relation qui ne parvient pas à se construire seulement à travers la conversation. Mais là aussi, elle attend que ce soit son père qui en soit l'instigateur. Elle l'explique même à son attention en lui disant comment faire.

**Maud** explique pour sa part qu'elle provoque volontairement des occasions d'activités communes afin de garder le contact avec son père : « *Mais même là à l'heure actuelle, pour ce qui est de son association [celle du père]... je viens tout le temps, au moins une fois par semaine, ça je m'y tiens, à venir lui donner un coup de main, donc c'est aussi un moyen... quelque chose qu'on partage, quoi, parce que...* »

Notons qu'elle inverse ici en partie les rôles puisque c'est elle qui fait la démarche de s'intéresser à ce que son père fait, alors que la réciproque n'est pas forcément vraie. Elle trouve néanmoins ce moyen pour perpétuer un lien alors que son père est absorbé par tous les à-côtés qui vont avec les « nouveaux départs », professionnels et affectifs, qui suivent son divorce.

Ainsi, au-delà des dimensions qui apparaissent dans le discours des jeunes adultes sur ce qui « ne va pas » à leurs yeux dans la relation téléphonique avec leur père, c'est en même temps ce qui est constitutif d'une relation « qui va de soi » qui est mis en exergue. Ce sont les attendus d'une relation de filiation qui sont ici explicités.

Les dimensions du rôle du père sont énoncées. Elles ne sont objectivables par ces descendants que dans la mesure où le comportement de leur père ne correspond pas à leurs attentes. Lorsque la relation va de soi – nous le verrons avec les mères de ces enquêtés – il est très difficile d'expliciter les éléments attendus de la relation téléphonique, et par extrapolation, de la relation en elle-même. Mais lorsque les jeunes adultes sont déçus de cette relation, ils tentent d'expliciter leurs attentes et les raisons de leur déception en essayant de justifier le fait que cela leur pose problème.

Pour résumer, cinq attitudes ont été recensées qui permettent aux pères d'alimenter une relation de filiation. La première est de donner des signes d'une volonté de maintien du lien en étant à l'initiative de communications téléphoniques qui soient suffisamment fréquentes, puisqu'un laps de temps trop étendu est assimilé à une rupture de la relation.

La deuxième attente est celle du suivi du quotidien de son enfant au niveau des activités professionnelles et de formations. En troisième lieu, il leur est demandé de tenir leur rôle de père sur les propos échangés, en ne considérant pas ses descendants comme des parents ou des amis. Ensuite, il serait bienvenu de manifester leur attention à propos des grands événements à forte portée symbolique : anniversaires, permis de conduire, baccalauréat... Et en dernier lieu, un des ressorts de la relation consisterait en l'alimentation du lien en ayant des pratiques communes avec leurs descendants, afin de « partager des choses ensemble » (seule action que le téléphone n'est pas en mesure d'exercer).

Nous pouvons ainsi penser que l'on a là identifié les leviers d'activation et de suivi du lien de filiation au regard des attentes filiales, tels qu'on pourrait les faire figurer dans un manuel à l'intention des pères séparés pour maintenir une relation avec leurs enfants. Pourtant, lorsque l'on analyse la description des liens entre ces jeunes adultes et leur mère, ces dimensions paraissent pour certaines beaucoup moins évidentes.

### **Les attendus d'une relation ascendant-descendant du point de vue des jeunes adultes : la confiance face à la certitude de la relation**

Lorsque les enquêtés abordent la question des relations avec leur mère, la teneur du discours change radicalement, en particulier pour ceux dont la relation au père est problématique.

L'exemple de Caroline est édifiant dans la mesure où elle développe largement la nature des liens qu'elle entretient avec son père, tandis que les propos sur la relation qu'elle entretient avec sa mère sont peu nombreux et assez succincts.

***Caroline*** « ***Ma mère, je lui raconte un peu tout... Je suis assez bavarde, ma maman aussi est assez bavarde...*** » « ***...Mais autrement, c'est vrai que, même si je les vois pas énormément énormément, si on s'appelle... des fois, on s'appelle pas... je sais pas, pendant 15 jours on va pas s'appeler, puis y'a des fois où j'ai envie de l'appeler, où je vais l'appeler. Et puis dès qu'il m'arrive un truc je l'appelle, par exemple. Je sais pas, s'il m'arrive un truc, je sais pas... Par exemple, je suis toute seule à la maison et que j'ai pas le moral, c'est ma mère que je vais appeler, si... si... Et puis s'il m'arrive un truc bien, j'ai envie... ben voilà j'appelle ma mère pour lui dire... si si. Voilà.*** »

Alors qu'elle analyse précisément les faits et gestes de son père, la nature des échanges qu'ils ont, elle reste très évasive sur la façon dont cela se passe avec sa mère. Il est assez surprenant de voir comment le discours peut se modifier d'un parent à l'autre. La différence principale est qu'ici, elle n'a pas d'incertitude sur ce qui la lie à sa mère, avec laquelle la relation n'a jamais été rompue, même si elle a pu être conflictuelle à certains moments.

À partir du constat de cette dissymétrie des avis et de la façon de parler des pères par rapport aux mères, nous pouvons envisager les cinq dimensions identifiées comme susceptibles d'aider à l'alimentation de la relation de filiation entre jeune adulte et père et les tester à la lumière des descriptions que les descendants font des liens entretenus avec leur mère.

Ainsi, savoir qui est à l'initiative de l'appel n'apparaît pas comme une dimension qui présente un enjeu : « on s'appelle » revient de façon récurrente, comme si cela n'avait aucune importance. La fréquence n'est pas non plus objet d'enjeu : c'est tous les 15 jours, environ, mais en fait, surtout à chaque fois que l'envie se fait sentir. Il n'y a pas de fréquence instaurée puisque c'est à la demande. La question ne se pose pas de savoir si sa mère a

envie de l'avoir au téléphone, comme c'était le cas pour le père. L'envie est évidente et de ce fait, la question de savoir s'il faut appeler ou non, à quelle fréquence, ne se pose pas. En fait, la communication téléphonique est réellement un substitut d'une conversation en face à face. Elles ne vivent plus dans le même logement, mais la fille continue d'appeler la mère de la même façon qu'elles profiteraient du moment de la préparation d'un repas pour « bavarder », raconter les bonnes et les mauvaises choses de la journée.

C'est donc une conversation qui s'ancre sur le quotidien et par extension, sur un suivi de la part de la mère de ce qui se passe dans la vie de sa fille. La différence est flagrante entre le père qui, selon l'enquêtée, ne sait pas ce qu'elle fait au niveau professionnel, et la mère qui elle saurait exactement de quoi il est question, ou comment sa fille le vit. Ainsi, ce n'est pas seulement la fréquence qui permet d'expliquer ce suivi, mais également l'écoute maternelle, l'intérêt qu'elle porte au quotidien de sa descendance. Encourager sa fille à appeler juste pour « discuter » « d'un truc » est une façon de prendre soin d'elle. Appeler quand le « moral » n'est pas bon, c'est une façon de se faire consoler dans le giron maternel et l'on voit bien dans ce cas de figure que pour l'enquêtée il s'agit, d'une certaine manière, de se faire prendre en charge. Elle tempère ce rôle parental d'aide qu'elle sollicite auprès de sa mère en lui parlant également des « trucs bien », c'est-à-dire en n'étant pas seulement en demande de réconfort, mais dans une relation de partage d'égal à égal. Ainsi, si la relation reste dissymétrique, c'est-à-dire de prise en charge de la fille par la mère, elle est également le lieu de circulations d'informations sur un même plan, dans une relation d'affinité et pas seulement utilitaire. Notons également à ce propos qu'il n'y a pas d'inversion des rôles entre mère et jeune adulte. Seule une enquêtée, Anne, fille unique, dit de sa mère qu'elle est plutôt comme une amie, tout en décrivant l'écoute si attentive de celle-ci. Pour autant, en aucun cas la jeune femme n'endosse le rôle de mère vis-à-vis de son ascendante, alors que l'on a vu que cela pouvait se produire avec le père.

Ce qui est marquant, c'est l'absence de précisions dans l'explication du régime de communication téléphonique (« on s'appelle », des « trucs », « bavardes », « je sais pas ») alors que l'historique des communications avec le père était précis, fondé sur des éléments répertoriés. Il est probable que si la mère oubliait un jour d'appeler pour souhaiter son anniversaire à sa fille, cela ne poserait aucun problème. Il semble que dans ce cadre, l'attention portée aux grands événements ne soit pas plus déterminante mais constitue au contraire le minimum du suivi de la vie du jeune. Plus importants au niveau symbolique, ils ne sont pourtant pas signalés comme structurants dans la relation entretenue avec la mère. Le quotidien apparaît ainsi plus déterminant, ces événements-là en faisant partie. Les grands événements de la vie apparaissent comme particulièrement importants à partir du moment où le suivi du quotidien n'existe pas. Lorsque le suivi de la relation existe, ils perdent de leur intensité symbolique parce que la relation n'en dépend pas.

La proposition selon laquelle « faire des choses ensemble », « avoir des pratiques communes », serait un moyen de renforcer la relation intergénérationnelle ne paraît pas fondée non plus si nous nous référons aux activités menées avec la mère. En effet, l'entretien montre que mère et fille ne « font » rien ensemble, si ce n'est « bavarder ». La pratique d'une activité conjointe ne semble donc pas particulièrement être un indicateur de « bonne relation » puisque celle-ci est identifiée comme très satisfaisante alors que mères et filles ne pratiquent pas d'activités spécifiques ensemble. Nous pouvons néanmoins nuancer le peu d'importance de cette dimension en considérant qu'entre une mère et sa fille, toutes deux du sexe féminin, la conversation peut constituer une activité à part entière si on considère les travaux menés sur les modes de sociabilité féminine<sup>169</sup>.

<sup>169</sup> Notamment développé dans le numéro 103 de la revue Réseau dans le dossier sur « Le sexe au téléphone », 2000.

En fait, une seule des dimensions identifiées comme centrales dans l'activation de la relation entre les générations reste véritablement pertinente : la sérénité de la relation dépend de l'attention que le parent porte au quotidien de son enfant, du suivi de sa situation sociale et personnelle. Elle se traduit par des propos de la part des jeunes adultes tels que « **On est très proches (...) on parle de tout, de tout, de tout** » (Prune), « **C'est tout et rien qui nous rapproche** » (Nadège), « **C'est une relation privilégiée** » (Anne), « **Quand il y a des choses importantes, c'est à elle que j'en parle** » (Victor), « **Je me suis toujours confiée à elle** » (Maud), « **Elle est très présente** » (Stéphanie). Ils montrent la permanence du lien et la proximité affective. La relation apparaît comme construite de longue date et inaltérable, les enquêtés utilisant principalement le présent pour décrire le lien, mais un présent qui traduit la permanence de la situation.

Pour réellement prendre la mesure des modes d'activation des relations intergénérationnelles, il est ainsi nécessaire de prendre en considération l'historicité de la relation. Un lien qui a été altéré par une rupture, pour lequel la confiance vient à manquer, demande la mise en place d'un certain nombre de stratégies pour retisser ses fondements et rétablir une certaine évidence. Lorsqu'au contraire, il n'y a aucun doute sur le lien entre parent et enfant, le suivi de celui-ci se résume à une sorte de gestion des événements quotidiens, sans que la recherche de preuve de l'attachement augmente le niveau d'exigence dans la quantité ou la qualité des échanges.

### **Les systèmes de protection mis en place lorsque la relation est défaillante**

Lorsque la relation de filiation manque d'évidence, les jeunes adultes font preuve d'un certain nombre de stratégies qui leur permettent de ne pas remettre en cause fondamentalement l'existence d'un lien. Nous avons pu en recenser trois dans les entretiens menés.

#### **Cesser d'attendre que le parent joue son rôle**

Lorsque le père, par son attitude, ne correspond pas aux attentes du jeune adulte, une stratégie pour éviter de souffrir de cet écart consiste à changer sa représentation du rôle de père en cessant d'attendre que ce soit lui qui prenne en charge la relation.

**Caroline** « (...) **Moi, je considère maintenant, j'aimerais... C'est peut-être bête, mais j'ai essayé d'être un peu égoïste, parce que ça m'a traumatisé... enfin, pendant... à chaque fois que j'avais mon père au téléphone, je raccrochais, je pleurais pendant deux jours (...)** »

Ses attentes, déçues du rôle que son père devrait tenir, l'amènent à tenter de changer ses représentations du cours « normal » des choses. Ainsi, elle essaie d'être « *un peu égoïste* », ce qui signifie en fait qu'elle évite de se confronter à des déceptions en s'efforçant de ne pas rentrer en contact avec son père et donc de confronter sa représentation du rôle qu'il doit tenir avec ses pratiques effectives. Dans un même temps, c'est une sorte de stratégie pour essayer d'arrêter d'attendre quelque chose de la part de son père.

Cette adaptation à la situation peut avoir des formes plus radicales.

**Nadège** « **C'est quand je suis arrivée au lycée, j'ai ouvert les yeux, et je me suis dit : « de toutes façons, bon, mon père, ce sera jamais mon père »... Enfin, au sens affectif du terme, donc non, j'ai pas été du tout surprise... par contre, si il y a une chose qu'il peut m'apporter, c'est ses relations, et ça je veux en profiter. Mais sinon...** »



Cette enquêtée préfère ici refuser à son père son statut, ce qui lui permet finalement de ne plus rien attendre de lui sur le plan affectif. Il est intéressant de constater que, pour autant, elle ne cesse pas toutes attentes puisqu'elle envisage qu'il puisse l'aider sur un plan professionnel.

Caroline comme Nadège perçoivent clairement qu'il leur faut cesser d'avoir à l'égard de leur père des attentes qui sont souvent déçues. Mais finalement, elles ne parviennent pas à se dire de façon radicale qu'elles ne veulent plus rien espérer de lui. Dans les deux cas de figure, elles laissent une porte ouverte : la première parce qu'elle finit par dire que s'il veut appeler, alors elle prendra la communication ; et la deuxième en plaçant sur le plan professionnel ses attentes.

### **Rendre le parent défaillant irresponsable du lien**

Même si les jeunes adultes pour lesquels la relation avec le père est fragile sont souvent pleins de ressentiments à l'égard de celui-ci, il ne leur est pas facile de le croire réellement responsable de la façon dont la relation a évolué. Comme ils ne s'en attribuent pas pour autant la responsabilité, ils tendent à trouver des circonstances atténuantes. Elles ne sont jamais présentées comme telles, mais apparaissent plutôt lorsqu'il leur est demandé de décrire leur père.

**Nadège** « *Tu penses que c'est difficile pour lui, par contre ? N. Ben c'est à dire que mon père fait 120 kilos, donc j'imagine qu'il le vit mal, oui...il boit beaucoup, il fume ...énormément, il mange...c'est pas im... c'est inimaginable !!! Donc je pense que c'est une manière de noyer... de ne pas y penser, quoi ! Le soir, il rentre, il boit son petit whisky et puis comme ça il pense pas... il pense pas au reste. Je pense qu'il est malheureux, oui.* » **Caroline C.** « *Moralement, ben. C'est quelqu'un qu'est un peu renfermé, qui est un peu aigri de la vie, voilà, je dirais ! C'est tout. Et qui sait pas comment s'exprimer... je pense que mon père... mon plus gros.... La chose que j'ai le plus regretté dans ma vie, c'est que mon père m'a jamais dit qu'il m'aimait, de sa vie ! Une fois, je l'ai mis devant le fait, une fois je lui ai dit : « mais papa, je t'aime » pour voir ce qu'il allait me dire, il m'a rien dit, et euh... je pense qu'il sait pas dire, tout simplement, quoi !* » **Prune** « *Si tu avais à décrire ton père, qu'est-ce que tu en dirais ? P. Euh.... Je dirais que c'est quelqu'un qui va pas bien... quelqu'un de fragile... euh... quelqu'un d'égoïste... mais euh : pas méchant ! Qui a fait 6 enfants mais qui les assume pas. Enfin qui plane quoi ! (...)... j'ai un peu mal au cœur quand je pense à mon père, il me fait un peu pitié.* »

Si le père ne parvient pas à entretenir le lien de filiation, c'est en raison – de l'avis de ces descendants – de son incapacité à le faire. En aucun cas il ne peut s'agir d'un désintérêt ou de l'absence d'amour parental.

### **Prendre soi-même le rôle d'aidant**

L'autre façon de se confronter à cette question du désintérêt paternel consiste à se positionner comme acteur du lien avec le père en adoptant une attitude protectrice à l'égard du père.

**Stéphanie** « *Et vous ne pouvez pas reparler des choses qui t'ont blessée, ou dont tu n'étais pas contente... S. Non, parce que je pense que cela se finirait ... Je*

***pense qu'il en est conscient, mais justement, de l'entendre, je pense que cela lui ferait du mal, et ce mal ressortirait à mon avis en colère... moi, c'est mon point de vue, donc je... J'en parlerai pas, donc, avec lui, non. Par contre quand il en parle, des fois, je (inintelligible), je lui fais comprendre. Mais à part ça on s'entend bien, je veux dire. » Belle « Mais c'est vrai que la relation que j'ai avec mon père est totalement ambiguë. Je suis un peu hypocrite aussi. Normalement, je n'ai pas l'habitude de l'être, mais vu qu'il est hypocrite avec moi, je le suis un peu aussi, quoi. J'ai des choses à lui reprocher, c'est vrai, je lui en veux pour certaines choses, mais je lui dirais pas. Parce que je sais très bien que ça foutrait tout en l'air, alors que pour l'instant, on s'entend. »***

Par stratégie, ces deux enquêtées préfèrent se taire, arrondir les angles plutôt que de confronter leur père à ce qu'elles ressentent. Elles négocient la paix dans la relation au prix de leur silence. En ce sens, elles s'efforcent d'endosser, d'une certaine façon, le rôle de parent puisqu'elles tendent à protéger et à prendre soin de leur ascendant.

Toutes deux utilisent le terme de « s'entendre » pour décrire la relation avec leur père. L'emploi de ce verbe traduit en fait l'existence d'un échange entre eux, mais sans qu'il ne soit possible de qualifier plus précisément la nature de celui-ci. Le lien existe, mais il est fragile.

### ***Pour résumer,***

---

*le régime des communications téléphoniques entre ascendants et descendants n'est pas seulement un indicateur de la teneur des relations. Il constitue également un enjeu lorsque la relation de filiation est fragilisée, qu'elle est mise en question par une rupture temporaire. L'usage du téléphone est alors spontanément mobilisé pour évoquer les attentes à l'égard du parent « défaillant » du point de vue du jeune adulte. Les systèmes de protection mis en place par les jeunes adultes pour gérer leurs espoirs déçus visent essentiellement à minimiser le rôle parental ou plutôt à faire en sorte que la relation avec cette personne ne se résume par au fait qu'il soit son parent. Ce qui apparaît comme des dispositifs de protection du père sont sans doute plus volontiers des stratégies de protection personnelle.*

*La dissymétrie entre les liens entretenus avec le père et ceux avec la mère est frappante. Tous les pères n'ont pas un lien remis en question de la part de leurs enfants, mais ce ne sont que les pères qui sont dans ce cas de figure dans nos entretiens. Le lien avec la mère apparaît comme un lien d'évidence, tandis qu'avec le père, il semble qu'il faille parfois le protéger.*

---

# Conclusion

La séparation des parents constitue-t-elle un événement fondateur, une expérience socialisatrice qui serait à même d'infléchir le parcours des enfants qui en font l'involontaire expérience ? Trente ans après les premières vagues de divorce « de masse », que sont devenus les enfants que l'on supposait prédisposés à tous les maux psychologiques et sociaux du fait des choix matrimoniaux de leurs parents ? Ce lien de causalité entre divorce et incidences négatives sur la vie de ses propres enfants est pensable dans un cadre moral où la famille doit rester unie. Les raisons et intérêts moraux, voire religieux, sont multiples [Donzelot, 1977] et nous ne reviendrons pas là-dessus à ce moment du travail de thèse. Néanmoins, nous pouvons nous interroger sur le présupposé suivant lequel il existerait un lien de causalité entre divorce et difficultés pour la descendance de ce couple. Il signifierait, de façon implicite, qu'un parent qui divorce est un mauvais parent. Il hypothèque l'avenir de son enfant sur l'autel de son propre intérêt, ce qui, dans la hiérarchie des valeurs et des normes familiales, constitue probablement le pire exercice de son rôle de parent.

Nous avons aujourd'hui un certain recul sur les premières générations d'enfants à avoir été touchées par ce soi-disant fléau né de l'individualisme des parents. Qu'en est-il dans les faits, dans la construction des trajectoires des jeunes adultes qui sont issus de ces configurations familiales ?

La problématique, telle qu'elle a été exposée, s'appuie sur l'hypothèse centrale selon laquelle l'expérience de la séparation de ses parents, approchée à la fois comme un processus et comme un contexte spécifique, est un élément socialisateur d'une telle importance qu'il peut tendanciellement amener les jeunes adultes qui y ont été confrontés à adopter des comportements particuliers. Trois éléments se distinguent comme des conséquences directes et presque mécaniques de la séparation et ils permettent de caractériser la spécificité de cette expérience. Le premier renvoie au contexte résidentiel, avec l'expérimentation de la bi-localisation des domiciles parentaux et d'une plus grande mobilité résidentielle des parents ; le deuxième rend compte du contexte économique consécutif à la séparation, lequel s'avère plus souvent difficile pour les mères suite à la désunion ; le troisième renvoie au contexte éducatif où le rôle et la fonction de chacun est mis en question par l'expérience de foyers parentaux séparés aux règles de vie et habitudes éducatives forcément pour partie distinctes. Le questionnement à propos de la spécificité de cette population s'organise autour de l'influence de ces contextes particuliers sur les dimensions des trajectoires des jeunes adultes. La notion de construction de l'autonomie est centrale à ces âges (18-30 ans) et constitue une période pendant laquelle le rapport entretenu avec la sphère parentale est en pleine renégociation. Elle trouve son expression dans les différentes dimensions des trajectoires des jeunes adultes, celles-là mêmes qui ont été directement intéressées par la séparation des parents. A ce titre, la construction de l'autonomie des jeunes adultes issus de parents séparés constitue un élément central pour approcher leur spécificité.

Les différentes dimensions négociées à l'occasion de la construction de l'autonomie convergent vers un point : les jeunes adultes issus de parents séparés présentent des signes d'une émancipation précoce par rapport à ceux dont les parents sont restés unis. Tendanciellement, ils décohabitent localement plus tôt, ont plus souvent des revenus

personnels lorsqu'ils sont étudiants (bourses et/ou petits boulots) et présentent également des signes d'une plus grande autonomie à l'analyse des échanges téléphoniques. Ainsi, si l'on constate que la fréquence des communications téléphoniques avec les mères – indicateur de l'étroitesse des liens et des besoins de chacun – ne varie pas suivant leur expérience matrimoniale, le contenu des conversations n'est en revanche pas tout à fait le même. Il repose moins souvent sur de l'informatif et davantage sur du relationnel. Cela rend compte d'une certaine autonomie du point de vue de l'organisation de la vie quotidienne tout en suggérant une certaine proximité affective. L'on observe également un inversement des rôles, lorsque la mère, par exemple, se trouve dans un certain isolement du fait d'une vie en « solo » : ce sont les jeunes adultes issus de parents séparés qui leur témoignent alors plus souvent leur soutien. Ils marquent là un degré supplémentaire dans le processus d'autonomisation.

Comment expliquer ce rapport spécifique à l'autonomie, que l'on perçoit à travers différents éléments des trajectoires des jeunes adultes interrogés ? Les expériences socialisatrices qui découlent de la séparation des parents (bi-localisation, mobilité résidentielle importante, disparition de la « chambre de jeune homme/fille », difficultés économiques des parents...) sont autant d'éléments qui renvoient à un rapport au monde différent. Ce rapport au monde peut s'approcher par l'observation d'une réorganisation globale des rôles et fonctions donnés suivant sa position dans la généalogie. La rupture du lien conjugal remettrait en question le lien de filiation et de ce fait l'organisation des obligations respectives. La potentialité d'une concurrence des calendriers de vie accentuerait cette tendance, avec des expériences concomitantes entre ascendant et descendant de la recherche d'un conjoint, d'un emploi ou bien d'un logement.

Sur les dimensions symboliques de la séparation des parents, d'autres éléments émergent de nos analyses. Les jeunes adultes qui sont issus de cette configuration familiale constituent une population marginale, d'un point de vue statistique tout au moins. Cette caractéristique, en les excluant de la norme familiale, favorise leur capacité de décentrage et ainsi, l'objectivation de cette norme. L'examen de cette population à la marge présente la propriété heuristique de mettre au jour la norme qui sous-tend les représentations sociales des valeurs familiales. Les jeunes adultes ayant expérimenté la rupture du lien conjugal sont à même d'objectiver la teneur du lien de filiation. Ils procèdent au découpage entre ce qui relève du rôle occupé par leur père de celui occupé par leur mère. Là où le questionnaire servant à recueillir les données a pu apparaître artificiel pour ceux dont les parents sont restés unis dans sa proposition de découper les liens entretenus et les ressources octroyées par chaque parent, il était l'évidence pour les autres. Or, c'est bien à travers ce découpage que l'on peut renouveler l'approche du genre dans la fonction parentale.

L'analyse menée s'attache à distinguer de façon systématique les échanges matériels et relationnels entre les jeunes adultes et leur mère d'une part, en les comparant à ceux en cours entre les jeunes adultes et leur père d'autre part. Ce qui émerge globalement des observations recueillies, c'est la permanence de la présence des mères par rapport aux pères. Les liens des jeunes adultes sont très rarement rompus avec leurs mères. La fréquence des conversations téléphoniques est élevée, témoignant d'un échange continu. Dans ce contexte, il est plus difficile pour les personnes interrogées d'être précises sur le contenu des échanges entretenus avec leur mère, car ils apparaissent relativement dénués d'enjeu de reconnaissance. Plus précisément, la permanence du lien, et le fait qu'il ne soit pas remis en question, limite son objectivation. A contrario, les liens avec les pères sont très variables. Lorsqu'il y a eu permanence dans les échanges relationnels, on retrouve en majorité des pratiques proches des comportements maternels, avec toutes

les caractéristiques propres au genre masculin sur la question de l'usage du téléphone ou des rapports au domestique. Toutefois, le principe de délégation à la mère de la gestion des relations avec les enfants semble mis en œuvre pour une part non négligeable de foyers unis. Plus volontiers identifié dans les milieux populaires et traditionnels, il trouve son pendant, lorsqu'il y a eu séparation, par une rupture des liens entre le père et ses descendants.

Cette question de la rupture des contacts entre certains jeunes adultes et leur père renvoie à deux dimensions. La première relève des aspects matériels qui en découlent et la deuxième aux enjeux de reconnaissance qu'elle soulève.

32 % des jeunes adultes interrogés n'ont plus de contact téléphonique avec leur père. Comme cette situation n'est que très rarement compensée par des visites, il s'avère que l'on peut établir que près d'un tiers des enfants perdent le contact avec leur père après une séparation. Cette perte du lien relationnel est fortement corrélée avec le versement d'une aide financière, essentiellement pour les jeunes adultes encore étudiants<sup>170</sup>. La « disparition » du père des ressources parentales mobilisables constitue une difficulté objective et matérielle pour les jeunes adultes qui y sont confrontés.

Mais paradoxalement, tout au moins lorsque la mère pallie tant bien que mal ces difficultés financières, ce n'est pas tant ces dimensions qui sont mises en avant par les jeunes adultes interrogés en entretien. De leur point de vue d'enfant, ils n'ont manqué de rien si l'on reprend les différents besoins que sont la prise en charge quotidienne de l'enfant, le soin et l'éducation de celui-ci. En revanche, ils expriment une forme de « misère de position » relative à l'absence de père. Ce ne sont pas tant les conditions d'existence qui posent problème que l'écart à la norme familiale, qui est vécu comme une forme de disqualification dans la hiérarchie sociale. Le père, par son absence, les prive d'un meilleur positionnement. L'absence du père est d'autant plus incomprise par ces jeunes adultes que notre société, comme nous l'avons démontré, véhicule des valeurs où la fonction parentale passe théoriquement pour les parents avant leur propre sauvegarde.

La présence ou l'absence du père constitue donc un paramètre très important pour appréhender cette question de la socialisation différenciée des enfants issus de parents séparés. Les raisons de ces ruptures restent pourtant un point relativement obscur où nos analyses en sont à l'état de suppositions. Est-ce le mécanisme juridique et social du divorce qui tend à disqualifier la fonction paternelle, et par là-même décourage certains pères de conserver leur rôle ? Ou cette situation est-elle justement due à des difficultés antérieures à la séparation à occuper cette fonction de père ? Il s'agirait alors plutôt d'un déficit de compétences, en lien avec un apprentissage déficient de la posture. Ou encore s'agit-il pour les pères d'éviter la souffrance que constitue la séparation d'avec ses enfants après chaque rencontre ? On ne peut exclure de ces réflexions l'attitude des mères et leur volonté d'aider ou non les pères à maintenir une relation. Nous avons privilégié dans ce travail le point de vue des descendants. Mais il gagnerait à être mis en perspective par des investigations spécifiques auprès des pères ayant perdu le contact avec leurs descendants pour comprendre les éléments qui entrent en ligne de compte de leur point de vue. Cela permettrait de compléter le travail entrepris sur la définition subjective de la fonction parentale.

A travers la façon dont ils décrivent leurs relations avec leurs pères, les jeunes adultes interrogés définissent la fonction paternelle en abordant la permanence dont celle-ci doit

<sup>170</sup> Rappelons que nous n'avons pas d'information dans le questionnaire pour identifier s'il y avait versement d'une pension alimentaire avant les 18 ans des enquêtés.

faire preuve. La rupture temporaire des relations et échanges avec les pères, juste après la séparation du couple conjugal par exemple, apparaît comme une véritable remise en question du lien de filiation dans son ensemble. De leur point de vue d'enfant, cette coupure n'est pas concevable. C'est un manquement grave à la fonction de parent. Les éléments pour reconstruire le lien sont alors énumérés, où l'usage du téléphone apparaît en bonne place. Mais ce qui est fondamentalement irrecevable dans l'expérimentation de cette situation de rupture, c'est la remise en question par le parent de ce qui allait de soi. La confiance dans le lien de filiation, dans la mobilisation des ressources que cela présuppose, dans la protection que cela promet, est un élément absolument central dans la définition même de la notion. Le lien de filiation repose sur la confiance, car sinon il perd ses vertus protectrices. Les mères, qui sont décrites comme présentes dans le quotidien des jeunes adultes et depuis toujours, sont l'emblème même de cette idée de sécurité, de sûreté du lien. La rupture, même temporaire, des fonctions parentales met ainsi à mal le principe fondateur du lien de filiation dans les représentations des jeunes adultes et sa reconstruction est longue et délicate.

La troisième dimension sur laquelle nos analyses permettent d'avancer des réponses est celle des inégalités sociales face au divorce et à la séparation en général. Là où ces questions sont principalement abordées sur le registre des difficultés psychologiques consécutives à une séparation, il faut remettre au centre de la réflexion la responsabilité de la société sur les conséquences des choix faits sur un plan individuel. Un constat est conforté au fil de l'analyse à travers les différentes dimensions des trajectoires qui sont abordées. On observe beaucoup moins d'incidences négatives sur les parcours des jeunes adultes issus des milieux les plus favorisés que sur ceux pour lesquels l'origine sociale est modeste. Si l'on divorce dans tous les milieux, les jeunes issus des milieux les plus populaires ont par exemple plus de risques de ne pas bénéficier d'une pension alimentaire de la part de leur père. On assiste ainsi à un cumul des difficultés financières en ce qui les concerne, alors qu'à l'autre extrémité, le phénomène peut être inverse, avec l'addition des ressources octroyées par le père, par la mère et par la société<sup>171</sup>. Il y a donc deux poids deux mesures sur les conséquences sociales du divorce. Et l'on peut supposer que de fait, lorsque l'on est issu de milieux défavorisés, il est tendanciellement plus difficile de mener des études, de décohabiter ou plus largement de construire sa vie lorsque ses parents se sont séparés. Alors la séparation devient effectivement un facteur aggravant. Quitte à être un peu provocante, nous pourrions à l'inverse suggérer que dans les milieux les plus favorisés, la séparation peut être un atout social : multiplication des personnes ressources par les beaux-parents (qui représentent autant d'opportunités d'accéder à des univers professionnels différents, par exemple), augmentation des revenus, accession favorisée à l'autonomie... La diversification des expériences apparaît à cette occasion comme une véritable plus-value sociale, permettant une plus grande adaptabilité. Vu sous cet angle, il serait presque de bon ton de divorcer pour être vraiment de bons parents et offrir ce panel d'opportunité à ses enfants !

Au-delà des résultats proposés, c'est la manière dont la question est posée que nous cherchons à interroger. Si, suivant les caractéristiques sociales de la personne, le divorce est tendanciellement une bonne ou une mauvaise chose pour les enfants, cela signifie que la question elle-même n'a pas lieu d'être. Interroger les conséquences de la séparation des parents sur le devenir des enfants en se demandant si oui ou non, il s'agit d'une expérience

<sup>171</sup> Les ressources octroyées par la société sont par exemple l'allocation d'une bourse à l'occasion des études, situation où les étudiants issus de parents séparés sont surreprésentés. Or, afin de disposer d'une bourse, il faut suivre des études supérieures, ce qui est tendanciellement plus souvent le cas dans les milieux les plus favorisés.

défavorable, apparaît comme dépourvu d'intérêt. En revanche, questionner les conditions sociales dans lesquelles se construisent les jeunes adultes issus de parents séparés suivant leur milieu d'origine est apparu pertinent et révèle les inégalités sociales des jeunes adultes face à la séparation de leurs parents.

L'analyse statistique de cette question, en permettant de dépasser l'approche émotionnelle et morale que ne manque pas de susciter cet objet, montre qu'il n'y a pas un, mais des « enfants du divorce », dont les destins varient en fonction leurs conditions d'existence. A ce titre, l'utilisation même de cette variable comme un élément explicatif en soi, sous-entendant une causalité avec les pratiques observées – comme l'échec scolaire ou la délinquance – apparaît comme inadaptée. La séparation des parents serait un indicateur « défavorable » lorsque les conditions sociales d'existence de l'individu seraient difficiles. Elle fonctionnerait dans ce contexte comme un facteur aggravant. Mais son usage systématique nous apparaît abusif et relèverait d'une position morale plus que sociologique.

## Bibliographie de la partie 1

- Aries P., *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, éd. du Seuil, coll. Points-Histoire, Paris, 1973. 316 p.
- Audirac P.-A., « Le développement de l'union libre chez les jeunes », *Données Sociales*, INSEE, 1987.
- Authier J.Y. (sous la dir.), BENSOUSSAN B., GRAFMEYER Y., LÉVY J.P., LÉVY-VROELANT C., *Rapports résidentiels et contextes urbains, rapport de recherche pour le ministère du Logement, Direction de l'Habitat et de la Construction, Plan urbanisme, construction et architecture*, 1999.
- Barthélémy M., Muxel A., Percheron A., « Et si je vous dis famille... Note sur quelques représentations sociales de la famille », in *Revue Française de Sociologie*, XXVII, 1986. Pp 697-718.
- Bawin-Legros B. (en collaboration avec Jean-François STASSEN), *Sociologie de la Famille. Le lien familial sous question*, éd de Boeck Université, coll. Ouvertures Sociologiques, Paris-Bruxelles, 1996. 160 p.
- Becker H., *Outsiders. Etudes de la sociologie de la déviance*, éd. Métailié, 1<sup>ère</sup> édition 1963, Paris, trad. Fr. 1985. 248 p.
- BENSOUSSAN B. (sous la dir.), Baccaini B., Hamant C., Goutte M., *Les Pratiques résidentielles des jeunes adultes : Mobilité et autonomisation en Rhône-Alpes*, Rapport d'activité scientifique, Programme « Aide à la décision publique et privée » du conseil régional de Rhône-Alpes, 2003. 120 p.
- BLÖSS T., *Éducation familiale et beau-parenté. L'empreinte des trajectoires biographiques*, Ed. L'harmattan, Coll. Logiques Sociales, Paris, 1996. 192 p.
- BLÖSS T., *Les liens de famille. Sociologie des rapports entre générations*, P.U.F., Coll. le Sociologue, Paris, 1997. 160 p.
- Boigeol A., Commaille J., Munoz-Perez B., « Le divorce », *Données Sociales*, INSEE, 1984.
- Bonvalet C., « Le ménage : une catégorie dépassée ? », in *Problème de catégorisation dans l'enquête empirique*, Acte du séminaire du GRS 2003-2004, Cahiers de recherche n°20, 2005. Pp 217-238.
- BONVALET C., GOTMAN A., GRAFMEYER Y., *La famille et ses proches – L'aménagement des territoires*, coll. Travaux et documents, éd. INED, PUF, cahier n°143, 1999. 244 p + annexes.
- BOURDIEU P. (sous la direction de), *La misère du monde*, coll. Libre Examen, éd. du Seuil, Paris, 1993. 944 p.
- BOURDIEU P., *La domination masculine*, coll. Liber, éd. du Seuil, Paris, 1998.
- Cadolle S., *Être parent, être beau-parent : la recomposition de la famille*, O. Jacob, Paris, 2000.



- Cadoret A., « la parenté aujourd'hui : agencement de la filiation et de l'alliance », *Sociétés contemporaines*, n°38, 2000. Pp 5-18.
- Cadoret A., *Des parents comme les autres ?*, O. Jacob, Paris, 2002. 240 p
- Charraud A., « Activité féminine et familles : aspects socio-économiques », *Données Sociales*, INSEE, 1978.
- Dagenais D., *La fin de la famille moderne. La signification des transformations contemporaines de la famille*, Coll. Le sens social, Ed : les PUR (Presses Universitaires de Rennes), 2000, Rennes, 234 p
- Déchaux J.H., « Les échanges économiques au sein de la parentèle », *Sociologie du travail*, n°1, 1990. 73-94
- Déchaux J.-H., « Les deux faces de l'individualisme familial », in *Le lien familial, entre autorité, autonomie et authenticité*, éd. IHESI, Les cahiers de la sécurité intérieure, Paris, 1998. Pp 11-32.
- DEGENNE A., FORSÉ M., *Les réseaux sociaux*, éd. Armand Colin, coll. U, Paris, 1994.
- DELphy C., « L'ennemi principal », in *Partisans*, n° spécial : Libération des femmes, année zéro, 1970. pp. 157-172.
- Desplanques G. et Saboulin (de) M., « Les familles aujourd'hui », *Données sociales*, INSEE, 1990. Pp 276-284.
- Donzelot J., *La police des familles*, éd. de Minuit, Coll. Critique, Paris, 1977. 220 p.
- Durkheim E., « La famille conjugale », *Annales de la Faculté de Lettres de Bordeaux*, 1888, reproduit in *Textes III*, éd. Minuit, Paris, 1975.
- Festy P. et Valetas M.-F., « Contraintes sociales et conjugales sur la vie des femmes séparées », *Données Sociales*, INSEE, 1990.
- Fine A., « Pluriparentalités et systèmes de filiation dans les sociétés occidentales », in *La pluriparentalité*, Le Gall D. et Bettahar Y. (ss la dir. de), Ed PUF, coll. Sociologie d'aujourd'hui, Paris, 2001. Pp 69-93.
- FINE A., « Adoption, filiation, différence de sexes », in *Homoparentalité, Etat des lieux*, sous la dir. de Gross M. et Commaille J., Éd. Érès, coll. la vie de l'enfant, Ramonville Saint-Agne, 2005. Pp 31-44.
- Geraud R., *Le mariage et la crise du couple*, éd. Marabout, Verviers (Belgique), 1973.
- Glaude M. et de Singly F., « Les jeux de rôles conjugaux », *Données Sociales*, INSEE, 1987.
- Grafmeyer Y., *Habiter Lyon*, éd. du CNRS, Presses Universitaires de Lyon, Programme pluriannuel en Sciences de l'Homme, Paris, 1991.
- GODELIER M., *Métamorphoses de la parenté*, éd. Fayard, Paris, 2004.
- GOLLAC et LAULHE : *Lignée paternelle, lignée maternelle : un rôle voisin dans l'hérédité sociale*, éco et stats, n°199-200, 1987. Pp 107-113.
- GOLLAC et LAULHE, *Les composantes de l'hérédité sociale un capital économique et culturel à transmettre*, éco et stats, n°199-200, 1987. Pp 95-104.
- Gross M. (sous la dir.), *Homoparentalités, état des lieux*, Éd. Érès, coll. la vie de l'enfant, éd. revue et augmentée, Ramonville Saint-Agne, 2005. 443 p.

- Hamant C., *Caractéristiques et contextes des étudiants de parents séparés*, Mémoire de DEA de sociologie et sciences sociales, Université Lumière-Lyon 2. Sous les directions de Bensoussan B. et Grafmeyer Y., 1998. 120 p.
- Héritier F., *L'exercice de la parenté*, Ecole des Hautes Etudes, Gallimard-Le Seuil, 1981.
- Houseaux F., *La famille, pilier des identités*, Insee Première, n°937, décembre 2003.
- KAUFMANN J.C., *La femme seule et le prince charmant*, Nathan, Paris, 1999.
- LaMOUR M. et Barraco, *Souffrance autour du berceau : des émotions au soin*, éd. G. Morin, Levallois-Perret, 1998. 227 p.
- LASLETT P., « La famille et le ménage : approches historiques », *Annales ESC*, juil-oct 1972, n°4-5, p. 847-872.
- Le Gall D. et Bettahar Y. (sous la direction de), *La pluriparentalité*, Ed PUF, coll. Sociologie d'aujourd'hui, Paris, 2001. Introduction pp 1-19.
- Leridon h. et Villeneuve-gokalp c., *Constance et inconstance de la famille – Biographies familiales des couples et des enfants*, contribution de Toulemon L., éd. PUF et INED, coll. Travaux et documents, 1994, Paris. 257 p.
- Lery A. et Deville J.-C., « Activité féminine et famille : aspects démographiques », *Données Sociales*, INSEE, 1978.
- MARTIN C., *L'après divorce. Lien familial et vulnérabilité*, éd. Presses universitaires de Rennes, 1997.
- Meulders-Klein M.-T. et Théry I., *Les recompositions familiales aujourd'hui*, ouvrage collectif, éd. Nathan, coll. Essais et Recherches, Paris, 1993.
- Morin M.-H., *Une définition anthropo-sociologique de la culture et de ses éléments*, site canadien The discourse ([www.thediscourse.org](http://www.thediscourse.org)), juillet 2006.
- Neyrand G., « Mutations sociales et renversement des perspectives sur la parentalité », in *La pluriparentalité*, Le Gall D. et Bettahar Y. (ss la dir. de), Ed PUF, coll. Sociologie d'aujourd'hui, Paris, 2001.
- Neyrand G., « L'évolution du regard sur la relation parentale : l'exemple de la France », communication au Colloque international *Parentalités d'aujourd'hui, regards nouveaux...*, Marseille, 17-18 mai 2001.
- OUELLETTE F.-R., « Redéfinition de l'enfant et de la famille : la problématique généalogique de l'adoption », in *Enfances, perspectives sociales et pluriculturelles*, ss la dir. De DANDURAND R., HURTUBISE R., LE BOURDAIS C., Institut Québécois de Recherche sur la Culture, 1996.
- POUSSIN G., *La fonction parentale*, éd. Dunod, 3<sup>ème</sup> éd. Paris, 2004. 251 p.
- POHL R. et SOLEILHAVOUP J., « La transmission du statut social sur deux ou trois générations », *éco et stats* n°144, 1982. Pp 25-42.
- Rivière C. A., *La sociabilité téléphonique, contribution à l'étude des réseaux de relations personnelles et du changement social*, Thèse de Doctorat, Sciences politiques, Paris, 1999.

- Rosental P.-A., « Les liens familiaux, forme historique ? », in *Les solidarités familiales – entraide et transmission*, coordonné par Debordeaux D. et Strobel, P., éd. LGDJ, Série Sociologie, Droit et Société, n°34, Paris, 2002. Pp 107-141.
- ROWLING J.K., *Les reliques de la mort*, éd. Gallimard, 2007. 810 p.
- Saint-siege, *Compendium du Catéchisme de l'Eglise Catholique*, éd. Catholiques du Bénin, 2005. 216 p.
- SEGALEN M., *Sociologie de la famille*, éd. Armand Colin, Coll. U, Paris 1981, puis 2000.
- singly (de) F., *Sociologie de la famille contemporaine*, Nathan, « 128 », Paris, 1993.
- singly (de) F., *Le soi, le couple et la famille*, Coll. Essais et Recherches, éd. Nathan, 1996. 238 p.
- singly (de) F., Descoutures V., « La vie en famille homoparentale », in *Homoparentalité, Etat des lieux*, sous la dir. de Gross M. et Commaille J., Éd. Érès, coll. la vie de l'enfant, éd. revue et augmentée, Ramonville Saint-Agne, 2005. Pp 329-342.
- THELOT C., *Tel père, tel fils ? Positon sociale et origine familiale*, Dunod, coll. "L'oeil économique", 1982. 243 p.
- THELOT C., *L'évolution de la mobilité sociale dans chaque génération*, éco et stats n°161, 1983. Pp 3-21.
- THERY I., *Le Démariage (Justice et vie privée)*, éd. Odile Jacob, Paris, 1993.
- THERY I., *Couple, filiation et parenté aujourd'hui*, éd. Odile Jacob, La Documentation française, Paris, 1998. 241 p.
- VERDIER P., « Adoption et procréation médicalement assistée : quelles différences ? », *La famille malgré tout*, Panoramiques, n°25, 1996. pp 87 89.
- VILLAC M., « Les familles monoparentales », *Données Sociales 1984*, INSEE, Paris, pp. 447-452.
- VILLENEUVE-GOKALP C., « La double famille des enfants de parents séparés », *Population*, vol.54, n°1, INED, 1999.
- Zimmermann F., « Les structures élémentaires », *Lévi-Strauss*, éd. de l'Herne, 2004. Pp 188-195.

## Bibliographie de la partie 2

- ATTIAS-DONFUT C., « Le double circuit des transmissions », in *Les solidarités entre générations : vieillesse, familles, Etat.*, Nathan, coll. Essais et recherches, Paris, 1995. Pp 41-81.
- Attias-Donfut C. et SEGALEN M., *Grands-Parents. La famille à travers les générations*, éd Odile Jacob, Paris, 1998. 239 p.
- Bloch f., Buisson m., mermet j.-C., *Dette et filiations*, Groupe de Recherche sur la socialisation, rapport de recherche, CNRS-Université Lyon 2, Lyon, 1989.
- Bourdieu P. et Passeron J.C., *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Editions de Minuit, Paris, 1964.
- Bourdieu P. et Passeron J.C., *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Editions de Minuit, Paris, 1970.
- Bourdieu P., *La noblesse d'Etat : grandes écoles et esprit de corps*, Ed. de Minuit, Paris, 1989. 568 p.
- Bozon M. et Attias-Donfut C., « Les enjeux des relations entre les générations à la fin de l'adolescence », in *Population* N°6, 1994. Pp 1527-1556.
- Chaland K., « Pour un usage sociologique de la double généalogie philosophique de l'individualisme », communication au colloque international « Famille et individualisation », Centre de recherches sur les liens sociaux, 7-9 octobre 1999, Paris.
- Ciccheli V., *La construction de l'autonomie – Parents et jeunes adultes face aux études*, Ed PUF, coll. Sciences sociales et Sociétés, Paris, 2001.
- Déchaux J.H., « Les échanges économiques au sein de la parentèle », *Sociologie du travail*, n°1, 1990. 73-94
- DESPLANQUES G., « Etre ou ne plus être chez ses parents », in *Population et Sociétés*, INED, numéro 286, Janvier 1994.
- Eicher J-C. et Gruel L., *Le financement de la vie étudiante*, La Documentation française, les cahiers de l'OVE n° 3, Annexes de Cicchelli V., 1996. 169 p.
- Erikson, E. H., *Adolescence et crise: la quête de l'identité*, éd. Flammarion, Paris, 1972.
- ERLICH V., *Les nouveaux étudiants. Un groupe social en mutation*, Préface de Roger Establet, Armand Colin, « Références » Sociologie, Paris, 1998.
- Godbout J., *L'esprit du don*, en collaboration avec Caillé A., éd La Découverte, Paris, 1992.
- Grignon C., Gruel L., Bensoussan B., *Les conditions de vie des étudiants*, La Documentation Française, coll. « Cahiers de l'OVE », Paris, 1996, 175 p.
- KAUFMANN JC., *La trame conjugale : analyse du couple par son linge*. Ed Nathan, coll. Essais et Recherches, Série Sciences sociales, Paris, 1992, 216 p

- LAMOUR M. et BARRACO M., *Souffrances autour du berceau : des émotions au soin*, éd. G. Morin, coll. Interventions psycho-sociales, Levallois-Perret, 1998. 277 p.
- MARTIN C., *L'après divorce. Lien familial et vulnérabilité*, éd. Presses universitaires de Rennes, 1997.
- PITROU, A., *Les solidarités familiales : vivre sans familles ?* Privat, Toulouse, 1992.
- Villeneuve-Gokalp C. et Léridon H., *Constance et inconstance de la famille*, INED, « Travaux et documents », Cahier n°134, 1994.

## Bibliographie de la partie 3

- ATTIAS-DONFUT C., « Le double circuit des transmissions », in *Les solidarités entre générations : vieillesse, familles, Etat.*, Nathan, coll. Essais et recherches, Paris, 1995. Pp 41-81.
- Bensoussan B., « *Les stratégies résidentielles des étudiants* », Revue de géographie urbaine de Lyon, vol. 69, n°2, 1994.
- Bensoussan B., « *Itinéraires étudiants et pratiques urbaines* », chap. IV du rapport sur l'Etude d'impact d'un nouveau site universitaire en centre-ville : La Manufacture des Tabacs, Plan Urbain, Courly, Programme Interministériel de Recherche « L'université et la Ville », MRASH, Lyon, 1994. Pp 186- 286.
- Ciccheli V., *La construction de l'autonomie – Parents et jeunes adultes face aux études*, Ed PUF, coll. Sciences sociales et Sociétés, Paris, 2001.
- Decup-Pannier B., « Avoir une chambre chez chacun de ses parents séparés », in *Libres Ensemble – L'individualisme dans la vie commune*, ss la dir. de SINGLY (de), Paris, 2000. Pp 219-236.
- ERLICH V., *Les nouveaux étudiants. Un groupe social en mutation*, Préface de Roger Establet, Armand Colin, « Références » Sociologie, Paris, 1998.
- Galland O., « Parler en famille : les échanges entre parents et enfants », Economie et Statistiques, n°304-305, 1997. pp163-177. (B)
- Grignon C., Gruel L., Bensoussan B., *Les conditions de vie des étudiants*, La Documentation Française, coll. « Cahiers de l'OVE », Paris, 1996, 175 p.
- Grignon C., *La vie matérielle des étudiants*, Cahier de l'OVE, La documentation française, Paris, 1998.
- Godard F. et Blöss T., *La décohabitation des jeunes*, INED, Travaux et documents n°120, 1988.
- GOTMAN A., *Le sens de l'hospitalité*, éd. P.U.F., coll. Le Lien social, Paris, 2001. 493 p.
- GRAFMEYER Y., « L'hébergement par les parents ou par les proches », in *La famille et ses proches*, Bonvalet C., Gotman A., Grafmeyer Y., INED, PUF, coll. Travaux et Documents, Paris, 1999.
- singly (de) François, *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Nathan, Paris, 2000.
- Villeneuve-Gokalp C., « Le départ de chez les parents : définitions d'un processus complexe », Economie et Statistiques, n°304-305, 1997. Pp 149-162.
- Villeneuve-Gokalp C., « Le départ des enfants : satisfaction et désarroi des parents », INSEE première, n°676, octobre 1999.
- Villeneuve-Gokalp C., « Conséquences des ruptures familiales sur le départ des enfants », in *Histoires de familles – Histoires familiales*, SS la dir. De C. LEFEVRE et A. FILHON, Les cahiers de l'INED n°156, INED, Paris, 2005. Pp 235-249. .

## Bibliographie de la partie 4

- Akers-porrini r., « La visite téléphonique : « Tiens bon, pépé » », *Réseaux* n°82-83, CNET, 1997.
- Aronson Sydney H., "The sociology of the telephone" , *International Journal of Comparative Sociology*, 12(3), septembre 1971, pp 153-167. Trad. par Agathe Moitessier dans *Réseaux* n°55, septembre-octobre 1992, pp 11-24.
- ARTHaut R., *La consommation des ménages en TIC depuis 45 ans*, INSEE Première, n°1101, septembre 2006.
- BERTAUX D. et delcroix c., « La fragilisation du rapport père/enfant : une enquête auprès des pères divorcés, in *Relations intergénérationnelles, Parenté – Transmission – Mémoire* », Actes du colloque de Liège 17-18 mai 1990, Textes réunis par B. BAWIN-LEGROS et J. KELLERHALS, éd. Université de Genève, département de sociologie, mai 1991. pp 185-196.
- Cassan f., mazuy M., clanché F., « Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes », in *Histoires de familles Histoires familiales, Les résultats de l'enquête Famille de 1999*, sous la direction de Lefèvre C. et Filhon A., éd. INED, Cahier n°156, Paris, 2005.
- Chabrol J-L et Périn P., « Les usages du téléphone en France et aux Etats-Unis au début des années 90 », *Réseaux*, n°82-83, CNET, 1997. 9p.
- CLAISSE G., « Identités masculines et féminines au téléphone – Des rôles, des pratiques, des perceptions contrastées », *Réseaux*, n°103, CNET, 2000. 34p.
- CLAISSE G. et ROWE F., « Téléphone, communications et sociabilité : des pratiques résidentielles différenciées », in *Sociétés Contemporaines*, n°14-15, 1993. pp 165-189.
- Clorarc N., Victor P., Palus S., *Le marché des télécommunications en 2002, Téléphone mobile et connexions internet toujours en hausse*. INSEE Première, n°968, Mai 2004.
- DEGENNE A., FORSÉ M., *Les réseaux sociaux*, éd. Armand Colin, coll. U, Paris, 1994.
- Dordick H. S., Larose R., « Le téléphone dans la vie de tous les jours - Une enquête sur l'utilisation domestique du téléphone », *Réseaux*, n°55, CNET, 1992. 22p.
- Fize M., « Les adolescents et l'usage du téléphone », *Réseaux*, n°82-83, CNET, 1997, p 219-230.
- Flichy P., « Perspectives d'une sociologie du téléphone », *Réseaux* n°82-83, CNET, mars-juin 1997, pp 7-20.
- Galland O., « Parler en famille : les échanges entre parents et enfants », *Economie et Statistiques*, n°304-305, 1997. pp163-177.
- HERAN F. : « La sociabilité, une pratique culturelle », *Economie et Statistiques*, n°216, 1988. pp 3-22.

- Kaufmann J-C., *La trame conjugale, Analyse du couple par son linge*, éd. Nathan, coll. Essais et Recherches, Paris, 1992. 193 p.
- Kellerhals J. et Montandon C., *Les stratégies éducatives des familles, Milieu social, dynamique familiale et éducation des préadolescents*, éd. Delachaux et Niestle, Neuchâtel, 1991. 256 p.
- LAMOUR M. et BARRACO M., *Souffrances autour du berceau : des émotions au soin*, éd. G. Morin, coll. Interventions psycho-sociales, Levallois-Perret, 1998. 277 p.
- MARTIN Claude, *L'après divorce. Lien familial et vulnérabilité*, éd. Presses universitaires de Rennes, 1997.
- Martin Corinne, *Les représentations du téléphone portable dans les groupes familiaux*, Colloque Les journées doctorants, GDR CNRS TIC&Société, 3-4 octobre 2002.
- Martin O. et de Singly F., « L'évasion amicale. L'usage du téléphone familial par les adolescents », *Réseaux*, vol 18, n°103, CNET, novembre 2000, pp 91-118.
- Moles A. *Théorie structurelle de la communication et société*, CNET-ENST et Masson, Paris, pour l'édition française : 1986.
- Neyrand G., « Mutations sociales et renversements des perspectives sur la parentalité », in *La Pluriparentalité*, ss la dir de Le Gall D. et Bettahar Y., éd. PUF, Sociologie d'aujourd'hui, Paris, 2001. pp 21-46.
- Neyrand G., *L'enfant face à la séparation de ses parents. Une solution : la résidence alternée*, Coll. Alternatives sociales, éd. Syros, Paris, 2001. 239 p.
- Quere L. et Smoreda z., « présentation », *Réseaux*, vol 18, n°103, CNET, novembre 2000
- Rivière C. A., *La sociabilité téléphonique, contribution à l'étude des réseaux de relations personnelles et du changement social*, Thèse de Doctorat, Sciences politiques, Paris, 1999.
- Rivière C. A., « Hommes et femmes au téléphone. Un chassé-croisé entre les sexes », *Réseaux*, vol 18, n°103, CNET, novembre 2000.
- Rivière C. A., « Le téléphone : un facteur d'intégration sociale », *Economie et Statistiques*, n°345, 2001. pp 3-325
- rousseau L. et bourguignon o., *Génération nouvelles et mariage traditionnel, Enquête auprès des jeunes de 18-30 ans*, préface d'A. Girard, PUF, INED, coll. Travaux et documents, cahier n°86, Paris, 1978. 259 p.
- Segalen M., « Le téléphone des familles », *Réseaux*, vol 17, n°96, CNET, 1999. pp 14-44.
- Singly (de) S. et Thélot C., *Gens du privé, gens du public : la grande différence*, Dunod, Paris, 1989. 256 p.
- SMOREDA Z. et LICOPPE C., « Identités sexuées et Statuts interactionnels. De la gestion de la durée des conversations téléphoniques », *Réseaux*, vol 18, n°103, CNET, novembre 2000.
- Villeneuve-Gokalp C. et Léridon H., *Constance et inconstance de la famille*, INED, « Travaux et documents », Cahier n°134, 1994.



# Bibliographie générale

- Akers-porrini r., « La visite téléphonique : « Tiens bon, pépé » », *Réseaux* n°82-83, CNET, 1997.
- ARCHAMBAULT P., « Séparation et divorce : quelles conséquences sur la réussite scolaire des enfants ? », *Population et Société*, INED, n° 379, mai 2002.
- ARCHAMBAULT P., *Le devenir des enfants de familles dissociées, Approche sociodémographique à partir des enquêtes sur la jeunesse en France*, Thèse de doctorat, sous la direction de M. BOZON, Université Paris V, 2001.
- Aries P., *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, éd. du Seuil, coll. Points-Histoire, Paris, 1973. 316 p.
- Aronson Sydney H., "The sociology of the telephone" , *International Journal of Comparative Sociology*, 12(3), septembre 1971, pp 153-167. Trad. par Agathe Moitessier dans *Réseaux*, n°55, septembre-octobre 1992, pp 11-24.
- ARTHaut R., *La consommation des ménages en TIC depuis 45 ans*, INSEE Première, n°1101, septembre 2006.
- ATTIAS-DONFUT C., « Le double circuit des transmissions », in *Les solidarités entre générations : vieillesse, familles, état.*, Nathan, coll. Essais et recherches, Paris, 1995. pp 41-81.
- Attias-Donfut C., « Les solidarités entre générations », in *Données sociales*, 1996.
- Attias-Donfut C. et SEGALIN M., *Grands-Parents. La famille à travers les générations*, éd Odile Jacob, Paris, 1998. 239 p.
- Audirac P.-A., « Le développement de l'union libre chez les jeunes », *Données Sociales*, INSEE, 1987.
- AUTHIER J.Y., BENSOUSSAN B., GRAFMEYER Y., LÉVY J.P., LÉVY-VROELANT C., *Dynamiques des rapports résidentiels et transformation des espaces urbains, rapport intermédiaire*, Ministère du logement, Plan construction et architecture, janvier 1998.
- Authier J.Y. (sous la dir.), BENSOUSSAN B., GRAFMEYER Y., LÉVY J.P., LÉVY-VROELANT C., *Rapports résidentiels et contextes urbains*, rapport de recherche pour le ministère du Logement, Direction de l'Habitat et de la Construction, Plan urbanisme, construction et architecture, 1999.
- Barthélémy M., Muxel A., Percheron A., « Et si je vous dis famille... Note sur quelques représentations sociales de la famille », in *Revue Française de Sociologie*, XXVII, 1986. Pp 697-718.
- BASTARD B., CARDIA-VORÈCHE L., ALLMEN M. VON, *Des ruptures paradoxales : divorce et réactivation des liens familiaux*, Thérapies familiales, 1989.
- Bawin-Legros B., *Famille, mariage, divorce. Une sociologie des comportements familiaux contemporains*, Préface de Jean Kellerhals, Ed Pierre Mardaga, Liège-Bruxelles, coll. Psychologie et Sciences Humaines, 1988, 200 p.

- Bawin-Legros Bernadette (en collaboration avec J-F. STASSEN), *Sociologie de la Famille. Le lien familial sous question*, éd de Boeck Université, coll. Ouvertures Sociologiques, Paris-Bruxelles, 1996. 160 p.
- Becker H., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, éd. Métailié, 1<sup>ère</sup> édition 1963, Paris, trad. Fr. 1985. 248 p.
- BENSOUSSAN B., « Etudier dans une grande ville », in *Le logement des jeunes*, Informations sociales n°34, CNAF, 1994. pp 32-38.
- Bensoussan B., « Itinéraires étudiants et pratiques urbaines », chap. IV du rapport sur *l'Etude d'impact d'un nouveau site universitaire en centre-ville : La Manufacture des Tabacs*, Plan Urbain, Courly, Programme Interministériel de Recherche « L'université et la Ville », MRASH, Lyon, 1994. Pp 186- 286.
- BENSOUSSAN B., *Les stratégies résidentielles des étudiants*, in "Université-centralité et pratiques urbaines", Revue géographique de Lyon, vol. 69, N°2,1994. pp 167-177.
- BENSOUSSAN B., « Les configurations de pratiques dans le logement et au travail », sous la direction de Authier J.Y., *Rapports résidentiels et contextes urbains*, rapport de recherche pour le ministère du Logement, Direction de l'Habitat et de la Construction, Plan urbanisme, construction et architecture, 1999.
- BENSOUSSAN B. (sous la dir.), Baccaïni B, Hamant C., Goutte M., *Les Pratiques résidentielles des jeunes adultes : Mobilité et autonomisation en Rhône-Alpes*, Rapport d'activité scientifique, Programme « Aide à la décision publique et privée » du conseil régional de Rhône-Alpes, 2003. 120 p.
- BENVENISTE C. et SOLEILHAVOUP J., *Les familles monoparentales*, éd. INSEE, coll. Portrait social, contours et caractères, 1994. 141 p
- BERTAUX D. et delcroix c., « La fragilisation du rapport père/enfant : une enquête auprès des pères divorcés », in *Relations intergénérationnelles, Parenté – Transmission – Mémoire*, Actes du colloque de Liège 17-18 mai 1990, Textes réunis par B. BAWIN-LEGROS et J. KELLERHALS, éd. Université de Genève, département de sociologie, mai 1991. pp 185-196.
- BIDARD C., « L'amitié, les amis, leur histoire. Représentations et récits », in *Sociétés Contemporaines*, éd. l'Harmattan, n°5, Paris, mars 1991. pp 21-42.
- BIDART C., *L'Amitié, un lien social*, Paris, Ed. La Découverte, Paris, 1997.
- Bloch f., Buisson m., mermet j.-C., *Dette et filiations*, Groupe de Recherche sur la socialisation, rapport de recherche, CNRS-Université Lyon 2, Lyon, 1989.
- BLOCH F. et BUISSON M., MERMET J-C., « L'activité féminine : une affaire de famille », *sociologie du travail*, 2/1991, p.1-21.
- BLOCH F. et BUISSON M., MERMET J-C., « S'éloigner ou se rapprocher : le lieu de résidence, un enjeu dans les relations intergénérationnelles », *Familles et contextes sociaux : les espaces et les temps de la diversité*, actes du colloque de Lisbonne, 10-12 avril 1991, Grupo de Estudo de Sociologia
- BLOCH F. et BUISSON M., « Le lien familial : dénouer et renouer les fils des héritages », journées d'études : famille et savoir sociologique, GDR Sociologie de la

- famille, Société Française de Sociologie, Strasbourg, 15-16 octobre 1992, ronéoté, 14 p.
- BLOCH F. et BUISSON M., « Prendre soin de ses petits-enfants, c'est donner, recevoir et rendre », *Revue Internationale d'Action Communautaire*, n°28/68, 1992, p. 15-72.
- BLOCH F. et BUISSON M., « Etre confié à ses parents ou être témoins de rapports obligataires » communication au Comité de recherche Famille, XIVe congrès de l'AISLF Les nouveaux mondes et l'Europe, Lyon, 6-10 juillet 1992, ronéoté, 14 p.
- BLOCH F. et BUISSON M., MERMET J-C., « Marquer ses distances et prendre place dans la généalogie », *Milieus et liens sociaux*, (sous la direction de Y. Grafmeyer), acte du colloque du PPSH, 12-13 décembre 1991, PPSH Rhône-Alpes, Lyon, 1993, p. 55-72.
- BLOCH F. et BUISSON M., « La circulation du don entre générations, ou comment reçoit-on? », pp55-72, extrait de *Génération et filiation*, SEUIL, Coll. Communication, n°59, 1994.
- BLOCH F. et BUISSON M., « Les échanges familiaux entre don, dette et filiation », *Garrigues*, n°47, 1994, p.11-15.
- BLÖSS T., « L'entrée dans la vie résidentielle », in *Le logement des jeunes*, Informations sociales n°34, CNAF, 1994. pp 22-31.
- BLÖSS T., *Les rapports sociaux de sexe : permanences et changements*, Paris, La Documentation Française, Coll. Problèmes politiques et sociaux, n° 732, août 1994.
- BLÖSS T., *Éducation familiale et beau-parenté. L'empreinte des trajectoires biographiques*, Ed. L'Harmattan, Coll. Logiques Sociales, (Préface d'Irène Théry), 1996, 192 p.
- BLÖSS T., *Les Liens de famille. Sociologie des rapports entre générations*, PUF, Coll. le Sociologue, 1997, 160 p.
- Boigeol A., Commaille J., Munoz-Perez B., « Le divorce », *Données Sociales*, INSEE, 1984.
- BONVALET C. et GOTMAN A.: *Le logement, une affaire de famille*, l'Harmattan, Paris, 1993.
- BONVALET C., MAISON D., LE BRAS H., CHARLES L., « Proches et parents », *Population*, n°1, 1993. pp 83-110.
- BONVALET C., GOTMAN A., GRAFMAYER Y., *La famille et ses proches – L'aménagement des territoires*, coll. Travaux et documents, éd. INED, PUF, cahier n°143, 1999. 244 p + annexes.
- Bonvalet C., « Le ménage : une catégorie dépassée ? », in *Problème de catégorisation dans l'enquête empirique*, Acte du séminaire du GRS 2003-2004, Cahiers de recherche n°20, 2005. pp 217-238.
- Bourdieu P. et Passeron J.C., *Les héritiers. Les étudiants et la culture*, Editions de Minuit, Paris, 1964.
- Bourdieu P. et Passeron J.C., *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Editions de Minuit, Paris, 1970.
- BOURDIEU P., *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Librairie Droz, Genève-Paris, 1972. 243p.

- BOURDIEU P., *Le sens pratique*, éd de Minuit, 1980.
- Bourdieu P., *La noblesse d'Etat : grandes écoles et esprit de corps*, Ed. de Minuit, Paris, 1989. 568 p.
- BOURDIEU P., *L'économie de la maison*, Actes de la recherche en science sociale, n°81-82, mars 1990.
- BOURDIEU P., *A propos de la famille comme catégorie sociale réalisée*, Acte de la recherche, n°100, SEUIL, déc. 1993. pp 33-36.
- BOURDIEU P. (sous la direction de), *La misère du monde*, coll. Libre Examen, éd. du Seuil, Paris, 1993. 944 p.
- BOURDIEU P., *La domination masculine*, coll. Liber, éd. du Seuil, Paris, 1998.
- Bozon M. et Attias-Donfut C., « Les enjeux des relations entre les générations à la fin de l'adolescence », in *Population* N°6, 1994. Pp 1527-1556.
- Cadolle S., *Être parent, être beau-parent : la recomposition de la famille*, O. Jacob, Paris, 2000.
- Cadolle S., « La beau-parentalité : le point de vue des enfants », in *Comprendre le lien familial*, Sous la direction de François de Singly et Sylvie Mesure, Revue de philosophie et de Sciences sociales, Ed PUF, n°2, 2001, Paris.pp 239 – 252.
- Cadoret A., « la parenté aujourd'hui : agencement de la filiation et de l'alliance », *Sociétés contemporaines*, n°38, 2000. pp 5-18.
- Cadoret A., *Des parents comme les autres ?*, O. Jacob, Paris, 2002. 240 p
- CAILLE A., « Ni holisme, ni individualisme méthodologique. Marcel Mauss et le paradigme du don », in "l'obligation de donner", Revue du MAUSS, éd. La découverte, 1996, Paris.
- CARBONNIER J., *Essais sur les Lois*, répertoire du Notariat Defrénois, 1978, 169p.
- Cassan f., mazuy M., clanché F., « Refaire sa vie de couple est plus fréquent pour les hommes », in *Histoires de familles Histoires familiales, Les résultats de l'enquête Famille de 1999*, sous la direction de Lefèvre C. et Filhon A., éd. INED, Cahier n°156, Paris, 2005.
- Castelain-Meunier C., *Le cordon paternel : des liens téléphoniques entre des pères « non-gardiens » et leurs enfants*, Réseaux, Revue du CNET, n°82-83, CNRS, mars-juin 1997.
- Castelain-Meunier C., *La place des hommes et les métamorphoses de la famille*, Ed PUF, coll. sociologie d'aujourd'hui, 2002, Paris. 160 p.
- Chabrol J-L et Périn P., « Les Usages du téléphone en France et aux Etats-Unis au début des années 90 », Réseaux, n°82-83, CNET, 1997. 9p.
- Chaland K., « Pour un usage sociologique de la double généalogie philosophique de l'individualisme », communication au colloque international « Famille et individualisation », Centre de recherches sur les liens sociaux, 7-9 octobre 1999, Paris.
- Charraud A., « Activité féminine et familles : aspects socio-économiques », *Données Sociales*, INSEE, 1978.

- CHEVALIER S., « Transmettre son mobilier, le cas contrasté de la France et de l'Angleterre », *Ethnologie française*, XXVI, 1, *Culture et modernité*.1996. pp 115-128.
- Ciccheli V. et Herlich V., *Se construire comme jeune adulte – Autonomie et autonomisation des étudiants par rapport à leurs familles*, Recherches et prévisions, n°60, 2000.
- Ciccheli V., *La construction de l'autonomie – Parents et jeunes adultes face aux études*, Ed PUF, coll. Sciences sociales et Sociétés, 2001, Paris.
- Ciccheli V., « La dépendance familiale des jeunes adultes en France et en Italie. Une différence de traitement social et académique », *Recherches et prévisions* n°65, Paris, 2001. pp 31-37.
- CLAISSE G. Et ROWE F., « Téléphone, communications et sociabilité : des pratiques résidentielles différenciées », in *Sociétés Contemporaines*, n°14-15, 1993. pp 165-189.
- CLAISSE G., « Identités masculines et féminines au téléphone – Des rôles, des pratiques, des perceptions contrastées », *Réseaux*, n°103, CNET, 2000. 34p.
- Clorarec N., Victor P., Palus S., *Le marché des télécommunications en 2002, Téléphone mobile et connexions internet toujours en hausse*. INSEE Première, n°968, Mai 2004.
- COMMAILLE J., « Contribution à la sociologie de la vocation : destin religieux et projet scolaire », *revue française de sociologie* n°15, janv.-mars 1974, pp 75-111.
- COMMAILLE J., *Familles sans justice ?*, Paris, Le Centurion, 1982.
- CORDERON C., *La famille*, éd. Le Monde, coll. Marabout, Paris, 1995. 164 p.
- Coum D. (*Sous la direction de*), *Des parents ! A quoi ça sert ?*, éd. Erès, à Ramonville Saint-Agne, 2001. 176 p.
- Courgeau D.I, Lelièvre E. et Wolber O., "Reconstruire des trajectoires de mobilité résidentielle. Élément d'une analyse biographique des données de l'EDP." in *Économie et statistiques*, 1998. pp 316-317.
- Dagenais D., *La fin de la famille moderne. La signification des transformations contemporaines de la famille*, Coll. Le sens social, Ed Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2000. 234 p
- Déchaux J.-H., « Les échanges économiques au sein de la parentèle », *Sociologie du travail*, n°1, 1990. pp. 73-94
- Déchaux J.-H., « Les deux faces de l'individualisme familial », in *Le lien familial, entre autorité, autonomie et authenticité*, éd. IHESI, Les cahiers de la sécurité intérieure, Paris, 1998. pp. 11-32.
- Déchaux J.-H., *Sociologie de la famille*, ed La Découverte, coll. Repères (n°494), Paris, 2007.
- DÉCORET B., *Pères séparés, pères tout de même*, anthropos, Paris, 1997.
- Decup-Pannier B., « Avoir une chambre chez chacun de ses parents séparés », in *Libres Ensemble – L'individualisme dans la vie commune*, ss la dir. de SINGLY (de), Paris, 2000. Pp 219-236.

- DEGENNE A., FORSÉ M., *Les réseaux sociaux*, éd. Armand Colin, coll. U, Paris, 1994.
- DELBOS G. et JORION P., *La transmission des savoirs*, coll. Ethnologie de France, MSH, Paris, 1984.
- DELphy C., « L'ennemi principal », in *Partisans*, n° spécial : *Libération des femmes, année zéro*, 1970. pp. 157-172.
- Desplanques G. et Saboulin (de) M., « Les familles aujourd'hui », *Données sociales*, INSEE, 1990. Pp 276-284.
- DESPLANQUES G., « Etre ou ne plus être chez ses parents », in *Population et Sociétés*, INED, numéro 286, Janvier 1994.
- Donzelot J., *La police des familles*, éd. de Minuit, Coll. Critique, Paris, 1977. 220 p.
- Dordick H. S., Larose R., *Le téléphone dans la vie de tous les jours - Une enquête sur l'utilisation domestique du téléphone*, Réseaux, n°55, CNET, 1992. 22p.
- Dubet F., *Sociologie de l'expérience*, éd. du Seuil, Paris, 1994. 262 p.
- DUFOUR A., VOLATIER JL., HATCHUEL (ss la dir.), *Le budget des étudiants d'universités et d'IUT en 1992*, OVE, Paris, oct 1992.
- Durkheim E., « La famille conjugale », *Annales de la Faculté de Lettres de Bordeaux*, 1888, reproduit in *Textes III*, éd. Minuit, Paris, 1975.
- Eicher J-C. et Gruel L., *Le financement de la vie étudiante*, La Documentation française, les cahiers de l'OVE n° 3, Annexes de Cicchelli V., 1996. 169 p.
- EKERT-JAFFRE, Arbonville et Wittwer, *Ce que coûte les jeunes de 18 à 25 ans*, Laboratoire de la vie étudiante, dossiers et recherches, 1995.
- Erikson, E. H., *Adolescence et crise: la quête de l'identité*, éd. Flammarion, Paris, 1972.
- ERLICH V., *Les nouveaux étudiants. Un groupe social en mutation*, Préface de Roger Establet, Armand Colin, « Références » Sociologie, Paris, 1998.
- FELONNEAU M-L., « Les étudiants et leurs territoires », *Revue Française de Sociologie*, n°XXXV, 1994. pp 533-559.
- Festy P. et Valetas M.-F., « Contraintes sociales et conjugales sur la vie des femmes séparées », *Données Sociales*, INSEE, 1990.
- Fine A., « Pluriparentalités et systèmes de filiation dans les sociétés occidentales », in *La pluriparentalité*, (sous la direction de) Le Gall Didier et Bettahar Yamina, Ed PUF, coll. Sociologie d'aujourd'hui, Paris, 2001. pp 69-93.
- FINE A., « Adoption, filiation, différence de sexes », in *Homoparentalité, Etat des lieux*, sous la dir. de Gross M. et Commaille J., Éd. Érès, coll. la vie de l'enfant, Ramonville Saint-Agne, 2005. Pp 31-44.
- Fize M., « Les adolescents et l'usage du téléphone », *Réseaux*, n°82-83, CNET, 1997, p 219-230.
- Flichy P., « Perspectives d'une sociologie du téléphone », *Réseaux* n°82-83, CNET, mars-juin 1997, pp 7-20.
- FORSE M., « La fréquence des relations de sociabilité : typologie et évolution », *L'année sociologique*, PUF, Bibliothèque de philosophie contemporaine, Vol. 43-19, 1993. pp 189-212.

- GALLAND O., *Formes et transformations de l'entrée dans la vie adulte*, sociologie du travail n°1, 1985. pp32-51,
- GALLAND O, CAVALLI A. (ss la dir de.), *L'allongement de la jeunesse*, éd. Actes sud, coll. Changement social en Europe occidentale, 1993.
- GALLAND O. (ss la direction de), *Le monde des étudiants*, PUF, 1995. pp223-247.
- GALLAND O. et M. OBERTI, *Les étudiants*, la découverte, Paris, 1996.
- Galland Olivier et Meron Monique, "Les frontières de la jeunesse. " in *Données sociales*, 1996.
- Galland Olivier, *Sociologie de la jeunesse*. PUF, coll. U, 1997 (A)
- Galland O., « Parler en famille : les échanges entre parents et enfants », *Economie et Statistiques*, n°304-305, 1997. pp163-177. (B)
- GAULEJAC (de) Vincent, *L'histoire en héritage. Roman Familial et Trajectoire sociale*, Coll. Sociologie Clinique, éd. Desclée de Brouwer, Paris, 1999. 218 p.
- Geraud R., *Le mariage et la crise du couple*, éd. Marabout, Verviers (Belgique), 1973.
- Giddens A.: *The transformation of intimacy. Sexuality, Love and Eroticism in Modern Societies*, Standford, Standford California Press, 1992.
- Glaude M. et de Singly F., « Les jeux de rôles conjugaux », *Données Sociales*, INSEE, 1987.
- GODART F. et BLÖSS T., *La décohabitation des jeunes*, INED, Travaux et documents, n°120, 1988.
- GODELIER M., *Métamorphoses de la parenté*, éd. Fayard, Paris, 2004.
- Godbout J., *L'esprit du don*, en collaboration avec Caillé A., éd La Découverte, 1992.
- GOLLAC et LAULHE : *Lignée paternelle, lignée maternelle : un rôle voisin dans l'hérédité sociale*, éco et stats, n°199-200, 1987. pp 107-113.
- GOLLAC et LAULHE, *Les composantes de l'hérédité sociale un capital économique et culturel à transmettre*, éco et stats, n°199-200, 1987. pp 95-104.
- GOTMAN A., *Hériter*, éd. P.U.F., Coll Economie en liberté, Paris, 1988. 234 p.
- GOTMAN A., *Le sens de l'hospitalité*, éd. P.U.F., coll. Le Lien social, Paris, 2001. 493 p.
- Goux D. et Maurin E., "La mobilité sociale en France. " in *Données sociales*. 1996
- Goux D. et Maurin E., "Démocratisation de l'école et persistance des inégalités." *Économie et statistique*, n°306, 1997 ?
- Goux D. et Maurin E., "Destinées sociales : le rôle de l'école et du milieu d'origine. L'hérédité sociale garde un rôle déterminant. ", *Économie et statistique*, n°306, 1997
- Grafmeyer Y., *Habiter Lyon*, éd. du CNRS, Presses Universitaires de Lyon, Programme pluriannuel en Sciences de l'Homme, Paris, 1991.
- GRAFMEYER Y., *Milieus et liens sociaux*, éd. chemins de la recherche, n°17, 1993.
- GRAFMEYER Y., *Sociologie urbaine*, éd. Nathan, coll. 128, Paris, 1994.
- GRAFMEYER Y., AUTHIER J.Y., *Les relations sociales autour du logement, état des savoirs et perspectives de recherches*, Rapport du ministère du logement, plan construction et architecture, GRS, Avril 1997.

- GRAFMEYER Y., « L'hébergement par les parents ou par les proches », in *La famille et ses proches*, Bonvalet C., Gotman A., Grafmeyer Y., INED, PUF, coll. Travaux et Documents, Paris, 1999.
- Grignon C., Gruel L., Bensoussan B., *Les conditions de vie des étudiants*, La Documentation Française, coll. « Cahiers de l'OVE », Paris, 1996, 175 p.
- Grignon C., *La vie matérielle des étudiants*, Cahier de l'OVE, La documentation française, Paris, 1998.
- Gross M. (sous la dir.), *Homoparentalités, état des lieux*, Éd. Érès, coll. la vie de l'enfant, éd. revue et augmentée, Ramonville Saint-Agne, 2005. 443 p.
- Hamant C., *Caractéristiques et contextes des étudiants de parents séparés*, Mémoire de DEA de sociologie et sciences sociales, Université Lumière-Lyon 2. sous les directions de Bensoussan B. et Grafmeyer Y., 1998. 120 p.
- HÉRAN F., « La sociabilité, une pratique culturelle », *économie et statistique*, n°216, déc. 1988.
- Héritier F., *L'exercice de la parenté*, Ecole des Hautes Etudes, Gallimard-Le Seuil, 1981.
- Héritier F., *Masculin/féminin : la pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.
- Houseaux F., *La famille, pilier des identités*, Insee Première, n°937, décembre 2003.
- KAUFMANN JC., *La trame conjugale : analyse du couple par son linge*. Ed Nathan, coll. Essais et Recherches, Série Sciences sociales, Paris, 1992, 216 p
- KAUFMANN JC. , *Vie hors couple, isolement et lien social : figures de l'inscription relationnelle*, Revue française de sociologie, n°35, 1994.
- KAUFMANN JC. (sous la direction de), *Faire ou faire-faire ? Famille et services*. Presses universitaires de Rennes, coll. Le sens social, Rennes, 1996. 248 p.
- KAUFMANN JC. , *La femme seule et le prince charmant*, Nathan, Paris, 1999.
- KELLERHALS J. & C°, *Mariages au quotidien : inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale*, éd. Causanne, coll. regard sociologique, Paris, 1982. 285 p.
- KELLERHALS J. & C°, *Microsociologie de la famille*, PUF, Que Sais-je ?, n°2148, Paris, 1984. 127 p.
- KELLERHALS J., « Les types d'interactions dans la famille », *L'année sociologique*, n°37, 1987. pp 153-179.
- Kellerhals J. et Montandon C., *Les stratégies éducatives des familles, Milieu social, dynamique familiale et éducation des préadolescents*, éd. Delachaux et Niestle, Neuchâtel, 1991. 256 p.
- KELLERHALS J., *Le sentiment de justice dans les relations sociales*, PUF, Que Sais-je ?, n°3301, Paris, 1997.
- LAMOUR M. et BARRACO M., *Souffrances autour du berceau : des émotions au soin*, éd. G. Morin, coll. Interventions psycho-sociales, Levallois-Perret, 1998. 277 p.
- Laslett Peter, *Un monde que nous avons perdu, Les structures sociales pré-industrielles de l'Angleterre*, Flammarion, Paris, 1969.



- LASLETT P., « La famille et le ménage : approches historiques », *Annales ESC*, juil-oct 1972, n°4-5, p. 847-872.
- LAUTMAN F., *Différences ou changement dans l'organisation familiale*, Famille et Société, Extrait des annales ESC, 27<sup>ème</sup> Année, n° 4-5, éd. Armand Colin, Oct-juillet 1972.
- LE BRAS H., *Structures de la famille dans la France actuelle*, Travaux et documents, INED, n°120, 1988.
- LE GALL D. et MARTIN C., *Les familles monoparentales. Evolution et traitement social*, éd. E. S. F, Paris, 1987. 119 p.
- LE GALL D. et MARTIN C., *Familles et politiques sociales : dix questions sur le lien familial contemporain*, éd. l'harmattan, Paris, 1996. 271 p.
- Le Gall D. et Bettahar Y. (sous la direction de), *La pluriparentalité*, Ed PUF, coll. Sociologie d'aujourd'hui, Paris, 2001. Introduction pp 1-19.
- LEGENDRE P., *L'inestimable objet de la transmission - Etude sur le principe généalogique en Occident*, Leçons IV, éd. Fayard, 1985. 375 p.
- Lery A. et DevilleJ.-C., « Activité féminine et famille : aspects démographiques », *Données Sociales*, INSEE, 1978.
- Livingston S. : « la signification des technologies domestiques. Une analyse des constructions mentales individuelles dans les relations familiales entre les sexes », *Réseaux*, n° 79, sept-oct 1996, p39-56.
- MAISON D., *Dimensions familiales de la mobilité résidentielle*, Les Annales de la Recherche Urbaine n°59-60, 1993.
- MARTIN Claude et LE GALL D., *Composer avec le logement, recomposition familiale et usage de l'espace domestique*. Plan construction et architecture, Paris, 1991
- MARTIN Claude, *L'après divorce. Lien familial et vulnérabilité*, éd. Presses universitaires de Rennes, 1997.
- MARTIN Claude, *Transition familiale : évolution du réseau social et familial après la désunion et mode de régulation sociale*, Thèse de doctorat, Paris VIII.
- Martin Corinne, *Les représentations du téléphone portable dans les groupes familiaux*, Colloque Les journées doctorants, GDR CNRS TIC&Société, 3-4 octobre 2002.
- Martin Olivier et de Singly F., « L'évasion amicale. L'usage du téléphone familial par les adolescents », *Réseaux*, vol 18, n°103, CNET, novembre 2000, pp 91-118.
- MARTIN Pascale, *Des familles et des enfants : analyse bibliographique et approche méthodologique*, éd. de Boeck Université, Coll. Sciences de la population, Bruxelles, 1988. 175 p.
- MAUSS M., *Essai sur le don*, Année française de sociologie, 1923.
- MERMET J-C., BLOCH F. et BUISSON M., « Après le divorce : parentalité disjointe ou parentalité conjointe », *Revue Suisse de Sociologie*, Vol.17, N°1, décembre 1991. pp. 1-23.
- Meulders-Klein M.-T. et Théry I., *Les recompositions familiales aujourd'hui*, ouvrage collectif, éd. Nathan, coll. Essais et Recherches, Paris, 1993.

- Moles A. *Théorie structurelle de la communication et société*, CNET-ENST et Masson, Paris, pour l'édition française : 1986.
- MOREAU P. (sous la direction de), *La famille : des sciences à l'éthique*. Actes du colloque européen de l'Institut des Sciences de la Famille, Lyon, 8-9 avril 1994, éd. Bayard, Centurion, Paris, 1995.
- Morin M.-H., *Une définition anthropo-sociologique de la culture et de ses éléments*, site canadien The discourse ([www.thediscourse.org](http://www.thediscourse.org)), juillet 2006.
- MUNOZ-PEREZ B., « Le divorce », *Données sociales*, INSEE, 1987. pp 523-529.
- NAOURI A., « Les relations intra-familiales », *Futuribles* n°153, avr. 1991.
- NEYRAND G., *L'enfant face à la séparation des parents (une solution, la résidence alternée)*, éd. Syros, coll. Alternatives sociales, 1994, Paris. Ed. remaniée 2001. 239 p.
- NEYRAND G. (sous la direction de), *La famille malgré tout*, éd Panoramique, n°25, Paris, 2e Trimestre 1996. pp 133-139.
- NEYRAND G., « Mutations sociales et renversement des perspectives sur la parentalité », in *La pluriparentalité*, (sous la direction de) Le Gall D. et Bettahar Y., Ed PUF, coll. Sociologie d'aujourd'hui, Paris, 2001. pp 21-46.
- Neyrand G., « L'évolution du regard sur la relation parentale : l'exemple de la France », communication au Colloque international *Parentalités d'aujourd'hui, regards nouveaux...*, Marseille, 17-18 mai 2001.
- Ogden P. et Hall R., "La mobilité des personnes seules en France et en Grande Bretagne." in *Économie et statistique*, n°316-317, 1998.
- OUELLETTE F.-R., « Redéfinition de l'enfant et de la famille : la problématique généalogique de l'adoption », in *Enfances, perspectives sociales et pluriculturelles*, ss la dir. De DANDURAND R., HURTUBISE R., LE BOURDAIS C., Institut Québécois de Recherche sur la Culture, 1996.
- Parsons T., Bales R.F., *Family, Socialization and Interaction Process*, Free Press, New York, 1955.
- PITROU, A., *Les solidarités familiales : vivre sans familles ?* Privat, Toulouse, 1992
- PERCHERON A., « La transmission des valeurs », in *La famille, l'état des savoirs*, sous la direction de De Singly, éd. La découverte, Paris, 1991, pp 183-193.
- POHL R. et SOLEILHAVOUP J., « La transmission du statut social sur deux ou trois générations », *éco et stats* n°144, 1982. pp 25-42.
- POUSSIN G. et MARTIN-LEBRUN E., *Les enfants du divorce. Psychologie de la séparation parentale*, éd. Dunod, Paris, 1997. 226 p.
- POUSSIN G., *La fonction parentale*, éd. Dunod, 3<sup>ème</sup> éd. Paris, 2004. 251 p.
- PRIOUX F., *La famille dans les pays développés : permanences et changement*, INED, Paris.
- Quere L. et Smoreda z., « présentation », *Réseaux*, vol 18, n°103, CNET, novembre 2000

- Rivière C. A., *La sociabilité téléphonique, contribution à l'étude des réseaux de relations personnelles et du changement social*, Thèse de Doctorat, Sciences politiques, Paris, 1999.
- Rivière C. A., « Hommes et femmes au téléphone. Un chassé-croisé entre les sexes », *Réseaux*, vol 18, n°103, CNET, novembre 2000.
- Rivière C. A., « Le téléphone : un facteur d'intégration sociale », *Economie et Statistiques*, n°345, 2001. pp 3-325
- Rosental P.-A., *Les sentiers invisibles. Espaces, familles et migrations dans la France du XIXème siècle*, Ed. Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris, 1999. 256 p.
- Rosental P.-A., « Les liens familiaux, forme historique ? », in *Les solidarités familiales – entraide et transmission*, coordonné par Debordeaux D. et Strobel, P., éd. LGDJ, Série Sociologie, Droit et Société, n°34, Paris, 2002. Pp 107-141.
- ROUSSEL L., « Le mariage dans la société française. Faits de population, données d'opinion », PUF, INED, coll. Travaux et documents, cahier n°73, Paris, 1975. pp 117-157.
- rousseau L. et bourguignon o., *Génération nouvelles et mariage traditionnel, Enquête auprès des jeunes de 18-30 ans*, préface d'A. Girard, PUF, INED, coll. Travaux et documents, cahier n°86, Paris, 1978. 259 p.
- ROUSSEL L., « Le statut social du sentiment amoureux », *Futuribles*, juin 1990, n°144. pp 21-28.
- ROUSSEL L., *Sociologie de la Famille*, in l'Année Sociologique, Bibliothèque de philosophie contemporaine, PUF, vol 43, 1993.
- ROWLING J.K., *Les reliques de la mort*, éd. Gallimard, 2007. 810 p.
- Saint-siege, *Compendium du Catéchisme de l'Eglise Catholique*, éd. Catholiques du Bénin, 2005. 216 p.
- SCHABER G., « Don de temps, don d'argent, don d'espace. (Les flux intergénérationnels aux Etats-Unis et au Luxembourg) », in *Les solidarités entre générations, vieillesse, familles, état* ; Nathan, coll. Essais et recherches, Paris. pp 97-115.
- SEGALEN M., *Sociologie de la famille*, éd. Armand Colin, Coll. U, 1981, puis 2000, Paris,
- SEGALEN M. (et Françoise BEKUS), *Nanterriens : Les familles dans la ville. Une ethnologie de l'identité*, éd. PU du Mirail, coll. Etat des Lieux, Toulouse, 1990.
- SEGALEN M. (ss la direction), *Jeux de familles*, éd. Presses du CNRS, Paris, 1991. 218 p.
- Segalen M., « Le téléphone des familles », *Réseaux*, vol 17, n°96, CNET, 1999. pp 14-44.
- SINGLY (de) F. et THELOT C. : « Racines et profils des ouvriers et des cadres supérieurs », *Revue française de sociologie*, XXVII, 1986, pp 47-86.
- Singly (de) S. et Thélot C., *Gens du privé, gens du public : la grande différence*, Dunod, Paris, 1989. 256 p.

- SINGLY (DE) F., *La famille : l'état des savoirs* (plus particulièrement M. SEGALEN : « Les relations de parenté »), La découverte, Paris, 1991.
- SINGLY (de) F., SCHULTHEIS F., *Affaire de famille, affaires d'état*, éd. de l'Est, ouvrage collectif, Jarville la Malgrange, 1991.
- singly (de) F., *Sociologie de la famille contemporaine*, Nathan, « 128 », Paris, 1993.
- SINGLY (de) F., *Habitat et relations familiales*, Rapport, pour le plan construction et architecture, Paris, 1996.
- singly (de) F., *Le soi, le couple et la famille*, Coll. Essais et Recherches, éd. Nathan, 1996. 238 p.
- singly (de) F., *Libres ensemble. L'individualisme dans la vie commune*, Nathan, Paris, 2000.
- singly (de) F., Descoutures V., « La vie en famille homoparentale », in *Homoparentalité, Etat des lieux*, sous la dir. de Gross M. et Commaille J., Éd. Érès, coll. la vie de l'enfant, éd. revue et augmentée, Ramonville Saint-Agne, 2005. Pp 329-342.
- SMOREDA Z. et LICOPPE C., « Identités sexuées et Statuts interactionnels. De la gestion de la durée des conversations téléphoniques », *Réseaux*, vol 18, n°103, CNET, novembre 2000.
- SUAUD C., « L'imposition de la vocation sacerdotale », Acte de la recherche en sciences sociales n°3, MSH, Mai 1975, pp 2-17.
- Tahon M-B., *La famille désinstitutionnée : introduction à la sociologie de la famille*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1995a.
- THELOT C., *Tel père, tel fils ? Position sociale et origine familiale*, Dunod, coll. "L'oeil économique", 1982. 243 p.
- THELOT C., « L'évolution de la mobilité sociale dans chaque génération », *éco et stats* n°161, 1983. pp 3-21.
- THERY I., « Le droit et les mœurs, un enjeu politique. La refonte du code civil et le paradoxe de la situation française », *L'année sociologique*, PUF, Bibliothèque de philosophie contemporaine, Vol. 43-19, 1993. pp 85-124.
- THERY I., *Le Démariage (Justice et vie privée)*, Paris, O. Jacob, 1993.
- THERY I., *Couple, Filiation et Parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*, Odile Jacob, La Documentation française, Paris, 1998.
- TISSERON S., *La honte : psychanalyse d'un lien social*, éd. Dunod, Paris, 1992. 196 p.
- TISSERON S., *Nos secrets de famille, Histoires et mode d'emploi*, Ramsay, Paris, 1999. 203 p.
- VERDIER P., « Adoption et procréation médicalement assistée : quelles différences ? », *La famille malgré tout*, Panoramiques, n°25, 1996. pp 87 89.
- VIDAL J.C., *Rapport intergénérationnel et représentation de la société*, société française, n°39, avril-mai-juin 1991. pp 5-12.
- VILLAC M., « Les familles monoparentales », *Données Sociales 1984*, INSEE, Paris, pp. 447-452.

- 
- VILLENEUVE-GOKALP C., « La recomposition du paysage familial après la séparation des parents », INSEE, Données sociales, 1993, pp 322-329.
- Villeneuve-Gokalp C. et Léridon H., *Constance et inconstance de la famille*, – *Biographies familiales des couples et des enfants*, contribution de Toulemon L., éd. PUF et INED, coll. Travaux et documents, Paris, 1994. 257 p.
- Villeneuve-Gokalp C. et Bozon M. "L'art et la manière de quitter ses parents. " In *Population et société*, Paris, Bulletin mensuel de l'INED, n°297, janvier 1995
- Villeneuve-Gokalp C., « Le départ de chez les parents : définitions d'un processus complexe », *Economie et Statistiques*, n°304-305, 1997. pp 149-162.
- VILLENEUVE-GOKALP C., « La double famille des enfants de parents séparés », *Population*, vol.54, n°1, INED, 1999.
- VILLENEUVE-GOKALP C., « Le départ des enfants : satisfaction et désarroi des parents », *INSEE première*, n°676, oct. 1999.
- Villeneuve-Gokalp C., « Conséquences des ruptures familiales sur le départ des enfants », in *Histoires de familles – Histoires familiales*, ss la dir. De C. LEFEVRE et A. FILHON, Les cahiers de l'INED n°156, INED, Paris, 2005. Pp 235-249.
- WEBER M., *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, traduit par J. CHAVY, Plon, Paris, 1964, 236 p.
- Young M., Willmot P., *Family and Kinship in East London*, Penguin Book. 1962 ; Trad. Française : *Le village dans la ville*. Paris, Ed. C. Pompidou, 1983
- Zimmermann F., « Les structures élémentaires », *Lévi-Strauss*, éd. de l'Herne, 2004. Pp 188-195.

# Annexes

## Annexes Méthodologie de l'enquête

### ***Présentation des terrains d'enquête retenus pour l'enquête par questionnaire***

---

Six terrains ont été retenus pour l'enquête téléphonique, sur la base de la composition sociale de leur population selon le recensement de 1999. Ils ont été choisis contrastés mais offrant une certaine organisation en quartier, même lorsque le peuplement et le foncier étaient hétérogènes.

#### **Grande-Côte – Annonciade (1<sup>er</sup> arrondissement, pentes de la Croix-Rousse)**

Iris retenus : Grande Côte – Bon Pasteur, 693810301 ; Trois Gaules, 693810302 ; Annonciade – Saint Benoît, 693810303 ; Chardonnet, 693810304.

Ancien faubourg devenu, au XIX<sup>e</sup> siècle, le cœur de la Fabrique lyonnaise de soierie, le quartier de la Croix-Rousse est passé, au cours du XX<sup>e</sup> siècle, d'un lieu mêlant espaces professionnel, social et privé, à une zone résidentielle. D'abord lieu d'accueil d'immigrants déshérités, jusqu'aux années 1970, le quartier est peu à peu réhabilité en même temps que sa population change, avec l'arrivée des étudiants, des employés et professions intermédiaires, et enfin des cadres et professions intellectuelles. Le secteur enquêté, autour de la Montée de la Grande-Côte et de la Montée des Carmélites, constitue le cœur des Pentes de la Croix-Rousse, où l'habitat, presque exclusivement collectif et ancien (près de 90 % des résidences principales datent d'avant 1915), est marqué par une forte densité de logements de petite et de moyenne tailles, ainsi que par des loyers modérés. Ceci explique en partie une forte surreprésentation des jeunes (32 %), dont la répartition par activités est assez proche de celle de l'agglomération. En effet, même si les étudiants sont présents (34 % des 18-30 ans), la majorité de ces jeunes sont des actifs (52 %), ce dont témoigne également la surreprésentation des 25-30 ans (plus de 17 % de la population). Rarement cohabitants, ces jeunes vivent le plus souvent seuls, et plus souvent qu'ailleurs en colocation.

#### **Gerland (7<sup>ème</sup> arrondissement).**

Iris retenus : Jean Jaurès, 693870702 ; Cité-Jardin, 693870703 ; Marcel Mérieux, 693870801 ; Tony Garnier, 69387802.

Secteur en complète reconversion depuis les années 80, ce terrain a toujours bénéficié d'une influence forte en matière de politique de la ville, visant à en faire un technopôle. Son tissu urbain est très hétérogène, alliant architecture ultramoderne et entrepôts à l'abandon. D'une proportion moyenne au regard de l'ensemble de l'agglomération, les 18-30 ans sont, en particulier en fonction de leur statut, très inégalement répartis sur le territoire. Les étudiants sont regroupés dans des institutions construites à leur usage tandis que l'installation de jeunes couples est éparse et concerne surtout le Nouveau Gerland. L'ensemble affiche plus qu'ailleurs des catégories sociales populaires, concentrées dans

certaines secteurs comme la Cité Jardin, ensemble HLM du début du 20<sup>e</sup> siècle. Important lieu de passage du fait de ses équipements sportifs et culturels (Stade de Gerland et Halle Tony Garnier), ce terrain dont l'histoire est relativement récente présente les caractéristiques d'un quartier en construction immobilière et identitaire.

#### **Vaise Salengro-Marietton (9<sup>ème</sup> arrondissement)**

Iris retenus : Salengro, 69890301 ; Saint Simon – Marietton, 69890302 ; Mairie, 69890303.

Le terrain retenu pour l'enquête constitue le cœur historique de Vaise. Commune rattachée contre son gré à Lyon en 1852, elle est traditionnellement un lieu de passage et vit pendant longtemps du trafic de marchandises et du transit de voyageurs. Le développement de l'industrie au XIX<sup>e</sup> siècle entraîne à Vaise le développement de grandes industries et l'installation d'une population d'ouvriers. Les années 70 voient la fermeture des principales usines du secteur et la démographie de Vaise décline tandis que des friches industrielles s'installent. Depuis les années 80, le visage du centre de Vaise a été complètement bouleversé. Même si ce secteur conserve globalement une population plutôt défavorisée socialement (surtout dans l'IRIS Saint-Simon-Marietton, où le logement HLM est particulièrement développé), le secteur de la Mairie voit sa proportion de cadres atteindre celle de l'agglomération. Le parc résidentiel offre plus qu'ailleurs des logements de petites tailles qui attirent également, surtout dans l'IRIS de Salengro, des personnes inactives, chômeurs ou étudiants. Les jeunes de 18-30 ans y sont surreprésentés (surtout après 25 ans) avec 31 % contre 23 % dans le reste de l'agglomération. Il s'agit surtout de jeunes actifs (les étudiants y sont particulièrement peu nombreux) qui s'installent notamment dans les nombreux immeubles qui sont construits depuis les années 90. Ils habitent principalement seuls ou en couples, les cohabitants étant plutôt rares. En plein essor, prisé par les jeunes, ce quartier ancien bénéficie d'un renouveau. Il se développe notamment grâce à sa nouvelle accessibilité (métro, gare), un certain désenclavement urbain (grands travaux autour de la Mairie, ouverture de la Médiathèque) et le renouvellement de son parc immobilier.

#### **Tonkin-Charpenne (Villeurbanne)**

Iris retenus : Charmettes, 692660101 ; Hernu, 692660102 ; Charpenne Wilson, 692660103 ; Tonkin sud, 692660301 ; Espace Central, 692660302 ; Tonkin Ouest, 69266402 ; Tonkin Nord, 692660403.

Le secteur de l'enquête correspond à une zone très particulière du Nord de Villeurbanne, qui comprend d'une part sa frontière occidentale, invisible ou presque, avec Lyon, et d'autre part la frontière septentrionale de sa zone habitée, à la limite du Campus de la Doua. Cette situation intermédiaire entre la ville-centre et le principal campus de l'agglomération éclaire largement le visage pris par ces deux quartiers (Charpenne et le Tonkin) en pleine expansion et en cours de reconfiguration urbaine (ouverture de places, renouvellement du parc immobilier, arrivée du tramway). Ce sont avant tout des quartiers d'étudiants, ces derniers représentant presque 40 % de la population des 18-30 ans, déjà surreprésentée dans ce secteur. Cela s'explique d'abord par la présence importante de résidences étudiantes (publiques ou privées), mais également par une bonne desserte en transports en communs, la proximité des lieux de formation, mais aussi des loyers modérés. Ce sont donc avant tout des quartiers d'installation pour les jeunes, et plus particulièrement pour deux types parmi eux : les étudiants fraîchement arrivés dans l'agglomération (les 18-24 ans sont plus nombreux que les 25-30), et les jeunes couples (39 % des jeunes), qu'ils soient encore étudiants ou déjà entrés sur le marché du travail. Cette population très

spécifique s'installe, pour des loyers peu élevés, dans un habitat collectif récent et de haute taille, présentant des appartements aux statuts et aux surfaces suffisamment divers.

### **Écully**

Iris retenus : Vianney, 690810102 ; Les Serres – Tronchon, 690810104 ; Vivier, 690810105 ; Pôle enseignement recherche, 690810201 ; Centre, 690810202 ; Charlier, 690810301 ; Valvert, 690810302.

Traditionnellement considérée comme une commune particulièrement bien pourvue économiquement et socialement, Ecully présente une longue histoire d'échanges et de commerce avec la ville de Lyon. L'habitat horizontal y est prédominant, les propriétés nombreuses. Se donnant par certains endroits des allures de campagne, la commune a en revanche subi une transformation radicale de son paysage et de son unité par la construction en 1970 de l'autoroute A6 qui relie Lyon à Paris. Gagnée par une urbanisation galopante, la zone en immédiate proximité avec cet axe routier est la moins prospère et accueille des constructions plus récentes, occupées par une population relativement moins fortunée. Véritable cœur de ce vaste territoire, le centre d'Ecully a, par ailleurs, des allures de village et s'organise autour d'une place bordée des commerces et d'une église. Les jeunes de 18-30 ans y sont particulièrement peu nombreux (surtout après 25 ans) et principalement cohabitants. Ce terrain présente comme spécificités d'être situé en proche banlieue de Lyon et de proposer un parc immobilier constitué principalement de grands logements très coûteux, dont on peut penser qu'il ne favorise pas l'installation des jeunes adultes.

### **Vénissieux**

Iris retenus : Gabriel Péri, 692590102 ; Centre Nord, 692590103 ; Centre Ville, 692590104 ; Charreard, 692590203 ; Max Barrel, 692590204.

Troisième ville du département du Rhône, Vénissieux s'est développée au gré des révolutions industrielles et elle présente la plupart des traits urbains d'une banlieue ouvrière : zones d'activités et de commerces, grands ensembles et maisons ouvrières, larges voies de communications, etc. Délimité au nord par la voie ferrée qui coupe la commune d'est en ouest, le secteur enquêté comprend principalement les iris situés le long du Boulevard Ambroise Croizat, principal axe nord-sud de Vénissieux. S'il exclue certains quartiers fortement identifiés (Moulin à vent, Minguettes), il intègre le vieux centre et des zones relativement différenciées du point de vue urbanistique et social. L'habitat, massivement construit dans les années 1950 et 1960, est composé essentiellement de petites maisons individuelles (où vivent 35 % des habitants) et d'immeubles de taille réduite, généralement en dessous de 5 étages. Aux premières correspond une surreprésentation des retraités (34 %) et une proportion de propriétaires proche de celle de l'agglomération (entre 35 et 40 %). Les seconds, pour la plupart des HLM, sont essentiellement peuplés par des ménages d'ouvriers (27 % de la population), d'employés ou de professions intermédiaires. Les 18-30 ans, sous-représentés par rapport à la moyenne de l'agglomération (moins de 20 %), sont plutôt jeunes (les 18-24 ans sont majoritaires), cohabitants (près de 60 %) et rarement étudiants (20 %). Si 58 % d'entre eux sont des actifs occupés, le chômage concerne plus de 20 % des actifs. Ce n'est qu'une fois un travail obtenu que l'on peu songer à quitter le domicile familial, rarement seul mais le plus souvent pour s'installer en couple (plus de 30 % des jeunes).

## **Annexes chapitre 4**



**Tableau 60. Aide financière apportée aux jeunes adultes selon leur statut d'activité, à situation économique parentale équivalente (% ligne)**

	aide financière d'au moins un parent	pas d'aide financière des parents	total
actif	14	86	100
étudiant	79	21	100
sans activité	17	83	100
Ensemble des jeunes adultes	38	62	100

Cette répartition concerne la sous-population des parents ayant un indice de revenu moyen (4-5). Cet indice est construit à partir de la somme des indices obtenus sur les tranches de revenus du père et de celles de la mère. 189 individus sont concernés par cette catégorie.

**Tableau 61. Type de ménage occupé par les jeunes adultes suivant la situation matrimoniale de leurs parents**

	Parents séparés	Parents mariés
cohabitants	28	29
seuls	24	27
couples	41	37
colocataires	7	7
Total	100	100

La distribution ne présente pas de différence statistiquement significative.

**Tableau 62. Age des jeunes adultes suivant la situation matrimoniale de leurs parents**

	Parents séparés	Parents mariés
18 -22 ans	38	32
23 -26 ans	30	37
27-30 ans	32	31
Total	100	100

La distribution ne présente pas de différence statistiquement significative.

**Tableau 63. Aide financière des parents suivant les revenus du père (Effectifs et % lignes)**

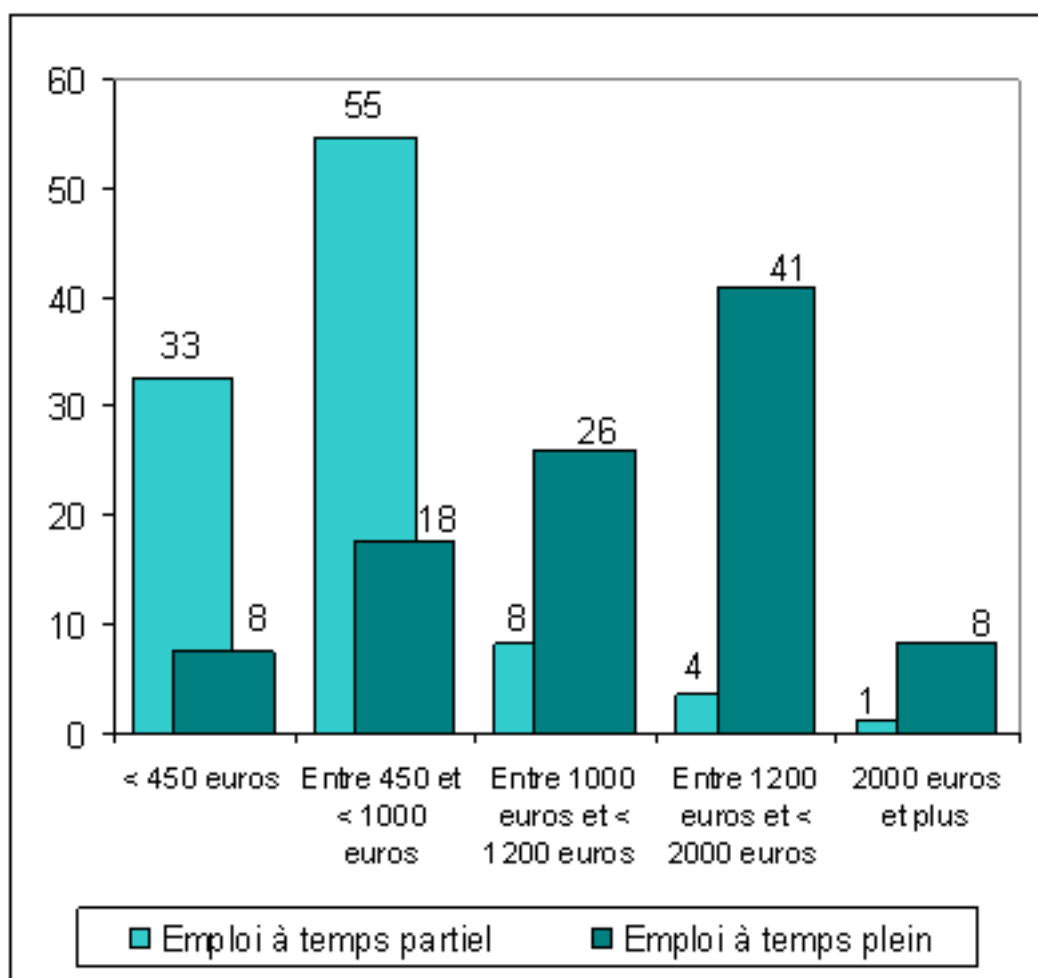
	aide financière d'au moins un parent		pas d'aide financière des parents		Total	
Non réponse	75		271		346	
< 1 100 €	14	14%	83	86%	97	100%
Entre 1 100 et 1 500 €	30	23%	98	77%	128	100%
Entre 1 500 et 2 300 €	43	31%	97	69%	140	100%
2 300 € et +	70	49%	72	51%	142	100%
Ensemble	232	31%	621	69%	853	100%

**Tableau 64. Répartition des niveaux de diplôme des mères suivant leur situation matrimoniale (Effectif et % colonne).**

	Parents séparés		Parents ensemble		Ensemble des parents	
Non réponse	30		69		99	
< Bac	94	57%	321	55%	415	55%
Bac	21	13%	107	18%	128	17%
études sup.	50	30%	161	27%	211	28%
Total	195	100%	658	100%	853	100%

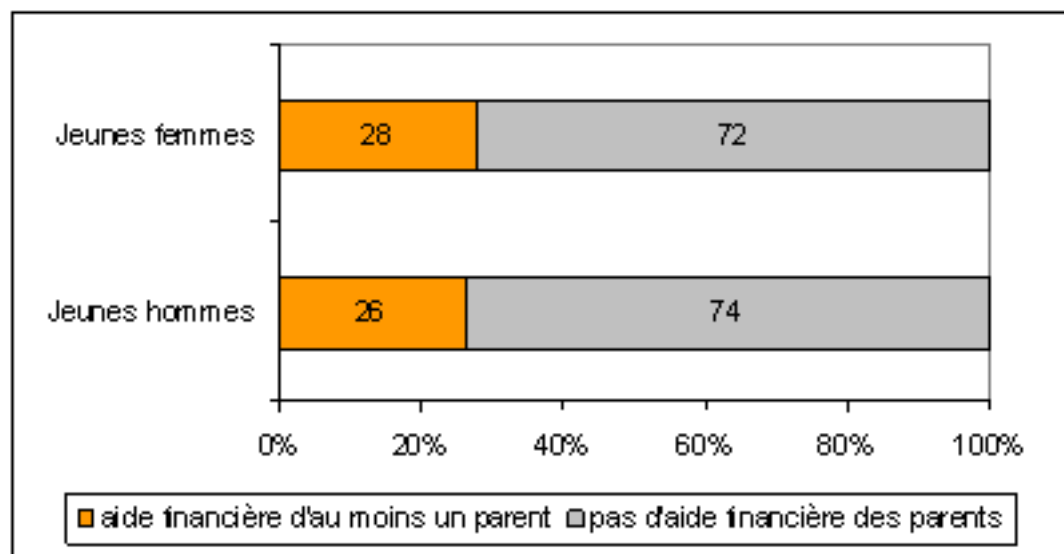
**Tableau 65. Part des jeunes adultes aidés financièrement par leurs parents suivant la situation matrimoniale de ceux-ci (effectifs et % colonne)**

	Parents séparés		Parents ensemble		Ensemble des parents	
aide financière d'au moins 1 parent	49	28%	180	27%	415	55%
pas d'aide financière des parents	124	72%	478	73%	128	17%
Total	173	100%	658	100%	211	28%



Graphique 52. Montant des salaires des jeunes adultes suivant le temps de travail (%)

N=471



Graphique 53. Variation de l'aide parentale suivant le sexe du jeune adulte (%)  
N=853.

Tableau 66. Aide financière des parents suivant le sexe du bénéficiaire et la situation matrimoniale des parents (% colonne)

	Parents séparés		Parents ensemble	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
aide financière d'au moins un parent	30	26	25	29
pas d'aide financière des parents	70	74	75	71
Total	100	100	100	100

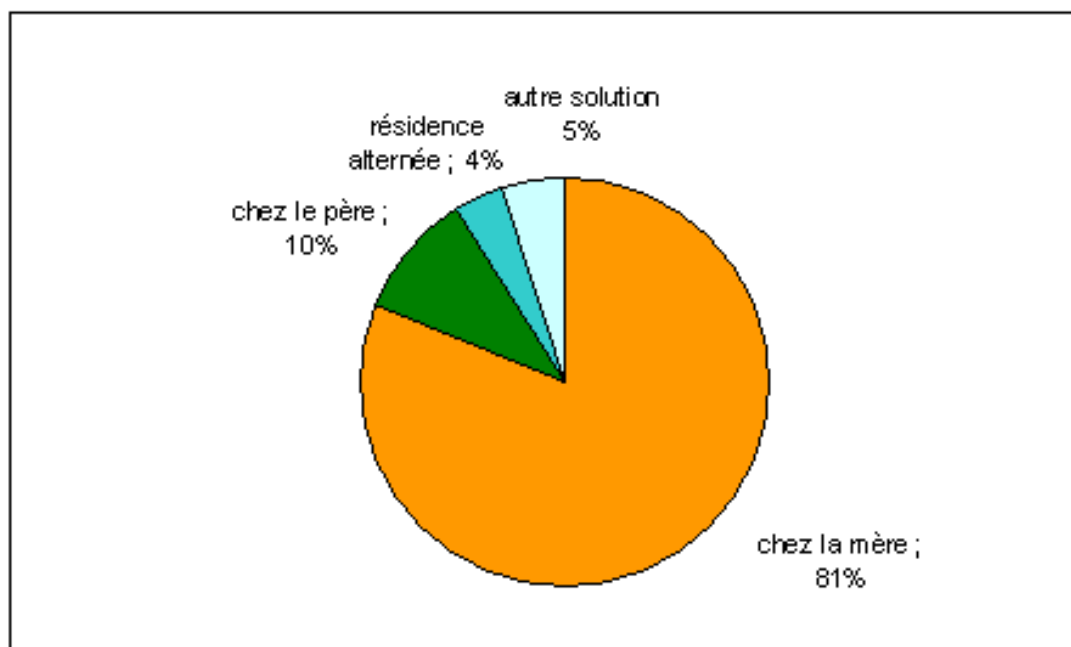
Tableau 67. Répartition des tranches de salaire des pères suivant leur situation matrimoniale (Effectifs et % colonne).

	Pères séparés		Pères mariés		Ensemble des pères	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Non réponse	108		238		346	
< 1 100 €	14	16%	83	20%	97	19%
Entre 1 100 et 1 500 €	25	29%	103	25%	128	25%
Entre 1 500 et 2 300 €	28	32%	112	27%	140	28%
2 300 € et +	20	23%	122	29%	142	28%
Total	195	100%	658	100%	853	100%

Tableau 68. Répartition des tranches de salaire des mères suivant leur situation matrimoniale (Effectifs et % colonne)

	Mères séparées		Mères mariées		Ensemble des mères	
Non réponse	62		206		268	
< 1 100 €	57	44%	191	53%	248	50%
Entre 1 100 et 1 500 €	37	29%	83	23%	120	24%
1 500 € et +	36	28%	89	25%	125	25%
Total	192	100%	569	100%	761	100%

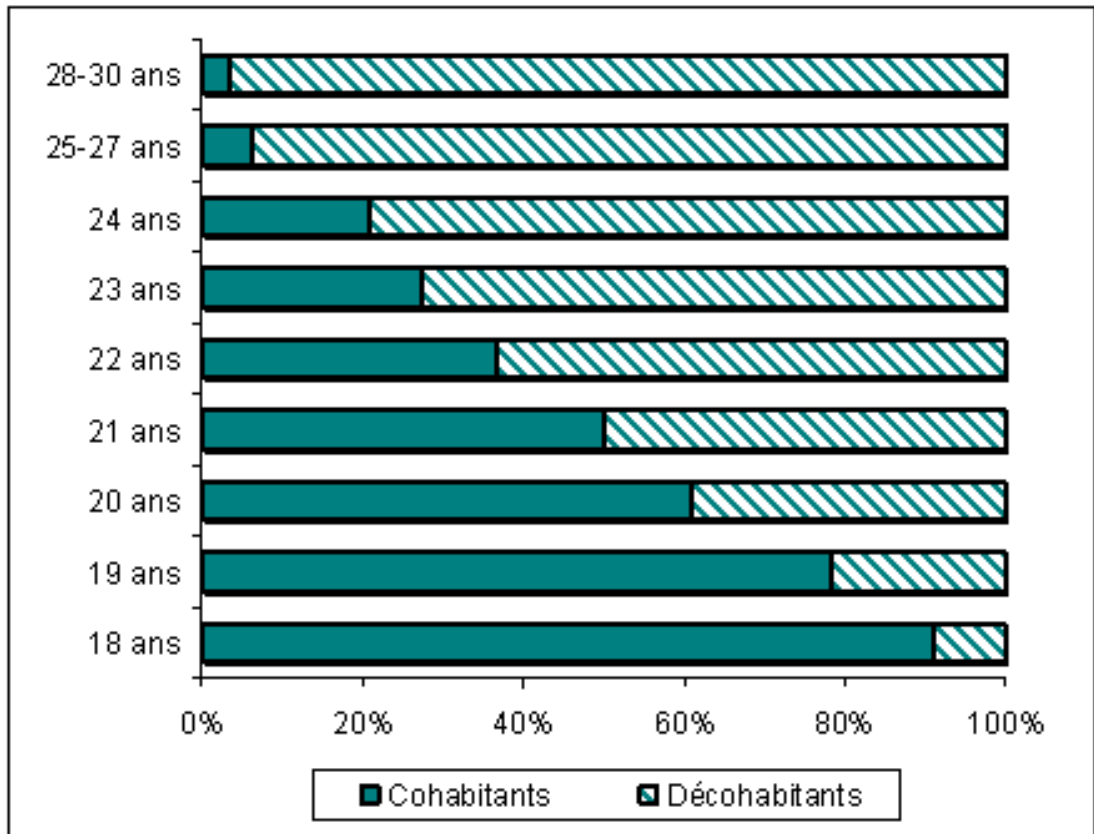
Remarque : nous avons exclu dans ce tableau les mères sans ressource personnelle, qui sont très nombreuses parmi les femmes mariées mais marginales parmi les mères séparées (20 % contre 2 %). Les mères présentées dans ce tableau sont donc actives occupées et elles ont des revenus personnels. Leurs revenus suivent alors des distributions proches, quelle que soit leur situation matrimoniale. Les revenus sont toutefois tendanciellement un peu plus élevés pour les mères séparées.



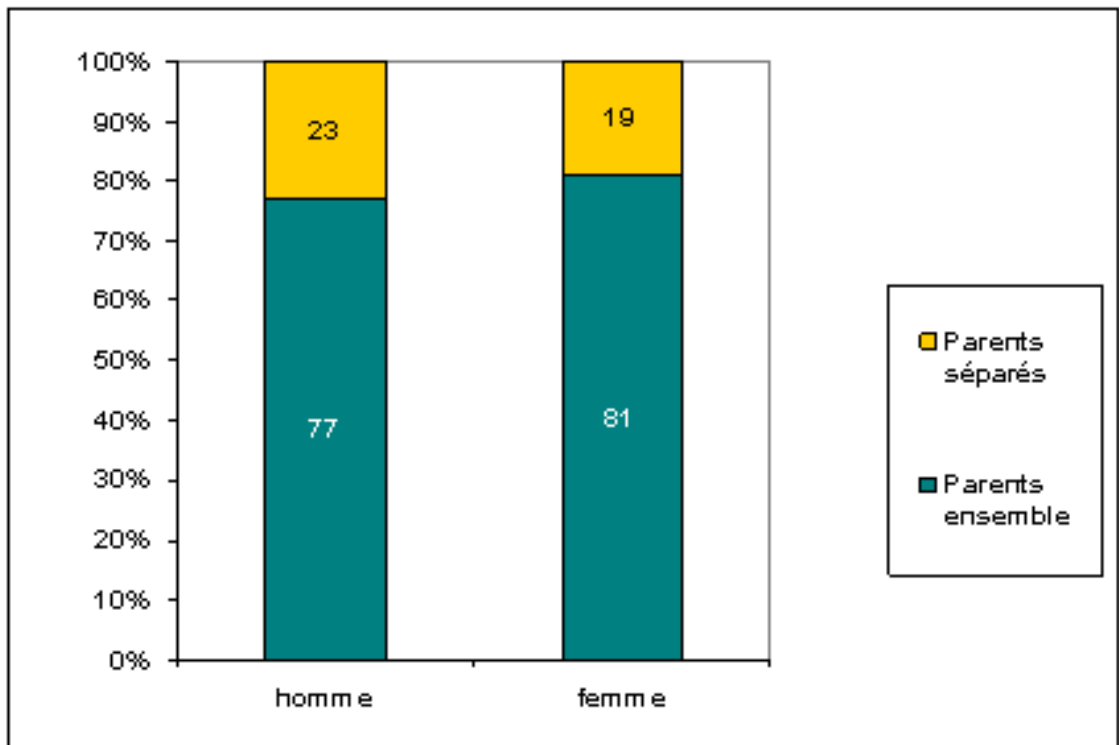
Graphique 54. Résidence principale avant la décohabitation pour les jeunes adultes issus de parents séparés

N=126.

## Annexes chapitre 7



Graphique 55. Mode de résidence suivant l'âge des jeunes adultes.



Graphique 56. Situation matrimoniale des parents selon le sexe des jeunes adultes

## Indices de mobilité des parents

Indice prenant en compte le nombre de déménagement du père séparé, de la mère séparée ou des deux parents s'ils vivent ensemble. L'idée est de prendre la mesure d'une culture de la mobilité. A ce titre, il ne paraissait pas nécessaire de limiter les déménagements à la période pré-décohabitation.

**Tableau 69. Statistiques comparées sur les indices de mobilité résidentielle des parents suivant leur situation matrimoniale.**

	Indice du nombre de déménagements des parents mariés	Indice du nombre de déménagements de la mère séparée (avant et après la séparation)	Indice du nombre de déménagements du père séparé (avant et après la séparation)
Moyenne	1,19	2,23	2,13
Ecart-type	0,88	1,37	1,37
Minimum	0	0	0
Maximum	4	8	6
Nombre	658	174	174
1er quartile	1	1	1
Médiane	1	2	2
3ème quartile	2	3	3
Mode	1	2	2

**Tableau 70. Précocité de la décohabitation suivant l'indice de mobilité résidentielle des pères séparés (% ligne)**

	décohabitation précoce (<22 ans)	décohabitation tardive (>=22 ans)	Total
mobilité faible (indice 0, 1, 2)	61	39	100
mobilité importante (indice 3 et plus)	<b>70</b>	30	100
Ensemble	64	36	100

N = 126.

**Tableau 71. Indice de mobilité résidentielle des pères séparés et type de décohabitation (% ligne).**

	locale	délocalisée	Total
mobilité faible	52	49	100
mobilité importante	57	43	100
Ensemble	53	47	100

N = 105

## Annexes introduction 4<sup>ème</sup> partie

### **Questions interrogeant le lien téléphonique :**

---

Q529. Avec votre mère, vous vous téléphonez...

01 tous les jours

02 3 fois par semaine

03 une fois par semaine

04 une fois tous les 15 jours

05 moins d'une fois tous les 15 jours

06 (IE.: NE PAS CITER : pas de conversation téléphonique)

Q530. Lorsque vous avez une conversation téléphonique avec votre mère, le plus souvent, qui a appelé ?

IE.: ENUMERER TOUTES LES MODALITES / UNE SEULE REPONSE

01 Votre mère

02 Vous

Q531A. Combien de temps dure en moyenne une conversation téléphonique avec votre mère ?

IE.: ENUMERER TOUTES LES MODALITES / UNE SEULE REPONSE

01 Moins de 10 mn

02 Entre 10 et 20 mn

03 Plus de 20 mn

Q531B. Lors de vos deux dernières communications téléphoniques avec votre MERE, quels sont, parmi la liste suivante, les thèmes que vous avez abordés...

01 des informations pratiques (achat, visite, transport)

02 votre santé

03 vos études

04 votre travail

05 votre famille

06 vos relations avec vos amis

07 vos relations avec votre petit(e) ami(e) ou conjoint(e)

08 Autre, à préciser

Q532. Avec votre père, vous vous téléphonez...

IE.: ENUMERER TOUTES LES MODALITES / UNE SEULE REPONSE

01 tous les jours

02 3 fois par semaine

03 une fois par semaine



04une fois tous les 15 jours

05moins d'une fois tous les 15 jours

06(IE.: NE PAS CITER : pas de conversation téléphonique)

Q533. Lorsque vous avez une conversation téléphonique avec votre père, le plus souvent, qui a appelé ?

IE.: ENUMERER TOUTES LES MODALITES / UNE SEULE REPONSE

01Votre père

02Vous

Q534A. Combien de temps dure en moyenne une conversation téléphonique avec votre père ?

IE.: ENUMERER TOUTES LES MODALITES / UNE SEULE REPONSE

01Moins de 10 mn

02Entre 10 et 20 mn

03Plus de 20 mn

Q534B. Lors de vos deux dernières communications téléphoniques avec votre PERE, quels sont, parmi la liste suivante, les thèmes que vous avez abordés...

01des informations pratiques (achat, visite, transport)

02votre santé

03vos études

04votre travail

05votre famille

06vos relations avec vos amis

07vos relations avec votre petit(e) ami(e) ou conjoint(e)

08Autre, à préciser

Q534c. Lorsque vous avez vos parents au téléphone, s'agit-il généralement de conversation...

01à trois (OU)

02avec chacun d'entre eux, pas forcément au même moment

03(pas de conversation téléphonique)

**Questions complémentaires :**

Q529a. Durant les 8 derniers jours, combien d'appels téléphoniques avez-vous passé à l'ensemble de votre famille ?

Parlons maintenant de vos relations...

Q408. Durant les 8 derniers jours, combien d'appels téléphoniques avez-vous passé à vos amis et relations ?

## Annexes chapitre 9

Tableau 72. Eléments de répartition des appels téléphoniques aux amis et membres de la famille suivant la situation matrimoniale des parents

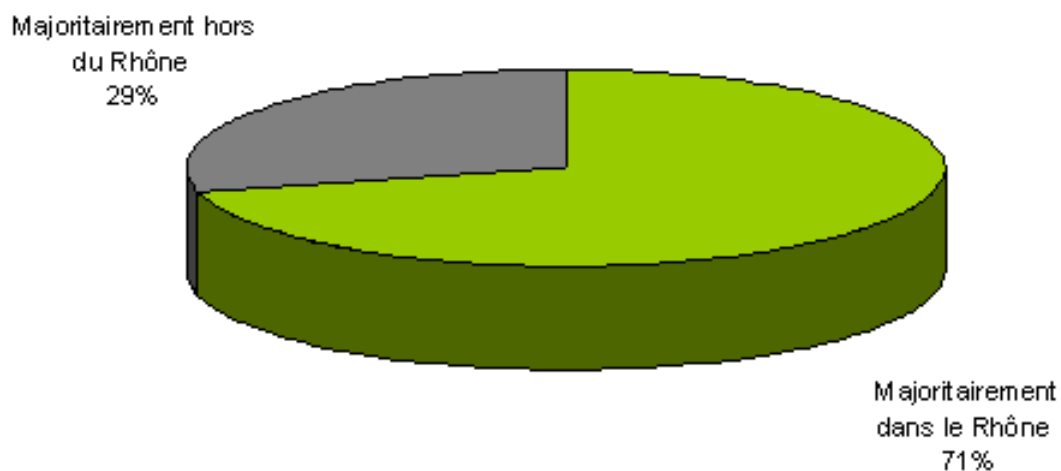
	Moyennes		Ecart-type	
	Nb d'appels téléphoniques aux amis en 8 jours	Nb d'appel téléphoniques à l'ensemble de la famille en 8 jours	Nb d'appels téléphoniques aux amis en 8 jours	Nb d'appel téléphoniques à l'ensemble de la famille en 8 jours
Parents séparés	14,9	6,0	15,0	4,8
Parents ensembles	13,7	5,5	11,7	5,2
GLOBAL	15,5	5,6	17,6	5,0

Sous-population des décohabitants

Test de Fisher :

Nb d'appels téléphoniques aux amis en 8 jours :  $F=4,54$   $p=0,032$  Discriminant

Nb d'appel téléphoniques à l'ensemble de la famille :  $F=1,09$   $p=0,297$  Non discriminant



Graphique 57. Localisation des amis des jeunes adultes

Sous-population des décohabitants

Sur les 3 amis principaux dont on a demandé la localisation dans le questionnaire, au moins 2 se trouvent dans le département même du lieu de résidence des jeunes adultes interrogés dans près des  $\frac{3}{4}$  des cas. Ce résultat est présenté sur la sous-population des décohabitants afin d'estimer cette proportion sur la même base que les autres analyses sur les relations téléphoniques.

Fréquence d'appel avec la mère \ Appels aux amis	0 à 9	10 à 19	20 à 150	Total
pas de conversation téléphonique	<b>40</b>	37	23	100
une fois tous les 15 jrs et moins	38	39	23	100
une fois par semaine	32	<b>41</b>	27	100
plusieurs fois par semaine	29	29	<b>42</b>	100
Ensemble	35	37	28	100

*Tableau 73. Fréquences des contacts téléphoniques avec le père en fonction du nombre d'appels aux amis (en 8 jours)*

Sous-population des décohabitants

Tableau : % Lignes. Khi2=14,7 ddl=6 p=0,023 (Significatif)

**Tableau 74. Eléments statistiques sur le nombre d'appel téléphonique aux amis en 8 jours, suivant l'âge et le sexe**

	Moyenne	Ecart-type	Médiane	Minimum	Maximum	1er décile	1er quartile	3ème quartile	9ème décile	Mode
18-22 hommes	16,5	16,4	12,5	1	80	3	5,5	20	30	10
18-22 femmes	12,6	<b>10.0</b>	10	0	50	3	5	20	27	10
23-26 hommes	16,4	13,4	10	0	100	4,1	10	20	30	10
23-26 femmes	14,9	14,2	10	0	80	3	5	20	30	10
27-30 hommes	12,5	12,1	10	0	80	1,3	5	15	30	10
27-30 femmes	12,2	<b>9,9</b>	10	0	50	3	5	15,7	20,8	10
GLOBAL	15,5	17,6	10	0	200	3	5	20	30	10

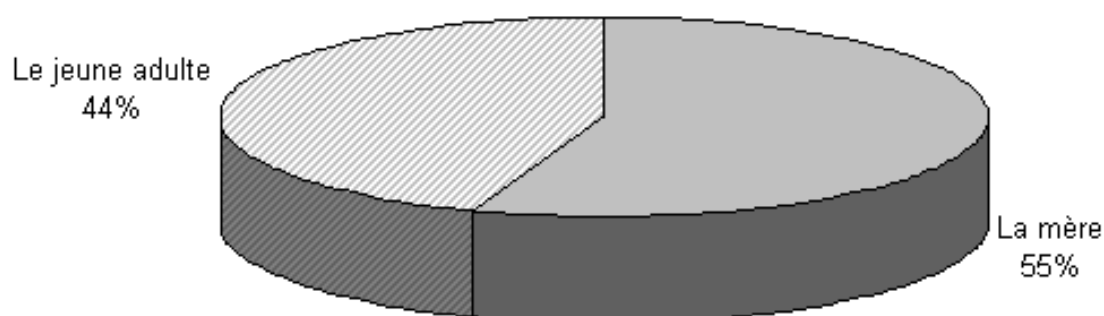
Sous-population des décohabitants

**Tableau 75. Eléments statistiques sur le nombre d'appel téléphonique à l'ensemble de la famille en 8 jours, suivant l'âge et le sexe**

## Les trajectoires des jeunes adultes issus de parents séparés

	Moyenne	Ecart-type	Médiane	Minimum	Maximum	1er décile	1er quartile	3ème quartile	9ème décile	Mode
18-22 hommes	4,9	7,2	3	0	40	1	2	4	10	3
18-22 femmes	6,8	5,7	5	0	30	2	3	8	15	3
23-26 hommes	4,8	<b>4,4</b>	4	0	30	1	2	6	10	2
23-26 femmes	5,5	<b>4,4</b>	4	0	25	2	3	8	10	4
27-30 hommes	4,9	4,8	3	0	25	0,5	2	6	10	3
27-30 femmes	6,6	5,4	5	0	30	1,3	3	10	15	•
GLOBAL	5,6	5,0	4	0	40	1	2	8	10	2

Sous-population des décohabitants



Graphique 58. Personne à l'initiative de l'appel entre les jeunes adultes décohabitants et leur mère

Sous-population des décohabitants

Tableau 76. Durée des communications entre les mères et les jeunes adultes en fonction de l'ancienneté de la décohabitation

	moins de 10 mn	entre 10 et 20 mn	plus de 20 mn	Total
de moins d'1 an à 3 ans	29	47	24	100
4 à 5 ans	30	43	27	100
6 ans et plus	29	41	31	100
Ensemble	29	42	29	100

Sous-population des 27-30 ans décohabitants.

Il n'y a pas de corrélation significative entre les variables. N= 231.

**Tableau 77. Salaires-retraites-pensions et régime d'activité des mères déclarées "inactives"<sup>172</sup> (effectifs)**

	mère au foyer	recherche d'emploi	retraite ou préretraite	autre cas	Total
< 760 €	20	2	18	4	44
760 - 1059 €	1	1	8	1	11
1060 - 1499 €			7		7
15000 € et +			9		9
pas de ressource personnelle	51	4	1	4	60
Total	72	7	43	9	131

**Tableau 78. Répartition des communications téléphoniques avec le père en fonction du nombre de frères et sœurs des jeunes adultes - Effectifs**

	aucun	1	2	3 et plus	Total
Non réponse	11	7	11	11	40
artisans, commerçants, chefs d'ese	1	24	20	5	50
cadres et professions libérales	19	44	27	22	112
professions intermédiaires	21	71	60	17	169
employés /ouvriers	20	75	50	41	186
Total	72	221	168	96	557

Sous-population des décohabitants

Khi2=36,6 ddl=12 p=0,001 (Très significatif)

**Tableau 79. Tableau des écarts de communications téléphoniques avec le père en fonction du nombre de frères et sœurs des jeunes adultes – Ecart à l'indépendance**

	aucun	1	2	3 et plus
artisans, commerçants, chefs d'ese		3,3	4,8	
cadres et professions libérales	5,8			3,6
professions intermédiaires	1,1	1,0	8,7	
employés /ouvriers				10,4

Sous-population des décohabitants

Khi2=22,4 ddl=9 p=0,008 (Très significatif)

<sup>172</sup> C'est-à-dire n'occupant pas un emploi.

→ Appels aux amis Fréquence d'appel avec la mère	Mères mariées			Mères séparées		
	0 à 9	10 à 19	20 à 150	0 à 9	10 à 19	20 à 150
Une fois tous les 15 jours ou moins	<b>53</b>	25	22	27	<b>55</b>	18
une fois par semaine	32	<b>42</b>	26	33	44	23
plusieurs fois par semaine	34	32	<b>34</b>	31	40	29
Ensemble	36	35	29	31	44	25

Tableau 80. Fréquences des contacts téléphoniques avec la mère mariée ou séparée en fonction du nombre d'appels aux amis (en 8 jours) (% ligne)

Sous-population des décohabitants

→ Appels aux amis Fréquence d'appel avec le père	Pères mariés			Pères séparés		
	0 à 9	10 à 19	20 à 150	0 à 9	10 à 19	20 à 150
pas de conversation téléphonique	<b>45</b>	35	21	31	41	28
une fois tous les 15 jours et moins	40	35	25	33	<b>47</b>	20
Au moins une fois par semaine	31	36	<b>33</b>	25	44	31
Ensemble	36	35	29	31	41	28

Tableau 81. Fréquences des contacts téléphoniques avec le père marié ou séparé en fonction du nombre d'appels aux amis (en 8 jours) (% ligne)

Sous-population des décohabitants

## Annexes chapitre 10

PERE \ MERE	MERE			
	plusieurs fois par semaine	une fois par semaine	une fois tous les 15 jrs ou moins	pas de conversation téléphonique
plusieurs fois par semaine	51,2			
une fois par semaine		50,5		
une fois tous les 15 jrs et moins			32,0	
pas de conversation téléphonique				6,9

Tableau 82. Tableau des écarts à l'indépendance des fréquences comparées des conversations téléphoniques du père et de la mère vivant ensemble à l'égard du jeune adulte décohabitant

Père en ligne, mère en colonne. Sous-population des décohabitants.

## Annexes chapitre 11

La question relative aux thèmes abordés lors des conversations téléphoniques avec le père (puis avec la mère) est formulée de la façon suivante :

Q534B. Lors de vos deux dernières communications téléphoniques avec votre PERE, quels sont, parmi la liste suivante, les thèmes que vous avez abordés...

- 01 des informations pratiques (achat, visite, transport)
- 02 votre santé
- 03 vos études
- 04 votre travail
- 05 votre famille
- 06 vos relations avec vos amis
- 07 vos relations avec votre petit(e) ami(e) ou conjoint(e)
- 08 Autre, à préciser

**Tableau 83. Sujets abordés lors des communications téléphoniques avec le père**

	Effectifs	% sur réponses	% sur répondants
Non réponse	121		
famille/sujets concernant père	311	25	56
travail/études Eé	328	26	59
info pratiques, quotidien	244	20	44
santé Eé	212	17	38
relations avec amis Eé	82	7	15
relations avec conjoint(e)	70	6	13
Total	1247		

Interrogés : 557 / Répondants : 436 / Réponses : 1247

Sous-population des décohabitants

**Tableau 84. Sujets abordés lors des communications téléphoniques avec la mère**

	Effectifs	% sur réponses	% sur répondants
Non réponse	21		
famille/sujets concernant la mère	447	25	80
travail Eé	324	18	58
infos pratiques/quotidien	269	15	48
santé Eé	279	16	50
études Eé	152	9	27
relations av amis Eé	172	10	31
relations Eé av conjoint(e)	154	9	28
Total	1797		

Interrogés : 557 / Répondants : 536 / Réponses : 1797

Sous-population : Décohab sans veufs OK

## **Annexes chapitre 12**

***Éléments pour la compréhension du comportement téléphonique maternel à l'égard des jeunes inactifs : qui sont-ils ?***

---



Profil des enquêtés sans activité professionnelle ni formation : N = 42						
Questions	Modalités	Effectifs	Fréq	Khi2	PEM	Test Khi2 local
Classes sur Q1 âge	de >=27 à 31	24	7	3,188	29	••
Sexe Eé	Q4 femme	31	7	2,374	7	•
AGE / SEXE	de >=27 à 31: femme	21	12	14,152	36	•••
situation de famille	concubin	13	5	3,788	16	••
situation de famille	marié	14	6	3,82	17	••
présence d'enfants	oui	18	12	24,523	33	•••
ménage résumé	couple avec enfant	17	9	12,024	36	•••
tranche d'âge et activité	18-24 ans / Sans activité	9	7	50,414	100	•••
tranche d'âge et activité	25-30 ans / Sans activité	33	29	203,438	100	•••
recherche actuelle d'emploi ?	oui	26	9	5,446	37	•••
Eé diplôme le + élevé + autre diplôme -4mod-	< BAC	11	7	13,92	28	•••
Eé : discipline du diplôme le plus élevé -	Technique /Admin	17	6	2,799	24	••
Eé a déjà exercé un emploi rémunéré d'au moins 6 mois à MI-TEMPS	oui	27	12	9,076	45	•••
lave-linge au domicile	oui	41	8	2,072	89	•••
temps consacré à internet en moyenne par jour par Eé -2mod-	une demi-heure et plus	26	7	2,455	58	•••
Nb de sorties dans un bar ou un pub en Mai	jamais	24	11	8,581	47	•••
tps séjour à Noël chez parents ens	aucune journée	13	6	5,094	17	••
tps séjour été chez parents ens -3mod-	d'aucune à 3 jours	23	8	4,946	31	•••
chambre domicile parents ens	non	21	9	6,299	29	•••
nb d'appel télq à l'ensemble de la famille -3mod-OK	6 et plus	19	5	2,035	19	•
Nb visite mère domicile Eé/4 semaines -4 mod-	de >=4 à 26	9	6	11,537	29	•••
Nb visite de la mère domicile Eé/4 semaines -3 mod-	2 visites et +	14	8	11,305	23	•••
nb visite du père domicile Eé/4 semaines -3 mod- □	2 visites et +	13	8	12,767	22	•••
. Nb de Frères et sœurs cohabitants -3mod- parmi ceux qui ont des frères, Nb de F&S cohab -4mod-	3 et plus	20	5	2,064	20	•
localisation avant décohabitation	.Rhône	18	7	3,676	21	••
logt des parents quand décohab	HLM	10	6	10,797	24	•••
Statut d'occupation des parents ds logt de décohab	locataires	16	7	5,028	21	•••
diplôme mère le plus élevé -6mod- mère avec emploi ou non	Pas d'études	20	10	10,604	32	•••
répartitions des PCS des parents -4 pos principales-	non	23	7	2,835	26	••
âge du père	employés/ouvriers	27	6	1,637	14	
Père avec un emploi ?	.de 58 à 70	18	5	2,246	21	•
aide régulière des parents (ens)	.non	17	6	2,632	18	•
Eé : perçoit des allocations chômage	.oui	37	6	1,029	53	••
autres sorties festives dans l'agglomération	.oui	15	7	7,853	55	••257
autres sorties festives dans l'agglomération	aucune sortie de ce type	25	6	1,585	34	•
Motifs de l'absence de sortie festive (http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/) - HAMANT Clotilde - Université Lyon 2 - 2008	avec son couple	5	5	3,078	11	•
thèmes abordés avec MERE	ses relations avec ses amis	18	5	2,365	6	
thèmes abordés avec PERE	sa famille	34	6	1,214	6	



Profil lors de la présence d'enfant au domicile de l'enquêté : N=47						
Question	Modalité	Effectifs	Ecart	Khi2	PEM	Test Khi2 local
INSEE terrains enquêtés OK	Vénissieux	11	8	18,979	41	...
combinaison profil age, sexe, ménage	Q4 sexe Eé: femme	34	8	2,236	7	•
age	27- 30	33	14	10,953	51	...
temps écoulé depuis la décohabitation en année	6 ans et plus	28	7	2,513	29	••
situation de famille	marié	33	24	59,868	63	...
ménage résumé	couple avec enfant	46	36	122,403	97	...
Eé en formation ?	non	43	11	4,018	74	...
activité Eé	sans activité	18	12	26,643	34	...
Nb de pièces habitables du logt actuel	4 pièces	19	9	6,973	23	...
surface habitable logt Eé	70 m2 et plus	29	16	21,46	51	...
statut occupation logt	Propriétaire	13	8	12,734	25	...
durée de la recherche du logement	un mois ou plus	26	6	1,844	26	•
Quelqu'un caution ?	Non	13	7	9,028	31	...
organisme ou personne gérant le logt	par les offices HLM	8	5	11,775	29	...
Classes sur Q120a. Nb de nuits chez les parents/15jours	aucune nuit	38	6	1,084	40	•
Eé diplôme le + élevé	< BAC	13	9	18,707	35	...
Eé : discipline du diplôme le plus élevé	Technique /Admin	21	9	7,425	38	...
Eé a déjà exercé un emploi rémunéré d'au moins 6 mois à MI-TEMPS	oui	15	7	7,226	59	...
lave-linge au domicile	oui	47	10	2,954	100	•
Nb de soirées hors du domicile en MAI	de 0 à 3	28	16	22,316	46	...
nb de soirées chez amis autre + collègues d'études	aucune	17	6	3,525	27	••
nb de soirées chez amis autre + collègues d'études -4mod-	1 à 3	15	5	3,008	22	••
Nb de sorties dans un bar ou un pub en Mai	jamais	25	12	12,285	58	...
Pratique d'activités sportives	non	31	7	1,949	30	••
pratique d'□ activités artistiques ?	non	41	6	1,029	50	••
Voiture à disposition	Oui	36	6	1,332	36	••
Nb d'appels téléphoniques aux amis en 8 jours	0-9	24	8	4,267	27	...
2ème ami : commune de résidence (R/horsR)	Rhône	27	5	1,394	31	•
.3ème ami : commune de résidence (R/horsR)	Rhône	32	6	1,265	31	•
moment du choix de l'agglomération lyonnaise	a toujours habité l'agglomération	16	9	11,967	23	...
tps séjour à Noël chez parents ens	aucune journée	18	10	13,099	26	... 259
tps séjour été chez parents ens -3mod-	d'aucune à 3 jours	24	8	3,692	25	••
chambre disponible en 2010	oui	24	10	7,785	31	...
émetteur de l'appel/mère & père émetteur de l'appel/père	Enquêté: Enquêté	24	5	1,505	19	...
tps moyen tel avec mère	plus de 20 mn	19	5	2,07	16	•

